



Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques
UMR 8019



SESAM
École Doctorale n°73



Université
de Lille

Économie politique de la colonisation en Afrique de l'Ouest Française

Thèse
pour obtenir le grade de :
Docteur en Sciences Économiques.

Présentée et soutenue publiquement à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille
le 16 juin 2025
par
Raphaël ROUDAIRE

Directeur de thèse : Abdallah Zouache, Professeur des universités en économie à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille, *Sciences Po Lille, 9, rue Angelier, 59000 Lille, France.*

Membres du jury :

Président : Olivier Musy, Professeur, Université Paris Cité, France.

- Rebeca Gomez Betancourt, Professeure, Université de Lyon 2, France. *Rapporteuse.*
- Philippe Steiner, Professeur émérite, Sorbonne Université, France. *Rapporteur.*
- Franklin Obeng-Odoom, Professeur, Université d'Helsinki, Finlande. *Assesneur.*
- Laurie Bréban, Maîtresse de conférences, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. *Assesseuse.*
- Abdallah Zouache, Professeur, Sciences Po Lille, Université de Lille, France. *Directeur de thèse.*

Préparée à l'Université de Lille :

- **Université de Lille**
<https://univ-lille.fr>
Rue Paul Duez, 42
59000 Lille, France
- **SÉSAM** École doctorale – ED 73
<https://edsesam.univ-lille.fr>
Bât SH1 Campus Cité Scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq, France.
- **CLERSÉ** - CNRS, UMR 8019
*Centre Lillois d'Études et de Recherches
Sociologiques et Économiques,*
<https://clerse.univ-lille.fr>
Bât SH1 Campus Cité Scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq, France.

Résumé

Victor Schœlcher déclarait dans *L'Économiste Français* : « Ma philanthropie n'est pas aussi "singulièrement naïve" qu'on vous l'a fait croire », soutenant le travail forcé pour construire le chemin de fer « civilisateur » du Sénégal. Cette déclaration illustre les compromis politiques, économiques et moraux de la colonisation de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et les tâtonnements doctrinaux qui l'accompagnent.

A travers une histoire de la pensée économique, cette thèse analyse la colonisation de l'AOF dans les productions de trois revues économiques françaises choisies pour leur hétérogénéité : la *Revue d'Économie Politique* (REP), le *Journal des Économistes* (JDE), *L'Économiste Français* (EF). L'objectif est de comprendre comment les doctrines économiques débattues ont façonné et influencé les politiques coloniales et la structuration des économies. Il s'avère que dans ce contexte, la REP soutient un interventionnisme étatique structurant l'administration et les infrastructures, tout en intégrant une lecture raciale des enjeux économiques. Dans une combinaison de libéralisme et d'interventionnisme, le JDE et l'EF, critiquent l'inefficacité française tout en prônant une meilleure implication de l'État pour sécuriser les marchés et organiser les politiques migratoires, douanières ou foncières. Ces revues justifient également la conquête par des arguments civilisationnels, légitimant ainsi la spoliation de « terra nullius ».

L'étude mobilise ensuite des sources complémentaires (« *Annuaire des Entreprises Coloniales* », archives biographiques, publications officielles) proposant une étude des réseaux économiques et politiques qui vont révéler un système où intérêts privés et structures institutionnelles se renforcent mutuellement.

Enfin, le travail examine la mise en œuvre économique à travers l'entrepreneuriat colonial : l'implantation de compagnies commerciales entraîne une intervention accrue de l'État notamment militaire et la montée d'oligopolies va structurer le commerce ouest-africain et assurer la protection des intérêts coloniaux en limitant la concurrence. La conclusion souligne la complexité d'une pensée économique coloniale oscillant entre interventionnisme et libéralisme, et interroge ses héritages dans les dynamiques postcoloniales.

Mots-clés :

Libéralisme, colonialisme, Histoire de la pensée économique, colonisation, AOF, Afrique de l'Ouest, Journal des Économistes, L'Économiste français, Revue d'Économie Politique, État, entreprises coloniales.

Abstract

Victor Schœlcher declared in *L'Économiste Français*: "My philanthropy is not as 'singularly foolish' as you have been led to believe," supporting the use of forced labor to build the "civilizing" railway in Senegal. This statement illustrates the political, economic, and moral compromises of the colonization of French West Africa (AOF) and the doctrinal uncertainties that accompanied it.

Through a study of the history of economic thought, this thesis analyzes the colonization of AOF as presented in the works of three French economic journals selected for their heterogeneity: "*La Revue d'Économie Politique*" (REP), "*Journal des Économistes*" (JDE), and "*L'Économiste Français*" (EF). The objective is to understand how the debated economic doctrines shaped and influenced colonial policies and the structuring of economies. In this context, REP supports state interventionism as a means to structure administration and infrastructure while incorporating a racial reading of economic issues. In a combination of liberalism and interventionism, JDE and EF criticize French inefficiency while advocating for greater state involvement to secure markets and organize migration, land and customs policies. These journals also justify colonial conquest through civilizational arguments, legitimizing the expropriation of "terra nullius."

The study then draws on complementary sources ("*Annuaire des Entreprises Coloniales*", biographical archives, official publications) to examine economic and political networks, revealing a system where private interests and institutional structures mutually reinforce each other.

Finally, the research explores the economic implementation of colonization through colonial entrepreneurship. The establishment of trading companies led to increased state intervention, particularly military, while the rise of oligopolies structured West African trade and protected colonial interests by limiting competition. The conclusion highlights the complexity of colonial economic thought, oscillating between interventionism and liberalism, and questions its legacies in postcolonial dynamics.

Key words:

History of economic thought, liberalism, colonialism, colonization, AOF, French West Africa, Journal des Économistes, L'Économiste français, Revue d'Économie Politique, State, Colonial companies.

REMERCIEMENTS

Ce travail est le fruit de rencontres diverses et variées. Il a pu naître de ces « carambolages » avec des hommes et des femmes — trop nombreux pour être tous cités ici —, mais aussi de rencontres plus intérieures, de choix personnels récents ou plus anciens et de soumissions aux décisions qui ont pu parfois dépasser le libre arbitre. Ce travail est le fruit de ces réflexions personnelles et de ces discussions tardives, quand les nuits d'été se font matrices des lendemains ou des surlendemain.

Rien, n'aurait été cependant possible sans Abdallah Zouache pour qui je n'aurais jamais assez de gratitude. A lui toute ma reconnaissance. Il m'a accueilli de manière inattendue au détour d'un de mes questionnements, conseillé et a souvent fait la lumière pour moi sur les sous-titres du monde de la recherche. Outre le travail en lui-même pour lequel il a su me laisser une grande autonomie, tout en sachant me ramener sur la piste quand il le fallait, il m'a fait confiance et m'a ouvert bien d'autres portes.

Une attention spéciale accompagne Fabrice Periac qui est à l'origine de ma rencontre avec Abdallah Zouache et qui m'attend toujours au détour d'une thèse, un jour, quelque part, sur des sujets qui nous ressemblent et qui vont irrémédiablement nous permettre d'oser et d'espérer construire.

Je remercie chaleureusement Ludovic Frobert et Riccardo Soliani, membres de mon CSI, pour leur disponibilité constante et leur soutien tout au long de ce parcours.

Je remercie ensuite le Clersé qui m'a accepté en son sein, et tous les collègues qui ont été disponibles pour moi malgré les distances géographiques.

Je remercie ma famille qui s'est agrandie pendant une période de thèse qui n'a pas été de tout repos. Nous avons vécu les moments inoubliables de deux naissances, avons navigué entre la France, la Suisse, l'Allemagne et la Jordanie et j'ai lutté de vives forces pour mélanger vie de famille, vie de père, vie professionnelle et recherche. Ce fut toujours avec un grand soutien, quand inlassablement mon épouse était la seule autour pour relire le même paragraphe cent fois. J'espère que ces épreuves nous ont rapprochés, comme elles sont vouées à le faire.

Une pensée toute fraternelle pour Frédéric Bourquin et sa famille, car travailler depuis le pavillon de sérénité de Bossy est une source de motivation supplémentaire.

Par ailleurs, grâce à ce travail, j'ai eu la chance de rencontrer des personnes inspirantes et je tiens à exprimer ma gratitude à l'équipe de l'*African Review of Economics and Finance*, Jones Odei Mensah, Imhotep Paul Alagidede, et Abdul-Aziz Iddrisu pour leur accueil chaleureux à Johannesburg. Une attention particulière va à Franklin Obeng-Odoom. Au-delà de l'évaluation des compétences, il a manifesté un véritable attachement à découvrir l'humain derrière chaque chercheur, ce qui m'a profondément marqué. Cette posture qui me ressemble marquera à jamais mon rapport avec le monde de la recherche.

Je remercie également vivement Samba Diop pour l'intérêt porté à mon travail et les invitations successives aux « Journées d'Etudes sur l'Économie Politique de l'Afrique » à Amiens. Dans des moments studieux et très conviviaux, nous avons pu échanger et apprendre les uns des autres, et je remercie ainsi Stéphane Longuet, Koffi Sodokin, Kako Nubukpo, Jean-François Ponsot, Georges Bidi et tous les autres pour leur gentillesse, leurs encouragements et leurs conseils. Je remercie encore Samba Diop pour les propositions de relecture, les conseils et les liens tissés. Et j'espère visiter encore Saint-Louis en profitant de son expertise sur place !

Je remercie vivement les membres de mon jury de soutenance — Philippe Steiner, Rebeca Gomez-Betencourt, Olivier Musy, Laurie Bréban et Franklin Obeng-Odoom — pour leur disponibilité généreuse, la richesse de leurs échanges et la pertinence de leurs conseils. Leur regard attentif sur mon travail a été pour moi à la fois un honneur et une source précieuse de motivation pour la suite de mon parcours.

Mes pensées et mes vœux vont à Abdoulaye Diallo pour les échanges lorsque j'avais la chance de venir à Lille et enfin à Mamadou Diouf qui m'a généreusement relu et conseillé quand je travaillais sur un projet de thèse, à Ousmane Diouf qui nous a mis en contact, puis à Coumba Ndoeffe Diouf du CODESRIA à Dakar pour son accueil chaleureux à chaque fois.

A ma mère qui nous a inculqué à bas bruit l'importance du savoir.

A mon épouse et à mes fils,
Ceux qui remplacent tout
et sont la véritable recherche de
toute une vie...

SOMMAIRE :

RESUME	5
REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION GENERALE	15
CHAPITRE 1 - LA COLONISATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST : RAPPEL HISTORIQUE	27
INTRODUCTION	27
I. LA PERIODE PRECOLONIALE	33
II. LA COLONISATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	36
Annexes	42
CHAPITRE 2 - LA REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET LA COLONISATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	47
I. LA REP ET L'ANALYSE DE LA QUESTION COLONIALE OUEST-AFRICAINE ENTRE 1887 ET 1920	47
1. Racialisme et racisme au sein de la REP	51
2. La stratégie économique coloniale défendue au sein de la REP	55
2.1. <i>L'implication de l'État</i>	56
2.2. <i>L'intervention militaire</i>	57
2.3. <i>Les politiques migratoires</i>	59
2.4. <i>La question foncière</i>	59
3. Commerce colonial et politiques commerciales pour l'Afrique de l'Ouest.	60
4. Quel rôle pour les compagnies privilégiées en Afrique de l'Ouest ?	63
Conclusion	65
II. UN EXEMPLE : CHARLES GIDE ET LA QUESTION COLONIALE	66
1. Le devoir colonial	67
2. Critique de la méthode coloniale	70
3. L'homme de son temps et le rapport à l'autre	71
Conclusion	73
Annexe	74
CHAPITRE 3 - LIBERALISME ET COLONISATION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST DANS LES REVUES ECONOMIQUES LIBERALES FRANÇAISES, 1880-1920 : « LE JOURNAL DES ÉCONOMISTES » ET « L'ÉCONOMISTE FRANÇAIS »	77
INTRODUCTION	77
I. DEUX REVUES LIBERALES ET LEURS ACTEURS	79
II. IDEES LIBERALES, PROJETS LIBERAUX ET COLONISATION	82
1. Libéralisme(s)	82
2. Libertés et colonisation	85
II. LES ECONOMISTES LIBERAUX ET LA COLONISATION DE L'AOF DANS LES REVUES	87
1. Les questions économiques	88
1.1. <i>Accepter la colonisation et en tirer profit</i>	92
1.2. <i>Évaluer le comportement colonial</i>	95
2. La question culturelle	97
2.1. <i>La hiérarchie des civilisations</i>	97
2.2. <i>Racisme et attributs économiques</i>	103
3. Les différents modèles de colonisation	106
3.1. <i>Le rôle de l'État</i>	106
3.1.1. <i>Le fardeau administratif</i>	106
3.1.2. <i>Une politique et une armée coloniales</i>	107
3.1.3. <i>Les politiques migratoires</i>	108
3.1.4. <i>Quelles politiques douanières ?</i>	110
3.1.5. <i>Le régime foncier</i>	112
4. Chemins de fer et travaux publics	113
5. Les modèles d'entreprises.	116
CONCLUSION	119
Annexes	121

CHAPITRE 4 - UN RESEAU : HOMMES POLITIQUES, ECONOMISTES ET ENTREPRISES COLONIALES	127
INTRODUCTION	127
I. LES ECONOMISTES ET LA SPHERE DIRIGEANTE	127
II. ÉCONOMISTES ET MILIEUX COLONIAUX	134
III. LES ACTEURS POLITIQUES DANS LES ENTREPRISES COLONIALES : RESEAUX ET INFLUENCE	140
CONCLUSION	143
CHAPITRE 5 - LA MISE EN ŒUVRE ECONOMIQUE DE LA COLONISATION : ENTREPRENDRE EN CONTEXTE COLONIAL	145
INTRODUCTION	145
I. APPROCHE HISTORIQUE	148
1. La période précoloniale	148
1.1. <i>Les compagnies européennes et la Côte africaine</i>	149
1.2. <i>Les intérêts français pour l'Afrique</i>	150
1.3. <i>Le commerce intra-africain</i>	152
2. L'économie de traite en Afrique de l'Ouest	153
2.1. <i>Les besoins de la Révolution Industrielle</i>	154
2.2. <i>L'arachide, symbole de l'économie de traite</i>	155
2.3. <i>Quoi produire en Afrique de l'Ouest ?</i>	161
II. ENTREPRENDRE EN AOF	168
1. Types d'entreprises et fonctionnement	169
1.1. <i>La période de crise des années 1920</i>	173
1.2. <i>Les augmentations de capitaux</i>	174
1.3. <i>Les entreprises locales</i>	178
1.4. <i>Négociants et commissionnaires</i>	181
1.5. <i>Les sociétés d'étude</i>	182
2. Fondateurs et administrateurs : qui mène la colonisation ?	183
2.1. <i>Des entreprises familiales</i>	184
2.2. <i>Des réseaux d'entreprises</i>	186
2.3. <i>Des réseaux d'administrateurs</i>	190
2.4. <i>Administrateurs coloniaux et entreprises</i>	194
2.5. <i>Les banques dans les conseils d'administration</i>	195
3. Lieux de rattachement et zones coloniales	196
3.1. <i>Les Bordelaises</i>	201
3.2. <i>Les Marseillaises</i>	206
4. Entreprendre sans les Européens	212
4.1. <i>Les Libano-Syriens</i>	212
4.2. <i>Les acteurs locaux</i>	217
4.3. <i>Les religieux et le commerce en AOF</i>	220
4.3.1. <i>La confrérie Mouride</i>	220
4.3.2. <i>Les missionnaires</i>	221
CONCLUSION	224
Annexe	228
CONCLUSION GENERALE	233
BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES	239
LISTE DES DOCUMENTS	269

Abréviations utilisées :

- AEC : Annuaire des entreprises coloniales.
- AEF : Afrique Equatoriale française.
- AOF : Afrique Occidentale Française.
- BnF : Bibliothèque Nationale de France.
- EF : Économiste français.
- JDE : Journal des Économistes.
- REP : Revue d'Économie Politique.

« Mais précisément, si je détourne les yeux de l'homme pour regarder les nations, je constate qu'ici encore, le péril est grand ; que l'entreprise coloniale est, au monde moderne, ce que l'impérialisme romain fut au monde antique : préparateur du Désastre et fourrier de la Catastrophe : Eh quoi ? les Indiens massacrés, le monde musulman vidé de lui-même, le monde chinois pendant un bon siècle souillé et dénaturé ; le monde nègre disqualifié ; d'immenses voix à tout jamais éteintes ; des foyers dispersés au vent ; tout ce bousillage, tout ce gaspillage, l'humanité réduite au monologue et vous croyez que tout cela ne se paie pas ? La vérité est que, dans cette politique, la perte de l'Europe elle-même est inscrite, et, que l'Europe, si elle n'y prend garde, périra du vide qu'elle a fait autour d'elle ».

Aimé Césaire, Discours sur le colonialisme, 1950.

“Exactly; but if I turn my attention from man to nations, I note that here too there is great danger; that colonial enterprise is to the modern world what Roman imperialism was to the ancient world: the prelude to Disaster and the forerunner of Catastrophe. Come, now! The Indians massacred, the Muslim world drained of itself, the Chinese world defiled and perverted for a good century; the Negro world disqualified; mighty voices stilled forever; homes scattered to the wind; all this wreckage, all this waste, humanity reduced to a monologue, and you think all that does not have its price? The truth is that this policy cannot but bring about the ruin of Europe itself and that Europe, if it is not careful, will perish from the void it has created around itself”.

Aimé Césaire, Discourse on colonialism, 1950.

Introduction générale

Au XIX^e siècle, les pressions abolitionnistes et les mutations de l'économie euro-américaine vont entraîner une transformation des relations commerciales entre les Européens et le continent africain, essentiellement basées jusque-là sur la traite des travailleurs serviles. Le mode de production esclavagiste alors en place ne permettant plus de répondre à l'expansion d'un capitalisme agraire et industriel (Messailoux [1971]), les pays Européens et en particulier la France, vont se tourner vers l'Afrique avec d'autres ambitions commerciales. L'expansion coloniale dans cette partie du Globe devient alors un objectif, notamment après 1830 et le début de la conquête française en Algérie. Auparavant contenus dans des comptoirs le long des côtes du continent où colporteurs et caravaniers locaux assuraient l'approvisionnement (Goerg [1986]), les activités marchandes françaises vont se développer avec l'intérieur des terres par l'entremise de maisons de commerce venues surtout de Bordeaux et de Marseille. Le commerce de la gomme ou de l'ivoire puis, de plus en plus celui des produits palmistes nécessaires aux activités industrielles en Europe, va entraîner la multiplication des conquêtes.

Ce sera pourtant seulement à partir de la fin du siècle et des années 1880 que les ambitions se matérialiseront par des conquêtes militaires plus conséquentes, qui vont s'intensifier dans le cadre du « *Scramble for Africa* », la « *Course au partage de l'Afrique* ». Avec la conversion des Républicains à cette entreprise (Clément [2014]), la France joue désormais un rôle majeur dans cette expansion, cherchant à établir un vaste empire colonial sur un continent qui devient un terrain de confrontation entre différentes puissances européennes, la France et le Royaume-Uni en tête.

En 1885, les protagonistes du Vieux Continent se retrouvent à la Conférence de Berlin et les nombreux pays impliqués dans la conquête coloniale vont s'entendre pour organiser et planifier les conquêtes militaires et économiques. Il s'agira alors de renforcer et mettre en œuvre un système colonial, puis de promouvoir l'exploitation des ressources naturelles africaines indispensables aux métropolitains (Laurent [2024]).

Ces processus de colonisation en œuvre au XIX^e siècle peuvent être soumis à diverses définitions. Dans le cas de la France, ces distinctions se font en fonction des zones géographiques concernées comme des périodes, la distinction première restant la séparation entre colonie de peuplement et colonie d'exploitation.

D'un côté, « *la France ne peut revendiquer réellement, au XIXe siècle, que deux colonies de peuplement, l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie, qui relèvent de deux stratégies et de deux expériences coloniales différentes* » (Taraud [2018]).

En ce qui concerne l'Afrique Occidentale Française (AOF), il s'agit d'une colonisation d'exploitation se définissant comme un système politique de domination imposant des institutions économiques aux sociétés colonisées (Zouache [2014]). Elle ne fournit un contingent de peuplement qu'à travers un certain nombre d'administrateurs et de militaires sur lesquels peuvent s'appuyer quelques grands marchands et des petits colons supplétifs des compagnies de commerces installées sur place. A la manière des pensées libérales, la colonisation serait alors « *la domination des terres étrangères afin de répandre droits et libertés, éducation et propriété, travail libre et marchés ouverts* » (Laurent [2024]). Pour la période et l'espace de notre étude, il est possible de déterminer trois ères coloniales : 1830 – 1880, qui débute au moment de l'arrivée française en Algérie et où se développent en parallèle l'extension des comptoirs sur les côtes africaines ; 1880 – 1914, qui correspond ensuite à une période de conquête, de pacification et de démilitarisation de l'administration ; et enfin 1914 – 1945, qui reste la période de la « *stabilisation de l'administration coloniale, marquée par sa professionnalisation* » (Chambru [2017]). Les Européens colonisent alors l'espace ouest-africain et voient en lui une source de matières premières précieuses, comme le coton, le cacao, les palmistes, le caoutchouc et évidemment l'arachide. Tous s'avèrent nécessaires pour alimenter les industries européennes et seront perçus comme le moyen de maintenir la santé économique de la « Mère-Patrie » par l'importance des biens produits et des profits dégagés (Barjot [1997]). De plus, les colonies offrent des débouchés pour les produits manufacturés européens, contribuant ainsi à renforcer les économies coloniales. L'ouverture de ces nouveaux marchés est alors une loi nécessaire du développement de l'économie capitaliste (Guillen [1974]) et cela se traduit sur le terrain, premièrement par des conquêtes militaires et l'établissement d'administrations coloniales qui imposent le contrôle français sur les populations locales, puis dans un deuxième temps par la mise en place de marchés captifs où chaque colonie est statutairement contrainte de n'acheter qu'à des marchands de la métropole.

Travailler sur cette économie coloniale et sur l'histoire de la pensée économique dans ce même contexte est le fruit de plusieurs facteurs. Les questions coloniales et postcoloniales qui en découlent, les impacts coloniaux et les interrogations sur les

écarts de développement sont certes d'un intérêt incontestable, mais je suis (j'étais) avant tout un historien. L'intention en revient donc en premier lieu à Abdallah Zouache qui a su m'arrêter dans mes élans et me mettre sur cette voie pour que nous tentions d'appréhender l'importance de ce champ d'étude. Une motivation particulière a été de pouvoir associer deux disciplines, l'histoire et l'économie, dans des travaux de recherche sur un sujet qui ne peut finalement pas exister sans ce mélange des genres. Ce désirable mélange n'est pas uniquement lié au champ d'investigation mais également aux bénéfices possiblement apportés par cette interdisciplinarité.

En tant qu'historien, nous recherchons généralement des liens entre des facteurs externes et des motivations personnelles pour tenter d'expliquer pourquoi des individus, des groupes, des institutions ou des gouvernements ont agi d'une manière particulière. L'apport de compétences étendues à l'économie a permis d'aborder les problématiques dans de multiples perspectives : l'histoire donc, mais aussi l'économie politique et l'histoire de la pensée économique. Les bases historiques de la colonisation française n'ont pas été renouvelées ici, mais l'étude de certaines publications économiques peuvent apporter des éléments supplémentaires ou complémentaires sur divers points. Ces travaux se placent dans le courant du renouveau de l'histoire économique, qui connut une période creuse entre 1980 et 2010 (Cogneau [2023]), et la question coloniale, comme celle de la pensée économique pour cet espace ouest-africain, restent un chantier en cours voire même largement sous-traité. Certains travaux demeurent cependant des références : Suret-Canale [1982], Coquery-Vidrovitch [1985], Marseille [1984], Amin [1971] ou Goerg [1986] mais certains sont datés et même si des publications plus récentes existent (Coquery-Vidrovitch [2022]), elles restent disséminées dans des études sur une histoire globale de la France coloniale comme le démontre clairement le livre éponyme de Nicolas Bancel (Bancel et al. [2022]). En effet, au sein des productions contemporaines sur la colonisation, l'Algérie se veut être l'espace colonial suscitant les regards les plus approfondis (Zouache [2009], Frobert [2005]) notamment en raison des sources disponibles, mais également du poids de cette colonie devenue département français dès 1848 et fleuron de la colonisation française. Notre contribution s'inscrit donc dans cette tradition de recherche et nourrit la littérature en économie de la colonisation comme par exemple les travaux de Acemoglu et Robinson [2017] qui reviennent sur les origines institutionnelles des écarts de développement. Elle peut aussi être un apport important pour des économistes du développement spécialistes de l'Afrique

portant un regard critique sur l'économie politique contemporaine, à l'instar d'Obeng-Odoom [2020] qui s'inspire du texte de référence de Samir Amin sur l'économie politique de la colonisation en Afrique de l'Ouest. Pour ces derniers, la question coloniale reste fondamentale.

Nos travaux s'intéressent à l'économie politique et à l'histoire économique de cette région de l'empire français, devenue l'Afrique Occidentale Française (AOF) en 1895, dans la perspective d'une Afrique de l'Ouest où la situation économique contemporaine persistante appelle à des recherches approfondies sur la période coloniale et ses héritages (Austin [2010]). Nous avons alors l'objectif de faire ressortir les thématiques qui étaient discutées par les économistes français à l'époque même de la colonisation et l'éventuelle mise en application de leurs projections théoriques. A la suite des travaux d'Alain Clément ([2013] ; [2014]) qui offrent une ample analyse économique de la question coloniale en France entre 1870 et 1914, ou encore des recherches de Hugon [2000], Frobert [2005], Parent [2018] ou Singaravélou [2023], nous retrouvons les recherches plus récentes de Denis Cogneau [2023] qui proposent une vision générale de l'économie politique de la colonisation. Toutefois, l'Afrique de l'Ouest qui est traitée à travers les questions traditionnelles du commerce de traite ou intégrée dans le cadre des problématiques coloniales plus générales, comme les questions douanières, la propriété foncière ou les investissements publics, n'a pas pu y être abordée dans un ouvrage visant à une description globale de l'ensemble des colonies françaises. Les spécificités inhérentes à un tel vaste domaine colonial, notamment quant à la question de l'altérité restent ainsi à découvrir, quand « *on saisit la manière dont le "Noir" fut construit comme non-homme de la modernité [...] enchainé à une économie politique de la subjectivité raciale* » (Laurent [2024]). Ceci est d'autant plus important que, depuis le XVI^e siècle, les questions raciales se rapportant à l'exploitation économique vont avoir une portée considérable dans l'approche qu'en auront les colons mais aussi, et c'est une des explorations de notre thèse, dans celle des économistes de cette fin du XIX^e siècle, comme a pu le relever Abdallah Zouache auparavant [2014].

Déjà en 1886, Charles Gide se demandait « *A quoi servent les colonies* » (Gide [1886]) et des recherches récentes en histoire de la pensée économique montrent que la question coloniale a occupé une place centrale dans les préoccupations de nombreux économistes. Ainsi Célimène et Legris [2002] se penchent sur l'esclavage colonial, les multiples travaux d'Alain Clément s'intéressent à la pensée économique coloniale

française ([2009] ; [2011] ; [2013]) alors que Philippe Steiner [1996] se questionne sur Jean-Baptiste Say et les colonies. Abdallah Zouache [2009] analyse la conception économique coloniale des Saint-Simoniens au XIXe siècle ou se penche sur le rapport de l'économie institutionnaliste aux questions coloniales [2014]. Marc Flandreau [2016] analyse la contribution des anthropologues à la mise en place de l'empire colonial britannique, Grégoire Mallard [2019] retrace les liens entre sphère dirigeante et intellectuels, notamment les sociologues durant l'histoire coloniale. Enfin, et non des moindres, le libéralisme est analysé quant à son rapport au colonialisme par Clément [2014], quand Jennifer Pitts [2008] « étudie la “bonne conscience coloniale” des économistes classiques et utilitaristes anglais » (Zouache [2014]).

Nous prolongeons ainsi ces travaux à travers l'étude principale de trois revues économiques de référence de cette fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle : « *La Revue d'Économie Politique* » (REP), « *Le Journal des Économistes* » (JDE) et « *L'Économiste Français* » (EF) en nous concentrant sur l'Afrique de l'Ouest uniquement. Dans ce cadre, nous avons donc tenté de comprendre de quoi relevaient les positions des intervenants, prenant notamment en compte le fait que les publications n'étaient pas uniquement le fait d'économistes. En effet, à côté de ces derniers, on retrouve des scientifiques, des ingénieurs, des géographes, des hommes politiques, des fonctionnaires ou des membres de la société civile, mais aussi des historiens ou des juristes. L'hétérogénéité des participants permet ainsi de croiser leurs regards et, puisqu'ils n'appartiennent pas aux mêmes écoles de pensée, de mettre en évidence une atmosphère quant aux questions coloniales, puisque les investigations précédentes portaient traditionnellement sur les divers courants de pensée ou sur les positions individuelles des divers économistes.

Pourquoi alors l'étude de ces revues particulièrement ? Le « *Journal des Économistes* » est la revue libérale de référence, dans une période où les libéraux sont considérés comme « LES » économistes (Pénin [1997]). Elle est publiée par Guillaumin, célèbre maison d'édition libérale (Flamant [1992]) et noyau du lobby libéral en France (Levan-Lemesle [1985]). Certains des principaux acteurs du libéralisme, tels que Joseph Garnier ou Gustave de Molinari, animent la revue en y invitant de nombreux économistes libéraux influents, parmi lesquels Chailley-Bert, Bastiat ou Walras. Face de cette revue se déclarant perpétuer les idées de Smith et de Jean-Baptiste Say, « *La Revue d'Économie Politique* » se crée comme une alternative en désirant offrir une diversité d'opinions. Elle verra cependant intervenir également des

économistes du courant libéral mais souhaitera défendre une neutralité idéologique face aux libéraux tout puissants. Enfin, « *L'Économiste Français* » se positionne avant tout comme une revue abordant les questions économiques principalement libérales et portant une attention particulière à la situation dans les colonies (Desmars [2011]). C'est Paul Leroy-Beaulieu, le plus célèbre économiste libéral pro-colonial qui la dirige, mettant en exergue l'ambition de « *contribuer à la régénération matérielle et morale de la France* » à travers ses publications (Leroy-Beaulieu Paul [1873]). Ces trois revues, par l'hétérogénéité de leurs intervenants et par les sujets couverts sont alors représentatives de l'atmosphère intellectuelle de la période étudiée et nos travaux vont alors viser à extraire de leur contenus les informations relatives aux interventions dans les colonies en cette fin de XIXe siècle, exposées pour certaines dès leur programme originel. Un des objectifs est donc de comprendre comment se sont construit les discours savants coloniaux dans ces revues économiques. Quelles ont été les positions défendues par des économistes libéraux traditionnellement opposés aux interventions coloniales, quelles ont été celles des autres intervenants et quelles possibilités leur ont été données de participer à la structuration de la colonisation en Afrique de l'Ouest quand, en relevant la thèse de Flandreau [2016], nous observons que le projet colonial s'est aussi déployé à partir de savoirs savants.

Ces productions de savoir sont affinées dans les revues étudiées qui, comme le précise la REP (Comité de rédaction [1887]), s'attachent une « *sincère* » « *recherche de la vérité* ». Elles proposent donc des contributions qui reflètent leur positionnement épistémologique, contrairement aux revues actuelles qui parfois précisent en préambule les distances de rigueur entre leur orientation et les intentions de leurs contributeurs.

Pour obtenir une vue d'ensemble plus poussée de l'atmosphère intellectuelle, il aurait été bénéfique de considérer des publications en dehors de ces trois revues. Par exemple, « *La Revue des Deux Mondes* », organe influent et reconnu pour sa contribution majeure aux débats intellectuels, comme pour la diffusion des idées libérales, aurait pu être incluse. Ceci est d'autant plus vrai que de nombreux contributeurs n'interviennent d'ailleurs qu'en son sein¹. Toutefois, par délimitation des travaux comme par contrainte de temps pour le dépouillement de ces archives, nous

¹ Nous tenons à remercier à cette occasion Philippe Steiner comme Ludovic Frobert qui nous ont tous deux suggéré ces informations sur le contenu comme sur les contributeurs de « *La Revue des Deux Mondes* ».

avons opté pour ces trois revues uniquement et laissons vacantes ces données exploitables par la suite ou sujettes à comparaison avec le travail actuel.

Méthodologie

En ce qui concerne les deux chapitres d'histoire de la pensée, l'ensemble des numéros de la REP et du JDE est disponible au format numérique sur *Gallica*, le site regroupant les ressources numériques de la Bibliothèque Nationale de France (BnF), mais également en physique à la Bibliothèque de Genève (BGE) où nous retrouvons aussi les exemplaires de l'EF, quant à eux quasiment absents de *Gallica* :

- Revue d'Économie Politique – côte : BGE E 665, année 1 [1887] - 118 [2008]),
- L'Économiste Français – côte : BGE E 883, année 1 [1873] - 66 [1938]),
- Le Journal des Économistes – côte : BGE E 56, année 5 [1845] - 6 [1846] puis année 13 [1853] - 97 [1938]).

L'analyse s'est d'abord portée pour les trois revues sur la table des matières afin de recenser les entrées concernant la colonisation et les termes préalablement définis pouvant s'y reporter (colonies, race, culture, peuples, indigènes, Afrique, noms des pays, thématiques coloniales, etc.). Il pouvait s'agir d'articles (entre 35 et 40 articles par an), de chroniques et de bulletins bibliographiques, les trois revues adoptant à peu près la même structure, mettant l'accent sur ces trois sections principales.

Chaque publication a alors été lue et analysée pour en extraire les éléments pertinents. Les informations recueillies ont permis de dégager les différents thèmes de notre étude. Pour approfondir cette analyse, une recherche par mots-clés a été entreprise à partir de la version numérique quand elle était disponible, permettant de recenser toutes les occurrences pertinentes et d'en examiner le contenu. Cette recherche s'est alors concentrée sur des dates préalablement définies pour des publications couvrant une période de 40 ans, de 1880 à 1920, à l'exception de la REP, qui a été fondée quant à elle en 1887. Cette fin du XIX^e siècle marque en effet un changement dans les relations entre l'Europe et l'Afrique, avec la Conférence de Berlin qui propose le partage effectif du continent entre les puissances colonisatrices et le début d'une exploitation plus poussée de ces territoires. Le tournant du siècle qui, à l'exception du Liberia et de l'Éthiopie, voit officialiser la soumission politique et militaire de quasiment

tous les espaces africains, permet aux contributeurs de ces revues de se positionner sur une question contemporaine, profitant des événements progressifs pour donner leurs avis. Il aurait été envisageable de restreindre notre étude et de la conclure au début de la Grande Guerre, mais le rôle de l'AOF pendant celle-ci, aussi bien au niveau des troupes engagées que de la multiplication des approvisionnements en provenance de ses colonies, nous a incités à rechercher les indices de cette implication dans les diverses publications et prises de positions des intervenants.

Subséquentement, le choix de la géographie s'explique par le caractère stratégique fort de l'Afrique de l'Ouest, qui était perçu comme la continuité d'un empire conditionnant une influence d'Alger à Dakar. L'Afrique Equatoriale Française (AEF) n'est pas considérée comme unité d'étude car elle est constituée à la fin de la période, en 1910. Toutefois, nous avons pu noter *a posteriori* que les changements de régime, à savoir les créations de l'AOF (1895) et de l'AEF (1910), n'ont pas été des déclencheurs pour la production d'articles spécifiques sur la colonisation ouest-africaine au sein des revues étudiées, pas plus que ne le fût la Grande Guerre (1914-1918), pendant laquelle on observera alors plutôt un ralentissement dans l'attention portée aux colonies comme dans la production générale des revues. Entre 1880 et 1920, les intervenants appréhendent donc l'Afrique de l'Ouest comme un projet économique intéressant, un espace rentable en devenir et leurs projections sont ainsi susceptibles d'entraîner des publications utiles à nos travaux. En outre, le choix de la géographie a également été motivé par la volonté de mieux comprendre les origines des problématiques de développement actuelles dans la région étudiée, et de mettre en lumière l'influence des théories et politiques économiques, ainsi que des relations et hiérarchies commerciales, sur les territoires colonisés et leurs institutions.

Pour cela, à côté de cette recherche portée sur l'histoire de la pensée économique où les économistes discutent à la fois des raisons et des modes de colonisation, nous nous sommes intéressés à l'histoire économique de ces espaces. Dans le chapitre quatre, nous avons étudiés les réseaux coloniaux des divers contributeurs rencontrés dans les trois revues scientifiques. À travers des recherches biographiques et l'analyse des engagements partisans ou des activités professionnelles, nous avons cherché à comprendre comment le capital social et économique de ces différents acteurs va pouvoir être exploité dans l'entreprise coloniale. Ce processus a ainsi révélé une convergence d'intérêts dépassant le cadre des seuls intellectuels théorisant sur la colonisation

Enfin, dans un dernier chapitre, il s'est agi d'analyser les processus ayant accompagné la colonisation économique de l'AOF, en observant la mise œuvre des diverses entreprises présentes sur ce territoire, la teneur de leurs échanges, d'abord durant la période précoloniale puis entre 1895 et 1930. Contrairement à l'étude des productions intellectuelles au sein des revues, cette analyse économique va porter jusqu'en 1930, avec la date butoir de la crise débutée en 1929 comme évènement arbitrairement choisi. C'est alors en 1895, avec la création administrative de l'AOF que débutent nos recherches sur la création des entreprises françaises traitant spécifiquement avec l'Afrique Occidentale Française.

Afin de compiler des données empiriques sur ces entreprises et d'accéder à des informations sur leurs domaines d'activités, les capitaux engagés, les actions émises, les dividendes tirés de leurs activités ou encore les divers membres des conseils d'administration, nous avons fait le choix de travailler en priorité avec les « *Annuaire des Entreprises Coloniales* » (AEC). Cette publication émane directement de l'*Union Coloniale Française* et recense les données relatives aux entreprises traitant avec les colonies. Nous avons étudié les numéros disponibles entre 1910 et 1930, mais qui reviennent toutefois sur les créations antérieures. Nous nous sommes alors parfois référés aux versions mises en ligne sur *Gallica* mais également lors d'un visionnage à la BnF où les versions non numérisées sont disponibles sur microfilms :

- Archives de la BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120

Cet annuaire forme une source d'information conséquente. Elle balaye les divers types d'entreprises qui traitent avec l'espace étudié : les services maritimes, les établissements de crédit, les sociétés d'études, les maisons de commerce dont le siège se trouve en France métropolitaine. On y retrouve également les négociants ou les entreprises locales, c'est à dire celles créées et installées directement dans les colonies, ainsi que les divers commissionnaires et négociants traitant depuis la France avec les produits coloniaux.

Nous avons également examiné diverses publications du *Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française*, telles que :

- L' « *Annuaire du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française* ».
- L' « *Atlas des cercles de l'AOF* »,

- La « *Situation générale de l'année* »,
- Le « *Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie du Haut-Sénégal et Niger* »,
- Le « *Rapport d'ensemble sur la situation générale de la Guinée française* ».

De plus, nous avons consulté des publications du Ministère des Colonies, incluant :

- Le « *Bulletin de l'Agence générale des colonies* »,
- Le « *Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'Afrique Occidentale Française* »,
- Le « *Bulletin mensuel d'information de l'Agence économique des territoires africains sous mandat* ».

Enfin, nous avons eu accès à des documents provenant de diverses sources telles que :

- Les « *Archives Nationales du Monde du Travail* »,
- L'« *Institut Colonial de Marseille* » et son « *Annuaire économique colonial* »,
- Les « *Annales coloniales* »,
- « *L'Annuaire Industriel* »,
- La publication « *France- Outre-Mer* ».

Un certain nombre des recherches nous ont permis de recouper des informations multiples sur les entreprises et leurs productions mais aussi sur leurs acteurs, ce qui fut particulièrement utile pour le chapitre quatre. Il s'agit par exemple de divers quotidiens régionaux ou nationaux comme « *La Gironde* » ou « *Le Figaro* », mais encore de journaux comme « *Le Sémaphore de Marseille* », ou des informations compilées par des chercheurs indépendants sur le site internet « *entreprises-coloniales.fr* ».

Encore, nous avons entrepris des recherches généalogiques avec pour objectif de trouver le plus d'informations possible sur les acteurs de ces entreprises coloniales.

Il est important de noter que toutes ces informations sur les entreprises et en particulier celles tirées de AEC ne sont pas exhaustives. Il s'agit plutôt d'une image des entreprises, de leurs activités et des capitaux apportés à un moment donné. En effet, les plus petites d'entre elles ne procédaient pas forcément à l'inscription auprès des

AEC et de fait, l'intégralité des entreprises n'est pas prise en compte. De plus, nous avons décidé d'inventorier seulement les entreprises qui sont spécifiquement et nominativement liées aux colonies de l'Afrique de l'Ouest laissant de côté un grand nombre de compagnie répertoriées comme traitant avec « *toutes les colonies* ». Celles-ci n'ont pas été comptabilisées dans notre analyse détaillée.

Les difficultés

Pour les chapitres deux et trois, les difficultés résidaient dans la quantité importante de données à extraire des nombreuses pages des trois revues économiques. Sur une période de 37 ans pour la REP puis de 40 ans pour le JDE et l'EF, les publications hebdomadaires ont représenté un volume considérable. Mais la qualité de la conservation à la bibliothèque de Genève, comme celle des ouvrages numérisés à largement facilité la tâche.

Pour les chapitres suivants où les AEC restaient la source principale, les recherches sur microfilms ont permis d'avoir des informations relativement claires. Cependant au niveau des recherches globales liées aux entreprises, il faut retenir de nombreuses difficultés. L'accès aux sources concernant les noms des fondateurs de ces entreprises nous est en particulier apparu très difficile. Les archives de Paris proposent bien, via les documents des tribunaux de commerce que nous avons consultés, des informations sur le dépôt des statuts mais après consultation des répertoires alphabétiques de l'enregistrement des actes de société, nous avons pu remarquer que les déposants ne sont pas les entrepreneurs, créateurs ou investisseurs eux-mêmes mais des mandataires, notaires, avocats ou clercs qui procèdent à l'enregistrement en leurs noms. De ce fait, les fondateurs nous sont restés principalement inconnus via ces documents et il fut nécessaire de recouper un grand nombre sources pour obtenir une vue d'ensemble la plus proche possible de la réalité.

Finalement, à l'aide de ces recherches, nous avons pu organiser nos travaux en cinq chapitres. Le premier chapitre se veut être un rappel historique du contexte colonial de la France en Afrique Occidentale, où il est nécessaire de revenir sur la chronologie des événements puis sur les fondements de la conquête, sur ses motivations et ses objectifs, et enfin sur les conséquences administratives de la mise en place de

l'exploitation coloniale au tournant du XX^e siècle. Les deux chapitres suivants, à savoir le chapitre deux et trois sont consacrés à l'étude des revues économiques cités précédemment. Il en ressort un travail d'histoire de la pensée économique avec une première approche via la *Revue d'Économie Politique*, suivi de l'analyse de la position sur la question coloniale de l'un des fondateurs de cette revue, Charles Gide. Dans le chapitre suivant, c'est la question des positions libérales sur la colonisation qui est analysée, à travers le *Journal des Économistes* et l'*Économiste Français*. L'introduction de ce chapitre revient tout d'abord sur le rapport ambigu entre libéralisme et colonialisme avant de présenter les positions des intervenants au sein de ces deux revues. Le chapitre quatre a ensuite l'objectif de présenter les réseaux au sein desquels évoluent les économistes et l'ensemble des intervenants. A travers notamment les AEC, comme à travers des recherches biographiques diverses, nous avons tenté de tisser les liens existants entre le monde académique, le monde politique et le monde des affaires coloniales, les personnages étudiés naviguant directement ou indirectement souvent entre tous. Ils y développent ainsi un « capital colonial » qui nous amène à nous poser la question de l'influence de leurs positions théoriques sur la mise en œuvre de l'aventure coloniale et inversement. Enfin le dernier chapitre cinq, est un chapitre d'histoire économique qui questionne la faculté d'entreprendre en contexte colonial et particulièrement pour la situation de l'Afrique de l'Ouest. Il revient sur les avancées progressives des entreprises européennes, et surtout françaises, sur les diverses productions, sur les ambitions commerciales issues de ces implantations entrepreneuriales, sur les modifications et adaptations du commerce dans ce contexte, comme sur les différents acteurs impliqués dans les activités économiques.

Finalement, cette étude originale par son interdisciplinarité a pour ambition de comprendre l'influence en AOF des tenants de la théorie économique de cette période comprise à un moment charnière de la colonisation du continent africain et, par son analyse, de pousser à comprendre les situations actuelles de développement, les legs coloniaux représentant à notre avis le plus gros facteur dans les défis actuellement traversés par les pays issus de ces anciennes possessions françaises.

Chapitre 1 - La colonisation de l'Afrique de l'Ouest : rappel historique

Introduction

De quoi parle-t-on lorsque l'on parle d'*Afrique Occidentale*, d'*Afrique subsaharienne* ou d'*Afrique Noire* ?

Plusieurs conceptions peuvent prendre forme à l'évocation de ces espaces. L'*Afrique subsaharienne* n'est délimitée par aucune frontière indiscutable, surtout lorsque l'on sait que le Sahara n'a jamais été une barrière, ni à la circulation des biens et des personnes, ni à celle des idées. Cette dénomination pratique sert alors avant tout à désigner la partie du continent peuplée majoritairement par des populations de couleur noire, « l'*Afrique Noire* », c'est-à-dire le « *Bilâd al-Sudân* »² des auteurs arabes. L'*Afrique Occidentale* quant à elle est conçue tout d'abord comme une entité géographique regroupant une diversité de territoires et de cultures. Elle s'étendrait ainsi du fleuve Sénégal et de l'Océan Atlantique à l'Ouest, jusqu'aux frontières Est du Nigeria, avec les zones du Sahara (marquées parfois par le fleuve Niger) comme délimitation septentrionale. Parfois, la Mauritanie y est accolée. Actuellement les pays sahariens comme le Niger ou le Tchad sont parties intégrantes de cet espace qui tend à s'unir à travers diverses institutions comme la « *Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest* » (CEDEAO) ou encore l'« *Union économique et monétaire ouest-africaine* » (UEMOA).

Dans le contexte de notre recherche, la notion d'*Afrique Occidentale* revêt une teneur politique à partir de la fin du XIXe siècle et la colonisation française de ses territoires. Après une présence le long des côtes depuis plusieurs siècles, les intérêts de la France pour l'intérieur du continent se matérialisent par la conquête progressive de vastes zones en Afrique de l'Ouest. Finalement, l'« *Afrique Occidentale Française* » (AOF) est administrativement créée par un décret du 16 juin 1895 (voir tableaux n°1 et n°2). Cette Fédération regroupe le Sénégal, le Soudan Français (aujourd'hui Mali), la Guinée française, la Côte d'Ivoire, le Dahomey (aujourd'hui Bénin), le Niger, la Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso) et la Mauritanie, puis plus tard le Togo, qui

² Littéralement : « *Pays des Noirs* ».

sera rattaché à la France dès 1914 *de facto*, et après 1919, *de jure*. Regroupant ces espaces, les colonies sont au nombre de six en 1904 : Sénégal, Haut-Sénégal et Niger, Mauritanie, Guinée, Côte-d'Ivoire et Dahomey. En 1919, la colonie de la Haute-Volta sera rattachée à l'AOF en même temps que le Togo.

En 1910, une seconde entité est créée sur le même modèle : « *l'Afrique Equatoriale Française* » (AEF). Elle inclura le Gabon, le Moyen-Congo (aujourd'hui le Congo-Brazzaville), le Tchad, et l'Oubangui-Chari (aujourd'hui la République Centrafricaine). En parallèle, les britanniques s'installent également dans cette région du continent qu'ils nomment quant à eux « *British West Africa* ». Contrairement aux possessions françaises, ces colonies anglaises ne possèdent pas de continuité géographique et sont parfois complètement cloisonnées au sein des colonies françaises, comme la Gambie, la « *Gold Coast* » (actuel Ghana) ou encore le Nigeria.

Tableau n°1

Actions administratives et formation de l'AOF.

Source : Digithèque de matériaux juridiques et politiques, Université de Perpignan, (accessible en ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/aof.htm#1886>)

- **Décret du 16 juin 1886**, rattachant les établissements français de la Côte d'Or et du golfe du Bénin à la colonie du Sénégal (JORF, 18 juin 1886, p. 1735).
- **Décret du 1er août 1889**, réglant l'organisation politique et administrative des Rivières du Sud du Sénégal, des Établissements français de la Côte d'or et des Établissements français du golfe du Bénin (JORF, 3 août 1889, p. 3799).
- **Décret du 17 décembre 1891**, relatif à l'organisation des possessions françaises de la côte occidentale d'Afrique comprises entre la Guinée portugaise et la colonie anglaise de Lagos (JORF, 19 décembre 1891, p. 6098).
- **Décret du 17 mars 1893**, portant organisation des colonies de la Guinée française, de la Côte-d'Ivoire et du Bénin (JORF, 17 mars 1893, p. 1378).
- **Décret du 16 juin 1895, instituant un gouvernement général de l'Afrique occidentale française** (JORF, 17 juin 1895, p. 3385).
- **Décret du 17 octobre 1899**, portant réorganisation du gouvernement général de l'Afrique occidentale française (JORF, 18 octobre 1899, p. 6893).
- **Décret du 1er octobre 1902**, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.
- **Décret du 18 octobre 1904**, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française (JORF, 21 octobre 1904).
- **Décret du 1er mars 1919**, portant division de la colonie du Haut-Sénégal et du Niger et création de la colonie de Haute-Volta (JORF, 20 mai 1919, p. 5200).
- **Décret du 4 décembre 1920**, portant réorganisation des conseils d'administration et des conseils du contentieux administratif des colonies du Haut-Sénégal-Niger, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et de la Haute-Volta (JORF du 9 décembre 1920, p. 20242).
- **Décret du 4 décembre 1920**, portant dénomination des colonies et territoires composant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française (JORF, 9 décembre 1920, p. 20250).
- **Décret du 30 mars 1925**, portant création, organisation et fonctionnement des collèges électoraux indigènes en Afrique occidentale française (JORF, 5 avril 1925, p. 3461).
- **Décret du 30 mars 1925**, portant réorganisation des conseils d'administration des colonies du Soudan français, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey et créant une commission permanente de ces conseils (JORF, 5 avril 1925, p. 3461).
- **Arrêté du Gouverneur général** déterminant les régions dans lesquelles est appelé à fonctionner le collège électoral indigène créé par le décret du 30 mars 1925 (JO du Soudan français, p. 431).

Tableau n°2
**Décret du 16 juin 1895, instituant un gouvernement général de l'Afrique
Occidentale Française.**

Source : Digithèque de matériaux juridiques et politiques, Université de Perpignan,
(accessible en ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/aof.htm#1886>)

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 15 juin 1895.

Monsieur le Président,

La situation créée dans le Soudan méridional par les opérations militaires qui ont eu lieu récemment au sud de Kong et les conflits d'attributions qui s'étaient produits déjà l'année dernière entre des gouverneurs voisins au sujet d'incidents survenus dans les contrées avoisinant notre protectorat du Fouta-Djallon ont appelé mon attention sur la nécessité, devenue impérieuse, de donner plus d'unité, dans nos possessions du Nord-Ouest africain, à la direction politique et à l'organisation militaire. C'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer à votre haute approbation un décret qui constitue un gouvernement général de l'Afrique occidentale française, s'étendant sur les territoires du Sénégal, de la Guinée française, du Soudan et de la Côte d'Ivoire, mais laissant à chacune de ces quatre colonies son autonomie administrative et financière. Le Dahomey demeurera en dehors de ce gouvernement général ; toutefois, la nécessité de suivre une même politique dans tout l'ouest africain m'a conduit à vous proposer, monsieur le Président, d'imposer au gouverneur de cette colonie l'obligation d'envoyer en duplicata tous ses rapports politiques et militaires au gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

Dans le but d'assurer à la conduite des opérations militaires la même unité qu'à la direction politique, il m'a paru nécessaire de donner le commandement en chef des troupes de l'Afrique occidentale française à un officier général ou supérieur placé sous la haute autorité du gouverneur général.

J'ai fait préparer dans cet ordre d'idées le projet de décret ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des colonies, CHAUTEAUMPS.

Décret.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des colonies

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854,

Décète :

Art. premier.

Il est institué un gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Art. 2.

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française est le représentant du gouvernement de la République dans les territoires du Sénégal, du Soudan français, de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire.

Art. 3.

Le Sénégal est placé sous l'autorité immédiate du gouverneur général. Les colonies de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Soudan français sont placées avec le Sénégal sous la haute direction politique et militaire du gouvernement général ; elles gardent respectivement leur autonomie administrative et financière sous l'autorité de gouverneurs résidant à Conakry et à Grand-Bassam et d'un lieutenant-gouverneur résidant à Kayes. Le cercle de Bakel et la région du Bambouck dans le cercle de Kayes sont distraits du Soudan français et rattachés au Sénégal.

Le cercle de Faranah est rattaché à la Guinée française.

Art. 4.

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française centralise toute la correspondance du Soudan ainsi que la correspondance politique et militaire des gouverneurs de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire.

Le gouverneur du Dahomey lui adresse un duplicata de tous ses rapports politiques et militaires.

Art. 5.

Le gouverneur général est responsable de la défense intérieure et extérieure de l'Afrique occidentale française. Il dispose, à cet effet, des forces de terre et de mer qui y sont stationnées. Les gouverneurs de la Guinée française et de la Côte d'Ivoire et le lieutenant-gouverneur du Soudan français ne peuvent entreprendre aucune opération militaire sans son autorisation, sauf le cas d'urgence où il s'agirait de repousser une agression.

Le gouverneur général ne peut en aucun cas exercer le commandement direct des troupes. La conduite des opérations militaires appartient à l'autorité militaire qui doit lui en rendre compte.

Art. 6.

Un officier général ou supérieur remplira les fonctions de commandant en chef des troupes de l'Afrique occidentale française.

Art. 7.

Toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 8.

Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 juin 1895.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le ministre des colonies, CHAUTEAUMPS.

Du point de vue administratif et technique, cette vaste zone africaine sous domination française représente 4,6 millions de km² répartis entre les colonies. Il est difficile d'en évaluer exactement la population qui reste comptabilisée surtout pour des motifs liés à la fiscalité. Toutefois les estimations se précisent au fil des années (Sarrault [1923]). En 1921, la population est estimée à environ 12,9 millions de personnes, pour seulement 9860 Européens. La Colonie du Sénégal et celle de Guinée regroupant à elles seules respectivement 5287 et 1386 Européens cette année-là (*Annuaire des Entreprises Coloniales* [1922]).

Tableau n°3
Population et superficie de l'AOF en juillet 1921.

Source : Annuaire des entreprises coloniales, 1922.

Colonies	Européens	Indigènes	Total	Superficie (Km ²)	Densité
Sénégal	5287	1 220 236	1 225 523	192 000	6,4
Mauritanie	214	261 532	261 746	670 000	0,4
Guinée	1386	1 874 565	1 875 951	242 000	7,8
Côte d'Ivoire	835	1 544 843	1 545 680	315 000	4,9
Dahomey	538	841 103	842 243	107 000	7,9
Soudan	983	2 473 606	2 474 589	1 672 000	1,5
Haute-Volta	191	2 973 251	2 973 442	320 000	9,3
Territoire du Niger	216	1 083 826	1 084 042	1 282 000	0,8
Togo	210	670 694	670 904	56 700	12
TOTAUX	9860	12 914 260	12 974 120	4 856 700	2,66

Au premier temps des réelles avancées coloniales françaises en Afrique de l'Ouest (qui ne précèdent pas les années 1860 mais surtout à partir de 1880), chaque nouveau territoire annexé se voit rattaché au lieu d'où était partie l'expédition. Par la suite, alors que l'AOF se construit administrativement, cette incohérence est rectifiée et les territoires conquis graduellement sont organisés en « *Cercles* » et « *Cantons* », présentant toutefois de fortes disparités quant à leur taille et leur démographie. Par ailleurs, les économies régionales qui prévalaient avant l'arrivée des Français ainsi que les différences ethniques restent le plus souvent ignorées lors des découpages et des divisions administratives arbitraires.

Notons que les divisions et dénominations de ces colonies vont varier en fonction des réorganisations administratives successives, parfois même de manière conséquente lorsque des colonies entières changeront d'espace et de nom. Ce sera par exemple le cas avec la *Colonie de Sénégambie et du Niger*, qui devient en 1904 le *Haut-Sénégal et Niger* puis le *Soudan Français* en 1921 ; ou encore la *Colonie de Haute-Volta* qui sera intégrée dans les colonies du Niger, du Soudan Français et de la Côte d'Ivoire par le décret du 5 septembre 1932.

Cette instabilité va alors souvent être l'objet de commentaires négatifs notamment de la part de certains économistes, qui en profitent pour apporter une critique libérale quant aux défaillances de l'État et qui restent désireux de voir s'installer une stabilité favorable au développement économique (Bellet, JDE [1905]).

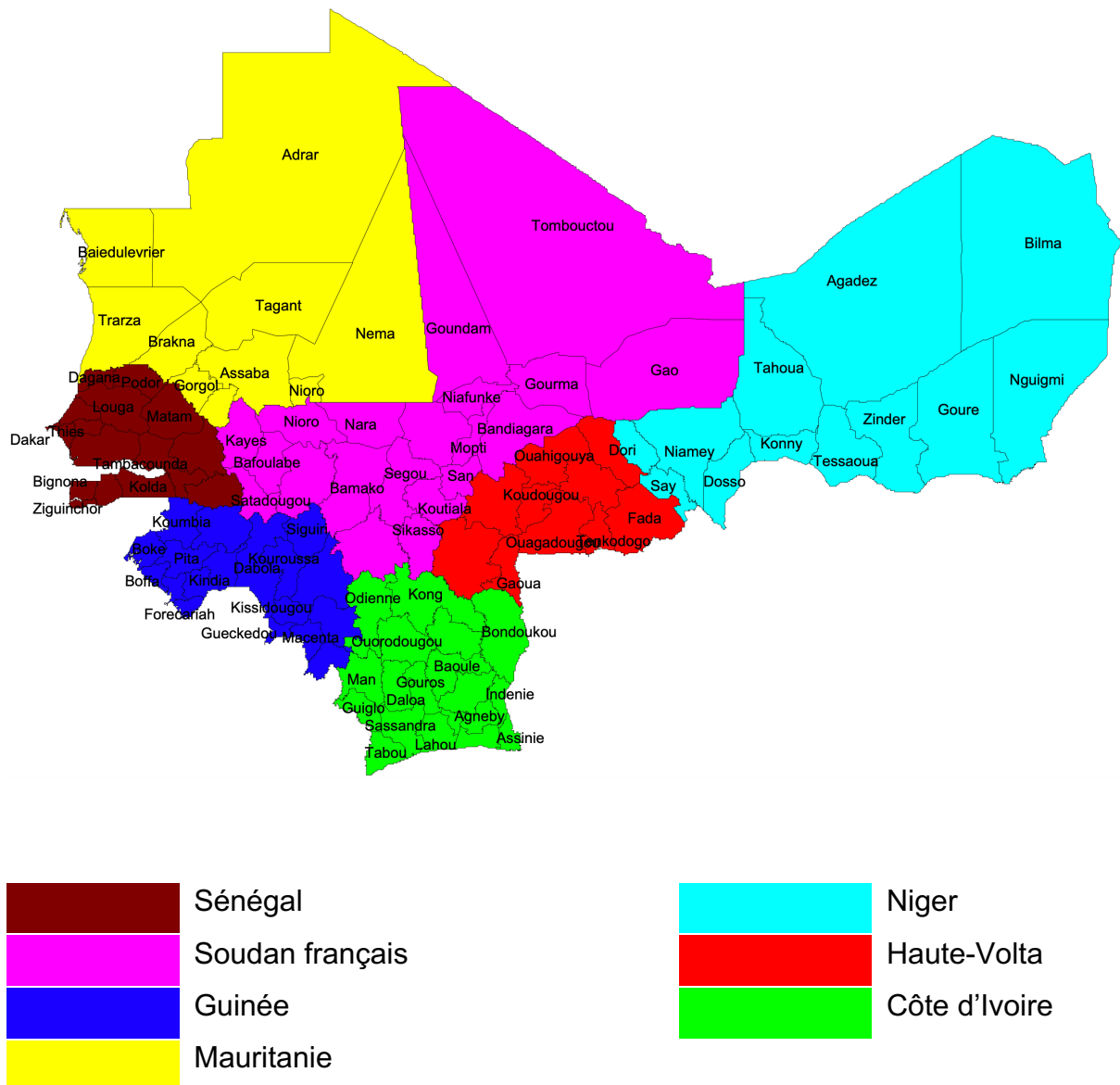
Afin d'administrer cet espace, on trouve un Gouverneur Général résidant à Dakar à partir de 1902. Il est secondé par un Secrétaire Général et un Conseil de gouvernement dont les membres peuvent être des notables élus des colonies, des représentants élus des colonies à la Chambre des Députés et au Conseil supérieur des Colonies, mais également des délégués de certaines chambres de commerce de l'AOF. Chacune des autres colonies du groupe est administrée par un Lieutenant-Gouverneur chapotant des fonctionnaires placés à la tête des différents *Cercles*. Chaque *Cercle* est alors divisé en divers *Cantons* regroupant plusieurs villages individuellement dirigés par un chef coutumier choisi et reconnu par l'administration coloniale française.

Il est évident que des disparités et des exceptions persistent dans la gestion administrative des différentes colonies. Par exemple, le Sénégal reste la colonie de référence, celle où le secteur public est le plus développé et la seule à envoyer un député à la Chambre, puisque Rufisque, Saint-Louis, Dakar et Gorée sont érigées en communes de pleins droits depuis la fin du XIX^e siècle³. Cette colonie permet aussi, de manière toutefois mesurée, de donner une représentation aux populations indigènes à travers un *Conseil Colonial*. A côté des 26 membres citoyens français élus par leurs pairs, ce Conseil ouvre aussi la porte à 18 membres indigènes choisis parmi les chefs locaux et élus par l'ensemble des chefs de Provinces et de Cantons de la colonie (Megglé [1931]). A titre d'exemple, la Mauritanie est divisée en 8 Cercles, le Sénégal en 14 Cercles, la Côte d'Ivoire en 19 Cercles (Martonne [1924]), le *Haut*

³ Blaise Diagne (1872-1934) est un homme politique français natif de Gorée. Il sera le premier Africain élu à la Chambre des Députés. Il restera en place entre sa première élection de 1914 et sa mort.

Sénégal et Niger en 30 Cercles (Delafose [1912]), mais ces subdivisions sont mouvantes dans l'espace et dans le temps. Retenons alors qu'il existe des « *territoires d'administration directe* », des « *pays de protectorat* » et des « *espaces militaires* » comme la *Colonie du Niger* qui est administrativement liée au *Haut-Sénégal et Niger* mais reste commandée par des officiers français.

Carte n°1
Colonies et Cercles.
Source : Huillery [2008].



Du point de vue financier, l'AOF possède un budget général, des budgets annexes, des budgets locaux et des budgets communaux. Selon le décret de 1904, « *les budgets locaux des colonies de l'Afrique Occidentale Française sont alimentés par les*

recettes perçues sur les territoires de ces colonies, à l'exception de celles attribuées au budget général ou aux communes » ⁴.

Les recettes et les dépenses des territoires d'administration directe et des pays de protectorat du Sénégal forment deux budgets distincts : le premier est établi conformément à la législation en vigueur dans la colonie actuelle du Sénégal ; le second par le Lieutenant-Gouverneur du Sénégal en conseil privé du Sénégal, qui fonctionne comme conseil d'administration en ce qui concerne les pays de protectorat (Décret de 1904).

La mise en place de ce système colonial se fait alors graduellement entre une période précoloniale où, depuis presque 400 ans les commerçants européens ont été présents sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest et un XIXe siècle où les changements géopolitiques et économiques vont pousser la France à la conquête des espaces intérieurs du continent africain. Ces intérêts et ces avancées vont être d'autant plus importants à partir des années 1880.

I. La période précoloniale

C'est autour du XVIe siècle et de la mise en place d'un « *nouveau système géo-économique orienté vers l'Atlantique* » (Ogot [1998]) que les espaces côtiers de la façade Ouest du continent africain vont devenir des lieux de plus en plus convoités. Avant que les Européens ne débarquent en Amérique, ces derniers étaient déjà partiellement présents le long des côtes ouest-africaines. Le déploiement de comptoirs leur rendait ainsi possible les échanges avec les populations locales, leur favorisant particulièrement l'accès au commerce avec l'intérieur des terres, espaces qui leur restaient encore inconnus. Dès lors, on observe une multiplication des installations, depuis la Mauritanie jusqu'à l'Afrique australe. Au XVe siècle, les Dieppois avaient créé puis abandonné la place de « *La Mine* » sur la Côte-de-l'Or (actuel Ghana), une fortification que les Portugais reprendront sous le nom d'*Elmina* à la fin du siècle pour en faire le centre de leurs possessions dans la zone et la base du commerce de l'or ghanéen (Franconville [2016]). Les puissances européennes s'affrontent pour asseoir leur influence sur les côtes du continent et l'île de Gorée reste l'un des symboles de

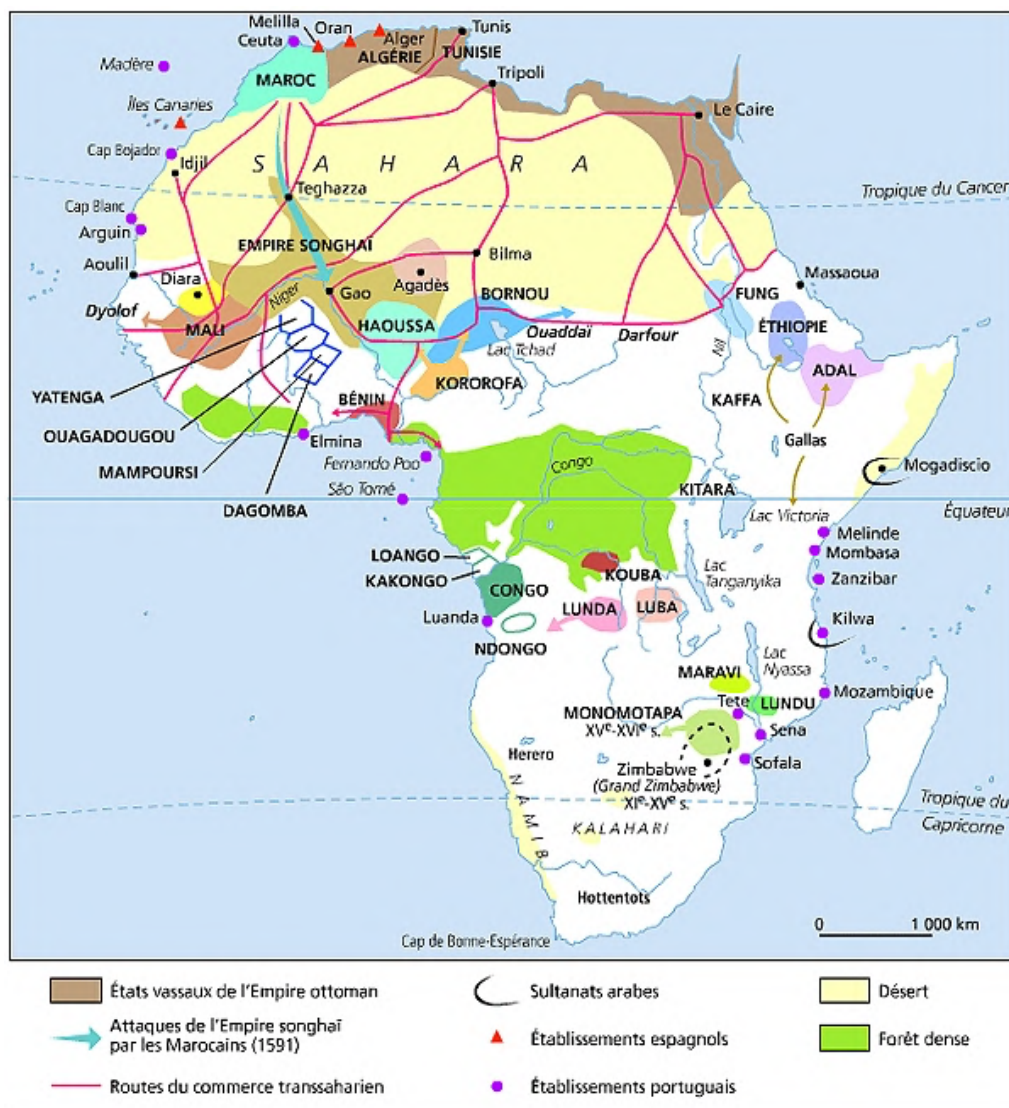
⁴ Décret du 18 octobre 1904 (Article 8), portant sur la réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

cette lutte. L'île de la rade de Dakar fut en effet à la fois disputée par les Hollandais, les Anglais et les Français qui en prennent possession dès 1677. Plus tard, les français feront d'elle l'une des 4 communes de plein droit du Sénégal en 1872.

A l'intérieur des terres, dès les prémices de l'époque Moderne, Portugais et Marocains (qui ont défait l'empire Songhaï⁵) se concurrencent pour le contrôle du Soudan et de la Boucle du Niger. La quête de l'or, qui restait alors leur principale motivation est à l'origine de « la réputation de richesse qui accompagne très tôt les mentions du “Bilâd al-Sudân” chez les voyageurs et les géographes arabes » (Ould Cheikh [2000]).

Carte n°2 **L'Afrique au XVI^e siècle.**

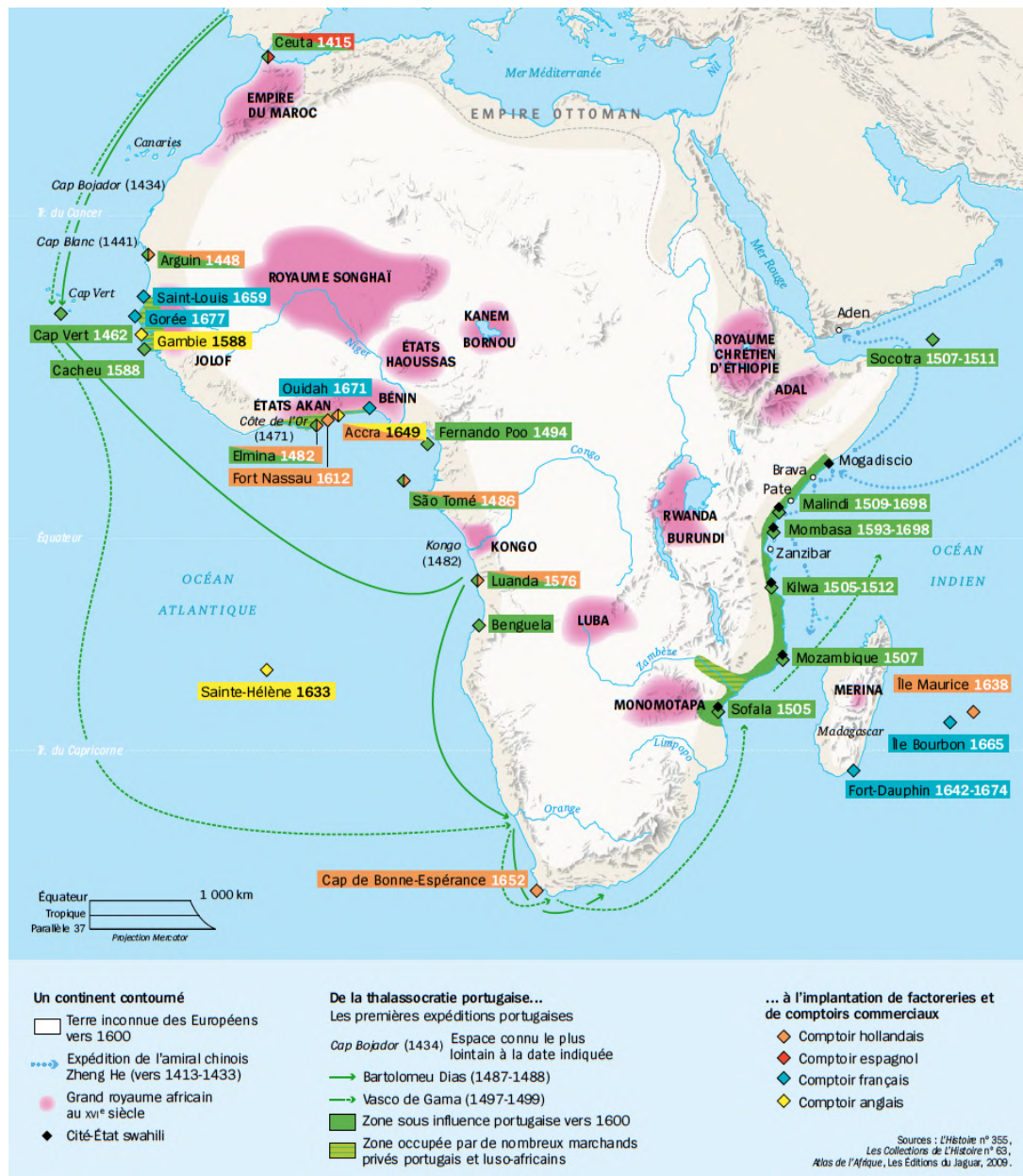
Source : Pitte [2009].



⁵ En 1591, les armées de l'Empire Songhaï, dont la capitale est Gao, affronte une armée envoyée par le Maroc. Cette défaite marque la fin des grands empires multi-ethniques en Afrique de l'Ouest.

Quant aux français, ils s'installent progressivement le long des côtes africaines, à Gorée comme nous l'avons dit plus haut mais aussi à Saint-Louis. Cette ville, proche de l'embouchure du fleuve Sénégal, est fondée en 1659 sur un site occupé par des « *marchands de Dieppe et de Rouen [...] qui s'établirent dans une petite île [...] qu'ils appelèrent l'islette Saint-Louis* » (Bonnassieux [1892]). Elle est séparée de l'Océan Atlantique par une bande de terre et sa position donne alors accès au négoce avec l'intérieur du pays puisqu'elle rend possible la navigation vers l'amont une partie de l'année.

Carte n°3
Les établissements européens en Afrique, XVe-XVIIe siècle.
Source : Pitte [2009].



Ces espaces sont alors l'objet de convoitises de la part des puissances européennes qui s'affrontent partout sur le Globe. Signé à la fin de la guerre franco-britannique qui a suivi l'indépendance des États-Unis, le *Traité de Versailles* de 1783 permet à la France de garder des possessions en Afrique Occidentale. Elle retrouve alors son pouvoir sur Gorée comme sur le fleuve Sénégal et ses dépendances (Saint-Louis, Podor ou Galam), mais aussi des comptoirs en Mauritanie avec Arguin et Portendick. Les guerres révolutionnaires et napoléoniennes mettront une parenthèse à ces possessions mais le *Traité de Paris* de 1814 rendra à la France « *les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre* »⁶.

Au début du *XIXe* siècle, parallèlement à cette stabilisation des possessions françaises, la transformation du commerce atlantique va entraîner un regain d'intérêts pour le commerce en Afrique et pour l'exploration des territoires de l'hinterland africain. Les nations européennes qui n'occupaient que de vétustes comptoirs vont alors tenter de prendre progressivement possessions du continent, prétextant parfois la nécessité de contrôler la mise en application de l'abolition de la traite esclavagiste pour intervenir et s'imposer face aux chefferies et royaumes locaux. Forts, comptoirs, factoreries ou entrepôts se multiplient, même si la présence en Afrique de l'Ouest demeure encore sporadique au début du siècle. En effet, les installations restent plutôt le fait de commerçants indépendants tentant l'aventure africaine, Bordelais et Marseillais en premier lieu.

II. La colonisation de l'Afrique de l'Ouest

A partir des années 1830, date à laquelle la France se lance dans la conquête algérienne, puis surtout après 1840, les choses s'accroissent. Bordelais et Marseillais financent des expéditions pour fonder des comptoirs dans le Golfe de Guinée (Grand Bassam, Ouidah ou Assinie), notamment pour développer la production et le commerce de l'huile de palme (Nardin [1967]). Ces établissements se placent comme des têtes-de-pont de la colonisation française et montrent leur attachement à la métropole (et leur besoin de sécurité) en arborant sur leurs comptoirs le drapeau tricolore. Néanmoins, ce dernier sera toujours flanqué d'une laize blanche rappelant le statut privé de l'établissement (*Ibidem*) permettant ainsi à l'État de ne pas montrer trop officiellement son engagement dans le processus de conquête, notamment face aux autres puissances européennes. Les choses se mettent en place graduellement et,

⁶ Article 8 du Traité de paix de Paris du 30 mai 1814, Voir De Clercq [1880].

arrivé au Sénégal en 1852 puis devenu gouverneur dès 1854, c'est Faidherbe⁷ qui va développer la colonie en multipliant les conquêtes, jetant les bases de la future AOF à travers notamment « *la constitution d'une proto-administration locale* » (Chambru [2017]). En effet, le Sénégal restera le fleuron des colonies de l'Afrique de l'Ouest, hébergeant son chef-lieu et le siège de son gouvernement, d'abord à Saint-Louis jusqu'en 1902, puis à Dakar jusqu'aux indépendances.

A partir des années 1860 et des avancées induites par les œuvres de Faidherbe, la présence coloniale française en Afrique Occidentale se dessine. Les tentatives d'exploitation agricole vont se développer, toujours en parallèle des comptoirs commerciaux. Malgré des résistances locales et notamment celle de Lat Dior⁸ qui s'oppose à la culture de l'arachide et à la mise en place connexe de la ligne de chemin de fer Dakar – Saint-Louis, prétexte à l'installation pérenne des français, une succession d'invasions françaises va permettre de défaire les rois locaux et de les remplacer par des leaders collaborant avec l'occupant.

La période 1880-1920 que nous traitons particulièrement sera alors est celle des grands changements dans les relations entre l'Europe et l'Afrique.

En ce qui concerne l'Afrique, le bouleversement premier est la perte de l'indépendance et de la souveraineté puisque l'ensemble des territoires furent alors colonisés, principalement par le Royaume-Uni et la France. D'après l'historien ghanéen Adu Boahen [1987], 80% des terres étaient possédées par les africains avant la colonisation européenne⁹ : reines, rois et chefs, exerçant le pouvoir dans « *des royaumes, des empires ou des communautés* » (*Ibidem*). Comme nous venons de le mentionner, avant 1880, seules quelques zones sont sous contrôle européen : l'île de Gorée et certaines zones côtières du Sénégal, la ville de Freetown (aujourd'hui en Sierra Leone), les zones côtières de « *Gold Coast* », d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de Porto Novo (Dahomey, aujourd'hui Bénin). Seule l'Algérie est sous contrôle français. Mais en 1920, après une période de résistance (Kipré, [2004]) seuls l'Ethiopie et le Liberia sont encore des terres libres (Adu Boahen [1987]).

⁷ Louis Faidherbe (1818-1889), officier du génie puis général, gouverneur du Sénégal entre 1854 et 1861 puis entre 1863 et 1865.

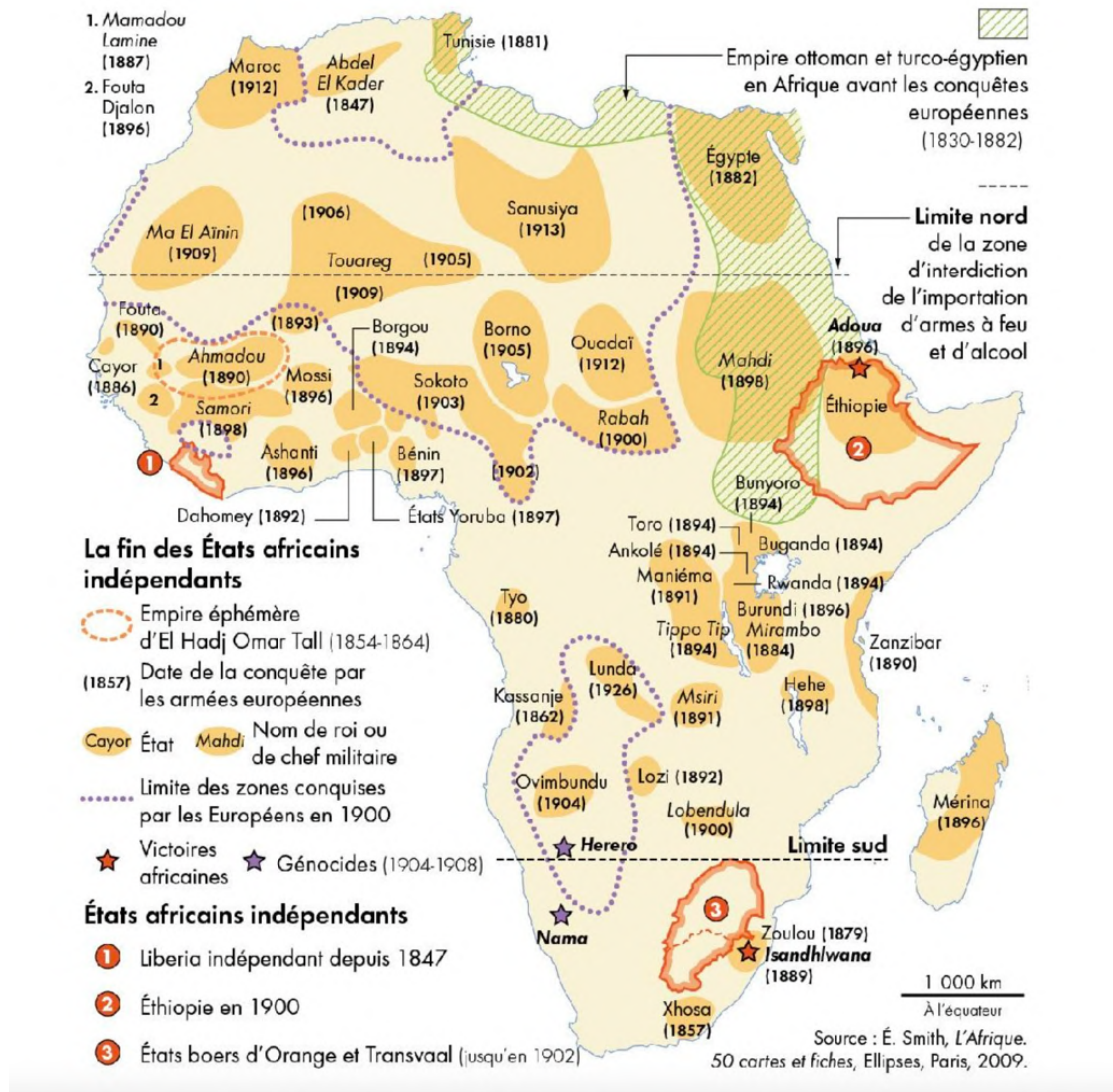
⁸ Lat Dior (1842-1886) est un noble *Wolof*, résistant à la pénétration coloniale française au Sénégal.

⁹ Un historien ivoirien estime qu'il s'agit de « *90% du continent* » (Ekanza [2006])

Un deuxième bouleversement concerne l'installation et la mise en place du système colonial. En effet, la colonisation est un système (Sartre [1956]), qui a bouleversé les équilibres économiques, spatiaux, sociaux et politiques (Ekanza [2006]). D'un point de vue économique, la première phase de colonisation, de la fin du XIXe et du début du XXe, se traduit par le pillage des ressources naturelles par le biais des réquisitions, du travail forcé, des expropriations (Ekanza [2006]).

En Afrique de l'Ouest, une économie de prédation se met en place, essentiellement autour de l'exploitation du caoutchouc, du bois, de l'ivoire. L'économie de traite prévaut également dans la région, notamment en Côte d'Ivoire et au Sénégal pour ce qui concerne les colonies françaises (Ekanza [2006]). Le choix des cultures était le résultat soit de la force (les cultures obligatoires) soit d'un système d'imposition incitant les agriculteurs à entrer dans le circuit de l'économie monétaire (*Ibidem*). L'économie coloniale bloqua le processus d'accumulation capitaliste des pays africains (Amin [1971]) et favorisa le commerce colonial pour lequel les produits bruts étaient exportés vers la métropole pendant que les colonies importaient des produits manufacturés (Ekanza [2006]).

Carte n°4
La perte de souveraineté des États africains.
Source : Fauvelle & Surun [2019].



Concernant l'Europe, les différentes puissances transforment l'Afrique en un terrain de rivalité. En 1885, la France et le Royaume-Uni, aux côtés de l'Allemagne et du Portugal (se sentant menacé par les accords entre les Britanniques et les chefs locaux dans le Bassin du Congo), se retrouvent à la conférence de Berlin pour négocier le partage de l'Afrique en cours (Wesseling [1996]). L'objectif était de « *confirmer l'assentiment général* » et de « *faire entrer l'Afrique dans la civilisation, tout en apportant les bienfaits de l'économie et du commerce dans un monde en marche vers le progrès* » (Alcandre [2016]).

Les invasions militaires puis l'exploitation économique de l'Afrique entre 1880 et 1920 s'appuient alors sur les décisions prises à Berlin et les transforment en réalité. Ces quarante années de conquêtes et de divisions, vont alors être consacrées à « pacifier », renforcer et mettre en œuvre le système colonial et l'exploitation, et la France tente d'étendre sa puissance dans le cadre du « *Scramble for Africa* ».

En Europe, la colonisation était bien perçue comme une « *lutte pour la suprématie mondiale* » (Schwiedland [1913]). On comprend donc que, durant cette période, l'Afrique va servir « *d'arène aux luttes entre les puissances européennes* » (Gide [1919]) et que si, pour un certain temps, la conférence de Berlin a réussi à éviter les conflits ouverts¹⁰, la Première Guerre Mondiale n'est pas sans relations causales avec les luttes africaines (*Ibidem*). À cet égard, le partage initié à Berlin se veut être une excellente solution globale, mais la France doit se désoler de n'avoir obtenu ici que « *trop de sable, trop de chameau, et trop de Touareg* » (Gide [1890]). La puissance coloniale française renforce ainsi son statut dans le contexte d'une course à la colonisation. Ainsi, lors de la conférence de Berlin, la France voit sa domination coloniale africaine légitimée sur l'Afrique de l'Ouest. En outre, la colonisation devient une part importante de la politique étrangère française dans la deuxième et toute dernière partie du XIXe siècle, au moins depuis la création d'un ministère des colonies en 1889¹¹. Auparavant la gestion des spécificités coloniales s'était retrouvée successivement au sein des ministères du Commerce, de la Guerre ou de la Marine ou encore associée au ministère chargé de l'Algérie. La colonisation se développe substantiellement sous la Troisième République. Elle devient alors une « *tâche technique* » et non plus seulement une expédition militaire (Roberts [1929]). Le Sénégal devient une colonie française en 1895, le Soudan Français en 1892, le Niger en 1899, la Côte d'Ivoire en 1893, le Dahomey (actuel Bénin) en 1894, la Haute Volta (actuel Burkina Faso) en 1898 ; la Guinée ne sera pas une colonie avant 1899 et la Mauritanie pas avant 1910.

Comme nous venons de le voir plus haut, ces pays furent alors regroupés progressivement au sein de la Fédération d'« *Afrique Occidentale Française* ». Cette dernière va durer plus de 60 ans et cessera enfin d'exister après le referendum de septembre 1958, par lequel les territoires membres décident de devenir des républiques autonomes au sein d'une future « *Communauté française* ». Après la

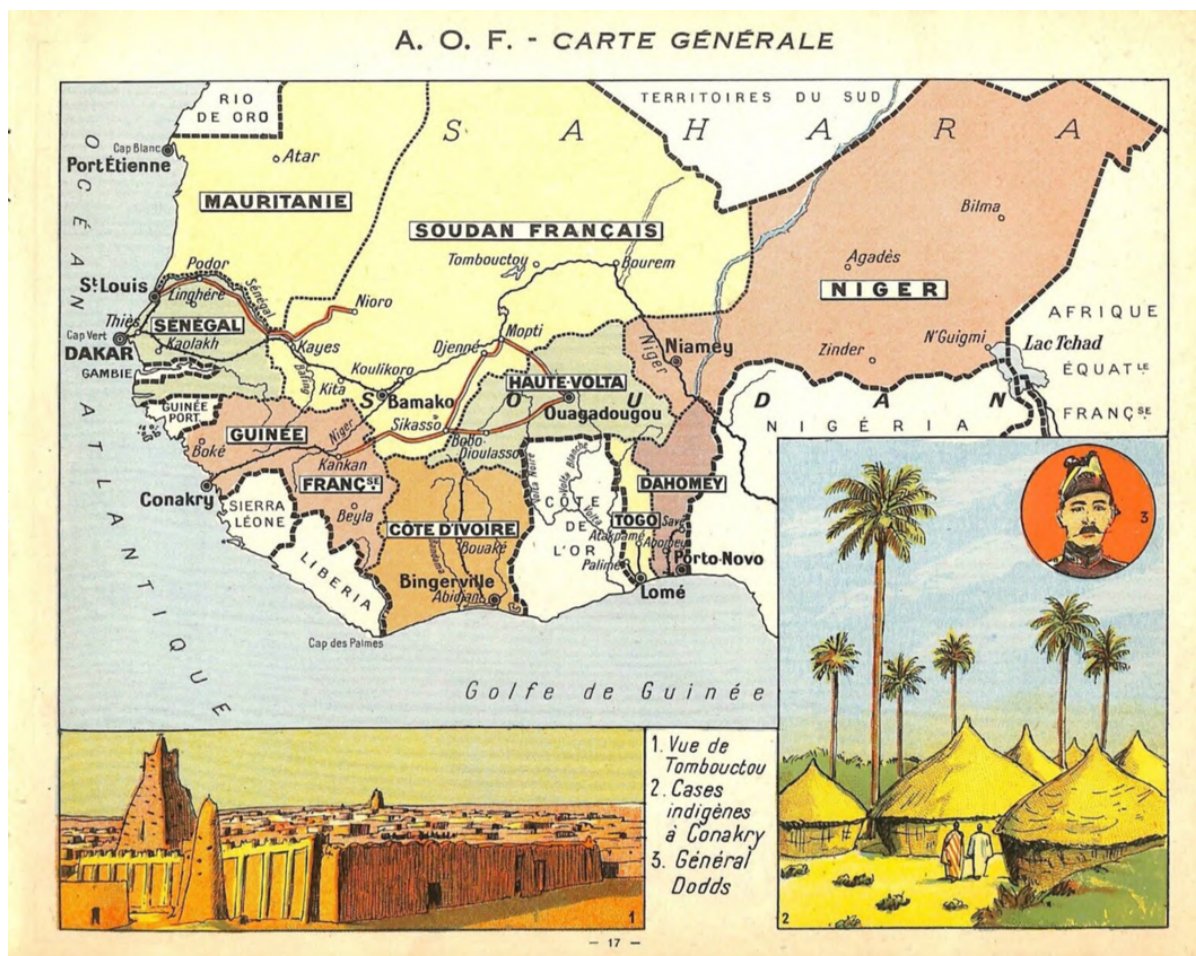
¹⁰ Voir par exemple l'incident de Fashoda survenu en 1898, qui illustre les tensions entre la France et le Royaume-Uni dans la course à l'Afrique.

¹¹ Voir D'Andurain [2013].

déclaration d'indépendance de la Guinée, au grand dam du Général De Gaulle présent lors de l'allocution du leader guinéen Sekou Touré en 1958, suivi par une tentative d'union qui verra le jour entre avril 1959 et septembre 1960 sous le nom de « *Fédération du Mali* », les anciens états de la Fédération deviennent des républiques indépendantes en 1960 et marquent la fin de l'AOF.

Carte n°5

Ancienne carte générale de l'Afrique Occidentale Française, 1931.



Annexes

Annexe 1 - Chronologie des évènements : Sénégal et Soudan.

Source : Coquery-Vidrovitch [1992].

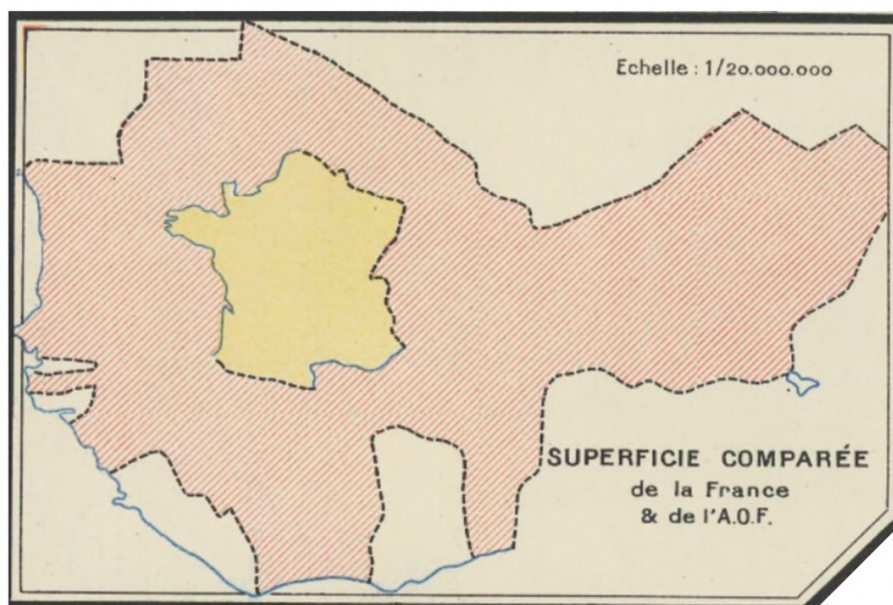
1850	Protet gouverneur du Sénégal ; fondation du poste de Podor.
1853-1855	Conquête du pays malinké et de Nioro par <u>El-Hadj Omar</u> .
1854-1855	Faidherbe gouverneur du Sénégal.
1855-1858	Opérations militaires contre les Maures dans la région du fleuve.
1857	Échec d'El-Hadj Omar devant le fort de Médine ; création des tirailleurs sénégalais.
1857-1859	Premières installations européennes à Dakar.
1860-1862	Occupation du Cayor ; résistance de <u>Lat Dior</u> devenu damel ; El Hadj Omar conquiert Ségou et le Macina.
1862-1867	Révolte de Ma Ba au Saloum contenue par Pinet-Laprade.
1863-1865	Création du port et de la ville de Dakar.
1865	Tombouctou sous contrôle touareg ; mort d'El-Hadj Omar ; révolte des Peuls.
1865-1869	Pinet-Laprade gouverneur.
1869-1870	Développement de la production d'arachide
1847-1877	Brière de l'Isle gouverneur du Sénégal.
1876-1881	Reprise de la conquête sur le Haut-Fleuve.
1883	Borgnis-Desbordes occupe Bamako.
1883-1885	Construction du chemin de fer Dakar–Saint-Louis.
1886	<u>Lat Dior</u> est tué et le Cayor annexé
1889-1891	Ahmadou est chassé de Ségou et de Nioro par Archinard.
1892	Création de la colonie du Soudan (contrôle militaire).
1895	Création de l'AOF ; exil d'Amadou Bamba, fondateur de la confrérie des mourides.
1896-1898	Conquête de Mossi ; occupation de Gao.
1899	La colonie du Soudan est partagée entre le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey, en plus de la création de deux territoires militaires.
1900-1901	Épidémie de fièvre jaune au Sénégal.
1902	Dakar, capitale de l'AOF.
1904	Création de la colonie du Haut-Sénégal - Niger (à partir des deux territoires militaires soudanais)
1912	Création du Service de l'enseignement ; création de l'école normale William-Ponty à Gorée (prend la suite de la section « normale » de l'école des fils de chefs de Saint-Louis).
1914	<u>Blaise Diagne</u> élu député des Communes du Sénégal (cf. en 1879 : les originaires des Quatre Communes - Dakar, Saint-Louis, Gorée, Rufisque - ont le droit d'élire un conseil général et un député au Parlement français).
1917	Mission Blaise Diagne pour le recrutement militaire.
1920	Création du lycée Faidherbe de Saint-Louis ; le territoire militaire du Haut-Sénégal - Niger redevient colonie du Soudan
1923	Achèvement de la jonction ferroviaire Dakar-Niger.
1924	Création de l'institut Pasteur de Dakar.
1932	Création de l'Office du Niger.
1938	Transformation du Parti socialiste sénégalais (fondé en 1935 par Lamine Gueye) en section sénégalaise de la SFIO ; création de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN).
1940	Echec de l'attaque des forces libres sur Dakar.
1946	Congrès de Bamako, création du RDA, Rassemblement démocratique africain ; Lamine Gueye et Senghor majoritaires au Sénégal.
1947	Grève du Dakar-Niger (du 10 octobre 1947 au 19 mai 1948).
1956-1957	Élection et mise en place des gouvernements locaux.
(24 fév. 57)	Décret transformant l'Institut des hautes études supérieures de Dakar en université.
1959	Fin de l'AOF ; création de la Fédération du Mali.
1960	Rupture de la Fédération du Mali.

Annexe 2 - Chronologie des évènements : Niger .

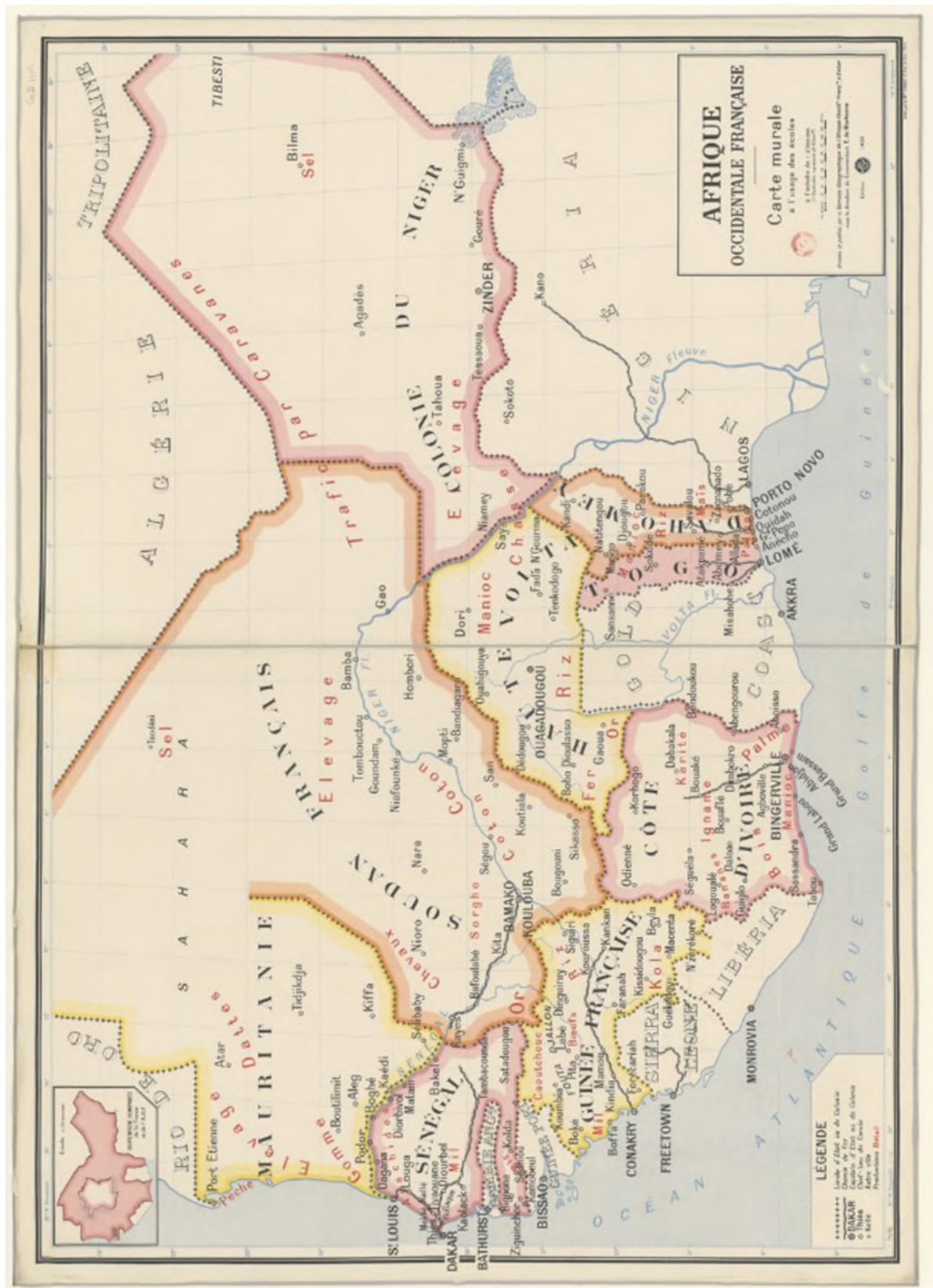
Source : Coquery-Vidrovitch [1992].

1891-1892	Mission Monteil de délimitation des frontières.
1897-1899	Création des premiers postes administratifs, parallèlement au passage de trois grandes missions de reconnaissance (Foureaux-Lamy, Voulet-Chanoine et Gentil)
1899-1900	Résistance du Mawrey.
1900 (25 juillet)	Création du 3e territoire militaire de l'AOF (de fleuve Niger et le lac Tchad.)
1900-1901	Grande famine.
1904	Réorganisation de la colonie du Haut-Sénégal et Niger.
1905-1906	Résistance dirigée par Alfa Seydou autour de dirigée par Amirou Karma Ooumarou.
1910	Contrôle effectif des régions Kanouri.
1912 (Avril)	Le commandant du territoire militaire devient commissaire du Niger du gouvernement général au territoire militaire.
1913-1914	Grande famine.
1915-1917	Différents soulèvements touareg.
1920	Le territoire militaire du Niger devient territoire du Niger.
1922	Création de la colonie du Niger. Création de Niamey.
1926	Transfert de la capitale de Zinder à Niamey.
1941-1943	Famine.
1958	Le « OUI » au référendum (soutenu par l'administration) l'emporte à 80% sur le « NON » préconisé par les indépendantistes.
1959 12 mars	Adoption de la Constitution de la République.
1960 (3 août)	Indépendance du Niger.

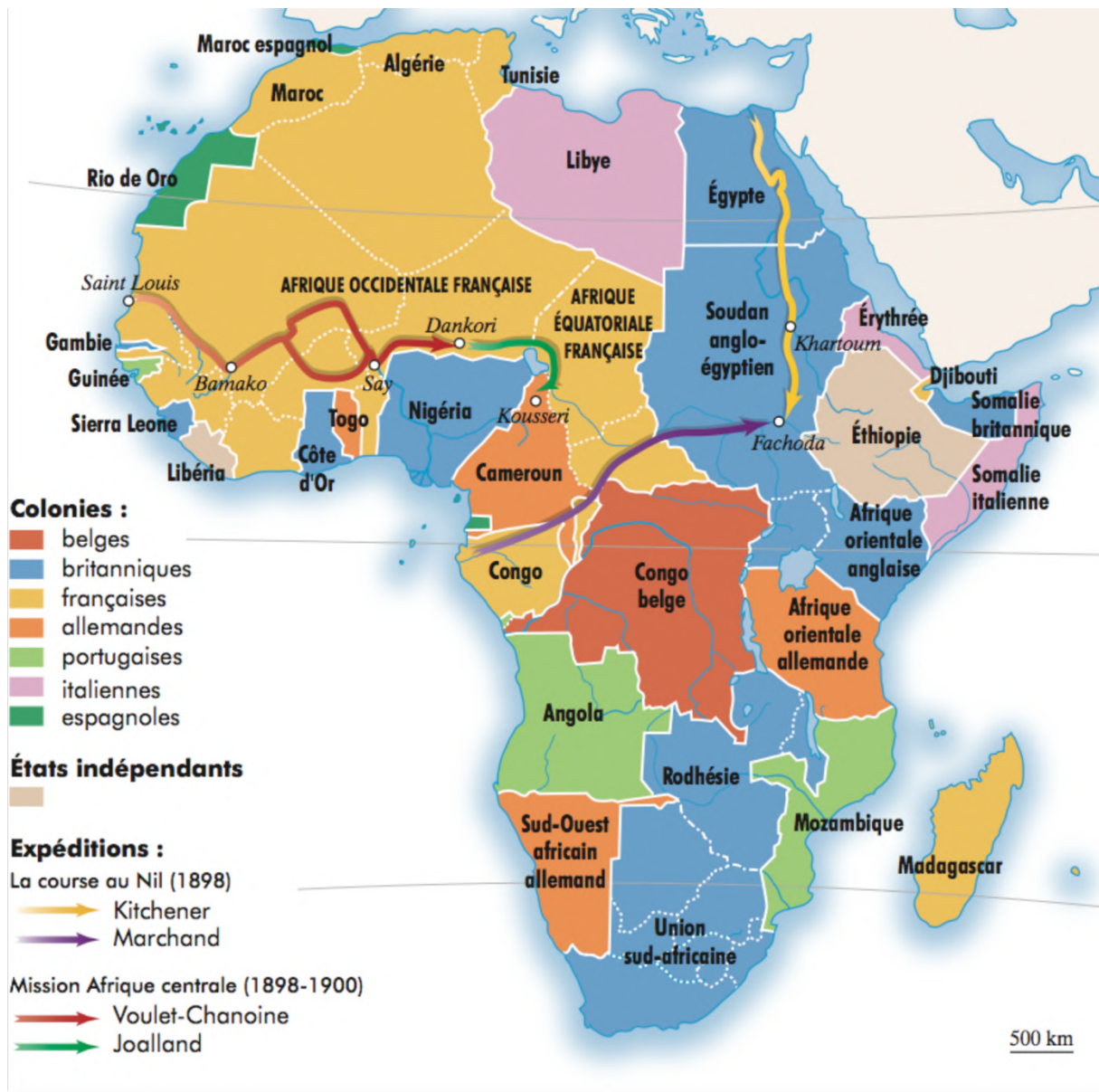
Annexe 3 - Superficie comparée France- AOF.



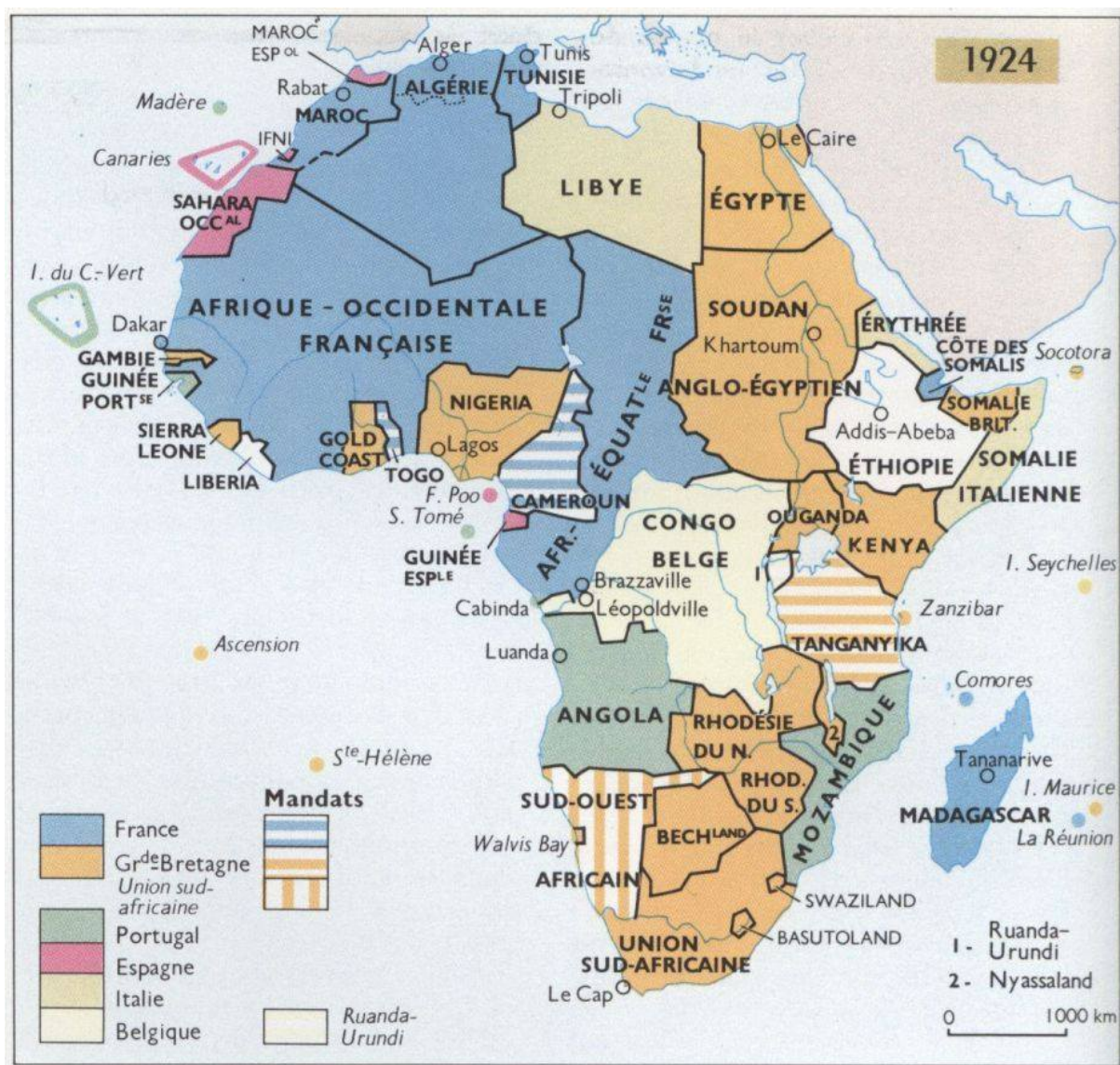
Annexe 4 - Carte des colonies de l'AOF après 1921



Annexe 5 - L'Afrique coloniale avant 1914 (Source : Atlas historique de l'Afrique).



Annexe 6 - L'Afrique coloniale en 1924 (Source : Pitte [2009]).



Chapitre 2 - La Revue d'Économie Politique et la colonisation de L'Afrique de l'Ouest

I. La REP et l'analyse de la question coloniale ouest-africaine entre 1887 et 1920

La *Revue d'Économie Politique* a été fondée en 1887 par Charles Gide, Alfred Jourdan, Edmond Villey, respectivement professeurs d'économie politique à la faculté de droit de Montpellier, d'Aix et de Caen, et Léon Duguit, professeur agrégé à la faculté de droit de Bordeaux et secrétaire de la rédaction. Charles Gide en est le personnage clé puisqu'il porte le projet de création d'une « *Revue nouvelle d'économie politique et de science sociale* » qui prendra finalement la dénomination de *Revue d'Économie Politique* suite à la proposition de Léon Walras (Antonelli [1953]). Dans le premier numéro, le comité de rédaction affiche clairement le programme de la revue : diversité d'opinions, neutralité idéologique et ouverture internationale. Par diversité d'opinions, si on se réfère au climat intellectuel de l'époque, on peut comprendre que cette revue se crée comme alternative au *Journal des Économistes*, organe de référence du libéralisme français, à une époque où les libéraux se définissent comme « *LES économistes* » et ne laissent que très peu de place, voire pas du tout, aux autres courants de pensée (Pénin [1997]).

Les fondateurs de la *Revue d'Économie Politique* ne sont donc pas tous liés par les mêmes idées politiques et économiques mais une forte solidarité corporatiste se dégage (Breton [1991]). Paul Cauwès, qui deviendra un des éditeurs dès 1892, se réclame de l'éclectisme comme tradition philosophique où l'on ne repousse aucun système, et où l'on sélectionne des principes parmi les systèmes économiques, politiques ou philosophiques existants (Taverne [2000]). Cauwès retient à la fois le rôle essentiel du libre-arbitre, de la liberté individuelle, des associations collectives et de l'État pour atteindre le progrès économique et social. Il reste un libéral mais les institutions collectives, et tout d'abord la famille et le système patriarcal garantissent selon lui la cohésion sociale face à la division du travail (Ravix [2000]). Les relations sociales ne peuvent se développer sans une forte concentration de l'autorité (*Ibidem*). Le remplacement progressif du système d'autorité par le système de liberté est à l'origine d'une transition entre les sociétés anciennes et les sociétés industrielles

(Ravix [2000]). On retient souvent de Cauwès son protectionnisme (Cauwès [1917]) qui, d'après Ravix [2000], se rapproche du protectionnisme éducateur de List. Cauwès se retrouve rejeté par les économistes plus libéraux du *Journal des Économistes* qui, après la signature en 1860 de l'accord de libre-échange avec la Grande Bretagne, resteront fidèles à ce système comme mode de relation entre les nations (Ravix [2000]). La *Revue d'Économie Politique* est pourtant ouverte au courant libéral : Edmond Villey, un des éditeurs fondateurs, est considéré comme un économiste libéral. Sur la question coloniale, Paul Leroy-Beaulieu exerce une influence certaine : il est souvent cité en référence dans les articles et commentaires des contributeurs, notamment à travers ses critiques de l'administration coloniale. Charles Gide, quant à lui, est un pionnier de l'économie sociale et coopérative (Pénin [2006]). Des échanges d'influence peuvent donc jouer à des niveaux différents, de manières directes et indirectes.

Cauwès est proche des pouvoirs politiques : il préside par exemple la *Société d'économie politique nationale* qui est liée à l'*Association de l'industrie et de l'agriculture française*. Dans le cadre de sa présidence, il fréquente de nombreux hommes politiques comme Jules Méline, président du Conseil, Eugene Tisserand haut fonctionnaire au ministère de l'agriculture et à la Cour des Comptes, ainsi que de nombreux députés et sénateurs. C'est alors cette position qui, d'après Pénin, le rend moins influençable par les libéraux (Pénin [1997]). Par son engagement nationaliste il est « *fort apprécié des gouvernants* » (Breton [1991]), mais aussi des industriels français (*Ibidem*). De plus il souhaite mettre l'enseignement de l'économie politique au service de la formation des administrateurs (*Ibidem*). Gide est proche de plusieurs milieux qu'il fréquente en des occasions diverses et variées (Pénin ([1991], [1997])). Il a été membre du Conseil des affaires indigènes du Ministère des colonies, de diverses commissions extra-parlementaires (sur les mœurs ou la démographie notamment), et du conseil supérieur du travail. Toutefois, par ses engagements dans le christianisme social et le mouvement coopératif, il tisse des liens avec les socialistes et le mouvement ouvrier (Pénin [1997]). Ses engagements et diverses activités le font aussi s'approcher des réseaux réformateurs¹² (*Ibidem*) mais il n'est affilié à aucun parti.

¹² Le terme « réseaux réformateurs » fait référence à ce que Topalov [1999] nomme la « *nébuleuse réformatrice* » qui se serait organisée à la fin du XIXe siècle en France souvent lors de congrès internationaux, de séances aux expositions universelles de 1889 et de 1900. Par « réformateur », il est entendu une volonté de recherche de compromis pour trouver des solutions satisfaisantes pour les différents représentants de groupes d'intérêts. Le terme « nébuleuse » renvoie également à l'hétérogénéité des participants. Le noyau dur se composerait de protestants, auquel s'ajouteraient des participants à des milieux républicains et catholiques (Henri Monod,

On peut toutefois déduire de sa présence dans de nombreux comités, que ce soit de sa propre volonté mais aussi parce qu'il est invité à y participer, que ses idées trouvent un écho hors de son cercle direct.

L'ouverture internationale de la *Revue d'Économie Politique* se traduit par l'admission, en 1890, au sein du comité de rédaction d'un économiste autrichien, Eugen Schwiedland, évoluant alors dans le milieu des affaires viennois, et qui ne deviendra professeur titulaire d'économie politique à la *Technische Hochschule* qu'en 1904 (Blondel [1937]). Le numéro célébrant le centenaire de la *Revue d'Économie Politique* (REP [1987]) reflète cette ouverture internationale en rééditant des articles de célèbres économistes étrangers alors publiés par la revue française : l'« *Essai sur la valeur* » de Böhm-Bawerk, « *Les équations de l'économie mathématique et le problème du calcul en économie socialiste* » de von Mises, ou l'« *Essai d'une théorie du mouvement cyclique des affaires* » de Kalecki (*Revue d'Économie Politique* [1987]). L'ouverture internationale se traduit également par la prise en compte de la question coloniale.

La *Revue d'Économie Politique* ne traite pas la question de la colonisation de l'Afrique de l'Ouest à travers des publications d'articles spécifiques, même si un article majeur examine néanmoins indirectement la question, celui du fameux anthropologue et théoricien de la race, Vacher de Lapouge [1897]. Le sujet est alors principalement abordé à travers les chroniques et bulletins bibliographiques, ou indirectement dans des articles traitant de la question coloniale dans son ensemble. Il s'agit d'interventions dont le sujet se rapproche de notre terrain d'étude selon les critères établis au préalable (mots clés, sujets des articles, des chroniques et des revues bibliographiques). Tous n'ont pas été pertinents. Nous avons consulté 188 contributions qui répondaient aux critères. Quarante-six ont retenu notre attention car apportant des informations sur l'Afrique de l'Ouest, soit environ 25% des contributions étudiées. Les autres, bien que recoupant parfois les mêmes thématiques que nous avons pu observer sur l'Afrique de l'Ouest ne traitaient pas de cet espace géographique ou n'offraient que des descriptions des expéditions coloniales.

Georges Picot). Ces réseaux auraient soutenu une vision de l'économie sociale, avec Gide comme participant principal, et la *Revue d'Économie Politique* comme lieu d'expression d'un « solidarisme interventionniste », sorte de « machine de guerre contre l'orthodoxie libérale », pour reprendre les termes de Pénin [1999].

La mise en commun des informations issues de ces sources permet de tracer les contours de la position de la revue quant aux colonies, aux colonisés et à la colonisation plutôt que de représenter l'avis d'un auteur seulement, en correspondance avec l'objectif affiché de notre étude. Certains livres célèbres traitant de la colonisation étaient alors régulièrement commentés ou analysés, comme « *De la colonisation des peuples modernes* » de Paul Leroy-Beaulieu [1882], ou encore les « *Principes de colonisation et de législation coloniale* » d'Arthur Girault [1895]. Le traitement de l'Afrique de l'Ouest est donc imbriqué dans des débats plus généraux sur la colonisation ou la fiscalité mais aussi abordé lors de discussions sur la législation coloniale. En outre, les éditeurs sont très impliqués sur le sujet : sur la période étudiée et les quarante-six interventions, neuf sont de Charles Gide, six d'Edmond Villey, deux d'Eugen Schwiedland et une de Paul Cauwès¹³.

Les auteurs ne discutent pas de la thèse d'un bienfait de la colonisation. Si certains économistes changent d'opinion en acceptant progressivement l'idée coloniale, cette adhésion est plutôt antérieure à la période étudiée. « *Depuis les années 1870-1880, les économistes ne se divisent plus entre colonialistes et anticolonialistes mais ne divergent plus que sur les modalités de la colonisation* » (Singaravélou [2008]), ce qui correspond au cas de la *Revue d'Économie Politique*. À partir des années 1880, les débats coloniaux, qui touchent toutefois davantage à la question algérienne, se développent (Clément [2013]) mais la REP n'augmente pas sensiblement sa production en la matière. Quelques tentatives semblent exister autour du début du siècle pour intégrer une entrée « *Afrique* » à la table des matières, mais ce n'est ni une production conséquente ni une initiative pérenne.

La majorité des intervenants sont des universitaires engagés dans un programme visant à développer l'enseignement de l'économie politique en France, initiative soutenue dès le premier numéro de la revue, rapidement désignée comme la « *Revue de l'enseignement économique* » (Jourdan [1897]). Le mouvement coopératif est très présent, à travers les contributions de Charles Gide, mais aussi celle d'Eugen Schwiedland ou d'Emile Barrault. La tendance libérale, incarnée par Edmond Villey ou Henri Truchy participe également de l'étude économique de la colonisation de l'Afrique de l'Ouest. La *Revue d'Économie Politique* fait intervenir des spécialistes de l'économie coloniale française, Arthur Girault mais aussi François Sauvaire-Jourdan

¹³ L'annexe liste et décrit le profil des contributeurs.

et Barthélémy Raynaud. Les contributions d'étrangers sont substantielles, un italien, Riccardo Della Volta, et surtout des autrichiens (Eugen von Philippovitch et Eugen Schwiedland). Enfin, certains contributeurs ne sont pas des universitaires, mais des industriels, de l'agroalimentaire comme Franz Dafert, des chemins de fer comme Raynald Legouez ou de la métallurgie comme Alexander Von Peez.

1. Racialisme et racisme au sein de la REP

Le racialisme et le racisme se développent au XIXe siècle (Taguieff [2005])¹⁴. Le racialisme est la classification, le racisme est la hiérarchisation de cette classification. La classification s'opère d'abord en termes biologiques autour de supposés « races » mais aussi en termes de comportements culturels, sociaux, politiques ou économiques associés à celles-ci. Comment se situe la *Revue d'Économie Politique* dans ce contexte du XIXe siècle ?

Pénin [1986] note le progressisme de Charles Gide, un des fondateurs de la revue, par rapport au racisme et à l'antisémitisme ambiant. Cet auteur fait surtout référence à la vision des arabes par Charles Gide, dans le contexte de la colonisation de l'Algérie et des débats du début du XXe siècle autour de la Palestine. Que ressort-il de l'analyse économique de la colonisation de l'Afrique de l'Ouest ? Il s'avère que les articles publiés par la *Revue d'Économie Politique* utilisent des arguments racistes, c'est-à-dire marqués par une hiérarchisation soit biologique, soit culturelle. Le racisme est mobilisé pour une analyse économique, notamment du travail et de la monnaie. Cette position raciste ne concerne pas une vision d'ensemble de la société française mais un cercle particulier, de ce que l'on pourrait nommer une élite proche des décideurs économiques et politiques. Cette proximité avec les milieux économiques et politiques ne permet pas de situer ce racisme sur le même plan que celui potentiellement présent dans d'autres couches de la société française et fait des intervenants des « *entrepreneurs institutionnel* » du racisme en imposant des grilles de lectures racistes pour justifier la colonisation. Les idées et les propositions d'économie coloniale exprimées dans la *Revue d'Economie Politique* sont dérivées de ces préjugés, notamment ceux relatifs aux attributs économiques des colonisés.

¹⁴ Voir également Guiral et Temime [1977]. Pour une histoire du racisme, voir Delacampagne [2000]. Une analyse plus spécifique à l'économie politique est offerte par Røge et Leclair [2012].

Tout d'abord, la *Revue d'Économie Politique* ouvre ses pages aux théories racistes de De Lapouge. En effet, il est un auteur raciste (Taguieff [2005]), et sa présence révèle que sa théorie était comprise comme scientifiquement légitime par la REP. Dans l'article publié par la revue, l'anthropologue français examine les relations entre diverses questions économiques et la taille et la forme du crâne humain (Vacher de Lapouge, [1897]). Afin de soutenir sa théorie, il compare les liens potentiellement existants entre la dette, l'héritage, la propriété foncière, le système d'imposition ou encore les capacités agricoles, et les attributs biologiques des sujets étudiés. Si l'article de De Lapouge tente de définir quel type de crâne rend les hommes plus aptes à devenir des dirigeants dans l'espace européen et d'abord français, il classe aussi les peuples au niveau international. Selon lui, l'« Aryen », qu'il considère comme une race pure en l'associant avec la couleur de peau blanche des peuples du Nord (Vacher de Lapouge [1897]), est supérieur à l'homme méditerranéen qui agit presque – mais pas tout à fait – comme un « nègre ». L'homme méditerranéen est défini en ces termes : « *il pense comme un aryen mais agit comme un nègre. Il travaille et paie comme un nègre également : peu, mal et sous la contrainte* » (*Ibidem*). L'africain sous son appellation péjorative de « nègre » est alors vu comme le plus bas standard. Ces théories trouvent de toute évidence un écho chez les économistes, quand par exemple on considère l'ensemble des peuples naturellement inégaux et les africains comme une « *civilisation (les nègres) qui reste barbare* » (Gustave Le Bon¹⁵ cité par E. Schwiedland, [1907]).

Au sein de ce système de classification raciale, on trouve dans la *Revue d'Économie Politique* un semblant de « *considération* » pour « *le peuple chinois* », comme pour son passé impérial, ce qui n'est pas le cas pour l'Afrique. Gide [1895] cite Paul Rougier [1895] : « *entre la race chinoise et la race européenne, il s'agit de savoir à laquelle en définitive restera l'empire du globe* ». S'il relève cette « *menace chinoise* », il remet en question leur puissance passée et leur impact sur l'Histoire du monde (Gide [1901]). Lorsque Turgeon évoque quant à lui une certaine « *race humaine* », il se réfère aux chinois, américains, français, allemands, russes et britanniques, dans un ensemble qu'il oppose aux peuples païens, ce qui signifie pour lui et ses lecteurs, les Africains et un ensemble de populations concernées par la colonisation de leurs territoires

¹⁵ Gustave Le Bon (1841-1931) : Polygraphe, sociologue, anthropologue et psychologue français.

(Turgeon [1888]). Il ajoute des distinctions parmi les différentes « *rac*es » infériorisées, par exemple à propos d'une « *barbarie chinoise* » ou d'une « *décadence ottomane* » (*Ibidem*).

Le résultat principal de notre lecture est l'essentialisation d'un « *Homme africain* », semblable en toutes circonstances et dans tous les espaces de cet immense continent, sans aucune disparité ni hétérogénéité, même si par ailleurs une catégorisation peut voir le jour en fonction des besoins, notamment lorsque la conquête nécessite des appuis locaux. Les usages de nombreux termes comme « *barbarie* », « *sauvage* », « *infériorité* », « *peuple et culture inférieurs* », « *immaturité* », « *primitif* », « *infantile* », « *paresseux* », « *maudits* », « *belliqueux* », révèlent ce processus d'essentialisation. La comparaison avec les animaux ou avec des êtres encore inférieurs est sans équivoque quand Arthur Girault définit l'Afrique comme « *une vaste fourmilière humaine* » (Girault [1894]) ou quand Charles Gide affirme que « *quelque part sur Terre dans un continent sauvage* » (Gide [1919]), « *loin de la civilisation, il existe encore quelques régions où on peut se croire transporté en des paysages antérieurs à l'humanité, à l'animalité elle-même* » (Gide [1909]). Cette dimension est cruciale tant le racisme est imbriqué à l'économie à travers notamment les attributs culturels, ou les comportements économiques imputés à cet « *Homme africain* ». C'est particulièrement le cas en ce qui concerne ses capacités de production, son travail mais également son rapport à la monnaie. Concernant les capacités économiques et productives, « *l'Homme africain* » est décrit comme incapable de s'améliorer, ce qui pose des problèmes aux colons censés devoir sans cesse s'adapter à l'indolence d'un peuple économiquement inefficace. Ses aptitudes en tant que « *force de travail nécessaire à la colonisation* » (Gide [1890]) sont constamment remises en question. Dans les pages de la *Revue d'Économie Politique*, il apparaît que les Africains offrent une main d'œuvre utile pour travailler sous de tels climats tropicaux mais que les colons peuvent également s'appuyer sur eux pour tisser « *de fragiles liens entre l'Afrique et le monde civilisé* » (Girault [1897]). Néanmoins de nombreux doutes apparaissent à propos de ses capacités à satisfaire les besoins coloniaux. On peut lire dans un numéro de 1898 que tous « *les Européens ont pu observer leur stupidité, leur paresse intellectuelle et leur manque d'intérêt* » (Favre [1898]). On met en avant « *la mauvaise foi du travailleur indigène* » (Girault [1896]), dont les principaux besoins sont de « *manger, dormir, et d'avoir un lieu pour s'abriter* » (Favre [1898]). Face à cette supposée indolence, Charles Gide affirme que les capacités de travail de l'Africain ne

sont mues que « *par ce qui le frappe fort et vite* », et que sa supposée apathie n'est utile et rentable qu'avec la mise en place de grosses industries où « *le travail de la machine remplacerait la passivité du Noir* » (Gide [1909]).

Du point de vue des questions monétaires, nous retrouvons une hiérarchie racialisée fondée sur une différenciation dans le domaine des poids et mesures et l'utilisation de monnaies fiduciaires. Un grand nombre de moyens d'échanges sont pourtant utilisés, que ce soit des métaux, des coquillages (Cauris), des tissus, des pierres ou de la nourriture mais sont considérés comme des méthodes obsolètes, infantiles ou non abouties et adoptées par des « *peuples primitifs* » (Favre [1899]). C'est par exemple le cas pour les Maures du Nord de la Sénégambie (actuellement le Sénégal et la Mauritanie) qui se voient largement dénigrés et infériorisés en référence à leurs échanges commerciaux. Pour Favre (*Ibidem*), la vente de gomme arabique permet d'obtenir « *seulement une cotonnade bleu foncé* », une formule qui désigne une dépréciation de la marchandise échangée. Les interventions s'attardent et critiquent les divers échanges basés sur l'alcool, le sel ou la nourriture au sens plus large, mais en aucun cas sur la transaction de « *vraie* » monnaie (*Ibidem*). Par « *vraie monnaie* », il faut entendre un échange de produit contre de la monnaie métallique. Cet argument appuie une infériorité décrétée en matière économique et émet un jugement de valeur relatif au troc. A la fin du XIXe siècle, Paul Leroy-Beaulieu ou Edmond Villey sont « *encore très attachés aux conceptions métallistes de la monnaie* » (Breton [1991]), dans la lignée d'un Michel Chevalier qui, dans son ouvrage *La Monnaie* [1851] écrit qu'une monnaie stable basée sur les métaux précieux (or, argent) est considérée comme l'instrument d'évaluation de tous les peuples arrivés à un certain degré de civilisation (Breton [1991]). L'Afrique est donc sujette à subir des relations commerciales déséquilibrées et « *un système établi par la force* » (Laurent [2024]) du fait de l'infériorité intrinsèque des peuples « *n'ayant que breloque en guise de monnaie* » comme le déclarait déjà Daniel Defoe¹⁶ (*Ibidem*).

Cette vision économique de « *l'Homme africain* » n'est pas sans conséquence sur la stratégie de développement économique des colonies. Limousin [1900] considère qu'un degré élevé de civilisation ne peut être atteint qu'avec l'influence d'un petit nombre de dirigeants européens. Un autre contributeur de *la Revue d'Économie Politique* se positionne de manière claire à ce sujet :

¹⁶ Daniel Defoe (1660-1731) était un écrivain, journaliste et homme d'affaires anglais, principalement connu pour son roman « Robinson Crusoé ».

« Nous pensons, en toute sincérité, que notre civilisation européenne est la meilleure au monde ; parce qu'elle affirme, le plus complètement, la supériorité de l'Homme, sa domination sur la Terre autant qu'elle peut exister. Elle fournit au plus grand nombre d'individus la possibilité de jouir de toutes les conquêtes de l'humanité sur la matière ; elle est aussi, en principe, la plus respectueuse de la vie » (Heins [1902]).

On trouve dans les pages de la revue, des débats voire des suggestions sur l'esclavage comme facteur d'une amélioration morale dans les anciennes colonies. Par exemple, il est évoqué dans le numéro de 1891 l'idée qu'il « *ne peut pas être ignoré que l'esclavage des Africains au Brésil avait eu pour conséquence le développement de leur intelligence qui avait ensuite progressé de génération en génération* » (Dafert [1891]) ou encore qu'il « *peut-être avancé, avec raison, qu'en dépit de l'esclavage [...] la race noire a fait des progrès dans le Nouveau Monde sous l'influence directe de maîtres plus intelligents* » (J.-E. Wappäus¹⁷, cité par Dafert [1891]). Malgré cette référence à l'esclavage, les participants aux débats coloniaux ne proposent pas directement un retour à cette période ni à ses méthodes, même si Charles Gide peut parfois tenir des propos très virulent sur le sujet. Il emploie à maintes reprises des termes et des expressions significatives : il parle par exemple des Africains noirs comme de « *la pire des trois races humaines* » (Gide [1919]), ou encore de l'Afrique comme un espace pour lequel il vante « *la nécessité de maintenir les punitions corporelles* » (Gide [1909]).

Finalement, une grande part de la stratégie économique coloniale décrite au fil des pages de la *Revue d'Économie Politique* trouve ses fondements dans la racialisation et le racisme.

2. La stratégie économique coloniale défendue au sein de la REP

Plusieurs éléments de stratégie économique sont discutés au sein de la *Revue d'Économie Politique*. Reynald Legouez insiste sur les chemins de fer, indispensables pour élargir le marché et avoir accès aux ressources et aux matières premières (Legouez [1913]), un constat partagé par Barrault ([1907]). Pour d'autres, une colonisation efficace d'un point de vue économique suppose de déléguer l'entreprise

¹⁷ Wappäus [1871]. Il s'agit d'un géographe allemand qui a notamment écrit en 1841 : *Untersuchungen über die Negerländer der Araber und über den Seehandel der Italiener, Spanier und Portugiesen im Mittelalter* (« *Études sur les terres nègres des Arabes et sur le commerce maritime des Italiens, Espagnols et Portugais au Moyen Âge* »).

coloniale à des techniciens et des experts et non pas à des politiciens qui restent des sources de potentiels conflits d'intérêts (Villey [1889] ; Pigeonnaud [1891]). Des experts coloniaux sont formés à partir de 1889 dans une école coloniale spéciale qui, d'après Gide ([1895]), est toutefois moins performante que ce qui est expérimenté dans d'autres pays. Des écoles régionales sont créées à la fin du XIXe et au début du XXe siècle pour constituer une élite économique adaptée aux besoins coloniaux régionaux (Singaravélou [2008]). L'École coloniale de Lyon est fondée en 1899, des sections coloniales sont ouvertes dans les écoles de commerce de Marseille (1900), de Bordeaux (1901), de Nantes et Nancy (1902), de Clermont-Ferrand (1920), de Mulhouse (1920), de Montpellier et d'Alger en 1931. La formation proposée par ces sections coloniales se fonde sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie économiques associé à des cours sur les productions et les cultures coloniales (Singaravélou [2008]). Gide [1908] propose également la création d'écoles directement localisées en Afrique Occidentale Française, notamment pour former aux méthodes d'exploitation, comme celle du caoutchouc.

Cependant, l'éducation et le transport ne sont pas traités de façon récurrente. La question principale concerne le rôle de l'État et des entreprises privées dans la stratégie économique de la colonisation.

2.1. L'implication de l'État

La *Revue d'Économie Politique* n'est certes pas libérale, conformément à son programme éditorial, et le message central reste que la colonisation doit reposer sur des décisions gouvernementales ou a minima sur un soutien étatique, mais les pages de la revue expriment une méfiance vis-à-vis du système administratif français. Ainsi, selon Cauwès, si la colonisation est considérée au préalable comme une œuvre nationale, il est nécessaire de mettre en place une réforme importante afin de se prémunir des abus de l'administration (Cauwès [1892]). L'État et son administration sont accusés d'avoir failli à leurs obligations, pour plusieurs raisons avancées par Truchy :

« L'État n'a pas procuré la sécurité, il n'a pas déterminé les droits des tiers, il n'a pas appliqué le régime forestier promis, il n'a pas délimité les réserves indigènes. Bref, l'État ne s'est pas conduit en honnête homme, et cela n'est guère encourageant pour les capitaux qui seraient disposés à se risquer dans nos colonies » [1902].

Pigeonnaud affirme quant à lui que le problème reste :

« cette plaie du fonctionnarisme autrement profonde aujourd'hui que sous l'ancien régime et qui ronge les colonies plus encore que la métropole, [...] cette manie de centralisation qui semble collée à nos flancs [...], c'est surtout l'intrusion de la politique ou plutôt du politicianisme dans toutes les questions qui devraient être en dehors et au-dessus des intérêts de parti [et qui] suffirai[en]t à paralyser toute action colonisatrice » [1891].

Edmond Villey [1893] mentionne la lenteur de la centralisation administrative et les hésitations politiques qui entourent les méthodes coloniales en Algérie. Charles Gide écrible le modèle administratif français qu'il désigne comme étant « *une sinécure* » (Gide [1909]), si bien qu'il explique que la fonction en est devenue décourageante pour certains fonctionnaires dévoués qui tentent de travailler correctement et d'être utiles aux colonies. Dans une autre comparaison, cette fois avec l'administration britannique, il met en lumière les lacunes de l'administration française où « *sur dix fonctionnaires aux colonies, à peine [y en aurait-il] un de bon* » : un personnage isolé qui de surcroît est accusé d'être « *nommé sans concours, sans garantie sérieuse [et apporte avec lui] cette crainte des initiatives, cette terreur des responsabilités* » (Gide [1892]). Finalement, ce modèle administratif fait craindre à Blondel [1900] une « *décadence économique* » de la France.

Une explication politique à ce positionnement pourrait être avancée : un grand nombre d'économistes étaient conscients qu'une des conséquences d'un retrait de l'État eut été le renforcement du pouvoir des cercles coloniaux. Une lutte permanente entre la métropole et les colonies s'installe et perdure et le projet colonial semble être pour certains « *sous une trop forte autorité du gouvernement et du Parlement* » (Bernard [1913]). Cependant, ce n'est pas ce point particulier qui est le plus débattu au sein de la *Revue d'Économie Politique*. Il semble plutôt que la stratégie économique de la colonisation mise en avant par la revue met au premier plan un État à travers sa dimension militaire et un État incitateur par le biais d'une politique migratoire et d'une politique foncière.

2.2. L'intervention militaire

Par dimension militaire, il ne faut pas entendre les colonies militaires à la Bugeaud [1838] ou l'idée saint-simonienne d'une armée qui prend part directement à la colonisation, en transformant notamment les soldats en colons-producteurs (Zouache

[2009]). La fonction principale de l'armée, en matière de colonisation en Afrique de l'Ouest, est d'établir un environnement sécurisé, un contexte stable, on dirait aujourd'hui la mise en place de droits de propriété, en particulier en définissant clairement les frontières et en mettant en place une législation foncière. En d'autres termes, l'État, à l'aide de sa force militaire, doit imposer une stabilité institutionnelle permettant les bonnes conditions de la colonisation économique.

En effet, l'entreprise coloniale est décrite la plupart du temps comme « *un échec sauf quand l'État est partie prenante de sa protection* » (von Philippovitch [1890]). Que signifie alors cette protection ? Von Philippovitch évoque ici le lancement du processus colonial sans explicitement évoquer ni commerce, ni planification administrative. Par protection, il semble alors réclamer particulièrement l'engagement de l'État quant à la mise en place des fondements institutionnels visant à entraîner une rentabilité des colonies. Il s'agit tout d'abord d'une protection militaire contre des ennemis locaux ou des rivaux européens afin de s'adonner convenablement au commerce, puis ensuite, la protection des institutions afin de développer des opportunités commerciales. Si toutes les libertés accordées aux compagnies ou aux particuliers ne permettent pas une colonisation satisfaisante, cette dernière doit alors devenir « *une œuvre nationale* » (Cauwès [1892]). Cette vision d'une colonisation « *œuvre nationale* » est cohérente avec le concept de Cauwès d'économie nationale pour lequel l'État assure la convergence des intérêts économiques en favorisant les relations entre les différents secteurs de l'industrie nationale (Ravix [2000]). Il en va de même des rives du Niger où les affrontements militaires contre de nombreux rivaux relèvent de cette institution. Cauwès [1892] va plus loin et pense que l'autorité militaire sera toujours nécessaire. Cette dimension militaire doit s'appuyer sur une capacité d'expertise. Selon Villey [1889], il est nécessaire d'avoir un nouveau ministère des colonies, spécifique et autonome, dirigé par un technicien plutôt que par un homme politique. Après avoir été auparavant rattaché au Ministère de la Marine, il n'a désormais plus vocation à rester une succursale du Ministère du Commerce et de l'Industrie, lui-même créé le 15 mars 1889. Ainsi il bénéficierait d'une réelle indépendance vis-à-vis des institutions ministérielles.

2.3. Les politiques migratoires

Le second argument en faveur de l'intervention de l'État s'attarde sur l'incitation à la colonisation à travers des politiques migratoires. On trouve ici encore des points d'achoppement quant au rôle de l'État : les politiques migratoires font partie de ses attributs mais un État trop fort peut entraver les intérêts et ambitions privés. L'État doit encourager l'émigration volontaire en mettant en place « *des travaux préparatoires, [une] immigration subventionnée, [une] constitution foncière* » (Cauwès [1892]), comme « *condition première du développement des colonies* » (Villey [1900]).

Nous observons une dénonciation du manque d'attractivité dû à l'absence de régulation, au lourd fardeau administratif, et aux trop nombreuses taxes que les futurs colons auraient à supporter. La population européenne ne choisirait pas en priorité les colonies françaises, ce qui aurait pour conséquence d'élever le prix de leur conquête et de leur contrôle. Arthur Girault [1896] suggère alors l'idée de la création d'agents libres de l'émigration, qui agiraient sous licence ou autorisation, toujours sous la supervision rigoureuse de l'État, mais avec la certitude qu'ils ne doivent absolument pas être des fonctionnaires, pour toutes les raisons évoquées plus haut.

2.4. La question foncière

Le troisième argument favorisant l'intervention de l'État est ensuite lié à la législation foncière. Pour Cauwès [1892], la colonisation doit nécessairement débuter par la conquête de la terre avant la moindre mise en place d'une quelconque administration. Par ailleurs, la propriété foncière et le contrôle de la terre sont deux éléments que la France tente de gérer dans ses colonies comme « *produit contingent d'une phase historique de l'appropriation de la terre* » (Della Volta [1899]). La mise en place d'une propriété foncière reste alors un attribut que l'État ne peut céder. Les contributeurs de la revue se réfèrent au modèle anglo-saxon où « *le premier acte des pouvoirs publics, aussitôt qu'un pays est conquis ou assimilé, est de régler le régime des terres* » (Villey [1900]). Or, la régulation des droits de propriété en Afrique Occidentale Française repose « *sur des principes incertains, confus et parfois même contradictoires* » (*Ibidem*). Arthur Girault [1896], qui a publié un texte de référence sur la législation coloniale (Girault [1895]), se questionne sur l'existence même d'une politique foncière française en Afrique de l'Ouest. Le manque de régulation est suspecté d'avoir mené à « *des précédents extrêmement dangereux* » (Villey [1900]). Ainsi, l'accord sans

contrôle d'« *une concession de 136.000 hectares de terre à un seul homme dans un pays peuplé comme le Dahomey* » afin qu'il s'adonne à l'exploitation du caoutchouc constitue « *une lacune [...] très grave pour l'avenir de [la] colonisation* » (*Ibidem*). Villey affirme par ailleurs clairement que la régulation des droits fonciers reste la priorité et « *la condition première du développement des colonies* » (*Ibidem*). L'État doit réguler la distribution et l'appropriation des terres en Afrique de l'Ouest, mettre en place l'enregistrement, la conservation, la transmission des propriétés et des droits tout comme l'entretien des forêts. Cet ensemble de régulations présente deux avantages : le respect d'une liberté de commerce favorable aux colons et la possibilité de prévenir aux « *atteintes directes ou indirectes contre les moyens d'existence et la liberté des indigènes* » (*Ibidem*). Le commerce pourra alors ainsi se développer, et l'État se faire oublier.

3. Commerce colonial et politiques commerciales pour l'Afrique de l'Ouest.

Le Soudan Français (voir chapitre 1) était riche en caoutchouc, en cires, en peaux, en coton ou en laines. Le Sénégal a fondé la majeure partie de ses richesses et de sa prospérité sur la culture des arachides, le Dahomey produit de l'huile de palme et la Côte d'Ivoire du bois et de l'or. De nombreuses interventions au sein de la *Revue d'Économie Politique* défendent le principe du commerce colonial : exporter des ressources naturelles exploitées dans ces colonies et importer des produits manufacturés depuis la métropole. Le continent africain est en effet considéré comme une « *colonie d'immense avenir* » (Gide [1890]) et un vaste marché pour les produits nationaux. Charles Gide se réjouit qu'il existe « *200 millions de Noirs tout nus à habiller* » (*Ibidem*). C'est, pour l'éditeur de la *Revue d'Économie Politique* « *une aubaine [et une] occasion qui ne se représentera pas tous les jours, [qui] ne se représentera probablement jamais* » (*Ibidem*). Les contemporains admettent que la croissance commerciale française de cette fin du XIX^e siècle est le résultat de l'exploitation de l'empire colonial (Sauvaire-Jourdan [1909]), notamment grâce à l'agriculture africaine (Peez [1895]) et aux efforts de l'industrie pour satisfaire les consommateurs de ces nouveaux marchés et l'expansion de leurs activités (Truchy [1902]). Pour des économistes comme Charles Gide [1908], il s'agit d'une satisfaction et d'un mouvement porteur de grands espoirs pour l'exploitation de l'Afrique Occidentale. A titre d'exemple, le commerce entre la France et le Sénégal a augmenté de plus de 6 millions de Francs en 6 ans (1888-1894), ce qui, si on laisse de côté l'influence des

nouvelles politiques douanières, est très certainement la conséquence d'une exploitation accrue de l'AOF (Girault [1890]). Par rapport aux États-Unis, la France métropolitaine est trop petite et doit s'étendre afin d'atteindre une position favorable et de trouver des opportunités pour exporter ses produits, sa population et ses capitaux, en important en retour les biens nécessaires à son développement. La conquête du marché africain et des ressources du continent noir reste alors l'idéal à atteindre jusqu'au jour « où la France s'étendra jusqu'à Tombouctou [et où elle sera] de taille à ne pas se sentir trop humilié[e] par les géants de l'autre côté de l'Atlantique » (Gide [1890]). Afin de satisfaire cet objectif, la France a le devoir de mettre en place une union commerciale entre la métropole et ses colonies africaines dans laquelle les États-Unis ne pourraient en aucun cas interférer (Gide [1890]). Finalement, au sein de la *Revue d'Économie Politique*, la question coloniale est souvent abordée à travers le prisme des politiques commerciales.

Le constat est que les colonies portugaises et britanniques se trouvent tellement imbriquées au cœur des territoires français qu'il devient difficile de protéger la production française, qu'elle soit coloniale ou métropolitaine (Truchy [1902]). Il faut donc trouver la législation commerciale la plus adaptée et profitable aux colonies de l'AOF. Au sein de la *Revue d'Économie Politique*, cet ensemble géographique ouest-africain est loin d'être considérée comme un espace où une législation spécifique doit être installée (Bernard [1913]). Une discussion intéressante a lieu sur le système tarifaire à adopter pour la colonisation de l'Afrique de l'Ouest. L'article de référence est celui d'Arthur Girault [1894] sur les régimes douaniers dans les colonies, publié deux ans après la mise en place du régime de 1892. La discussion porte sur les régimes suivants :

- *L'assujettissement*, qui consiste en l'interdiction de tout commerce avec quelconque pays autre que la métropole. C'est le système de l'Exclusif ou du Pacte Colonial, aboli par décret en juillet 1869.

- *L'assimilation*, qui se réfère à ce que la France a essayé de mettre en œuvre à partir de janvier 1892. Des tarifs douaniers identiques visaient à être appliqués partout, dans la métropole comme dans les colonies. Certaines exemptions et exceptions pouvaient exister au cas par cas, mais les tarifs généraux étaient utilisés comme règle commune. Bernard [1913] est persuadé que l'application universelle de certaines lois nationales,

comme celle de l'assimilation douanière avec la métropole, serait un échec pour le développement des opportunités commerciales. Girault [1894] pense qu'il s'agissait d'un piège de l'État dont l'objectif principal est de développer les productions et les exportations de la métropole par des lois protectionnistes, lesquelles ne tenaient absolument pas compte des spécificités de chaque colonie. Ce rejet est aussi dérivé d'un principe d'économie coloniale, à savoir que le droit colonial ne devrait pas être identique au droit appliqué au niveau national (Girault [1894]).

- *L'autonomie*, qui est la méthode préférée de Girault. Le principe est que la métropole pouvait alors imposer des produits issus de colonies ou des produits étrangers, mais les colonies choisissaient leurs propres tarifs et des politiques douanières appropriées, qui pouvaient être différentes de celles de la métropole.

L'Afrique Occidentale Française n'est pas rattachée aux lois d'assimilation de 1892, ce qui est pour François Bernard [1913] une chose plutôt bénéfique puisque l'assimilation douanière « *a été partout préjudiciable aux colonies assujetties à ce régime et par voie de conséquence a nui au développement des débouchés que l'industrie nationale espérait y trouver* ». L'Afrique de l'Ouest, en tant que « *petit pays* », est également soumise à « *une grande liberté de tarification tant à l'importation qu'à l'exportation* » (*Ibidem*). Les tarifs douaniers adéquats ne sont alors fixés que par le principe de nécessité, par les décisions locales et/ou d'éventuels arrangements mis en place avec l'accord des colons. En conséquence, le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire ou le Dahomey possèdent individuellement leur propre régime commercial. Arthur Girault [1894] estime que ce protectionnisme n'est pas une solution, pas plus qu'un avantage ni pour le développement, ni pour la liberté. Les tarifs douaniers semblent toujours trop élevés, ce qui laisse potentiellement le risque de voir émerger une concurrence britannique, portugaise, voire allemande. L'AOF est considérée trop proche des autres possessions européennes pour se prémunir du risque d'un commerce naturellement plus aisé entre les autochtones ou les colons et ces colonies étrangères. Les tarifs appliqués aux produits étrangers sont donc devenus un frein au développement d'un commerce rentable et les protectionnistes sont accusés de surcroît d'en exiger davantage, malgré le danger que cela représente pour la fermeture des comptoirs français en Afrique. Dans une telle situation, le libre-échange semble

être la solution à retenir (Girault [1895]). Il s'agit alors de trouver le type d'entreprises approprié à la mise en place du commerce colonial.

4. Quel rôle pour les compagnies privilégiées en Afrique de l'Ouest ?

Des intervenants de la *Revue d'Économie Politique* se penchent sur le rôle du secteur privé dans la colonisation de l'AOF. De prime abord, une colonisation économique sous le prisme du modèle des compagnies privilégiées est rejetée car ces dernières sont considérées comme « *de mauvais substituts [...] pour cette œuvre civilisatrice* » (Cauwès [1892]). Les compagnies à charte ou compagnies privilégiées sont des entreprises qui obtiennent des privilèges de la part de l'État, souvent sous la forme d'un monopole commercial soutenu par une législation douanière adaptée. De plus, elles bénéficient d'un ensemble de prérogatives sur les territoires qui leur sont octroyés, comme celui de lever des armées, de rendre la justice ou d'émettre de la monnaie. En échange, ces compagnies sont redevables de certaines charges envers l'État, comme maintenir des liens entre la métropole et les terres confiées, assurer le peuplement, voire l'évangélisation de la colonie.

Cependant, les intervenants, en particulier Paul Cauwès, ne sont pas pour une éviction complète de l'État français mais plutôt pour une meilleure efficacité de l'administration qui favoriserait alors les initiatives et les ambitions privées. Sans l'aide de l'État, aucune « *expansion toute spontanée serait seule assez puissante [pour] atteindre l'idéal que propose la colonisation* » (Cauwès [1892]). « *L'État et rien que lui [peut] poursuivre et accomplir la mission civilisatrice* » associée à la colonisation économique (Cauwès [1892]). Cauwès (*Ibidem*) défend alors un partenariat entre l'État et les compagnies privées, point de vue qu'il dit partager avec Leroy- Beaulieu, « *l'un des plus résolus adversaire du socialisme d'État* » (*Ibidem*). Ce partenariat serait basé sur un élargissement des libertés locales, une amélioration et puis surtout une simplification administrative. Enfin, il reste nécessaire d'établir des règles de conduite spécifiques et des instructions claires pour les administrateurs coloniaux. L'État n'interviendrait plus que sur demande, particulièrement pour l'établissement des fondations coloniales, pour les campagnes militaires ou le soutien et la protection. L'État doit être en mesure de déléguer certaines de ses prérogatives aux entreprises privées. Cette passation de pouvoir, possible seulement sous certaines conditions, serait accompagnée par l'octroi de droits de propriété ou de droit de gouvernance sur

les africains. Elle est alors considérée comme un moyen de « *rajeunir une institution vieillie [et] de se concilier mieux avec les droits et les exigences du commerce libre* » (*Ibidem*).

Ainsi, dès le début des années 1890, le *Parti Colonial*, ensemble informel d'influents partisans de la colonisation, lance des campagnes afin de pousser à la création de ces compagnies à charte. Deux sous-secrétaires d'État aux Colonies, Eugène Étienne et Théophile Delcassé lui apportent un puissant appui (Andrew [1975]). Le 19 juillet 1891, le gouvernement décide donc de saisir le Sénat quant à un projet de loi visant à accroître le rôle des sociétés privilégiées dans la colonisation (Cauwès [1892]). Face à de nombreuses résistances, cette loi ne sera votée qu'en 1899, n'empêchant pas entre temps l'accord de concessions par décret, principalement en Afrique Equatoriale (Andrew [1975]). C'est l'occasion d'intervenir pour le *Conseil supérieur des colonies*. En tant qu'organe composé de sénateurs et de députés favorables à la colonisation, de délégués élus des colonies, d'administrateurs et de membres nommés, le groupe – que l'on nommerait aujourd'hui lobby – avait pour mission de donner des conseils sur les politiques coloniales, les projets de loi ou les décrets soumis par le Premier ministre en matière coloniale. Créé à la suite d'un décret présidentiel d'octobre 1883 et qui existera jusqu'en décembre 1935, ce *Conseil supérieur des colonies* met en garde le gouvernement contre les dangers de la réglementation de la colonisation et des sociétés à charte uniquement par décrets. Cauwès [1892] partage cette mise en garde. Le gouvernement se fait alors accorder directement par le Sénat le droit de coloniser en dirigeant ces compagnies selon ses désirs. Cauwès oppose alors un argument politique, la question de la souveraineté nationale : la France ne doit transmettre aucune part de sa souveraineté. Pigeonneaud [1891] défend ce souverainisme et affirme que « *les entreprises ne seraient pas en mesure de gouverner les colons de race européenne dont les intérêts sont complètement opposés* » aux leurs. Cependant, face aux décisions politiques, les deux auteurs acceptent l'idée d'une délégation partielle de l'autorité publique à des acteurs privés, en matière de justice, de police, de fiscalité, ou de signature des traités. Ces délégations ne doivent être mises en place qu'après un contrôle strict et global, notamment sur leur durée. Une tutelle très étroite doit être instituée et, une fois la pacification obtenue, l'État accorderait éventuellement aux entreprises des terres inoccupées ou des terres indigènes (Cauwès [1892]). Pigeonneaud [1891] fixe également des limites à ces entreprises qu'il considère comme incapables de

gouverner des colonies organisées : il leur permettrait seulement d'exploiter des “*racess inférieures*” ou de développer des avant-postes coloniaux.

Conclusion

La *Revue d'Économie Politique* offre ainsi de nombreuses contributions sérieuses et variées relatives à la colonisation pendant la période considérée. Les principaux éditeurs de cette période, Charles Gide, Edmond Villey ou Paul Cauwès, se sont penchés sur ce sujet. Des spécialistes de l'économie coloniale contribuent, comme Arthur Girault, ou sont activement discutés, comme Leroy-Beaulieu. Un des premiers résultats de notre étude est qu'il apparaît clairement que la REP adhère au projet colonial de l'Afrique de l'Ouest, en débat, et discute aussi de la politique coloniale de la France. Un deuxième produit de notre recherche est que, à travers les pages de la *REP*, le racisme exerce une forte influence sur l'analyse des questions économiques, sur la participation des colonisés au projet colonial, leur rapport à la production, au travail, à la monnaie ou au commerce. Parmi les éditeurs de la Revue, nous avons constaté qu'un des fondateurs de l'économie sociale, Charles Gide, et qu'un défenseur d'une économie interventionniste, Paul Cauwès, sont plus sensibles au racisme qu'un auteur plus libéral, Edmond de Villey.

Un troisième résultat majeur est que la *Revue d'Économie Politique* discute régulièrement du rôle de l'État, des entreprises privées et des particuliers dans la colonisation économique. Le commerce colonial entre la métropole et les colonies est défendu afin de faire face à la concurrence européenne. Les entreprises privilégiées ne sont pas considérées comme capable d'assurer la colonisation, notamment car elles mettent en péril la souveraineté nationale. Il semble que la revue hésite entre une méfiance vis-à-vis de l'État, sa lourdeur administrative et son manque d'efficacité économique, et un poids majeur à lui accorder. Un des résultats reste qu'au prisme de l'analyse économique de la colonisation de l'Afrique de l'Ouest, la REP est moins éclectique qu'anticipée : elle se situe clairement dans une tradition d'interventionnisme d'État plutôt que dans la tradition libérale française. Il ne s'agit pas, pour les auteurs de la Revue, de promouvoir le modèle saint-simonien de planification socialiste de la colonisation (Enfantin [1843]), mais les acteurs de la REP font fortement reposer le processus colonial sur l'État dont il souhaiterait une intervention plus efficace. Ainsi, Cauwès et Gide proposent une amélioration des services publics, de l'administration, ou de se reposer sur l'armée dans certaines zones spécifiques. De son côté, Villey

demande la création d'un ministère dédié à la colonisation. L'État n'est pas mis de côté mais doit savoir rester dans son rôle, soutenir l'effort colonial et permettre l'investissement des particuliers. Il doit se rendre disponible pour mettre en place et favoriser le développement des colonies par la préparation et l'installation de nombreux prérequis impossibles à assumer par le secteur privé : l'installation militaire, la sécurisation des voies de communication, les politiques migratoires, fiscales, la régulation des droits fonciers et la diffusion des valeurs civilisationnelles.

Afin d'avoir une approche plus globale de la question parmi les divers courants de l'économie politique de cette période, la perspective libérale doit donc être observée de plus près, ceci en se penchant sur les revues qui se réclament directement du libéralisme et c'est ce que nous verrons dans le chapitre trois après s'être intéressé plus en détail au rapport avec le colonialisme d'un des éminents fondateurs de la REP : Charles Gide.

II. Un exemple : Charles Gide et la question coloniale

Charles Gide, économiste et enseignant français issu d'une famille bourgeoise du sud de la France est né le 27 juin 1847 à Uzès en France. Il meurt le 12 mars 1932 à Paris. C'est un intellectuel influencé par son appartenance à la communauté protestante et de ce fait, il est le défenseur inépuisable du mouvement coopératif et du christianisme social. Orienté vers l'économie politique naissante après avoir suivi des études de droit qu'il mène jusqu'à la thèse de doctorat (« *Du droit d'association en matière religieuse* », [1872]), ses engagements multiples le poussent à questionner le protestantisme social, le pacifisme et évidemment l'économie politique qu'il découvre à travers l'œuvre de Frédéric Bastiat. Dans ce cadre-là, l'esprit critique qui l'anime lui donne l'occasion de participer aux débats sur la politique, sur l'économie sociale, la démographie, l'histoire de l'économie ou encore la colonisation.

Sur ce dernier point, Charles Gide se démarque très tôt de la majorité des économistes du XIX^e siècle, en s'affirmant comme favorable à cette entreprise coloniale. Contrairement à ses homologues qui, malgré des critiques récurrentes et souvent virulentes se sont rattachés dans la pratique à l'idée coloniale, Charles Gide est moins ambigu et soutient ouvertement le processus. C'est ainsi qu'il s'attache à trouver des arguments en faveur de l'expansion française outre-mer mais son approche n'aura de cesse d'évoluer le rendant de plus en plus pessimiste quant à l'avenir du projet colonial

qu'il voit progressivement s'éloigner de ses ambitions originelles et qui ne respecte plus les valeurs pour lesquelles il s'engage.

1. Le devoir colonial

« Il faut coloniser parce qu'il y a obligation morale pour les peuples, comme pour les individus, d'employer les forces et les avantages qu'ils ont reçus de la Providence pour le bien général de l'humanité. Il faut coloniser parce que la colonisation est au nombre de ces devoirs qui incombent aux grandes nations et auxquels elles ne peuvent se soustraire sans manquer à leur mission et sans encourir une véritable déchéance morale ». (Gide [1886]).

C'est en marge du groupe des économistes du XIX^e siècle qui continuent quelque peu à se déclarer réticents face à la colonisation ou plutôt aux modèles employés dans cette entreprise, que Charles Gide se prononce dès les années 1880 comme *« clairement colonialiste »* (Pénin [1997]). Les déboires économiques, le manque de rentabilité ou l'interventionnisme étatique sont autant de freins pour ces économistes pour la plupart libéraux. Sauf quelques exceptions notables tels Jules Duval ou Paul Leroy-Beaulieu que l'on retrouvera au chapitre suivant, ils n'ont de cesse de remettre en question l'aventure coloniale. Quand la plupart d'entre eux évoquent des contraintes économiques, Charles Gide entretient un rapport différent et se distingue en prônant des intérêts bien éloignés de ces considérations chiffrées. En effet, dès le départ, il se positionne clairement en faveur d'une colonisation tournée vers un devoir moral et une mission civilisatrice notamment en avançant des arguments culturalistes comme a pu le faire Jules Ferry¹⁸ qui déclarait quant à lui que :

*« la politique d'expansion coloniale est un système politique et économique [rattaché] à trois ordres d'idées : [...] à des idées économiques, à des idées de civilisation de la plus haute portée et à des idées d'ordre politique et patriotique [et] il faut dire ouvertement qu'en effet, les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures »*¹⁹.

La priorité coloniale n'est alors plus à trouver dans la rentabilité mais dans l'affirmation d'un statut et encore plus dans le maintien de ce statut de nation supérieure. La colonisation reste avant tout politique et rendue nécessaire par les questions

¹⁸ Jules Ferry (1832-1893) : Avocat et homme d'État français, il est célèbre pour sa politique d'éducation anticléricale et pour son succès dans l'extension de l'empire colonial français.

¹⁹ Extrait du discours de Jules Ferry devant le parlement 28 Juillet 1885 publié dans le « Journal officiel de la République française ».

démographiques qui sont centrales pour lui. Il s'agit donc de sauvegarder la grandeur d'une France qui, faute de pouvoir rivaliser par sa population, serait susceptible de perdre son aura et son influence internationale sans cet engagement dans le bal des nations colonisatrices. Il rejoint par-là les idées de Paul Leroy-Beaulieu (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1882]). La rentabilité passe alors au second plan, et comme il l'affirme lui-même, cette colonisation « *n'est pas une question d'intérêt, c'est une question de devoir [et] comme tous les devoirs, [elle] ne saurait être rentable* » (Pénin [1997]).

Charles Gide décrit alors sa vision de la colonisation dans une publication pragmatiquement intitulé « *A quoi servent les colonies* » (Gide [1886]). Il y regroupe les idées évoquées lors de diverses conférences auxquelles il participe, mais ne s'oppose pas complètement aux arguments des économistes dont il tente même de défendre certaines positions. En revanche, il vante les mérites invisibles et sous-estimés de l'entreprise coloniale et en profite pour décrire l'organisation qui lui semble la mieux adaptée.

Pour lui, le recours à l'État est nécessaire dans la fondation même des colonies. Il est convaincu qu'un État complètement absent de ce processus rendrait la colonisation inefficace voire nuisible pour la métropole autant que pour la colonie et les autochtones. Si le fait « *de laisser les colonies se gouverner elles-mêmes* » reste envisageable sous certaines conditions, il ne faut « *nullement [...] les laisser se fonder d'elles-mêmes* » (Gide [1886/2]). C'est un autre point qui le rapproche de Paul Leroy-Beaulieu. La recherche des libertés ainsi que la responsabilité individuelle qu'il prône en suivant une ligne libérale, ne sauraient toutefois se passer de l'intervention de l'État pour financer et soutenir les efforts trop conséquents que les individus n'auraient pas le pouvoir de supporter.

Mais pour Charles Gide les violences faites aux autochtones sont d'autant plus importantes quand l'État ne prend qu'une part limitée dans le processus. Cette absence d'État devient alors le terreau de nombreuses exactions. L'instinct de survie et la lutte pour l'accès aux ressources laissent les colons user de violences extrêmes : « *les coups de bâton ou de revolver, les pendants, les spoliations iniques, les expropriations en masse ou en détail* » (Gide [1886/2]) ne peuvent être contrariés que par une intervention initiale de l'État, qu'il perçoit alors comme un rempart à la violence coloniale.

Par la suite, sa vision quant à la gestion de la colonisation éloignera encore les individus au profit d'une intervention étatique. Sans toutefois proposer une colonisation

militaire, il soutient que les agents de l'État et particulièrement les militaires, offrent une colonisation « *moins lourde aux colonisés que celle des colons et des marchands* » (Pénin [1997]). Ainsi, avec les missionnaires, ces derniers représentent un moindre danger pour atteindre les objectifs coloniaux.

C'est d'autant plus vrai que pour lui, l'objectif principal reste la diffusion de la culture et des principes universalistes français. « *Les vraies colonies de la France [seraient alors] les pays où se propagent ses idées, où se lisent ses livres et où se parle sa langue* » (*Ibidem*).

D'un point de vue économique, Charles Gide espère voir poindre les résultats d'une telle entreprise sur le temps long alors que le manque de rentabilité immédiate est pointé du doigt par la majorité des économistes. Il est convaincu que « *cette lutte pour le partage du monde restera le phénomène le plus considérable de la fin de ce siècle [ndr : le XIXe siècle], celui dont les conséquences heureuses ou funestes se feront sentir dans l'avenir le plus éloigné* » (Gide [1886/1]). Pour l'instant, et pour faire taire les critiques, il est certain que le fait de posséder des territoires coloniaux, d'y implanter la langue métropolitaine, des lois et une administration semblable favorisera progressivement les échanges commerciaux. Toutefois, c'est toujours sur le long terme que des profits peuvent être envisagés, les colonies restant alors pour le moment des charges pour les États qui « *ne compenseront que rarement [leurs] pertes* » (Gide [1886/1]).

Outre cet argument économique où « *ce n'est pas d'ordinaire la colonie qui paye tribut à sa métropole, [mais] la métropole qui paye tribut à sa colonie* » (*Ibidem*), Charles Gide continuera de privilégier la vision d'une colonisation politique ayant pour objectif le maintien de la France dans le concert des nations puissantes. La France doit alors assumer son devoir colonial, sa mission et ses responsabilités de pays riche et civilisé. Pour cela, il considère les interventions outre-mer comme l'engagement français à mettre en valeur des terres considérées comme abandonnées ou insuffisamment exploitées et ainsi faire œuvre d'« *utilité publique* » en accord avec les arguments de l'avantage collectif des Saint-simoniens par exemple.

Par ailleurs, dans sa production littéraire comme dans ses engagements politiques et associatifs variés, il prend souvent position sur des sujets qui touchent de près ou de loin à la question coloniale. Il défend par exemple dès 1916 les troupes coloniales

dans un article que publie sa revue « *L'émancipation*²⁰ » et plaide en faveur de leur accès à la citoyenneté française. Lors de cette intervention, il relève l'incohérence de maintenir les Nord-Africains dans un statut inférieur et renouvelle ses protestations en 1920 à l'occasion du rétablissement du Code de l'Indigénat en Algérie.

Après la Première Guerre Mondiale, il a aussi l'occasion d'évoquer l'avenir des anciennes colonies françaises en Amérique (Antilles) qu'il peut proposer de céder dans des « *projets d'entente financière* » (*Ibidem*) visant à amortir les dettes de guerre, ou encore l'utilité de la présence française en Syrie sur laquelle il est très critique.

Engagé sur plusieurs fronts, il sera vice-président d'une association franco-indigène, vice-président de la *Ligue internationale pour la défense des droits des peuples*, prendra la direction de *La France islamique* en 1913 (Liauzu [2007]), sera membre du *Conseil des affaires indigènes* du Ministère des colonies ou sera encore favorable au projet colonial sioniste en Palestine, sans doute en appréciant le développement des groupes coopératifs en son sein. Charles Gide soutient encore le maintien de la présence française autour du monde, que ce soit en Asie en s'opposant au retrait du Tonkin (Pénin [1997]), ou de manière générale dans l'ensemble des colonies en faisant suivre une motion aux députés du Gard demandant à ce que « *la France poursuive sans défaillance [...] son action coloniale et civilisatrice* » (*Ibidem*).

Partisan infatigable de l'aventure coloniale, ce seront plutôt les mises en œuvre au sein même des colonies qui le mèneront vers une critique de plus en plus acerbe de la colonisation.

2. Critique de la méthode coloniale

Effectivement, l'esprit critique de Charles Gide le pousse progressivement à osciller entre « *la défense d'une colonisation qu'il voudrait "morale" et des politiques et pratiques coloniales qui ne le sont absolument pas* » (Pénin [1997]). Il devient sinon opposé à la colonisation, en tout cas très circonspect par rapport aux méthodes employées dans les colonies. Son expérience personnelle de l'Algérie qu'il visite en 1909 lui ouvre les yeux sur ces pratiques coloniales et les discriminations subies par les indigènes. Face à cela, il tente avec optimisme de proposer des solutions ou « *d'intervenir sur les marges du pouvoir* » (*Ibidem*), mais sans succès. Les violences

²⁰ « *Nos soldats d'Afrique* », *L'émancipation*, Juillet 1916, In : Pénin [2001].

et les frustrations lui semblent alors être devenues les seuls piliers de la domination française, menée exclusivement par « *le droit du plus fort* » (*Ibidem*). Ces exactions ne vont pourtant pas réduire les espoirs que Charles Gide place dans la colonisation et il ne reniera pas ses engagements en faveur du devoir colonial qu'il a toujours mis en avant. Cependant, il lui devient de plus en plus difficile de nier la réalité du terrain, ce qui le laisse parfois « *aux frontières d'un anticolonialisme de déception* » (*Ibidem*). Malgré tout, il continue de vanter les efforts à fournir pour faire des populations colonisées des collaborateurs de ce pouvoir impérial dont il est convaincu du bienfondé. C'est une autre critique adressée aux colons, incapables selon lui de mettre en œuvre cette coopération et dont l'attitude à l'égard des populations reste remplie de mépris. Cette pratique coloniale qu'il juge absolument néfaste a pour conséquence d'empêcher les colonisés de devenir « *les fils de la France* » (*Ibidem*) et ainsi d'atteindre l'ambition principale qu'il accorde à la colonisation. Finalement Charles Gide fait preuve d'une certaine lucidité quant à l'avenir des colonies où, sans amélioration il craint des soulèvements et le départ des colons, redoutant ainsi de voir les colonies échapper à la domination française. Cette volonté hégémonique nous confirme par ailleurs que les ambitions politiques de Charles Gide défendent l'idée d'une supériorité culturelle et intellectuelle des Européens sur le reste du monde.

3. L'homme de son temps et le rapport à l'autre

En effet, malgré ses positions parfois avant-gardistes, sa défense de certains préceptes moraux qui ont pu faire de lui un homme de tolérance, cela résultant sans doute de son attachement aux valeurs religieuses desquelles il ne s'éloigne pas, Charles Gide n'en demeure pas moins un homme de son temps. Par exemple, il défend certaines restrictions de libertés pour les colonisés, notamment sur l'octroi du suffrage universel, afin que la colonisation reste « *le gouvernement d'une petite minorité* » (Gide [1925]). Sa perception des peuples colonisés, issue de cette vision culturelle européenne et française exprime une hiérarchie entre les peuples où il s'attache d'ailleurs à définir ce que serait un peuple « *non civilisé et [donc] susceptible en conséquence d'être colonisé* » (Pénin [1997]). Cette hiérarchisation reste « *à la fois*

une “technique de pouvoir”²¹ et l’outil de la maximisation de la production des richesses » (Laurent [2024]).

Bien que ne statuant pas directement sur l’infériorité des peuples en tant que tels, ce serait alors l’absence d’histoire qui permettrait de mesurer le degré de civilisation. Cet argument met en perspective le rapport des Européens avec les diverses articulations culturelles et sociales qu’ils jugent à l’aune de leurs propres parcours.

En conséquence, Charles Gide reste critique sur le statut des nations colonisées. Ainsi, il considère leurs gouvernements, leurs organisations et institutions politiques comme inférieurs et immatures. De ce fait, ses analyses nous renvoient dans un premier temps vers un évolutionnisme qui lui est contemporain, où ces nations inférieures et défectueuses seraient progressivement amenées à disparaître (Gide [1886/2]), colonisées non pas « *par la main de l’homme [mais] par les forces de la nature* » (*Ibidem* [1886/1]).

Dans un second temps, sa manière de rendre nécessaire la diffusion de la culture française ou la volonté de rendre matures des peuples encore enfantins par l’accession à cette même civilisation considérée supérieure le font adhérer implicitement aux idées racialistes de cette fin de XIXe siècle. Il se confirme ainsi que « *plus une race est perfectionnée, plus elle tend à se répandre ; [et ainsi] migrer à travers le monde, coloniser la terre, est un signe irrécusable de supériorité anthropologique* » (De Lanessan [1897])²².

On notera que bien que participant de relents paternalistes, il prend volontiers la défense des populations arabes et Nord-Africaines, mais ses propos concernant les peuples subsahariens sont beaucoup plus virulents. On en retrouve un exemple dans ses interventions au sein de la *Revue d’Économie Politique* où il n’hésite pas en 1919 à qualifier l’Afrique noire de « *terre farouche qui [...] a tenu la civilisation à distance, terre d’asile de la plus déshéritée des trois races humaines* » (Gide [1919]) ou quelques dix ans plus tôt en 1909 de « *paysages antérieures à l’Humanité, à l’animalité elle-même* » (*Ibidem*) comme nous avons pu le noter plus haut. Cette infériorisation le poussera même à la validation de certains comportements esclavagistes où il évoque pour les Africains noirs les « *très réelles vertus du régime de l’esclavage [et] la nécessité de maintenir les punitions corporelles* » (*Ibidem*). En tout point il reprend les

²¹ Jean-Paul Sartre, Préface aux *Damnés de la Terre* de Frantz Fanon.

²² Cité par Clément [2013].

considérations culturalistes vantant le besoin de l'homme blanc civilisé pour « *élever l'âme du peuple noir* » (*Ibidem*). Il cultive ainsi une différence de statut entre les diverses contrées colonisées mais garde en fil rouge de ses ambitions coloniale la volonté de faire entrer dans la civilisation tous les peuples non-européens qui restent à ses yeux des peuplades arriérées et barbares. Ce sera alors seulement par « *la contagion du bon exemple [et] sous le gouvernement ou le protectorat des nations de race européenne et de civilisation chrétienne* » (Gide [1886/2]), qu'il entendra arriver à ses fins, s'intégrant alors dans le schéma racialiste et raciste de l'époque.

Conclusion

Contrairement à de nombreux économistes, Charles Gide est clair sur ses ambitions coloniales, pensant qu'il s'agit là d'une chance pour la France de poser l'empreinte de « *sa civilisation, de sa langue [et] de son génie* » (Gide [1926]). C'est ainsi à travers ce biais culturaliste que Charles Gide définit les divers peuples colonisés laissant entrevoir une hiérarchie de race dont les théoriciens lui sont contemporains et, à l'instar de Lapouge interviennent comme nous l'avons vu dans la *Revue d'Économie Politique* qu'il contribue à fonder. Sa position reste toutefois ambiguë et on retrouve sous sa plume de virulentes critiques sur les diverses exactions menées dans les colonies, où il prend la défense de peuples et de terres « souillés » par les conquérants (Pénin [2001]).

C'est alors dans l'objectif avoué de faire naître autour du monde des « *filles de la France* » que Charles Gide entend poursuivre l'œuvre coloniale, mettant en avant la volonté de créer une coopération fondée sur l'attachement des peuples aux valeurs françaises porteuses de bienfaits. Il souhaite donc mener à bout ce devoir colonial et malgré les difficultés et les pratiques nuisibles, poursuivre la colonisation.

Pourtant, malgré ses engagements multiples et ses liens avec les sphères du pouvoir, ses aspirations ne vont peser que très peu sur le débat colonial (Clément, 2013).

Annexe

- Liste des contributeurs de la « Revue d'Économie Politique » sur la colonisation de l'Afrique de l'Ouest.

Barrault, Henry Émile (1881-1927)

Petit-fils du saint-simonien Émile Barrault, il est un acteur majeur du mouvement coopératif français : membre suppléant mandataire au comité central de l'Union coopérative (1907), un des signataires du Pacte d'Unité coopérative en 1912.

Bernard, François (1859- ?)

Professeur d'économie rurale à l'École nationale d'agriculture de Montpellier. Il fut chargé de mission au Maroc et en tirera un livre intitulé : « Le Maroc économique et agricole » en 1917.

Blondel, Georges (1856-1948)

Historien, juriste, spécialiste des études allemandes et des questions économiques et sociales. Professeur de l'École des sciences politiques (1900), remplaçant à la chaire de philosophie sociale au Collège de France en 1907 et 1908, et enfin professeur au Collège de France de 1919 à 1922 puis de 1927 à 1929.

Cauwès, Paul (1843-1917)

Membre de l'Association française pour la protection juridique des travailleurs et éditeur de la Revue d'Économie Politique. Professeur d'économie politique, titulaire d'une chaire d'histoire du droit français et du droit romain de 1881 à 1896. Il est connu pour son protectionnisme.

Dafert, Franz Wilhelm (1863-1933)

Expert agricole autrichien, notamment au Brésil de 1887 à 1898. À son retour en Autriche, il prend la direction d'une station expérimentale de chimie agricole à Vienne.

Della-Volta, Ricardo (1862-1944)

Professeur de droit commercial à l'École supérieure royale de commerce de Venise, puis à l'institut supérieur de sciences sociales de Florence, d'abord comme professeur de sciences financières et ensuite en tant que professeur d'économie politique. Il fut directeur à l'Institut royal des sciences économiques et commerciales, jusqu'en 1936. Il a aussi siégé au conseil d'administration de l'Institut de reconstruction industrielle.

Favre, Charles

Aucune information.

Gide, Charles (1847-1932)

Professeur d'économie politique à l'Université de Bordeaux, de Montpellier, puis à l'Université de Paris et enfin au Collège de France. Un des fondateurs de la Revue d'Économie Politique. Pionnier du mouvement coopératif français. La coopération doit amener la transformation totale de la société par la multiplication à l'infini de nouvelles associations et permettre une émancipation de la classe ouvrière par la transformation du salariat.

Girault, Arthur (1865-1931)

Professeur de droit à l'Université de Poitiers. Correspondant de l'Institut de France, il est membre de l'Institut colonial international²³ et membre du Conseil supérieur des colonies. Membre du comité consultatif du ministère de l'éducation, il est également membre de la Society for Political Economy. Arthur Girault est membre libre de l'Académie des sciences coloniales dès sa 1923.

Gonnard, René (1874 - 1966)

Professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Lyon. Influencé par l'école historique allemande mais plutôt libre échangiste.

Heins, Maurice

Aucune information.

²³ Voir Saada (2009). *L'Institut colonial international*, fondé à Bruxelles en 1894, réunit les spécialistes des sciences coloniales (en particulier la médecine, la géographie et le droit) et des "publicistes" engagés dans diverses entreprises de propagande financées majoritairement par les intérêts économiques. La Belgique, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, mais aussi les États-Unis et le Japon sont les principaux membres de ce club

Legouez, Raynald : (1857-1944)

Ingénieur en chef du génie civil.

Limousin, Charles (1840-1909)

Membre de la Société d'économie politique et de statistique de Paris, de la Société française de sociologie, associé de l'Institut international de sociologie.

Peez (Von), Alexander (1829, 1912)

Homme politique et industriel germano-autrichien, un des fondateurs de l'association des industries extractives et métallurgiques en Autriche. Membre de la gauche allemande unie et du parti progressiste allemand. Vice-président de la société des économistes autrichiens, conservateur du Musée du commerce autrichien et membre du Conseil des chemins de fer de l'État.

Pigeonnaud, Henri (1834-1892)

Géographe et économiste. Professeur à l'École libre de sciences politiques (1871- 1781), vice-président de la société de géographie commerciale.

Raynaud, Barthélemy (1876-1948)

Chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Dijon (en 1906). Professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille (en 1913) ainsi qu'à l'Institut colonial de Marseille.

Saint-Marc, Henri (1855-1896)

Titulaire de la chaire d'économie politique à la Faculté de droit de Bordeaux.

Sauvaire-Jourdan, François (1869-1938)

Avocat et économiste. Professeur à la faculté de droit de Paris (1900-1901), Bordeaux (1901-1917) et Aix-en-Provence (1919-1934). Il enseigne la législation et l'économie coloniale.

Schwiedland, Eugène (1863-1936)

Professeur autrichien d'économie politique, professeur à l'Institut polytechnique et à l'Université de Vienne (Autriche), il est un membre du Comité exécutif de la Revue d'Économie Politique. D'abord attaché au service d'information de l'association des marchands de Vienne, puis à la chambre de commerce. Adeptes du mouvement coopératif. Racialiste, il est préoccupé par les désirs d'indépendance des peuples voulant se défaire de la « domination de la race blanche ».

Truchy, Henri (1864-1950)

Professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris (dès 1910) mais aussi professeur à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, de Caen et de Dijon. Membre de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques, élu en 1922). Considéré comme un économiste libéral.

Turgeon, Charles (1855-1934)

Docteur en droit de l'université de Caen, il est d'abord en poste à Aix-en-Provence puis professeur d'histoire des doctrines économiques à la faculté de droit de l'université de Rennes. Membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

Vacher de Lapouge, Georges (1854-1936)

Magistrat, puis anthropologue, théoricien de l'eugénisme et militant socialiste.

Villey, Edmond (1848-1924)

Doyen de la faculté de Caen. Libéral. Fondateur (1903) de la société de solidarité sociale, engagé dans l'amélioration du sort des classes ouvrières.

Von Philippovich, Eugen (1858-1917)

Économiste autrichien, professeur à la Sorbonne et à l'École de science politique. Il préside également la société d'études économiques, la Société statistique de Paris et l'Institut international de statistique. Il est vice-président de la Society for Political Economy.

Chapitre 3 - Libéralisme et colonisation de l'Afrique de l'Ouest dans les revues économiques libérales françaises, 1880-1920 : « *Le Journal des Économistes* » et « *L'Économiste Français* »

Introduction

Ce troisième chapitre représente un second volet dans notre analyse de la pensée économique du XIXe siècle quant à la colonisation ouest-africaine. Après s'être concentré sur les économistes « éclectiques » de la REP dans le volet précédent, nous analysons ici les contributions pertinentes au sein de deux autres revues économiques publiées entre 1880 et 1920, à savoir « *L'Économiste Français* » (EF) et le « *Journal des Économistes* » (JDE). Cette analyse vise à mettre en évidence les liens entre le libéralisme français et la colonisation de l'Afrique Occidentale Française (AOF). « *L'Économiste Français* » et le « *Journal des Économistes* » sont en effet considérés comme deux publications libérales où quelques économistes célèbres et divers contributeurs ont l'opportunité d'intervenir. L'objectif principal est de se concentrer ici sur une analyse de la pensée économique coloniale à travers une nouvelle fois les publications de revues plutôt qu'au travers d'auteurs spécifiques, cela de manière à comprendre comment les contributions de ces politiciens, économistes, universitaires ou membres de la société civile contribuent à créer l'atmosphère intellectuelle liée à ce processus de colonisation. Malgré les nombreux contributeurs, certaines similitudes peuvent apparaître dans les approches de la colonisation entre le chapitre précédent et celui-ci, mais ce travail n'a pas pour objectif de fournir une analyse comparative.

Le terme libéral reste « *ambigu* » (Guibert-Sledziewski [1993]), notamment en France (Levan-Lemesle [1980]) où il renvoie à plusieurs aspects liés à la fois à un conservatisme et à une défense des lois du marché. Ce n'est pas une école homogène, ni dans le temps ni dans les concepts. Si d'aucuns soutiennent que « *le libéralisme français n'existe pas, mais [qu'] il n'y a que des utilisateurs de matériel libéral* » (Guibert-Sledziewski [1993]), une première possibilité pour comprendre le sujet est de s'appuyer sur la définition du libéralisme économique évoquée par Schumpeter [1957] où l'adoption du *laissez-faire* est décrite comme le meilleur moyen de promouvoir le développement économique et le bien-être de la société. Il est

accompagné par le développement du capitalisme, comme corps de doctrine le plus proche de ses accommodations (Leter [2015]).

Cependant, il est possible de concevoir le libéralisme français lié à un ordre naturel. Les physiocrates abordent le libéralisme comme une loi naturelle guidant le fondement de l'ordre social et politique, et en premier lieu, les droits de propriété, qui doivent être garantis par le législateur. Ce naturalisme suppose une harmonie des relations économiques et sociales, chère à Bastiat (Solal et Zouache [2000]). Si cette harmonie est arrangée par la Providence chez les Physiocrates, Bastiat considère cette fois que le marché est l'institution qui permet un point de rencontre entre les individus, leur offrant la possibilité de découvrir cette harmonie naturelle. Il faut aussi noter que les libéraux français partagent un point commun : le rejet du monopole, et notamment du monopole d'État. En effet, l'État ne doit pas s'immiscer dans les initiatives privées mais se doit de protéger les droits de propriété hérités de l'ordre naturel. L'État, des Physiocrates à Bastiat en passant par Jean-Baptiste Say, est donc bien présent, en tant que protecteur de la propriété privée, mais il n'est attendu ni pour produire, ni pour réguler le marché.

En matière coloniale, même parmi les acteurs les plus libéraux et les opposants à la « *fausse colonisation* », c'est-à-dire une colonisation planifiée par l'État, « *personne ne songe vraiment à une inaction complète de l'État. Ils n'envisagent pas le libéralisme colonial comme une liberté totale ou comme un « abandon » des colons, mais comme la détermination de l'interventionnisme de l'État dans les plus petites proportions possibles* » (Héricord [2008]). Cette vision se traduit par l'adoption des questions coloniales dans les débats des libéraux où l'on remet en cause les méthodes coloniales et promulgue des conseils et possibilités d'amélioration. Dans ce contexte colonial, cette pensée libérale contingente du développement du capitalisme, corrobore la définition de Braudel pour qui le capitalisme reste « *l'appropriation violente du capital par les uns à l'exclusion des autres* » (Braudel [1979] in : Laurent [2024]). Comme mentionné ci-dessus, les deux revues que nous avons couvertes suivent cette tradition libérale.

I. Deux revues libérales et leurs acteurs

Le « *Journal des Économistes* » naît en 1841 quand Albert Guillaumin, en autodidacte promoteur de ces idées libérales décide de lancer sa propre maison d'édition spécialisée en économie politique. Proche du mouvement libéral et des tenants des idées de Jean-Baptiste Say, cette maison d'édition²⁴ devient le noyau du lobby libéral (Levan-Lemesle [1985]), et publie le premier numéro de sa revue le 15 décembre 1841. Dès son introduction par Louis Reybaud, homme politique et économiste français, le JDE se présente comme « *l'organe de la grande école fondée par Smith en Angleterre et popularisée par Say* » (Reybaud, JDE [1841]). Le JDE est clairement libéral dans un temps où ce courant de pensée espère s'arroger l'exclusivité de la pensée économique (Pénin [1997]). Dès lors, certains des acteurs libéraux les plus importants, comme Joseph Garnier ou le Belge Gustave de Molinari, animent la revue et invitent de nombreux économistes libéraux influents comme Chailley-Bert ou Bastiat, ainsi que le célèbre Walras, qui contribue parallèlement à la *Revue d'Économie Politique*.

L'EF est fondée en 1862 par Jules Duval, avocat, économiste et journaliste français, très impliqué dans la colonisation de l'Algérie où il occupe dès 1847 le poste de directeur adjoint de l'« *Union Agricole d'Afrique* » et où il a été rédacteur en chef d'un journal local en 1852. Depuis sa création, Duval est à la fois rédacteur en chef et directeur de l'EF, une revue qui paraît d'abord deux fois par mois et qui deviendra ensuite un hebdomadaire à partir de 1863, avec une moyenne d'environ 800 tirages. La revue est sous-titrée « *Journal de la science sociale, organe des intérêts métropolitains et coloniaux* ». Ainsi, c'est d'abord une revue qui traite de questions économiques, reprenant des thèses libérales (en particulier le libre-échange, dont Duval est un fervent défenseur) en portant une attention particulière à la situation dans les colonies (Desmars [2011]). Duval rappelle les principaux objectifs de son journal dans un numéro de 1869 (Duval, EF [1869]) :

- « *Notre objectif international : la paix, le libre-échange, l'émulation dans le travail entre les peuples, un tribunal arbitral en cas de désaccord* »,
- « *Notre but humanitaire : l'éducation et l'élévation des races inférieures ou déchues par les races supérieures* »,
- « *Notre objectif civilisateur : L'exploration, l'exploitation et la colonisation intégrale du globe* »,

²⁴ Voir annexe 2 pour voir les liens entre Guillaumin et la colonisation.

- « *Notre ton : Langage scientifique et sympathique, purifié de la violence des partis et des sectes, comme des préjugés des traditions superstitieuses ou de la fausse science* ».

Après trois années d'inactivité qui suivent la mort de Duval en 1870, le célèbre économiste libéral Paul Leroy-Beaulieu lui donne une nouvelle vie, en réorientant la ligne éditoriale (Singaravélou [2008]). La revue est façonnée sur le célèbre modèle britannique de « *The Economist* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1873]) et vise à fournir au public des informations officielles et juridiques (*Ibidem*). Il aspire également à préserver le gouvernement des agissements infructueux en lui fournissant une expertise impartiale sur les questions statistiques, administratives et législatives et en contribuant « *à la régénération matérielle et morale de la France* » (*Ibidem*).

Pour atteindre cet objectif, le programme mentionne une véritable approche éclectique, donnant à divers intervenants la possibilité de partager leurs points de vue. La revue n'est pas abordée comme une institution de savants ni de théoriciens mais comme l'institution des « *hommes pratiques appartenant aux industries les plus diverses et à toutes les régions de France* » (*Ibidem*). Un autre objectif est de maintenir son influence et sa liberté d'expression en restant à l'écart des considérations politiques (*Ibidem*). Parmi les nombreuses publications, Paul Leroy-Beaulieu s'impose comme le principal contributeur sur les sujets ouest-africains et sur la colonisation. En effet, il a publié un livre devenu rapidement incontournable sur la colonisation [1882] et reste une référence comme le plus célèbre des économistes libéraux pro-colonialistes. Il se place ainsi comme un économiste « *représentatif de l'École libérale française, défenseur de la propriété privée et de l'économie de marché, mais un libéral favorable à la colonisation* » (Hugon [2000]).

Les économistes libéraux comme beaucoup de contributeurs que l'on retrouve au sein de ces deux revues sont parfaitement ancrés dans les réseaux politico-économiques de la Troisième République, comme Léon Say²⁵ ou Chailley-Bert, tous députés aux côtés de Louis Charles-Roux ou Edouard Aynard. Ils appartiennent tous au centre gauche et au Groupe colonial au Parlement et au Sénat (Singaravélou [2008]).

Dans cette période comprise entre 1880 et 1920 où d'importants changements s'opèrent dans les relations entre l'Europe et l'Afrique, de nombreux économistes prennent les devants, se remémorant les expériences liées à la perte des anciennes

²⁵ Léon Say (1826-1896) : Économiste et homme d'État français, il est le petit-fils de Jean-Baptiste Say.

colonies américaines. Ces expériences servent d'arguments pour promouvoir une colonisation plus efficace dans le processus du XIXe siècle. Les débats s'orientent alors sur l'optimisation des pratiques coloniales, les acteurs ne se positionnant plus comme anticolonialistes. En effet, coloniser l'Afrique devient un moyen pour accéder à la « *place puissante que mérite la France dans l'Histoire du monde* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1888/1]), sans quoi le pays « *ne vaudrait [...] rien dans un siècle* » (EF [1882/1]). De ce fait, les économistes discutent à la fois des raisons et des modalités de la colonisation, remettant en cause les comportements coloniaux et actualisant les positions libérales traditionnelles.

Selon la présentation de Leroy-Beaulieu [1873], l'EF s'articule autour de 5 points :

- *Les articles économiques,*
- *La publication et l'analyse de documents et informations officiels français ou étrangers,*
- *La communication sur le commerce et les industries,*
- *Le classement de dossier de nombreuses informations commerciales et maritimes,*
- *Les informations financières.*

Les enjeux internationaux sont traités comme un point majeur au sein de la revue, dans le but affiché d'informer les Français jugés insuffisamment sensibilisés à la situation géopolitique mondiale. La colonisation fait ainsi partie intégrante de ce programme. L'EF s'intéresse « *particulièrement à toutes les préoccupations de colonisation* », et prône un « *retour à l'empire du XVIIIe siècle et [à] une colonisation plus active* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1880/1]). De nombreux chapitres traitent des questions africaines, que ce soit l'AOF ou l'AEF, de l'Algérie ou d'autres régions du continent. A partir de 1908, une section « *Afrique Occidentale* » est introduite mais ces chapitres aborderont seulement quelques descriptions d'expéditions ou d'observations géographiques et resteront éloignés de l'analyse économique. De son côté, le JDE introduit à partir de 1894 le chapitre « *Mouvement Colonial* », fournissant quelques informations sur l'empire français, mais il disparaîtra après 1908, étant publié irrégulièrement.

Enfin, bon nombre des publications associées à l'AOF proviennent de sujets plus généraux liés à la colonisation dans son ensemble (la situation en Algérie est un enjeu important), à la réglementation fiscale ou à la législation dans l'empire français. Néanmoins, des informations ressortent de ces analyses et une vision générale se dégage de la colonisation ouest-africaine. Cette dernière est interrogée sur son

efficacité, ce qui englobe tous les enjeux économiques, les politiques douanières, le régime foncier, le génie civil ou encore le rôle des entreprises. En tant que préoccupation libérale, le rôle de l'État est également évalué, notamment sur les questions administratives. De plus, des considérations culturelles ont constamment surgi tout au long de ces publications et semblent avoir profondément influé sur la mentalité coloniale des économistes et sur leurs propositions pour l'amélioration des politiques coloniales.

Ainsi, après une présentation des idées libérales et un aperçu des liens que le libéralisme entretient avec le colonialisme, l'essentiel du travail de ce chapitre portera sur les positionnements des économistes libéraux français quant à cette colonisation de l'Afrique Occidentale Française. Une perspective plus large, prenant en compte la construction historique des pensées économiques coloniales est alors nécessaire pour comprendre comment les économistes de la fin du XIX^e siècle abordent les questions économiques dans les deux revues et comment, en partant d'une réticence envers le colonialisme, ils louent les aspects culturels pour mener l'aventure coloniale. À côté de ces deux considérations, on retrouve également des contributions qui interrogent le rôle de l'État ainsi que les méthodes logistiques et techniques : la nécessité des infrastructures, surtout des chemins de fer, et le rôle assigné aux entreprises.

II. Idées libérales, projets libéraux et colonisation

Considérant que cette recherche aborde le libéralisme économique dans le contexte de la colonisation de l'Afrique Occidentale Française et tente d'extraire les positions abordées dans deux revues d'économie mentionnées ci-dessus, il est important de donner préalablement un aperçu des différentes dimensions du terme « libéral », tant au niveau économique que politique. Cette brève analyse s'impose puisque la colonisation représente autant une entreprise économique qu'un projet politique.

1. Libéralisme(s)

Loin d'être une innovation du XVIII^e ou du XIX^e siècle, il est admis que le libéralisme a déjà été questionné auparavant et se présente comme « *une doctrine politique élaborée pour définir les problèmes des actions humaines au sein de la société* » (von Mises [1998]). Le libéralisme reste « *une tradition de pensée qui met la liberté au centre des préoccupations individuelles* » (Losurdo [2013]), les libertés essentielles, la

liberté d'expression et bien sûr la liberté des échanges sont alors au cœur des projets libéraux. La terminologie du « *libéralisme* » liée au commerce sera surtout définie au XIXe siècle et représentera des idées « *allant de la défense de la concurrence, les marchés libres, le respect de la propriété privée, la défense d'une économie ouverte sans droits de douane, sans protectionnisme* » (Clément [2009]).

Nonobstant cette définition tardive, la liberté est progressivement considérée comme un nouveau principe dans la quête économique de l'efficacité depuis le XVIIIe siècle (Roussellier [1998]), et le libéralisme se construit principalement autour de principes moraux puis commerciaux avant les principes politiques (*Ibidem*). Ainsi, selon von Mises [1998], c'est aussi une « *doctrine, [qui] suppose que tous les hommes ou au moins la majorité des gens ont l'intention d'atteindre certains objectifs. Il leur donne des informations sur les moyens adaptés à la réalisation de leurs plans* ».

De ce fait, le libéralisme est censé avoir alimenté la lutte contre l'absolutisme. En tant qu'héritage des philosophies des Lumières, c'est alors un concept qui fait référence à la liberté et à l'autodétermination. Si la lutte contre la monarchie est évidemment menée par des idées libérales, les économistes ne sont pas forcément disposés à abandonner cette méthode de gouvernement, partageant les craintes d'Edmund Burke sur les dangers liés aux politiques révolutionnaires (Pitts [2008]). Ricardo considère qu'« *il n'y a de limites aux abus de pouvoir que ceux que les gouverneurs eux-mêmes choisissent d'imposer* » (Mehta [1999]). John Stuart Mill, tout en défendant les idées libérales, n'est pas particulièrement critique quant au despotisme (Mill [1859]) surtout quand il s'agit d'être « *un mode légitime de traiter avec les barbares* » dans les colonies (Campbell [2010]). La position de Smith sur la gouvernance est ambiguë quand il pense que le défaut majeur de l'absolutisme est de restreindre le libre-échange. Une fois ce problème réglé, la liberté peut surgir dans les sociétés marchandes qu'il souhaite mettre en place, quel que soit le système politique (Hyard [2003]). Il n'est pas non plus partisan de la démocratie dans les colonies. Il ne rejette pas invariablement ce système, mais il demande pour les colonies une organisation du travail sous le contrôle de despotes éclairés (Rey [2002]). Les physiocrates français ne contestent pas un despotisme juridique fondé sur les lois naturelles et demandent plus de liberté et le respect des droits de propriété. Ils considèrent ainsi la politique comme l'auxiliaire de l'économie pour atteindre « *la plus grande multiplication possible des productions* » (Guibert-Sledziewski [1993]). En conséquence, les principaux économistes précédant

le XIXe siècle pensent que la suite logique des idées libérales est de conduire au libéralisme économique et au libre-échange (Flamant [1992]).

Plus tard, ces approches morales et philosophiques se fondront dans le politique, lorsque la liberté ne sera plus abordée « *comme une simple valeur philosophique ou comme une forme supérieure d'organisation commerciale* [mais comme] *un mode de gouvernance et de pouvoir* » (Roussellier [1998]). Le triomphe de l'individualisme en France renforcé par les transformations des groupes sociaux résultant de la Révolution Française conduira à la quête du bien commun à travers des initiatives individuelles. Désormais, « *les intérêts individuels sont les seuls [intérêts] réels* » (Bentham [1811])²⁶. Ainsi, que ce soit au Royaume-Uni ou en France, le libéralisme est profondément ancré dans les objectifs des sociétés européennes. Néanmoins, de fortes disparités apparaissent avec les concepts libéraux. En France par exemple, le libéralisme va de la critique virulente de l'absolutisme jusqu'aux partisans des monarchies autoritaires, et « *le spectre du discours libéral est large, de Guizot qui le combine avec un conservatisme rigide, jusqu'à Bastiat, un économiste, défenseur du marché* » (Guibert-Sledziewski [1993]).

Dans ce contexte, bien que concernant des partisans hétérogènes, les idées libérales prévalent dans la pensée économique du XIXe siècle en France.

Même s'il n'y a pas de définition de « libéral » dans le « *Dictionnaire de l'économie politique* » [1852] édité en France par « *Guillaumin* », la plus célèbre maison d'édition libérale (Flamant [1992]), ni dans le « *Nouveau dictionnaire d'économie politique* » [1891] édité par Joseph Chailley-Bert et Léon Say, nous avons vu plus haut que les libéraux étaient considérés à cette période comme les seuls « vrais économistes ».

Il n'est donc pas surprenant de lire leurs opinions sur les débats qui comptent dans la société, dont ceux sur la colonisation, puisque les économistes évaluent désormais son organisation et son efficacité à la lumière des idées libérales.

Mais le libéralisme doit aussi être analysé en réfléchissant à ses éventuelles tensions vis-à-vis des méthodes coloniales, ceci en prélude à toute analyse des positions des économistes sur ces différentes périodes de colonisation.

²⁶ In: Flamant [1992].

2. Libertés et colonisation

Si la quête de liberté est un point clé pour les libéraux tant sur le plan économique que politique, l'exclusion, les privations et les restrictions sont le moteur de l'expansion impériale. Comment alors ces concepts dichotomiques peuvent-ils être liés dans l'aventure coloniale ? Loin d'être une déformation de la pensée libérale, Mehta [1999] révèle que certaines caractéristiques du libéralisme européen valorisent des formes d'exclusion et c'est la thèse que défend également Losurdo dans son livre [2013].

En 1773, l'ecclésiastique Jonathan Shipley²⁷ définit le libéralisme comme « *l'impératif du moindre gouvernement* » (Binoche [2004]). Il est intéressant de noter que sa définition accompagne un discours consacré aux colonies américaines où il affirme que « *le véritable art de gouverner consiste à ne pas trop gouverner* » (*Ibidem*). Plus tard, certains comme Michel Foucault tentent d'en donner une définition en supposant que le libéralisme « *est imprégné du principe : « On gouverne toujours trop ou du moins, il faut toujours soupçonner qu'on gouverne trop* » (Foucault [2004]). Le philosophe français critique la liberté qui découle des principes libéraux du XIXe siècle. Il soutient que l'extension des libertés économiques s'accompagne paradoxalement de l'intensification des méthodes coercitives, lesquelles viennent neutraliser les améliorations sociales que ces libertés devraient théoriquement engendrer (Foucault [2001]). Comment cet équilibre entre liberté et coercition est-il alors projeté par les économistes sur les colonies africaines émergentes à l'époque qui nous intéresse et quelles approches sont prises par les deux revues de notre étude ?

Dans son analyse des démocraties européennes, Foucault discute l'accès des personnes à la liberté conditionnellement à leur « *dressage* » à l'acceptation de gouvernements coercitifs (Foucault [2001]). Il est naturellement acquis que ces derniers sont « *autorisés à intervenir dans la mesure où ils se voient aliéner les droits naturels fondamentaux par des individus qui ne pourraient en assurer seuls la jouissance* » (Binoche [2004]). Dans cette perspective, les peuples colonisés et plus spécifiquement les Africains sont complètement privés de leur capacité d'autodétermination, non seulement sur des bases politiques ou militaires mais aussi à travers des critères économiques, culturels et naturels. Les discussions sur le rôle du libéralisme lié à ces comportements coloniaux sont ouvertes au débat. D'une part, certains sont beaucoup plus critiques envers les économistes qui viennent soutenir un

²⁷ *The Works of the Right Reverend Jonathan Shipley*, London: T. Cadell, In: Binoche [2004].

tel déni de liberté en se positionnant *de facto* comme des libéraux, plutôt qu'envers la doctrine libérale elle-même (Pitts [2008]). D'autre part, le libéralisme est considéré comme profondément lié à la fois à l'impérialisme, comme à l'ambition de diffuser autour du Monde des principes nés en Europe, les considérant comme supérieurs, souhaitables et applicables dans tous les contextes géographiques et sociétaux, comme nous l'avons vu plus haut avec le programme de Duval [1869]. Paradoxalement, nous observons la récurrence de nombreuses différences dans la manière dont les libéraux abordent les questions de politique intérieure et les questions internationales. Par exemple, « *Jeremy Bentham établit des distinctions nettes entre les pratiques des gouvernements [européens] — éclairées, rationnelles, modernes, formelles — et les pratiques — personnelles, imprévisibles et prémodernes [...] dans les territoires d'outre-mer où les intérêts privés coloniaux se développent* » (Mallard [2019]). De la même manière, John Stuart Mill défend la condition des femmes en Europe, où elles sont infantilisées et perçues comme irresponsables, mais en même temps, il ne remet pas en cause les conditions des Premières Nations en Amérique du Nord qui sont considérées comme immatures et incapables de se gouverner (Pitts [2008]). Cette position peut aisément être transposée aux colonies africaines émergeant au cours du XIXe siècle où les Africains subsahariens sont considérés comme le parangon de l'immaturité et de l'irresponsabilité. En effet, ces derniers sont considérés par certains économistes français comme le « *plus bas degré de civilisation* » (EF [1910/1]) ou comme des peuples « *incapables de se gouverner et d'adopter la civilisation* » n'ayant qu'un « *penchant pour la barbarie* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1894/2]). Dans la première moitié du XIXe siècle, Tocqueville affirmait d'ailleurs que « *l'arbitraire d'outre-mer [était] compatible avec la démocratie en métropole et une manière contingente de la mettre en place* » (Pitts [2008]).

Par conséquent, on observe que certains économistes libéraux soutiennent, ou du moins tolèrent des systèmes discriminants dans les colonies, des procédés qu'ils n'acceptent pas dans les politiques métropolitaines. C'est potentiellement le cas pour des questions liées à l'esclavage ou à la non-reconnaissance de droits politiques équivalents à ceux accordés aux habitants des pays européens (Le Masne [2013]). A la fin du siècle, dans l'EF, le projet colonial est appelé à s'appuyer sur tout ce qui est nécessaire pour atteindre l'efficacité, en mettant éventuellement en œuvre « *ce qui est puni en métropole* » (EF [1883/2]). De ce fait, il est commun parmi les économistes rencontrés de considérer que « *les colonies les plus réussies sont celles faites avec le*

moins de considération et de respect pour le peuple colonisé » (Ibidem). Ainsi, nous pouvons comprendre que la plupart d'entre eux partagent la « *préférence de Disraeli*²⁸ *pour les “Droits des Anglais” sur les “Droits de l'Homme”* » (Mehta [1999]), dans le sens où plus de considération peut être donnée aux vies européennes.

Par ailleurs, alors que ces derniers revendiquent leur attachement à la dignité humaine ou à la garantie des droits individuels, « *la période de l'histoire libérale est [...] marquée par l'exclusion politique systématique et soutenue de divers “types” de personnes* » (Mehta [1999]). Exception faite de Burke qui est « *à chaque point du côté de l'avenir [et] le premier homme d'État anglais à comprendre pleinement la portée morale du problème des races assujetties* » (Laski [1950]), les libéraux « *endossent progressivement l'empire comme forme légitime de gouvernance politique et commerciale* » (Mehta [1999]).

Une question reste de savoir comment surmonter la contradiction entre une quête de liberté individuelle, de libre-échange ou d'efficacité politique et plus généralement de non-interventionnisme, dans des espaces qui sont supposés avoir par nature « *des besoins d'interventions étatiques plus larges que dans la métropole* » ? (Héricord [2008]).

Dès lors, « *des contradictions fondamentales [apparaissent] entre le développement et la mise en œuvre d'idées libérales et de pratiques coloniales marquées par l'interventionnisme, le protectionnisme et les pratiques anticoncurrentielles* » (Clément [2012a]) et le concept de « *libéralisme impérial* » soulevé par Jennifer Pitts souligne la situation contre-intuitive à laquelle les économistes doivent faire face (Lavallée [2009]).

II. Les économistes libéraux et la colonisation de l'AOF dans les revues

Bien que cette étude garde pour objectif d'analyser les positions des économistes libéraux français sur la question de la colonisation ouest-africaine, un rapide aperçu des discussions pertinentes sur différentes colonies à différentes périodes peut éclairer et permettre de faire le lien entre des perspectives libérales discutées et actualisées au XIX^e siècle. Ces informations critiques aident à mieux comprendre la base idéologique et les structures de la colonisation.

²⁸ Benjamin Disraeli (1804-1881) est un homme politique et écrivain britannique.

Que ce soit en France ou au Royaume-Uni, les économistes développent des opinions diverses à propos des colonies mais les idées libérales qui prennent de plus en plus d'importance à partir du XVIII^e siècle vont pénétrer l'analyse coloniale et progressivement prendre le dessus. La position des libéraux français qui est diffusée à travers les deux revues économiques étudiées, découle de diverses considérations nées au cours du processus colonial moderne.

Les revues abordent plusieurs positions en ce qui concerne les colonies. D'un côté, on aborde l'efficacité économique du projet en examinant de multiples aspects tels que les questions logistiques et techniques, la législation douanière, le rôle des entreprises ou les questions administratives, ce qui dans une certaine mesure représente un glissement de l'idéologie libérale auparavant anticoloniale. D'un autre côté, se dégage une approche culturelle qui admet l'infériorité des peuples colonisés.

1. Les questions économiques

L'arrivée de Colomb dans ce qui est devenu un « *Nouveau Monde* » a conduit à la première colonisation où l'enrichissement des métropoles est apparu comme le but ultime. Les Britanniques comme les Français visaient à développer les colonies dans cette perspective et les « *considérait comme une source de développement économique fondée sur des arguments allant du simple vol de richesse à un dynamisme vibrant en termes de marché et de concurrence* » (Clément [2009]). Ce mercantilisme²⁹ lié à cette Première Colonisation était fortement mêlé aux décisions des autorités et aux attentes nationales. En effet, les colonies étaient un moyen de « *renforcer le pouvoir de la métropole et sa capacité d'autosuffisance* » et l'économie coloniale « *semblait subordonnée à des fins politiques et de pouvoir* » (Clément [2006] ; [2009]). D'anciens économistes ont défendu ce modèle commercial, au moins jusqu'à la seconde partie du XVIII^e siècle. En France, les plus libéraux d'entre eux ont cependant soutenu des politiques de « *laisser-faire* » et de concurrence intérieure en faisant prévaloir un « *libéralisme de l'offre* » (Murphy [1992]). La concurrence internationale et le libre-commerce étaient en effet interdits et le commerce extérieur n'était admis que pour parvenir à une balance commerciale favorable.

²⁹ Doctrine économique contemporaine de la Première colonisation où les facteurs de croissance reposent sur trois points : abondance en hommes, abondance en argent et intervention étatique. L'objectif est l'exportation de produits manufacturés en échange de métaux précieux.

Par exemple, les physiocrates français étaient traditionnellement opposés au mercantilisme et certains d'entre eux restaient anticolonialistes (Le Masne [2013]). Pourtant, afin d'améliorer le processus de colonisation (Røge [2012]), d'autres considéraient le libre-échange aux niveaux national et international comme un point essentiel, rendant les transactions internationales rentables pour chaque nation concernée.

Ce sont alors ces idées libérales qui se sont étendues à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. On exige désormais plus de liberté et plus de concurrence notamment en limitant l'influence des compagnies à charte telles que la « *Compagnie des Indes Occidentale* », la « *Compagnie des Indes Orientales* », la « *Compagnie du Cap Vert et du Sénégal* » ou l'anglaise « *East India Company* ».

A ce moment-là, l'aspiration au libre-échange vise à « *l'ouverture de tous les ports à tous les commerçants et l'abandon de tout monopole commercial* » (De Gournay³⁰ in : Clément [2009]). Mais il y a des limites au commerce colonial et ces demandes de liberté ne concernent pas les relations commerciales entre les colonies et les pays étrangers. En effet, « *les colonies ne pouvaient être envisagées sous une règle de liberté totale* » (Clément [2009]) alors que l'objectif reste exclusivement l'enrichissement de la métropole. Ensuite, ces régimes de protection appliqués aux marchés coloniaux contrastent avec les positions libérales liées aux politiques commerciales générales. Le libre-échange doit être lié à l'intérêt général et au bien commun avant d'être un accès à la liberté totale. La métropole doit pouvoir être protégée de toute décision préjudiciable prise dans les colonies, comme par exemple le commerce avec des rivaux étrangers ou encore la mise en place de productions spécifiques pouvant concurrencer les productions nationales.

Face à ces enjeux politiques, aux questions liées à la rentabilité des colonies et à des comportements libéraux limités et donc perçus comme incohérents, l'existence même de ces colonies a été remise en cause.

Par conséquent, des principes libéraux renforcés étaient de plus en plus considérés comme une condition *sine qua non* pour assurer l'avenir des colonies et « *les questions du commerce colonial [et] des colonies sont abordées dans une optique de plus en plus libérale* » (Clément [2013]). Le commerce monopolistique des entreprises

³⁰ Économiste français (1712-1759), il est l'un des chefs de file de l'École des physiocrates. Peut-être l'initiateur de la célèbre devise « *Laissez faire, Laissez passer* ».

et le système de l'exclusif sont vivement critiqués. Les économistes libéraux émergents sont farouchement opposés à ce Pacte Colonial qui est considéré comme en contradiction majeure avec les idées libérales, et Adam Smith le décrit comme « *l'expression la plus choquante du système mercantiliste* » (Clément [2012b]). Ces économistes libéraux sont critiques sur quatre points :

- Le système mercantiliste en lui-même,
- Les monopoles commerciaux,
- Toutes les sociétés à charte,
- Toutes les activités des comptoirs.

Ils « *s'opposent à la politique mercantiliste en général et à son application aux colonies en particulier, au nom du principe de libre-échange entre les nations et au nom de la meilleure efficacité économique qui pourrait en résulter* » (Clément [2012b]). La richesse des nations doit alors dépendre d'un libre-échange international mais les compagnies à charte qui sont handicapées par les quatre points susmentionnés défendent naturellement des positions opposées. En jouant le rôle de gouverneurs, elles auraient dû défendre les intérêts des colonies mais elles s'y opposent en mettant en place leurs propres activités commerciales (Clément [2012b]), faisant de la colonisation un fardeau, un processus au manque de rentabilité, aux méthodes antilibérales et laissant libre cours aux comportements guerriers.

Adam Smith a utilisé des arguments libéraux pour condamner tout recours aux compagnies à charte et au commerce monopolistique qui entravent le développement naturel du commerce. De plus, il croyait fermement que la colonisation n'était pas bénéfique pour les métropoles. Même s'il la considérait comme un moyen possible d'ouvrir de nouveaux marchés et des opportunités d'emploi (Singaravélou [2008]), cela entraînait aussi plus de taxes, la cherté des marchandises importées, cela n'aidait pas à atteindre la liberté pour les colonisés comme pour les colons, ni à étendre le libre-échange. Finalement, sa défense militaire restait coûteuse et il n'y avait pas de véritable retour sur investissement. Autrement dit, les colonies n'apportaient pas assez de richesses aux métropoles et Smith considérait « *l'interférence avec la liberté d'acheter, de vendre et de travailler comme une forme d'oppression politique, physique et personnelle* » (Clément [2014]).

Ainsi, il considérait la perte ou l'abandon des espaces coloniaux comme une option, d'autant plus que seuls quelques secteurs en seraient affectés (Pitts [2008]). Smith

suppose ainsi que « *si l'empire ne peut plus supporter ses propres dépenses, il faudrait ainsi certainement le laisser tomber* » (Smith [1776], V, iii, 68). Il suggéra alors deux possibilités pour améliorer et rentabiliser cet empire (A. Smith [1776], V, iii, 68) :

- L'émancipation ;
- Une complète assimilation politique et économique qu'il considérait comme une politique efficace³¹.

En France, la plupart des économistes rejettent également l'idée de colonisation et « *l'anticolonialisme alimente la pensée économique française de la fin du XVIIIe et des premières décennies du XIXe siècle* » (Clément [2012a]). Ce rejet repose sur la critique du système esclavagiste sur la base de considérations morales et philosophiques, des comportements des colons ou de l'efficacité économique du modèle commercial colonial.

Refusant le Pacte Colonial, certains libéraux français défendaient l'idéal de « l'ancienne colonisation » où l'émancipation définitive était l'objectif principal. Afin de rendre efficace la colonisation moderne, ils ont ainsi encouragé la mise en place de tutelles temporaires qui devaient contribuer à diffuser les valeurs européennes et les institutions spécifiquement dédiées au développement des colonies (Clément [2012a]).

Cette approche prétend que la colonisation n'est pas mauvaise en soi et contrairement aux économistes britanniques qui « *rejettent presque unanimement le système colonial au nom du libéralisme* » (Clément [2012a] ; [2014]), la mentalité française sur la colonisation dépend du comportement des colons. Clément souligne ainsi le maintien d'une acceptation significative de la colonisation au premier XIXe siècle (Clément [2012a]), malgré la faible rentabilité de l'empire par rapport aux attentes initiales.

A l'inverse, Jean-Baptiste Say soutient que le commerce international ne se développe qu'entre pays indépendants et il estime que le faible pouvoir d'achat des colonisés ne permet pas des opportunités commerciales efficaces (Singaravelou [2008]).

Cependant, en raison de nombreux dysfonctionnements, les libéraux ne soutiennent théoriquement pas vraiment ce modèle de colonisation qui coûte cher aux finances de la métropole, à ses consommateurs, comme aux colonisés.

³¹ Cette position d'Adam Smith s'adresse principalement aux colonies peuplées d'Européens (Pitts [2008]).

Les questions de développement sont alors abordées puisque l'objectif des colons est de ramener toutes les richesses vers la métropole, en surexploitant les terres et les ressources ou en maltraitant les colonisés, les privant de leurs possibilités de produire correctement. Jean-Baptiste Say accuse la colonisation actuelle de n'être conduite que par « *des aventuriers avides relayés par des planteurs non moins gourmands dont le séjour colonial n'est qu'un moyen de s'enrichir dans les nations d'origine* » (Steiner [1996]). Autre exemple, Sismondi prévient que si « *les terres conquises en Afrique sont enlevées aux cultivateurs indigènes pour être livrées aux spéculateurs, à des gens avides, prêts à détruire, incapables de créer quoi que ce soit, l'agriculture loin d'avancer, reculera...* » (Sismondi [1837]).

De plus, cette mentalité coloniale conduit à un manque de contribution aux investissements en capital (Clément [2012a]) et l'exportation systématique de ressources et de richesses freine le développement des colonies dans tous les domaines. On réclame alors à nouveau plus de concurrence pour « *favoriser les activités économiques et la division du travail, toutes deux alimentées par la pluralité et la diversité des commerçants* » (Ibidem).

1.1. Accepter la colonisation et en tirer profit

Progressivement, on observe que dans la seconde moitié du siècle, les économistes ne divisent plus entre pro et anti-colonisation mais uniquement sur les modes opératoires. La colonisation est désormais acceptée par la majeure partie de ces économistes qui rompent manifestement avec de nombreux principes libéraux traditionnels. Les débats opposent dorénavant partisans d'une « colonisation libre » contre partisans d'une « colonisation étatique » et en même temps, ce qui est plus surprenant, promoteurs d'une colonisation conduite par des individus contre promoteurs de sociétés à charte (Singaravélou [2008]). Par exemple, le JDE défend l'idée du retrait de l'État, dans tous les domaines, comme en Afrique du Sud où la « *British South Africa Company* » de Cecil Rhodes a fait un vaste empire sans aucun fonctionnaire ni argent public. En effet, s'appuyer sur ce type d'entreprises privées pour l'administration, le paiement des impôts, la police, la justice, la diplomatie ou encore les décisions de guerre est parfois lié à l'idée d'une colonisation réussie (Meyners d'Estrey, JDE [1896/1]).

Malgré le discours sur la « mission civilisatrice » et « *la diffusion des bienfaits de la civilisation française comme outils essentiels de la colonisation* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1882/1]), la France met aussi en œuvre cette seconde colonisation avec des ambitions commerciales. Suivant la thèse de Montesquieu sur le « doux commerce », les économistes français estiment que « *le meilleur moyen d'atteindre la paix [est] en fait de commercer, même avec des gens incultes et grossiers* » (LR, JDE [1898/1]). De plus, « *civiliser et pacifier* » permettra d'augmenter les ressources disponibles (Chailley-Bert, EF [1892/1]).

De ce fait, les colonies ouest-africaines doivent être considérées comme un vaste marché et l'un des principaux intérêts de la politique étrangère française (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1881/2]). Les quelques Européens présents à la fin du XIX^e siècle (environ 6000 Européens dans toute l'Afrique française, AOF et AEF inclus) sont censés pouvoir régner et valoriser cette colonie d'exploitation (Tomel, JDE [1896/1]) où la France doit introduire ses « *ambitions et projets futurs* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1881/2]). En comparaison avec l'Afrique du Nord française (270 000 colons français à la fin du XIX^e siècle) ou avec l'Afrique du Sud (800 000 colons blancs), l'Afrique de l'Ouest est considérée comme une colonie d'exploitation avec peu de colons. Il n'y a par exemple que 2800 Européens au Sénégal en 1905 dont environ 1200 militaires et de nombreux fonctionnaires (Bellet, JDE [1905/1]).

Le fait d'être une colonie d'exploitation a également une influence importante sur la manière dont l'État colonial met en œuvre le commerce et l'exploitation des ressources. En fait, tout est mis en place pour l'exportation et la richesse des Européens. Le Soudan Occidental est considéré comme un « *vaste champ d'opportunités* » (EF [1881/1]) riche de ressources diverses qui semblent en attente de l'exploitation européenne (LR, JDE [1898/1]). Statistiquement, en Afrique Occidentale Française, le Sénégal est la zone la plus rentable, suivi du Dahomey et de la Côte d'Ivoire (respectivement 31,3, 19,2 et 5,7 millions de Francs de bénéfices par an) (Tomel, JDE [1896/1]), mais l'AOF est considérée comme étant « *vraiment loin* » de ce qu'elle pourrait être (*Ibidem*). Selon ce contributeur, Ceylan (Sri Lanka) n'apporte que 2 fois moins d'avantages que toute l'Afrique tropicale française, alors que l'île asiatique est 250 fois plus petite. Cette zone d'Afrique française est même 8 fois moins prolifique que l'Inde, fleuron de l'empire britannique, qui est 5 fois plus petite. La raison pourrait être le manque de moyens de communication et la persistance de zones inexploitées. Mais Daniel Bellet rappelle les divisions géographiques de ces vastes

territoires ouest-africains et surtout, l'incroyable instabilité alimentée à la fois par le manque d'efficacité administrative et par les changements opérés entre 1895 et 1904 sur les frontières, les noms et les rattachements administratifs de l'AOF (Bellet, JDE [1905/1])³². L'avenir de ces colonies doit alors reposer sur une plus grande stabilité, sur l'amélioration des voies de communication comme sur la mise en place d'opportunités commerciales pour les exportations mondiales (Tomel, JDE [1896/1]). Ces économistes souhaitent que cette zone soit de plus en plus rentable, favorisant la substitution de la production locale par des produits bas de gamme européens et par des aliments cultivés et produits en Europe (ou dans d'autres colonies françaises) pour faire de l'AOF un grand marché de débouchés. Par exemple, les économistes se réjouissent que la France ait désormais l'agréable opportunité « *de vendre beaucoup de soie de mauvaise qualité plus chère que les textiles locaux* » (Rouland, EF [1898/1]). C'est aussi le cas pour le sel saharien, supplanté par le sel français. L'objectif est de « *baisser le prix d'une production européenne de basse qualité* » pour rendre les produits locaux peu attractifs (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1899/1]). En conséquence, « *les petites productions indigènes s'effondreront avec l'introduction de produits européens similaires (textiles, vannerie, bijouterie ou coton)* » (Paul Dreyfus, EF [1896/1]). Le but affiché est de progressivement « *habituer les Africains à avoir de plus en plus de besoins, grâce à quoi ils atteindront un plus haut degré de civilisation, ce qui est lié à la multiplication des désirs* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1885/1]). On reproche ensuite au coton anglais d'être plus attractif, notamment en raison de ses faibles coûts de production, ce qui pourrait être compensé par la mise en place de coûts de production réduits en France également (Paul Dreyfus, EF [1896/1]). Néanmoins l'AOF est toujours décrit comme un « *petit pays* » et comme « *une colonie d'avenir* » (Bernard, REP [1913]) où de larges ambitions sont spécifiquement attribuées à la « *sérieuse colonie* » du Sénégal (Bellet, JDE [1905] ; Paul Leroy-Beaulieu, EF [1888/1]). L'avenir dépend ici d'un programme colonial soutenu (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1884/1]), de patience, et de la mise en place de « *politiques entrepreneuriales* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1880/2]) suivant le modèle algérien. Pour réaliser une sorte d'unité entre l'Europe et l'Afrique (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1880/2]), il semble nécessaire de mettre en place un processus colonial efficace qui permettrait à la France de tirer de réels bénéfices (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1888/1]).

³² Voir tableau 1, chapitre 1.

1.2. Évaluer le comportement colonial

Une autre contribution des économistes libéraux est d'aborder les questions de violence et d'esclavage dans les colonies. Par exemple, Clément Juglar condamne « *l'usage de la violence et le droit de conquête* » (Singaravélou [2008]) qui se cachent à plusieurs reprises derrière des apparences philanthropiques. Il évoque les exactions de la première colonisation pour alerter sur les méthodes que la France met en œuvre en Afrique dans cette seconde ère coloniale. Nous avons évoqué plus haut un certain rejet libéral de l'esclavage pour des raisons morales et philosophiques que l'on peut faire remonter à l'analyse des Physiocrates (Le Masne [2013]), mais qui restera une question récurrente même après les abolitions. Les droits naturels que l'on pourrait considérer comme opposés à la privation de liberté sont inversement utilisés pour justifier une relation économique fondée sur un supposé « *consentement mutuel* » (Celimène & Legris [2012]). Ainsi, avant d'aborder les conditions morales, la question de l'efficacité économique s'est posée notamment sur la nécessité du travail des esclaves dans la valorisation des colonies et sur le coût d'un tel travail. Certains économistes comme Jean-Baptiste Say ont considéré cette main-d'œuvre servile comme une opportunité efficace pour de faibles coûts. Ce dernier a clairement indiqué

« *Je pense [...] que le travail de l'esclave est moins cher que celui de l'homme libre ; je pense [...] de la même manière qu'il est plus productif tant qu'il est dirigé par des hommes libres* » (Steiner [1996]).

Tout en étant sceptique sur sa moralité, il défend l'utilité économique de l'esclavage dans la première publication [1803] de son « *Traité d'économie politique* »³³ (Clément [2012a]) mais change progressivement d'avis, abandonnant l'idée de la rationalité économique de l'esclavage (Steiner [1996]). Il est intéressant de noter que lorsque Jean-Baptiste Say est sorti d'une doctrine libérale, ce sont ses pairs libéraux qui sont intervenus pour lui rappeler la position de Smith sur la non-rentabilité de l'esclavage (Steiner [1996]). À la fin du XIXe siècle, lorsque les économistes français ne rattachent plus l'esclavage au commerce transatlantique, ils semblent plus enclins à l'accepter ou à le tolérer dans les nouvelles colonies d'Afrique. Si ces derniers ne proposent pas explicitement un retour à l'esclavage, certaines de ces méthodes sont profondément

³³ Jean-Baptiste Say [1803]

ancrées dans les mentalités. Ainsi, De Fontpertuis suggère dans l'EF que « *le fouet et les coups* » sont toujours une nécessité pour contrôler les Noirs (EF [1882/1]). Paul Leroy-Beaulieu revendique clairement la nécessité de lois anti-esclavagistes mais il soutient que « *les questions politiques pourraient parfois nécessiter une certaine tolérance pour les services personnels [c'est-à-dire l'utilisation des esclaves] qui pourraient être opposés aux lois européennes* ». Il suggère de ne mettre en œuvre qu'une « *élimination progressive de l'esclavage* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1886/2]). En effet, pour les économistes européens, « *priver un sauvage de sa liberté n'est pas aussi mauvais et néfaste que s'il s'agissait d'un homme civilisé* » (*Société d'Économie Politique* (discussion), EF [1893/2]) et « *éduquer, signifie pour les enfants comme pour les races, la privation de liberté* » (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1905/2]). A partir de ces arguments et des difficultés liées à l'abolition de l'esclavage local et traditionnel africain, Paul Leroy-Beaulieu se demande s'il serait possible de profiter de ce système de travail forcé en « *faisant travailler les captifs pour les Européens* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1900/1]). C'est aussi un moyen pour mettre en exergue la question de la main d'œuvre dans les territoires ouest-africains, notamment quand il s'agit de fournir des ouvriers pour la construction des voies ferrées. On tente de trouver une solution à une supposée indolence³⁴ des populations locales et certains économistes proposent de mettre en place une taxe en nature qui permettrait de faire travailler les populations locales au bénéfice des colonisateurs (EF [1905/2]).

Dans le même état d'esprit, l'EF invite Victor Schoelcher, le célèbre abolitionniste français à détailler son point de vue sur l'esclavage et sur le recours au travail forcé dans la construction des chemins de fer africains. Face à certaines critiques de sa posture abolitionniste, il répond à Leroy-Beaulieu que sa « *philanthropie n'est pas aussi naïve qu'on a pu le dire* » et soutient que les chemins de fer jouent un rôle si crucial dans le développement de la colonisation africaine que, bien que le recours à une telle main-d'œuvre puisse être perçu comme une faute morale et une attitude amendable, cela demeure parfois une nécessité (Schoelcher, EF [1880/1]).

Pionnier du libéralisme, Adam Smith a auparavant été critique sur la privation de liberté, et plus généralement sur l'approche culturelle liée à l'économie (Pitts [2008]). Il fait preuve en son temps d'une tolérante neutralité (*Ibidem*) qui disparaîtra au XIXe

³⁴ Par exemple, un esclave en Jamaïque travaillait entre 90 et 100 heures par semaine. Voir : Jason Allardyce, "Glasgow University reveals its links to slave trade" (16/09/2018), (www.thetimes.co.uk/article/glasgow-university-reveals-its-links-to-slave-trade-5jprvrgnd)

siècle lorsque la plupart de ses successeurs libéraux considéreront la colonisation comme une mission morale, politique, culturelle mais aussi raciale.

2. La question culturelle

Les libéraux de ce XIXe siècle promeuvent désormais le processus colonial libéral tout en défendant la supériorité civilisationnelle de l'Europe. On peut lire dans le JDE divers articles qui mêlent les enjeux civilisationnels aux perspectives commerciales dans une approche raciste où l'efficacité commerciale est liée à la race. Par exemple, les races anglo-saxonnes et germaniques y sont historiquement considérées comme étant à la tête du commerce mondial où les peuples latins sont censés les aider. Ces deux groupes sont présumés « *surpasser tous les autres groupes avec une expansion industrielle, des connaissances scientifiques ou une supériorité économique* » et le JDE fournit des chiffres pour démontrer les pertes et les avantages du commerce en fonction de chaque race (JDE [1898/1]).

2.1. La hiérarchie des civilisations

On observe progressivement que « *les motivations économiques deviennent secondaires par rapport aux enjeux politiques et civilisationnels* » (Clément [2012a]). Si les économistes libéraux étaient sceptiques sur l'efficacité économique de la colonisation, pointant du doigt l'entretien coûteux de l'empire et sa faible rentabilité, cet autre paradoxe émerge au cours du XIXe siècle. En effet, outre les considérations économiques, les libéraux prennent également position sur les colonies et les peuples colonisés dans une approche civilisationnelle.

De nombreux économistes sont désormais concrètement impliqués dans la colonisation, en tant que commerçants ou administrateurs de sociétés coloniales, et de tels intérêts les conduisent à promouvoir et à défendre la colonisation, en utilisant des arguments qui vont de la nécessité d'un devoir européen paternaliste envers les cultures inférieures, jusqu'au racisme et à l'utilisation d'imaginaires racistes qui se concrétiseront ou se développeront au cours du XIXe siècle. Ce cadre historique conduira les libéraux des deux revues à s'inspirer de leurs illustres prédécesseurs tout en modifiant leurs approches. Les questions civilisationnelles sont alors un déplacement de la perspective des libéraux sur la question de l'altérité.

En tant que précurseur des libéraux, Smith avait en effet remis en question la pertinence d'une hiérarchie civilisationnelle fondée sur un chauvinisme européen (Pitts [2008]). Il a plutôt mis l'accent sur l'idée de progrès ou de développement d'un point de vue économique, laissant de côté les considérations raciales et culturelles en la matière, même si l'on observe à plusieurs reprises des mots comme « *barbares* » ou « *sauvages* » dans son célèbre ouvrage (Smith [1976]). Il a donc fait preuve de prudence lorsqu'il a observé et jugé les comportements de peuples qu'il a admis ne pas vraiment connaître. Néanmoins, il a lié le développement culturel à la montée des activités commerciales et des politiques modernes suivant et approfondissant les idées de Montesquieu (Pitts [2008]).

Ces prudentes réflexions ne perdureront pas au siècle suivant, ni en France ni au Royaume-Uni où les économistes libéraux et leurs contemporains s'ouvrent de plus en plus au Monde. Ce tournant est évidemment illustré par J.S. Mill, en tant que pionnier du colonialisme libéral. En effet, suivant les traces de son père, il travaille pour la « *Compagnie des Indes orientales* » (EIC) et se montre dévoué à la fois au libéralisme et au colonialisme. L'idée de colonisation qu'il défend ³⁵ est « *inextricablement liée à sa foi dans le progrès et le développement, qui est facilement identifiable dans l'ensemble son "projet libéral"* » (Campbell [2010]). En conséquence, il voit l'EIC et plus généralement la colonisation comme un moyen d'étendre la civilisation aux « *racas arriérées et stagnantes* » (*Ibidem*). Ainsi, la colonisation devient une mission morale et civilisationnelle. L'objectif principal est alors d'amener ces sociétés « arriérées » au développement et au progrès. « *Son libéralisme est par conséquent considéré comme étant intérieurement — conceptuellement — lié à une gradation raciale des sociétés* » (Marwah [2019]). Selon Campbell [2010], Mill n'a jamais cru que les sociétés dites « arriérées » dans les colonies étaient intrinsèquement inférieures. Cependant leur dépréciation sur une prétendue infériorité culturelle est significative et il plaide par conséquent pour des interventions paternalistes afin d'améliorer leur moralité et leurs modes de gouvernance, de les rendre plus intelligentes ou d'atténuer leur ignorance et leur immaturité. Par conséquent, « *Mill a explicitement lié l'idée de « civilisation » au progrès, identifiant la densité de population, le développement économique, la coopération sociale et l'état de droit comme des caractéristiques clés d'une société civilisée* » (Williams [2018]).

³⁵ Ses pensées coloniales concernent la colonisation britannique en Inde.

Ces idées se développeront particulièrement en France au cours du *XIXe* siècle où la posture critique sur la colonisation disparaîtra peu à peu chez les économistes. Dès lors, ces derniers endossent de plus en plus un projet colonial qui s'enracine dans une « *mission civilisatrice* » déjà développée dans l'économie politique du *XVIIIe* siècle (Røge [2012]). Les libéraux privent progressivement les sociétés non-européennes de toute forme d'estime qu'ils leur accordaient parfois auparavant sur la base d'une rationalité politique et sociale (Pitts [2008]).

Depuis lors, la plupart des analyses de l'expansion coloniale sont liées à ces considérations civilisationnelles. En France, la Révolution de la fin du *XVIIIe* siècle conduit à l'idée d'un « *universalisme* » spécifique à la France, censé être applicable et désiré partout. L'idée d'une morale européenne éclairée émerge alors et est censée supplanter les « *cultures primitives* » à travers le monde, notamment pour leur supposé propre bénéfice (*Ibidem*).

Il se développera progressivement cette croyance en une évolution européenne unique et universelle, « *et par laquelle le monde entier devra passer* » (Césaire [1956]). Les libéraux ont maintenu ces critiques sur l'efficacité économique des méthodes coloniales mais ils ont été de plus en plus enclins à accepter l'idée d'une domination européenne sur le monde, au moins pour améliorer ces sociétés dites « immatures ». Bien que gardant une position sceptique sur la colonisation, les principaux économistes libéraux du *XIXe* siècle l'abordent désormais à travers cette question culturelle.

C'est par exemple le cas de Jean-Baptiste Say qui prend position pour la colonisation conditionnellement aux méthodes mises en œuvre dans les colonies. Il considère alors la « *mission civilisatrice* » de l'Europe comme le devoir d'un « *continent qui a atteint un stade avancé* [de développement] *auquel toutes les nations devraient prétendre* ; [L'Europe a alors] « *le droit et le devoir de sortir de leur stagnation séculaire les nations les moins civilisées* » (Clément [2012a]).

Face aux positions sceptiques de nombreux économistes libéraux, on peut comprendre qu'ils acceptent progressivement le processus colonial de manière détournée. Par exemple, la position coloniale de Tocqueville se révèle « *incompatible avec la Démocratie. Lorsque cette question l'oblige à choisir, il place le nationalisme au-dessus du libéralisme ; les intérêts des pays chrétiens "progressistes" au-dessus des droits de ceux qui ne l'étaient pas* » (Richter [1963]). Walras, « *qui n'est pas un*

fervent partisan de la colonisation considère aussi cette entreprise coloniale comme un moyen de renverser complètement la barbarie face à la civilisation » (Clément [2014]). Il dénonce encore des « *procédés coloniaux qui font la honte de l'humanité et qui font douter que l'Homme soit autre chose que la plus féroce des bêtes féroces* » (*Ibidem*) mais vante la politique européenne capable d'initier « *les peuples arriérés* » à civilisation (*Ibidem*).

Même De Molinari, identifié comme porte-parole d'un certain anticolonialisme (essentiellement économique) et rédacteur en chef du très libéral JDE « *évolue vers un impérialisme modéré* » (Singaravélou [2008]) au fil de la colonisation du XIX^e siècle. Comme les autres, il utilise des arguments culturels pour harmoniser son libéralisme avec les pratiques coloniales. Par exemple, il écrit dans le « *Dictionnaire de l'Économie politique* » [1852] :

« L'établissement de colonies implique l'extension de la civilisation et on n'appelle pas "colonies" les établissements fondés par des barbares sur des peuples déjà civilisés ».

Enfin, on peut observer que la position critique des économistes libéraux sur la colonisation est liée à la perte du premier empire que ce soit en France ou au Royaume-Uni, lorsque ces deux pays ont terminé le XVIII^e et sont entrés dans le XIX^e siècle sans qu'il ne leur reste de colonies significatives.

En effet :

« Cette évolution idéologique, qui semble en fait accompagner un effondrement progressif de l'empire colonial français, marque une nouvelle étape dans l'histoire de la pensée économique du colonialisme, et insuffle une radicalité dans le discours sur laquelle reviendra, avec des arguments renouvelés, les économistes du XIX^e siècle durant la seconde colonisation » (Clément [2009])

Dans la première moitié du siècle, même si l'Inde est progressivement occupée par l'EIC, les deux pays européens ne gouvernent que peu de régions ou de comptoirs et ne s'étendent pas encore à des territoires plus larges. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'Afrique où la France envahit l'Algérie à partir de 1830 et où le Royaume-Uni s'installe progressivement en Afrique Occidentale Britannique au cours de la même période.

Simultanément à un regain d'intérêt pour les entreprises coloniales — qui exploseront dans la seconde moitié du siècle, la mentalité coloniale des économistes libéraux apparaît plus attachée à une nouvelle idée de la colonisation fondée alors notamment sur des considérations culturelles et civilisationnelles.

Le développement des droits individuels attesté par la lutte pour le rejet de l'esclavage (qui défend ironiquement le colonialisme³⁶), le développement de la classification scientifique des races ou la création des États-Nations sont autant d'arguments pour défendre l'expansion européenne à travers le Monde. Les économistes adoptent ainsi l'idée de la supériorité de l'Europe sur toute autre partie du monde et endossent le devoir d'amener ces dernières à de prétendues meilleures conditions. Dès lors, « *la colonisation ne constituerait qu'un pas vers la maturité, sans nuire aux principes libéraux auxquels ces économistes croient fermement* » (Clément [2009]).

Les deux revues étudiées sont engagées dans ces approches culturelles et civilisationnelles de la colonisation. Elles relaient l'idée d'un « *cloisonnement des Nations et des civilisations* » (Etemad [2012]) ou d'une classification raciale, surtout lorsqu'il s'agit des peuples africains où de nombreuses contributions évoquent leur supposée infériorité naturelle. L'EF prône une vision européocentrique de l'Afrique vue comme un bloc homogène « *sauvage et barbare* » (EF [1880/1]) où « *les Noirs ont l'inertie indifférente de la bête* » (De Fontpertuis, EF [1882/ 1]), où « *la vie humaine n'a pas de valeur et où les institutions mettent en scène des meurtres, des violences et des cadavres* » (Fournier De Flaix, EF [1895/2]).

De plus, ces considérations nourrissent l'idée que les peuples colonisés d'Afrique ont besoin de dirigeants européens pour gouverner leurs terres. Leur prétendue inefficacité économique dérivée d'une supposée impossibilité d'amélioration et d'une indolence naturelle est notamment abordée par Gustave de Molinari dans le JDE. En tant que pionnier du libertarianisme, il loue le recours au concept de « *res nullius* » ou « *terra nullius* »³⁷ pour coloniser ces terres supposées dépourvues de propriétaire. Ce cadre raciste, standard dans le contexte européen du XIXe siècle, est accepté et

³⁶ Par exemple, la société savante « *La Société des Amis des Noirs* » (1788-1799) qui luttait pour l'abolition était loin d'être anticolonialiste. En effet, la stratégie consistait à introduire en Afrique un système colonial aussi rentable que le système de plantation prévalant aux Antilles, mais sans esclaves. Leur « *Plan pour l'Afrique* » existe encore au siècle prochain et est rebaptisé « *mission civilisatrice* » (Dorigny et Gainot [1998] dans Røge [2012]).

³⁷ Terme issu du concept de « terre sans maître, développé par le Suisse Emer de Vattel (1714-1767), philosophe et père du droit international.

même promu par les économistes français qui acceptent l'idée que les Européens, et en particulier les Français, sont totalement libres de déterminer leur propre leadership sur tous les peuples de la terre.

Outre la possession de terres et de ressources, l'objectif principal est d'amener les peuples colonisés à se développer par le contact avec des peuples plus civilisés. Contrairement aux Arabes qui semblent intrinsèquement plus réticents aux idées européennes, Pierre Leroy-Beaulieu soutient que les peuples d'Afrique de l'Ouest ne sont en réalité pas « *coincés dans une forme définitive, [et qu'] ils sont encore malléables* » et « *primitifs* » (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1909/2]). Par ce biais, ces derniers peuvent potentiellement être influencés car « *leur développement intellectuel est bien en deçà de celui des “Jaunes”* » (comprenez ici les Asiatiques). Au plus bas degré, il considère « *les Congolais, [comme] les populations les moins avancées* » (Pierre Leroy-Beaulieu ; EF [1910/2]).

Les distinctions sont également fondées sur la religion. Son père, Paul Leroy-Beaulieu, regrettait un échec du processus d'évangélisation au Sénégal où une meilleure christianisation aurait pu conduire à une colonisation plus confortable et efficace. Les musulmans étaient alors considérés comme des rebelles tandis que les groupes christianisés étaient perçus comme « *plus soumis et plus facilement assimilables* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1888/2]). Comme solution, la France doit sélectionner et « *éduquer quelques nègres pour en faire de précieux relais de colonisation* » (EF [1882/2])³⁸. Quelques années plus tard, le fils Leroy-Beaulieu soutient qu'il est « *un devoir moral mais aussi une ambition économique de faire avancer les Noirs* » (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1913/1]).

De plus, ils établissent des classifications parmi les peuples noirs avec l'idée de la division comme méthode de gouvernement. Certains proposent de choisir parmi ceux qu'ils jugent les plus souples, en y associant la pureté de race ou de couleur et presque chaque ethnie est définie et analysée à travers cette vision raciale :

- Les Wolof de Sénégal sont décrits « *plus beaux et plus intelligents que les autres races nègres mais aussi comme voleurs, menteurs et paresseux* » (De Fontpertuis, EF [1884/1]).

³⁸ A cet effet, la France a mis en place « *L'École des Otages* », également appelée « *L'École des chefs* » ou « *Collège des fils de chef et interprètes* », où sont recrutés (de force) les fils des chefs et notables locaux pour être encadrés et formés (Hazemann [1987]).

- Les Bambaras sont moins admirés et perçus « *comme un peuple païen désireux de faire la guerre et passionné par son indépendance* » (*ibidem*).
- Les Peuls dits « *les plus purs* » sont classés selon leur « *couleur de peau blanche* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1900/1]). Ils sont généralement considérés comme différents des autres « *nègres classiques* » (De Fontpertuis, EF [1882/1]). Cette particularité (et leur nombre important) explique pourquoi « *il est important de s'appuyer sur eux pour la politique de la France en AOF* » (De Fontpertuis, EF [1882/1]).

En réalité, la classification dépend aussi de la nécessité pour les colons de s'appuyer sur les populations locales et elle peut différer selon les zones et les périodes, comme selon les objectifs de conquête.

Par exemple, les Sérères du Sénégal sont considérés dès le départ comme de bons cultivateurs. Afin d'obtenir des produits au moindre coût et pour ne pas s'impliquer dans d'onéreux facteurs de production, privilégiant ainsi les transports et la commercialisation (Gastellu [1981]), les colonisateurs s'appuient sur ces multiples stéréotypes :

« *Une seule chose est commune à tous les Sérères, c'est l'ardeur qu'ils mettent à tous les travaux de l'agriculture, et j'entends par là aussi bien le soin des troupeaux que celui de la terre* » (Martin [1867]).

2.2. Racisme et attributs économiques

Ces stéréotypes racistes sont donc accompagnés de certains attributs économiques alloués à l'Homme africain. Comme dans la REP, ce point est essentiel, car le racisme est profondément enraciné dans l'économie, notamment à travers les compétences, les aptitudes ou les comportements culturels. Il se manifeste ici aussi dans l'évaluation de la capacité à produire ou à travailler, l'inexpérience perçue, les différences dans l'approche des poids et mesures, ainsi que dans la sphère monétaire. Par exemple, les nombreux types de monnaies — métalliques ou coquillages, tissus, pierres ou nourriture, qui sont utilisés dans les nombreuses régions africaines, sont considérés comme le symbole d'un « *commerce africain coincé dans l'enfance* » (EF [1881/ 1]). Les Africains sont censés être indifférents à l'utilisation de l'argent « réel ».

L'ambition est alors de pousser à l'utilisation de la monnaie dès que la pacification sera atteinte (EF [1895/2]). Mais une fois l'argent intégré dans les relations commerciales, ils sont également confrontés à des critiques sur leur ignorance des prix « *réels* » des divers consommables, notamment parce qu'ils ne sont pas considérés comme « *assez prévoyants pour s'inquiéter de la durée de ce qu'ils achètent* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1899/1]). Cette « *défaillance* », ajoutée à une supposée absence de mise en valeur des terres sont considérées comme une ignorance du concept de propriété et entraîne de fait la privation des droits sur leurs terres au profit des conquérants.

Ensuite, l'Homme Africain est analysé en fonction de ses compétences et capacités économiques en matière de production et le tableau d'ensemble montre de sérieux doutes sur des peuples prétendument enfoncés dans une « *paresse invétérée, une apathie insurmontable et une gourmandise aussi facile que leurs mensonges* » (Lucien Auguste Aspe-Fleurimont³⁹, cité par Paul Leroy-Beaulieu, EF [1900/1]).

En reprenant les conclusions de travaux plus anciens⁴⁰, nous postulons dans notre analyse que cette attitude jugée indolente reste un geste de résistance à l'occupation et au travail forcé. Incapables de se battre à armes égales pendant une longue période malgré de nombreux soulèvements réussis⁴¹, les peuples colonisés, comme les esclaves en leur temps, ralentissent leur cadence de production pour à la fois nuire aux colons (ou maîtres) et ne pas subir le rythme de travail imposé⁴². Cette attitude de résistance est devenue pour les Européens un trait de caractère propre aux populations esclavagisées puis colonisées.

D'un autre côté, la classification semble également utile surtout en ce qui concerne la main-d'œuvre. En effet, l'empire français pourrait potentiellement fournir suffisamment de personnes pour renforcer les colonies, et seuls les Noirs (bien que précédemment décrits comme inefficaces), les Asiatiques (en particulier les Chinois) sont censés être capables de travailler efficacement sous de tels climats tropicaux (Meyners d'Estrey, JDE [1896/1]).

Finalement, au sein de ces deux revues libérales l'Homme Africain est considéré comme un sous-humain que les Européens se doivent d'aider à atteindre une

³⁹ Lucien Auguste Aspe-Fleurimont (1862-1926) était un conseiller pour le commerce extérieur français.

⁴⁰ Voir par exemple Friedmann [1946].

⁴¹ Par exemple, Samory Touré (1830-1900), dirigeant ouest-africain perçu comme un ennemi farouche de l'expansion de la France et l'obstacle majeur à ses campagnes militaires. Il est décrit dans de nombreuses publications de l'EF.

⁴² Voir Allardye [2018].

meilleure situation dans le processus d'évolution. Les économistes supposaient qu'un degré plus élevé de civilisation ne pouvait être atteint que de cette manière. Ainsi, les différences raciales sont manifestement perçues comme un obstacle au processus de développement (LR, JDE [1900/4]).

Le JDE est conscient de l'impact de cette atmosphère intellectuelle raciste : elle conduira à la violence et à la destruction. Par exemple, Gustave De Molinari intervient sarcastiquement à maintes reprises pour critiquer les comportements européens dans les colonies et plus particulièrement en Afrique. Dans une « *Chronique économique* » publiée dans presque tous les numéros, il met en garde les lecteurs contre une supériorité et une générosité supposées des Européens en Afrique. S'il observe au *XIXe* siècle, une sorte d'« *émulation entre les pays européens pour donner aux « peuples inférieurs* » une idée de ce qu'est la supériorité morale et matérielle », il sait et affirme que la réalité est assez différente (De Molinari, JDE [1898/1]). Il assure également que cette supposée supériorité des comportements, de l'armée et des institutions se traduit le plus souvent par des violences, l'exploitation des individus, des meurtres et une corruption de la justice au profit des colons, qui profitent d'une sorte d'immunité (De Molinari, JDE [1898/1]). De plus l'armée jouit dès lors d'une certaine notoriété en France malgré ses comportements et ses exactions dans les colonies (Funès [2019]). De Molinari critique clairement ces violences et les ambitions civilisatrices des Européens tant en Afrique qu'en Asie.

C'est aussi l'état d'esprit de Frédéric Passy (Passy, JDE [1900/1]), qui condamne le processus de civilisation violent lié à la colonisation européenne. De tels comportements prennent racine dans la première colonisation en Amérique et la destruction des Premières Nations, et semblent suivre le même chemin en Afrique. Le sentiment principal qui se dégage du JDE est l'inefficacité de ces méthodes violentes. Cela ne veut pas dire que ces économistes et intervenants libéraux refusent le tableau racaliste et raciste global dressé autour de l'Homme Africain : ils promeuvent la non-violence et plus de respect pour le mode de vie indigène car cela engendrerait plus d'efficacité et de rentabilité et mettrait en place un terreau fertile pour le modèle colonial qu'ils souhaitent imposer.

3. Les différents modèles de colonisation

Bien que dans les contributions publiées au sein de ces deux revues, il ne soit que très rarement, voire pas du tout fait mention des prédécesseurs libéraux, c'est en suivant les conceptions libérales qu'elles proposent la défense d'une colonisation fondée sur des initiatives libres. Cependant, pour diverses raisons, cette perspective ne reposera pas sur un retrait complet de l'État. En effet, si de nombreuses critiques émanent des économistes libéraux sur ce sujet, plusieurs situations nécessitent tout de même l'implication de l'État. Le rôle de celui-ci est alors lié à l'armée, à l'immigration ou à la fiscalité, aux travaux publics et évidemment à la question administrative.

3.1. Le rôle de l'État

3.1.1. Le fardeau administratif

Fil conducteur libéral, le poids de l'administration est maintes fois souligné dans les deux revues. Cette dernière est considérée comme un fardeau ou « *une plaie* » (Meyners d'Estrey, JDE [1896/1]) et un ennemi de l'entreprise coloniale.

Les critiques de l'administration soulignent le risque que la colonisation devienne une opportunité de carrière pour les fonctionnaires ou une issue aisée pour ceux ne pouvant pas être absorbés en métropole et ainsi relégués dans les colonies.

Le danger est que les terres conquises ne se transforment alors en « *colonies de fonctionnaires* » (fonctionnaire français anonyme, JDE [1896/1]), où la lenteur administrative serait la norme (Meyners d'Estrey, JDE [1896/ 1]) et où l'excès de bureaucratie produirait « *des colonies de fonctionnaires plutôt que de colons* » (Meyners d'Estrey, JDE [1896/1]). Par exemple, il y a 521 fonctionnaires au Sénégal pour seulement 2587 Européens dans les années 1897/1898, ce qui pose le problème du coût très élevé de cette colonie pour les contribuables français : 100 millions de Francs français par an dans les estimations de De Molinari (JDE [1898/1]). L'administration française et l'armée restent les deux secteurs les plus coûteux et représentent un « *gaspillage colonial* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1888/1]). Ce modèle d'administration entraîne finalement « *plus d'obstacles, effraie, décourage et repousse les colons* » (EF [1883/2]). De plus, trop de changements sont observés parmi les fonctionnaires, une situation qui provoque de l'instabilité et un manque de cohérence des politiques coloniales (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1886/2]).

3.1.2. Une politique et une armée coloniales

L'administration des colonies est également contestée sur une base politique. En réalité, on reproche souvent à la France de conduire la conquête africaine depuis 1830 sans aucun réel dessein colonial (Chailley-Bert, JDE [1887/2]). Ce manque de motivation officielle rappelle la perte du premier empire français lorsque le pays était « *trop eurocentrique* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1883/2]) et ne protégeait pas ses possessions. Leroy-Beaulieu regrette que les Français « *aient perdu des territoires si vastes si vite et avec si peu d'intérêt* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1880/2]). Dans les années 1890 presque tout le monde semble engagé dans la colonisation que ce soit l'opinion publique ou les partis politiques (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1894/1]) mais l'économiste libéral déplore la passivité du gouvernement français dans la colonisation de l'Afrique :

« *Nous avons beaucoup de colons privés potentiels mais le gouvernement et le Parlement ne font rien pour permettre à la colonisation française de s'épanouir [...] et nous négligeons d'occuper des terres qui ont de la valeur* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1894/1]).

Pour surmonter ces problèmes et parvenir à une « *colonisation sérieuse* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1894/1]), les économistes attendent de la France qu'elle mette en place un ministère spécial et autonome dédié aux affaires coloniales, au lieu de n'être seulement qu'un tiers d'un « *Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies* »⁴³. Une autre solution consisterait à supprimer la fonction de « *sous-secrétaire d'État* » pour les colonies, qui est calquée sur une institution britannique et entraîne de mauvais résultats en introduisant dans l'administration toutes « *les déficiences parlementaires : instabilité excessive, népotisme et parasitisme* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1888/1]). Leroy-Beaulieu demande également la destruction de la représentation politique des colonies afin de préserver l'administration coloniale de l'influence néfaste de ces parlementaires coloniaux engagés en même temps sur les fronts économiques et politiques (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1894/1]).

⁴³ Il devient Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies le 15 mars 1889 (Journal Officiel) ; il était auparavant rattaché au département de la Marine.

L'organisation de l'armée est aussi dévolue à l'État, d'autant plus que celle-ci apporte une aide à la mise en place de l'administration, qui ne viendrait qu'« *après la conquête et la pacification* » (LR, JDE [1900/1]). Chailley-Bert critique le rôle laissé à cette institution et s'interroge sur la mobilisation d'un contingent de plus en plus nombreux de soldats dans l'aventure coloniale. Il rappelle les coûts élevés engendrés par cette intervention de plus en plus importante et souligne que l'absence d'une véritable armée coloniale pourrait entraîner des problèmes financiers (Chailley-Bert, JDE [1887/2]).

Ainsi, la priorité est de faire des économies sur les dépenses coloniales par la réduction des dépenses des fonctionnaires et des militaires. Après la période de conquête, il s'agit de donner aux colonies africaines la possibilité « *d'assumer la majeure partie de leurs dépenses dans un laps de temps très court, 10 ou 15 ans* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1897/2]). Les économistes « *attendent alors que le fardeau disparaisse* » (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1904/1]).

Pourtant, dès 1904, l'AOF semble répondre favorablement aux attentes libérales et elle est désormais en mesure d'assumer toutes ses dépenses publiques (sauf les dépenses militaires) sur ses propres revenus, sans subventions publiques. La zone coloniale est même en mesure de fournir de l'argent au budget national (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1904/1]).

3.1.3. Les politiques migratoires

Une autre prérogative de l'État est liée aux politiques d'émigration. Les économistes souhaitent que l'État offre aux européens « *défavorisés, la possibilité de migrer pour s'enrichir et développer ces territoires* » (De Fontpertuis, EF [1885/1]). Mais, en même temps, des politiques étatiques fortes sont accusées de saper les intérêts privés dans le projet colonial. Cette position est farouchement défendue dans le JDE où le protectionnisme et les intrusions de l'État dans les questions coloniales sont considérés comme une véritable plaie et où le schéma est de laisser les colons vivre leurs expériences et se gouverner eux-mêmes, ce qui s'avèrera bon pour l'économie coloniale. Cette intrusion semble également inhiber de nombreux colons potentiels qui se sentent déjà trop administrés dans la métropole (Roquet, JDE [1886]).

En 1894, le Comité Dupleix (Valbert [1896]) est créé par Gabriel Bonvalot⁴⁴ pour promouvoir, encourager et guider les projets coloniaux (Rouxel, JDE [1907/2]). Ce dernier publie une revue, *La France Extérieure* qui n'aura pas un grand succès.

En revanche, les colons restent réticents à toute sorte d'émigration massive depuis la métropole, notamment parce qu'ils pensent que les colonies françaises sont des zones d'exploitation et non de peuplement. De ce fait, ils ne souhaitent voir venir que de riches colons malgré l'argent des contribuables français dont ils bénéficient depuis leur installation (*Ibidem*). Chailley-Bert fera d'ailleurs à cette intention un « *Appel aux conférenciers de bonne volonté* » en 1898. Il explique à cette occasion ne pas être nécessaire ni louable l'émigration aux colonies de paysans, leur préférant les familles de la bourgeoisie moyenne qui, à travers des incitations aux études agronomes et des capitaux importants allaient pousser leurs enfants vers une colonisation de plantation efficace dont les paysans s'avèreraient être incapables.

L'État, qui veut améliorer la rentabilité coloniale, doit faire face à de nombreuses inhibitions. L'une d'elles est le manque de connaissances et d'éducation concernant les colonies, mais De Molinari souligne aussi fortement le manque d'attractivité, la lourdeur administrative, le manque de réglementation ou les trop nombreuses taxes auxquelles les futurs colons devraient faire face (De Molinari, JDE [1889/1]). En conséquence, une mission spéciale est mise en place par le sous-secrétaire aux colonies en mai 1889. Son but est d'expliquer ce que l'État doit faire pour promouvoir la colonisation, bien qu'il soit observé que même avec quelques subventions pour l'établissement ou des voyages gratuits, les futurs colons choisissaient d'abord des pays étrangers (De Molinari, JDE [1889/1]). Cela va conduire à l'augmentation du coût de la conquête et de l'entretien des zones coloniales françaises (De Molinari, JDE [1901/2]).

Le choix des migrants est alors impératif lorsqu'il semble « *nuisible d'envoyer dans les colonies de mauvaises personnes aux mauvaises habitudes et comportements* » (Roquet, JDE [1887/2]). Quelques initiatives privées voient également le jour mais ne sont pas encore dédiées au projet africain. Par exemple, certaines institutions comme *l'Union Coloniale Française* favoriseront l'émigration avec des transports subventionnés et des terres allouées pour développer certains pays conquis comme

⁴⁴ Gabriel Bonvalot (1853-1933) : député à la Chambre de 1902 à 1906 du 10^e arrondissement de Paris. Il fonde et anime le Comité Dupleix (appelé dans les années 1930 Comité Dupleix-Bonvalot), qu'il préside jusqu'en 1930.

la Nouvelle-Calédonie (Georges Michel, EF [1896/1]), envisagée comme une colonie de peuplement. Pour le moment, l'Afrique n'est pas concernée.

3.1.4. Quelles politiques douanières ?

Les économistes libéraux débattent également des politiques douanières dans les colonies. Les règles douanières ouest-africaines ne sont pas abordées comme un sujet spécifique d'autant plus que ces dernières sont partagées avec certaines autres colonies françaises, comme les Somalis, l'Océanie, les Territoires indiens ou la Nouvelle-Calédonie. Néanmoins, cette partie de l'empire donne de « *grands espoirs* » (Roquet, JDE [1887/2]) aux économistes qui tentent de cerner les meilleures stratégies douanières coloniales possibles.

Ainsi, les tarifs douaniers requis ne devraient dépendre que de la nécessité, des décisions locales et des améliorations potentielles mises en place avec l'accord des colons. La participation de ces derniers est liée aux ambitions libérales de désengagement de l'État dans les décisions coloniales. La plupart des colonies pourraient alors profiter immédiatement des impôts qu'elles perçoivent (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1894/2]) d'autant plus que « *les droits de douane sont les impôts les plus faciles à obtenir dans les colonies* » (Paul Leroy -Beaulieu, EF [1899/1]).

Les économistes sont également convaincus qu'une application universelle de certaines lois nationales comme l'assimilation douanière ne parviendrait pas à développer les opportunités d'affaires, comme cela est vécu dans d'autres zones coloniales. Outre les différentes règles douanières appliquées dans les différentes colonies, l'Afrique de l'Ouest est toujours soumise à une grande liberté de prix tant à l'exportation qu'à l'importation et les libéraux souhaitent que ces méthodes de libre-échange perdurent. Par conséquent, ils doivent lutter avec des protectionnistes qui craignent, entre autres, le développement de la production coloniale au détriment de la production nationale. De ce fait, certains tarifs douaniers sont étendus de la France aux colonies en janvier 1892, ce qui satisfait les protectionnistes mais suscite une certaine inquiétude chez les libéraux, notamment pour le paradigme de développement qu'ils promeuvent pour les colonies.

Les économistes libéraux ne sont pas d'accord avec cette méthode d'assimilation qui symbolise « *la perte de l'autonomie économique et financière* » des possessions françaises (Bouchié de Belle, JDE [1893/2]). Cependant, il est décidé de ne pas

assimiler les colonies d'Afrique de l'Ouest ainsi que les quelques colonies liées que nous avons évoquées plus haut. Paul Leroy-Beaulieu essaie de donner une chance aux méthodes d'assimilation en arguant qu'elles pourraient être utilisées pour compenser « *l'inclination indigène à la barbarie* » et pour respecter les initiatives des colons (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1894/2]). Il prône ces méthodes dans les zones où aucun colon européen n'est suffisamment établi, afin d'amener l'autorité de l'État sur des peuples dits inférieurs et comme une situation de lancement qui permettrait aux colons de développer des terres inutilisées (*Ibidem*). Néanmoins, il est généralement considéré comme un « *non-sens complet de regrouper différents pays sous les mêmes règles* » (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1902/2]) et, le gouvernement comme le Conseil d'État, qui sont censés améliorer et adapter les droits de douane aux spécificités locales, sont accusés de ne pas être assez libéraux et trop complaisants avec la loi d'assimilation de 1892 (Bouchié de Belle, JDE [1893/2]). Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'AOF « *a échappé aux tarifs douaniers généraux* » de la loi d'assimilation de 1892, manifestement considérée comme une décision dommageable (Bouchié de Belle, JDE [1893/2]).

Ainsi, le Sénégal, les Rivières du Sud (Guinée française), la Côte d'Ivoire ou le Dahomey ont chacun leur régime commercial (Bouchié de Belle, JDE [1893/2]) et les économistes se réjouissent que « *la Côte d'Ivoire et le Dahomey fassent l'expérience intéressante de la liberté du commerce* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1899/1]), conduisant à plus de développement et faisant office d'exemple.

Cependant, la situation est toujours critiquée. Les tarifs douaniers sont jugés trop élevés, risquant la concurrence commerciale britannique, portugaise, voire allemande, et de potentiels « *préjudices financiers pour la métropole* » également (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1899/1]). L'AOF est trop proche des possessions des autres pays européens pour éviter le risque d'un commerce naturellement privilégié entre les indigènes et ces colonies. Les tarifs appliqués aux produits étrangers freinent le développement d'un commerce rentable, et Bouchié de Belle accuse les protectionnistes d'en demander même davantage (Bouchié de Belle, JDE [1893/2]) malgré les dangers et les possibles fermetures des comptoirs français en Afrique (*Ibidem*).

3.1.5. Le régime foncier

Réglementer le régime foncier reste une autre prérogative attribuée à l'État. Nous avons évoqué plus haut les liens entre libéralisme et défense des droits de propriété, et nous observons dans les colonies émergentes que cette question est liée à la législation foncière plutôt qu'au droit des affaires. La fonction principale de l'État en matière coloniale, est d'établir un environnement sûr, un contexte stable, et d'en délimiter les frontières, notamment avec l'aide de sa force militaire. En d'autres termes, l'État doit imposer une stabilité institutionnelle offrant de bonnes conditions pour la colonisation économique.

Pour les économistes libéraux, les colonies ont besoin d'une législation foncière « *pour construire et sécuriser la propriété foncière* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1899/1]). En effet, « *un régime foncier instable, inapproprié ou indéfini entraînera une baisse des investissements de capitaux et une moindre attraction pour les colons potentiels* » (*Ibidem*). Dans le même temps, l'État décide de posséder toutes les terres « *vacantes* », peu importe les abus qui pourraient résulter d'un tel programme. Le concept de « *res nullius* » ou « *terra nullius* » mentionné plus haut est développé dans la conquête de l'Afrique en particulier lorsqu'il s'agit des terres autochtones où les droits de propriété locaux ne suivent pas les règles européennes (EF [1905/2]) et laissent la porte ouverte aux dépossessions arbitraires. Les économistes estiment que la France devrait en tirer bénéfice en mettant en œuvre dans les colonies ses lois métropolitaines qui stipulent que « *les biens sans propriétaires retournent à l'État* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1899/1]).

Comment alors délimiter et diviser ces terres et la France doit-elle considérer ces terres presque pacifiées comme « *terra nullius* » ? Paul Leroy-Beaulieu propose de louer les surfaces utilisables (pour l'élevage et la cueillette) mais le refuse fermement pour les terres cultivables, qui doivent être vendues pour favoriser l'accessibilité à la propriété foncière aux entreprises privées ou aux particuliers, voire en octroyant des subventions publiques si nécessaire (EF [1899/1]).

Malheureusement « *tout semble régi par le hasard* » (Maurel, EF [1885/1]) et on reproche aux politiques foncières mises en place dans les colonies de l'AOF d'être « *trop aléatoires [...] dérégulées [...] pleines de confusions et d'hésitations* » et en retrait par rapport à la Tunisie, la Nouvelle-Calédonie ou Madagascar (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1899/1]). À partir de la pensée de Montesquieu sur la nécessité de la

sécurité et de la liberté pour renforcer les relations commerciales, on trouve de nombreuses références sur l'absence de telles priorités dans les zones coloniales (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1891/2]). L'Afrique de l'Ouest est considérée comme une zone dont le développement est également en retard en raison de « *l'insécurité et [de] l'anarchie* » (*Ibidem*).

En conséquence, certains économistes militent pour des modifications cohérentes des territoires coloniaux. Par exemple, ils soutiennent l'échange de la Gambie avec les Britanniques considérant qu'il s'agit là d'une « *dépendance naturelle française* » présentant des intérêts « *fiscaux, commerciaux, tactiques et politiques* » (Chailley-Bert, EF [1881/2]). Si cette colonie britannique présente peu d'intérêt pour le Royaume-Uni, l'objectif principal pour la France serait au contraire une cohésion territoriale pour la pacification et la perception des impôts et offrirait l'opportunité à la Gambie d'atteindre un « *niveau commercial élevé* » (*Ibidem*).

Autre exemple, la promotion de la conquête de l'hinterland ouest-africain pour éviter les difficultés liées aux « *mauvais comportements des populations ouest-africaines* » (EF [1895/2]).

On le voit, les économistes libéraux sont impliqués dans le processus d'amélioration de la colonisation, conseillant les pouvoirs publics sur les méthodes mais aussi sur les outils à mettre en place pour rendre le projet colonial efficace.

4. Chemins de fer et travaux publics

Les deux revues s'accordent sur l'importance du génie civil pour améliorer la colonisation. Leurs publications traitent des moyens d'améliorer la construction de routes, de ports, des infrastructures d'assainissement et des voies ferrées. Bien que les économistes libéraux soient réticents à l'interventionnisme, ils attendent toujours de l'État qu'il prenne en charge et construise les infrastructures nécessaires qui, selon eux, ne devraient pas être entièrement pris en charge par le secteur privé. En effet, ils souhaitent que l'État finance ces coûteux travaux.

Divers intervenants regrettent le manque de quais et d'entrepôts indispensables à Dakar ou nécessaires à un commerce efficace sur le fleuve Sénégal, les ouvrages d'assainissement insuffisants à Saint-Louis (malgré les épidémies), ainsi que le manque d'intérêt pour les perspectives offertes par le chemin de fer entre Dakar et le

Haut-Sénégal (Bellet, JDE [1905/1]). Cette dernière suggestion est un sujet récurrent. L'EF défend à plusieurs reprises les projets de voies de communication et particulièrement les chemins de fer. Les projets ferroviaires évoqués ne sont pas toujours liés à l'AOF mais les économistes s'accordent sur la nécessité de ces constructions dans le processus de colonisation économique, considérant que le commerce colonial souffre du manque de voies commerciales et de communication (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1899/1]). Ils abordent les constructions ferroviaires du projet transsaharien, les liaisons Dakar – Niger ou Dakar – Saint-Louis, le chemin de fer Nord-africain ou encore les projets ferroviaires sud-africains. La transsaharienne est « *un corridor commercial de premier plan* » (Rolland, EF [1891/1]) qui semble si important que Leroy-Beaulieu a publié un livre à son sujet [1904] où il défend sa construction à des fins commerciales mais aussi pour des raisons politiques et militaires (EF [1899/1]). En effet, l'avancée des Britanniques sur le continent africain est considérée comme une « *menace* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1885/1]) et Paul Leroy-Beaulieu recommande le chemin de fer comme outil militaire et stratégique pour protéger les possessions françaises. Ce train devrait alors devenir l'épine dorsale de l'empire colonial français en Afrique (Daumalin [2008]). L'objectif est d'autre part de promouvoir le libre-échange et de rentabiliser les investissements en Afrique. Elle donnerait également aux produits français des opportunités de marché et un accès aux matières premières et aux ressources (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1904/2]).

Dès 1879, Paul Leroy-Beaulieu vantait déjà la colonisation du Soudan Français grâce au chemin de fer transsaharien [1879]. Cette colonie commerciale devenue ensuite colonie de plantation a été conçue comme un trait d'union entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest françaises afin que l'ensemble puisse contrebalancer une économie nationale stagnante entravée par des mesures protectionnistes (Daumalin [2008]).

Les constructions ferroviaires dans les zones d'Afrique de l'Ouest visent à économiser de l'argent et à éviter de passer par les voies navigables du fleuve Niger où la « *Royal Niger Company* » impose ses restrictions (Rolland, EF [1891/1]). Cependant, le projet de chemin de fer de Kayes⁴⁵, censé relier les zones côtières du Sénégal à l'arrière-pays, est vu comme un échec financier et organisationnel et une « *histoire pitoyable de 22 ans* » (Bellet, JDE [1905/1]). Par conséquent, les économistes sont également

⁴⁵ Kayes est une ville qui est devenue la capitale du Soudan français (constituant la colonie française du Haut Sénégal-Niger). La capitale fut transférée à Bamako le 17 octobre 1899.

critiques sur la façon dont la France est réticente à financer les constructions ferroviaires, en particulier lorsqu'elle finance en parallèle de coûteuses guerres coloniales en Asie. La France est accusée d'« étouffer » les colonies par ses hésitations sur les chemins de fer africains (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1893/2]).

Pour pallier à ces problèmes, certains conseillent à l'État d'augmenter significativement l'enveloppe financière dédiée à la construction des voies ferrées (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1880/1]) et d'offrir aux entreprises privées la possibilité de construire ces routes commerciales. Une fois cela établi, le modèle commercial colonial s'améliorerait, les produits manufacturés nationaux atteindraient l'arrière-pays africain et la France pourrait facilement rapporter en Europe toutes les ressources du « *riche et fertile* » Soudan Français (Duponchel, EF [1881/1]).

L'ouverture des routes commerciales conduira au développement des échanges, ce qui apportera nécessairement la paix aux colonies nouvellement conquises (Chailley-Bert, EF [1892/1]). L'objectif du chemin de fer transsaharien, est alors de faire « *s'unir l'Afrique à la France, où la civilisation est confinée dans l'étroit continent européen* » (Mauriceau, EF [1880/2]) et ne demande qu'à se répandre. Par conséquent, la France tente de rendre ces constructions possibles, même si elles se heurtent à la résistance de dirigeants africains — comme Lat Dior⁴⁶ ou Samory Touré — opposés à l'occupation de leurs terres et qui freinent le projet de chemin de fer Dakar – Niger.

Finalement, les travaux publics restent importants pour la colonisation et les économistes ont sérieusement couvert le sujet dans les revues. En conséquence, le premier article financier de l'EF directement relatif à la colonisation africaine est lié aux chemins de fer et décrit l'importance du prêt de l'État pour les travaux publics en AOF (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1906/2]). Avec le soutien d'Ernest Roume⁴⁷, Pierre Leroy-Beaulieu souligne le nécessaire développement des chemins de fer pour maintenir l'ordre et la sécurité et améliorer la colonisation dans cette partie de l'empire (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1906/2]). Le prêt sera « *finalement accordé par le Parlement* » (Pierre Leroy-Beaulieu, EF [1914/1]) et fournira également assez d'argent⁴⁸ pour construire d'autres structures de communication comme des ports à Dakar et en Côte d'Ivoire. Bien que des compagnies privées aient pu se voir attribuer la construction d'infrastructures (par exemple dans les colonies asiatiques avec la « *Compagnie des*

⁴⁶ Voir note 7, chapitre 1.

⁴⁷ Ernest Roume (1858-1941) : administrateur colonial français et gouverneur de l'AOF entre 1902 et 1907.

⁴⁸ 140 millions de Francs français pour les chemins de fer AOF et 27 millions pour les ports soit environ 450 millions et 86 millions d'euros aujourd'hui.

chemins de fer garantis des colonies françaises » ou plus tard en AEF surtout), les libéraux du XIX^e siècle s'appuient sur des positions conformes aux thèses libérales classiques pour laisser l'État maître en la matière. Une fois ces infrastructures construites, l'exploitation commerciale des zones coloniales ne peut s'appuyer que sur le secteur privé car « *le commerce et l'industrie ne se développent que grâce aux efforts privés* » [Bellet, JDE [1905/1)].

5. Les modèles d'entreprises.

Les débats des économistes sur le secteur privé portent sur le choix des entreprises sur lesquelles s'appuyer pour une colonisation efficace. C'est aussi un débat lié au rôle de l'État dans la mesure où l'on retrouve chez les libéraux l'idée de son retrait et du transfert des initiatives au secteur privé. Ainsi, les contributeurs des deux revues s'accordent sur le rôle de ce secteur privé et des individus pour être les moteurs de cette nouvelle ère de colonisation. Ils louent « *les activités libres individuelles* » des colons dans un « *processus très libéral* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1891/1]). Leroy-Beaulieu défend une colonisation privée qui permet aux colons de posséder des terres sans être piégés dans les règlements administratifs ou dans les grandes compagnies de colonisation.

Néanmoins, il est surprenant de voir des économistes libéraux défendre l'idée de sociétés à charte pour lancer la colonisation. En effet, cette approche demeure envisageable pour eux, notamment lorsqu'ils estiment que l'État intervient excessivement dans les affaires coloniales, reléguant ainsi les colons au simple rôle d'assistants de l'armée (De Fontpertuis, EF [1887/1]). Même Paul Leroy-Beaulieu soutient non seulement les sociétés privées classiques mais aussi l'idée de sociétés à charte pour les premiers stades du commerce colonial (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1891/1]). Comme pour les Britanniques et les Allemands, ces sociétés seraient « *des outils utiles d'invasion et d'occupation* » (*Ibidem*) : elles n'engagent pas la responsabilité de l'État et elles pourraient rester financièrement efficaces car elles ne s'occupent pas de l'argent public (EF [1891/1]). Paul Leroy-Beaulieu considère en conséquence l'une des compagnies à charte les plus célèbres, la « *Royal Niger Company* »⁴⁹ britannique comme un « *établissement prospère [dont] la France n'a pas*

⁴⁹ Entreprise qui s'est éteinte en 1900 en vendant l'intégralité de ses participations à l'État britannique.

su apprécier suffisamment » les méthodes (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1899/2]). Si ce processus de colonisation est la plupart du temps considéré comme dépassé, il est encore en usage dans certains pays européens (par exemple au Royaume-Uni, en Allemagne ou au Portugal). La France se demande alors si relancer ces entreprises ne pourrait pas être un atout pour « *la valorisation des terres non organisées* » dans la lutte mondiale pour le commerce colonial (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1891/1])

Parce que les concepts libéraux considèrent ce genre d'entreprises comme des ennemis, les économistes de la fin du *XIXe* siècle aborde cette question avec des réserves.

Une interrogation persiste alors quant à la sélection des dirigeants de ces entreprises. Paul Leroy-Beaulieu rejette le recours aux fonctionnaires en raison des difficultés liées à leur révocation potentielle (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1891/1]) et il milite en faveur d'une délégation de pouvoir qui ne serait possible que sous certaines conditions.

Premièrement, les droits et devoirs de ces entreprises doivent être clairement définis pour inhiber leur inclination naturelle pour les demandes de privilèges, ce qui constitue une menace pour l'économie libérale. Aucun monopole de marché ne doit être autorisé, leur capital doit être « *déterminé par l'État* » (EF [1892/1]) et seules « *quelques prérogatives officielles leur seront offertes pour leur permettre de se développer et de générer des profits dans les différents pays* » (EF [1892/1]). Une autre possibilité est la mise en œuvre d'une action commune de colonisation et de valorisation des échanges dans les zones où l'État n'est pas encore arrivé (EF [1892/1]). Ensuite, les entreprises pourraient être mandatées pour construire des routes, des quais, voire des voies ferrées (*Ibidem*) en échange de certaines propriétés foncières et forestières, de mines ou de droits légaux sur les populations locales. Ces entreprises privées doivent rendre des comptes à l'État (*Ibidem*) et d'éventuelles sanctions permettraient de les contrôler.

Les libéraux sont vraiment attachés au retrait de l'État mais s'appuyer sur des entreprises privées pourrait poser de nombreux problèmes.

Premièrement, les compagnies à charte sont tout de même considérées comme désuètes et le symbole d'un contrôle étatique fort sur l'économie coloniale. Cette méthode est considérée comme une charge et un obstacle important aux initiatives privées. Les membres des entreprises n'ont pas les compétences suffisantes, ils

peuvent avoir trop d'ambitions qui les conduiraient à l'échec et les entreprises auraient évidemment besoin du soutien de l'État, surtout en cas de faillite.

Cependant, vu leur importance lors de la première colonisation, le gouvernement décide de maintenir cette méthode dénigrée (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1891/1]). De plus, quelle que soit l'opération menée, même lorsque certaines d'entre elles jouent un rôle effectif dans la gouvernance d'une partie de la colonisation (à l'instar des Britanniques avec leurs propres colonies), l'approbation de l'État demeure indispensable. Ainsi, la colonisation n'est vue que comme une œuvre cachée de l'État qui permet à ces entreprises de s'installer et d'occuper les pays, comme un « *outil d'invasion* » (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1891/1]). Leroy-Beaulieu qualifie cela d'« *écran* » derrière lequel l'État se cache habilement pour une « *invasion subreptice* » (Leroy-Beaulieu [1882]) ou pour éviter des soulèvements locaux. Pourtant, certains affirment qu'une telle méthode de colonisation n'est pas seulement un droit mais aussi « *un devoir pour les peuples civilisés* » (Mangin, EF [1880/2]).

Deuxièmement, à côté des initiatives individuelles, les entreprises libres sont le modèle de colonisation favori des libéraux. Dès lors, Paul Leroy-Beaulieu considère comme « *un non-sens que certaines prérogatives de l'État ne puissent être déléguées* » pour rendre ces entreprises plus efficaces (Paul Leroy-Beaulieu, EF [1894/1]).

Mais s'appuyer dans un premier temps sur la colonisation privée et individuelle, même si c'est l'objectif libéral à long terme, ne saurait se produire en Afrique de l'Ouest où « *le manque de travaux publics, de police et d'administration rendrait impossible le développement commercial* » (EF [1892 /1]). Dans ce schéma, l'État n'interviendrait que sur demande (*Ibidem*), notamment pour des soutiens militaires, des protections diverses ou l'établissement des fondations coloniales. Il pourrait aussi prendre les devants face à l'inefficacité des colons réputés soudainement avoir « *trop de principes humanitaires, faisant preuve de non-violence et de conscience* » (EF [1883/2]), ce qui entraverait la conquête coloniale. De cette façon, l'État garderait son pouvoir et son prestige. Ainsi les compagnies libres essaieraient de profiter au maximum de ces retraits souhaités en matière d'économie coloniale. On observe que lorsque le processus de colonisation doit faire face aux barrières des anciennes méthodes ou à des politiques anti-libérales, l'État est perçu comme une alternative possible, même par les économistes libéraux qui défendent par ailleurs une politique de « *laisser-faire* » et davantage de retrait de l'État.

Conclusion

Bien que la colonisation soit une préoccupation politique essentielle au cours de la période étudiée, les débats liés à la colonisation ouest-africaine sont abordés comme secondaires par rapport à la colonisation dans son ensemble et ne représentent pas beaucoup dans le contenu des deux revues. Néanmoins, les recherches que nous avons menées montrent que les économistes libéraux ont publié sur les affaires coloniales diverses contributions qui jettent un éclairage nouveau sur les traditions libérales. En effet, « *le libéralisme a presque toujours des aspirations universelles, et en ce sens la recherche de connexions et de continuités entre le libéralisme, le colonialisme et [...] l'impérialisme libéral est révélatrice* » (Williams [2018]). Bien qu'ils affirment « *de ne pas être des coloniaux* » (Bellet, JDE [1905]) suivant les idées de leurs prédécesseurs, les économistes libéraux sont désormais plus enclins à soutenir l'expansion coloniale en utilisant des arguments culturels et civilisationnels. Ce changement est évidemment symbolisé par la position de J.S. Mill sur colonialisme et se développera au cours du *XIXe* siècle, notamment en France où de célèbres économistes libéraux soutiennent les théories des inégalités raciales. En effet, la notion de « *race* » n'entre pas dans les préoccupations politiques et économiques à travers les travaux de Gobineau⁵⁰, qui seraient représentatifs d'une tradition conservatrice, mais plutôt à travers un ensemble de courants libéraux (Doron [2011]). En conséquence, l'atmosphère raciste et racialiste influence l'analyse économique de la colonisation. La dépréciation des colonisés liée au commerce, au travail, ou à l'usage de l'argent permet aussi de justifier la conquête, prétextant la « *mission civilisatrice* » que les Européens seraient en train d'entreprendre. Une surprise est de trouver des références à l'esclavage et au travail forcé comme méthodes efficaces pour développer ces colonies. Ainsi les critiques des comportements européens qui émanent parfois des revues restent éloignées des considérations humanistes et ne visent qu'à rendre plus efficaces les méthodes de colonisation.

Deuxièmement, les économistes des deux revues restent critiques sur la colonisation et surtout les méthodes françaises. Ils défendent de manière récurrente son amélioration plus que sa disparition, dans le sens où ils ne sont plus vraiment anticolonialistes. Ils encouragent l'ouverture générale des marchés, la mise en place

⁵⁰ Arthur de Gobineau (1816-1882), diplomate français, surtout connu pour son livre : « *Essai sur l'inégalité des races humaines* » [1855].

de grandes infrastructures pour favoriser la colonisation commerciale, et ils essaient de conseiller ou du moins d'influencer les politiques coloniales. La principale considération économique est d'aborder l'Afrique de l'Ouest comme une future zone très rentable, qui attendrait l'arrivée des Français. De grandes ambitions sont alors liées à cette colonie conditionnellement à la mise en place de comportements libéraux. En conséquence, toute la zone est considérée comme un vaste marché de débouchés uniquement affecté par des mesures anti-libérales et ces économistes souhaitent que l'État mette en œuvre des politiques efficaces pour améliorer la rentabilité.

Ainsi, les méthodes sont également critiquées à travers le rôle de l'État. Si d'une part, les traditions libérales laissent l'État à l'écart du commerce, le libéralisme colonial demande aussi aux pouvoirs publics de mettre en œuvre diverses politiques bénéfiques comme l'émigration et les politiques douanières ou de meilleures performances administratives. L'objectif principal est de donner au secteur privé les meilleures conditions pour faire du commerce en introduisant la liberté, la sécurité et la paix, notamment avec l'armée mais aussi avec la construction de voies ferrées dans les colonies ouest-africaines, qui est un sujet clé pour les contributeurs de l'EF. En conséquence, les entreprises privées seraient dans des conditions optimales pour faire du commerce. Une autre surprise est de trouver les compagnies à charte comme acteurs possibles du commerce colonial. Résultant du renoncement de l'État à investir suffisamment (Coquery-Vidrovitch [2001]), de telles entreprises sont même vantées dans les journaux libéraux.

Finalement, cette combinaison entre libéralisme et interventionnisme est appliquée à la colonisation de l'Afrique de l'Ouest (Clément [2009]) et ces incohérences montrent que la colonisation de cet espace reste complexe et souvent abordée en fonction des circonstances sociales, politiques et économiques ou de la rivalité avec le Royaume-Uni ou les peuples locaux. Toutes les contradictions sont parfaitement représentées par les positions mouvantes de Paul Leroy-Beaulieu, qui approuve l'interventionnisme, critique farouchement la lourdeur administrative, soutient les compagnies à charte et vante la libre colonisation privée.

Annexes

Annexe 1 - Liste des contributeurs du « *Journal des Économistes* » sur la colonisation de l'Afrique de l'Ouest.

Bellet, Daniel (1864-1918)

Il était économiste et travaillait au ministère du génie civil. Il a également été professeur à l'École Libre d'Etudes Politiques (aujourd'hui Sciences Po) puis à l'École Supérieure de Commerce (Maintenant HEC Paris).

Bouchié de Belle, Auguste (1847-1913)

Sous-intendant militaire et procureur au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Chailley-Bert, Joseph (1854-1928)

Docteur en droit, professeur à l'École libre de science politique, il s'intéresse particulièrement au développement de la colonisation, fondant l'Institut colonial international en 1893.

Favre, Charles

Aucune information.

Leroy-Beaulieu, Paul (1843-1916)

Économiste français et co-président de la Société d'Économie Politique de 1911 à 1916. Il fonde en 1873 la revue « L'Économiste français ». Leroy-Beaulieu peut être considéré comme le leader français de l'économie politique et un farouche opposant au protectionnisme et au collectivisme.

Meyners d'Estrey, Guillaume Henri Jean (1829-1897)

Il était praticien, anthropologue et auteur de livres scientifiques. Il a écrit « Les races d'Afrique australe » [1892].

Molinari (de), Gustave (1819-1912)

Il était un économiste politique belge et un théoricien libéral classique.

Passy, Frederic (1822-1912)

Économiste, journaliste et homme politique, il fut député (1881-1889). - Fondateur de la Ligue Internationale et Permanente de la Paix (1867), de la Société d'Arbitrage entre les Nations (1872), (ancêtre de l'ONU, - il fut co-lauréat du premier Prix Nobel de la Paix (1901), avec Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge internationale.

Roquet, Léon (1849-1922)

Politicien Français.

Rouxel Mathieu-François (?- ?)

Editeur de notes de lecture (livres et revues) et spécialiste libéral de l'histoire de la pensée économique. Il appartient à la Société d'économie politique.

Tomel, Guy (1855-1898)

Professeur au collège d'Étampes (France), journaliste, rédacteur en chef du « Journal des débats » (1886-1898), il a également collaboré au « Figaro » et au « Monde illustré ».

Annexe 2 - Liste des contributeurs de « L'Économiste Français » sur la colonisation de l'Afrique de l'Ouest.

Bellet, Daniel (1864-1918)

(voir au-dessus)

Chailley-Bert, Joseph (1854-1928)

(voir au-dessus)

De Fontpertuis, Adalbert (1825- 1887)

Il était journaliste et auteur d'articles d'archéologie et d'histoire.

Dreyfus, Paul (1852-1913)

Conseiller du commerce extérieur de la France et éditeur de revues économiques.

Duponchel, Adolphe (parfois appelé Armand) (1821-1903)

Il était ingénieur et « polytechnicien ».

Fournier de Flaix, Ernest (1824-1904)

Il était économiste et publiciste, qui a collaboré à de nombreuses revues.

Girault, Arthur (1865-1931)

Il a une carrière de professeur de droit à l'Université de Poitiers. Correspondant de l'Institut de France, il est membre de l'Institut colonial international et membre du Conseil supérieur des colonies. Membre du comité consultatif du ministère de l'Éducation, il est également membre de la Société d'économie politique. Arthur Girault a été élu membre libre de l'Académie des sciences coloniales dès sa fondation en 1923.

Jametel, Maurice (1856-1889)

Professeur de chinois à l'École Nationale des Langues Orientales de Paris. Il a contribué au journal sur les colonies asiatiques.

Leroy-Beaulieu, Paul (1843-1916)

(Voir au-dessus)

Leroy-Beaulieu, Pierre (1871-1915)

Il était ingénieur et homme politique. Il est le fils de Paul Leroy-Beaulieu. Il a écrit de nombreux livres sur la politique et l'économie.

Lisboa, Carlos

Aucune information.

Mangin, Arthur (1824-1887)

Scientifique et écrivain français il a beaucoup participé à la vulgarisation de la science.

Maurel, Marc (1826-1911)

Il était économiste et homme politique à Bordeaux et membre du Parlement français. Il était membre de la célèbre famille Maurel qui faisait des affaires avec l'Afrique de l'Ouest (Armateurs, Arachidières, huileries, Postes de Commerce en Afrique de l'Ouest...). Il a été membre de la Chambre de commerce de Bordeaux et président de la Société de géographie de Bordeaux et de la Société d'économie politique de Bordeaux.

Mauriceau, Ed.

Aucune information.

Michel, Georges (1844-1900)

Économiste français, il était journaliste, essayiste et biographe. - Rédacteur en chef du « Journal des débats » et du « Parlement ».

Payen, Edouard (1869-1960)

Il était journaliste, député et membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Regnault, Charles (1828-1912)

Avocat Français.

Rolland, Georges (1852-1910)

Géologue et explorateur, il a étudié l'Afrique du Nord et le Sahara, promoteur et conférencier sur le chemin de fer transsaharien.

Roller, Théophile (1830-1895)

Ministre protestant, il était aussi archéologue.

Rouland

Aucune information.

Schoelcher, Victor (1804-1893)

Il est le plus célèbre des abolitionnistes français.

Turquan, Victor (1857-?)

Il était géographe et statisticien. Chef des statistiques générales au ministère du Commerce et de l'Industrie, il a dirigé plusieurs études sur les statistiques économiques ou démographiques.

Vignon, Louis (1859-1932)

Professeur à l'école coloniale. Conseiller du Conseil d'État, il a également été membre du Conseil supérieur des colonies et chef de cabinet du ministre du Commerce et du ministre des Finances.

Villey, Edmond (1848-1924)

Doyen de la faculté de Caen (France), il est le « premier professeur en France à rompre avec l'enseignement traditionnel pour adhérer aux doctrines nationalistes et interventionnistes ». (Nécrologie, REP [1917])

Annexe 3 - Listes des publications liées à la colonisation au sein des “*Editions Guillaumin*” (1837-1910).

Sources : <https://www.institutcoppet.org/liste-livres-brochures-publies-editions-guillaumin>

Nombre total des publications : 2359

Total des entrées avec les mots clés : 31

Total des publications liées à l’Afrique de l’Ouest : 6

La plus ancienne publication date de 1842 ; elle concerne le commerce dans les territoires d’Afrique de l’Ouest (Sénégal).

La plupart des publications se situent entre les années 1870 et 1890.

“colonie(s)”, 10/2359

- 111 (*numérotation de la publication*) - Exposé de la situation des sucres des colonies et des sucres de betteraves, mesure à prendre immédiatement pour leur prospérité mutuelle, Louis Say, Paris, 1846.
- 562 - Les colonies depuis l’abolition de l’esclavage : le travail ; l’immigration africaine et asiatique, la production, la propriété, par Romuald Le Pelletier de Saint-Rémy, Paris, 1859.
- 607 - Le Portugal et ses colonies, tableau politique et commercial de la monarchie portugaise dans son état actuel, par Charles Vogel, Paris, 1860.
- 1215 - André Brue ou l’origine de la colonie française du Sénégal, par Etienne Félix Berlioux, Paris, 1874.
- 1382 - L’Algérie et les colonies françaises, par Jules Duval, avec une notice de M. Levasseur et une préface de M. Laboulaye, Paris, 1877.
- 1538 - Bulletin de la Société française pour la protection des indigènes des colonies, Paris, 1882-1885.
- 1691 - Les colonies françaises, leur commerce, leur situation économique, leur utilité pour la métropole, par Louis Vignon, Paris, 1886.
- 1718 - Marine marchande et colonies, par Alphonse Rochaid, Paris, 1886.
- 1731 - Marine marchande et colonies, par Alphonse Rochaid, Paris, 1887.
- 2165 - Les sources de la constitution des États-Unis étudiées dans leurs rapports avec l’histoire de l’Angleterre et de ses colonies, par Charles Ellis Stevens, Paris, 1897.

“colonisation”, 6/235

- 481 - Concession et vente des terres de colonisation, par Jules Duval, Paris, 1857.
- 528 - La colonisation du Brésil, par Charles Reybaud, Paris, 1858.
- 1258 - De la colonisation chez les peuples modernes, par Paul Leroy-Beaulieu, Paris, 1874.
- 1358 - Considérations sur l’abolition de l’esclavage et sur la colonisation au Brésil, par Léon Michaux-Bellaire, Paris, 1876.
- 1454 - La colonisation algérienne, par Vesin, Paris, 1879.
- 1582 - La colonisation algérienne au congrès d’Alger, par Georges Renaud, Paris, 1883.

“Afrique”, 3/2359

- 802 - Les découvertes récentes de l'Afrique, par Emile Levasseur, Paris, 1865.
- 1045 - La traite orientale, histoire des chasses à l'homme organisées en Afrique depuis quinze ans pour les marchés de l'Orient, par Etienne-Félix Berlioux, Paris, 1870.
- 1765 - La France dans l'Afrique du Nord, Algérie et Tunisie, par Louis Vignon, Paris, 1887.

Par Pays: “ex : Soudan(1) / Sénégal(1) / Tunisie(2) / Algérie(9) /...”, 12/2359

- 2299 - Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens, par Paul Leroy-Beaulieu, Paris, 1904.
- 38 - *Du Monopole de la traite des gommes au Sénégal*, par Louis Reybaud (extrait du Journal des économistes), Paris, 1842.
- 106- *L'Algérie en 1846*, par A. Desjobert, Paris, 1846 .
- 441 - Réflexions sur l'Algérie, par Baillet, Paris, 1856 .
- 443 - De l'assimilation douanière entre l'Algérie et la France, par Jules Duval, Paris, 1856.
- 587 - Questions algériennes : l'organisation du travail en Algérie, par A. Fitau, Paris, 1860.
- 1529 - Etudes algériennes. L'Algérie politique et économique, par M. Ardouin Du Mazet, 1882.
- 1735 - L'Algérie et la Tunisie, par Paul Leroy-Beaulieu, Paris, 1887.
- 1753 - Les chemins de fer français, algériens et coloniaux, par P.-F. Degoix et J. Meyer, Paris, 1887.
- 1765 - La France dans l'Afrique du Nord, Algérie et Tunisie, par Louis Vignon, Paris, 1887.
- 2014 - Les impôts arabes en Algérie, par Arthur Bochard, Paris, 1893.

Autres, 1/2359

- 2008 - La lutte des races : recherches sociologiques, par Ludwig Gumplowicz, Paris, 1893.

Chapitre 4 - Un réseau : hommes politiques, économistes et entreprises coloniales

Introduction

L'aventure coloniale est une question de réseaux. A travers les recherches que nous avons entreprises, nous observons la multiplication des liens entre les milieux d'affaires, les milieux intellectuels et les milieux politiques liés à la colonisation. Les trois strates se superposent parfois, notamment à travers des activités professionnelles voisines ou complémentaires, des convergences d'intérêts mais également à travers des liens familiaux. Si les milieux d'affaires ayant des intérêts dans les colonies sont logiquement présents dans ce que l'on nommerait aujourd'hui les lobbies coloniaux, les représentants de l'État français ne restent pas en retrait. Par leurs engagements politiques, leurs contributions au sein de ces groupes coloniaux, leur implication dans les divers conseils d'administration ou les reconversions de carrières variées, la présence et l'influence politique sont partout palpables. Les liens sont par ailleurs multiples entre ces derniers et un groupe élargi que l'on pourrait faire appartenir au champ intellectuel théorisant sur la question coloniale et auquel se rattachent les économistes intervenants dans les revues étudiées aux chapitres précédents. Ils se retrouvent autour d'instances académiques soutenant leurs ambitions et, regroupés tous ensemble au sein de réseaux plus ou moins formels, ils sont animés non seulement d'un esprit impérial mais aussi par des intérêts directs, mettant ainsi leurs publications, leurs prises de position et leur capital social et économique au service de la rentabilité coloniale comme de celui d'une propagande coloniale alors parfois détachée de tout intérêt économique.

I. Les économistes et la sphère dirigeante

Si les économistes ont pu influencer ou du moins conseiller les débats coloniaux, c'est notamment parce qu'ils étaient profondément enracinés dans les réseaux politico-économiques de la Troisième République. Des figures telles que Léon Say ou Chailley-Bert, tous deux députés, aux côtés de Louis Charles-Roux ou Edouard Aynard sont des exemples que nous avons vus précédemment (voir chapitre 3). Ils utilisent leurs liens politiques pour influencer les décisions du processus colonial, avec par exemple Paul Leroy-Beaulieu qui conseillera Jules Ferry en faveur de la nouvelle

expansion coloniale de la fin du XIXe siècle (Daumalin [2008] ; Luizard [2006]). Ils sont intégrés dans ce que l'on pourrait appeler des « *arènes publiques* » (Macé [2000]), espaces interconnectés constituant des réseaux institutionnels « *qui sont autant de lieu de médiatisation [...] ou de traitement [...] des problèmes publics* » (Neveu [1999]). Il s'agit de lieux de formation de discours et de transmission d'idées (dont coloniales), notamment via l'enseignement auquel de nombreux économistes participent. Les divers intervenants peuvent ainsi être considérés comme appartenant au champ des élites selon l'analyse de Bourdieu [2011], évoluant dans des « *espace [...] structurés [...] déterminants leurs pratiques et prises de position* » (Chambru [2017]).

Dans les revues que nous avons étudiées dans les chapitres précédents, nous avons prélevé les contributions de 53 intervenants et nous avons pu retrouver des informations biographiques pour 48 d'entre eux. Parmi eux, comme nous l'avons précisé, tous ne sont pas des économistes mais tous développent leur compréhension du fait colonial et leurs exigences ou recommandations s'y rapportant. Sur leur ensemble, 4 sont des étrangers n'ayant aucune fonction administrative ou universitaire en France et seront laissés de côté dans notre étude. Les 44 autres sont donc analysés en fonction de leur intégration au sein de ces « *espace structurés* » où leurs fonctions diverses leur permettent de construire ou d'entretenir des liens, de perpétuer capital social et capital économique. Des réseaux de pouvoir se tissent alors, à la fois autour des économistes, des hommes politiques et des divers acteurs engagés dans l'expansion coloniale.

La totalité de ces acteurs sont donc des hommes qui proviennent en grande majorité de milieux bourgeois (parisiens, mais pas seulement) et dont les familles — au sens large — sont déjà intégrées au sein des mêmes cercles, ce qui découvre un entre-soi pour lequel on peut multiplier les exemples. Pierre Leroy-Beaulieu est le fils de Paul et le petit-fils de Michel Chevalier, lui-même économiste, sénateur et député, président de la *Société d'Économie Politique*. Frédéric Passy appartient à une grande famille française, qui a donné des hommes politiques et des intellectuels notamment des économistes. Barrault est le petit-fils d'un saint-simonien. La famille Jametel est présente dans les réseaux politiques du XIXe siècle, mais également dans l'industrie et la finance. Certains de ses membres anoblis ont par ailleurs des alliances matrimoniales au sein de la noblesse allemande et française que l'on verra au chapitre suivant très inscrite dans les réseaux entrepreneuriaux coloniaux. Encore, le père de

Truchy est juge au tribunal de commerce de Paris, celui de Rolland fut député et polytechnicien comme son fils après lui.

Ces intervenants font partie de multiples cercles qui se chevauchent, « *réseaux emboîtés et interdépendants les uns des autres* » (D'Andurain [2017]). Ils sont hommes politiques élus (sénateurs, députés, élus locaux) ou agents de l'État (diplomates, magistrats, chargés de mission dans les ministères, militaires). Ils représentent une partie des intellectuels issus de grandes écoles (*Polytechnique* ou l'*École des Ponts et Chaussées*) ou d'universités, particulièrement les facultés de droit. Ils officieront ensuite au sein de ces divers établissements : au Collège de France, au sein de la toute nouvelle « *École Libre de Sciences Politiques* » fondée en 1871 par Émile Boutmy, ou encore à l'« *École des Hautes Études Commerciales* » de Paris, future HEC, créée en 1881. Gide, Barrault et Limousin appartiennent tous trois au mouvement coopératif.

Une grande partie d'entre eux sont membres de diverses institutions savantes, en particulier de la *Société d'Économie Politique*⁵¹ ou/et de l'*Académie des sciences morales et politiques*⁵², où « *une forme d'organisation du savoir [met en place] des flux d'échanges, de diffusion et d'obtention d'informations* » (Darthoit [2014]).

Ils exercent les métiers d'avocats, de publicistes, et nous appuierons sur le rôle particulier des éditeurs et autres journalistes présents dans ces cercles. En effet, sur les 200 personnalités recensées et mises en avant par Andrew et Grupp [1975] dans leur étude, et ayant « *joué le rôle le plus actif et le plus influent dans le mouvement colonialiste au cours de la période 1890-1914* » (Andrew & Kanya-Forstner [1974]), ils représentent 98 individus. Certains éditeurs sont alors impliqués dans la diffusion des ambitions coloniales. Par exemple Joseph André éditera le bulletin de la *Société africaine de France*, petit lobby colonial qui passera ensuite sous la présidence du sénateur Georges Lesueur en 1895. Ce dernier va lier cette *Société africaine de France* avec les milieux économiques à travers par exemple le *Syndicat français du bassin du Tchad* (Andrew [1975]). Par ailleurs, entre 1889 et 1893, le *Groupe Colonial à la Chambre*⁵³ compte plus de 12% de journalistes alors qu'ils ne représentent qu'à

⁵¹ Fondée en 1842, La *Société d'économie politique* regroupe des universitaires, des dirigeants et cadres supérieurs d'entreprises et hauts fonctionnaires. Elle vise à les réunir afin d'échanger sur les sujets économiques et sociaux (organisation de dîner-débats, publication des annales d'Économie Politique, prix du meilleur article économique). C'est le lieu de socialisation des libéraux.

⁵² Fondée entre les XVIII^e et XIX^e siècles, elle fait partie des cinq académies de l'Institut de France.

⁵³ Le *Groupe colonial à la Chambre* est organisé par Eugène Etienne député d'Oran. Il reste actif entre 1892 et 1932 et vise à « *s'occuper des questions de politique étrangère et des questions coloniales, prises tant isolément*

peine 2,5% des effectifs parmi les 576 députés. De fait, dans le contexte de la diffusion de l'information et de la lutte pour la promotion à la fois de l'idée coloniale auprès du public et de l'influence désirée sur les décideurs politiques, les publications liées à la colonisation revêtent une importance qui n'est pas négligeable. Julie D'Andurain [2017] évoque une « *culture de la propagande* » à laquelle les intervenants que nous avons étudiés ne sont pas étrangers.

Les apports des divers acteurs ne se fait donc pas uniquement à travers les trois revues qui étaient l'objet de notre recherche et il est fréquent de les voir collaborer à tout un ensemble de productions scientifiques, qu'il s'agisse de la « *Revue des deux Mondes* », du « *Parlement* » ou encore du « *Journal des débats* ». Charles Gauthiot, ancien rédacteur au sein de ce dernier opus, s'appuie sur ses liens de proximité avec Georges Rolland pour créer par exemple un *Comité de l'Afrique du Nord* dès 1886. Les liens entre tous ces acteurs s'étendent alors à l'ensemble du réseau de ce que l'on pourrait appeler les intellectuels. Par exemple, à travers l'idéologie corporatiste, Charles Gide est lié à l'anthropologue Marcel Mauss, qu'il aidera à devenir membre du Collège de France (Mallard [2019]). Au sens élargi, ce même Mauss qui est le neveu d'Emile Durkheim, participera à la création du journal *L'Humanité* avec Jean Jaurès, mais il est aussi un proche de Marcel Sembat, député puis ministre. Les liens familiaux sont aussi un moyen d'étendre le réseau. Par exemple, Charles Jonnard est lié au député et homme d'affaire lyonnais Edouard Aynard dont il épouse la fille, ou encore De Vogüé, industriel et homme politique français, épouse la fille de d'Arenberg, l'initiateur du *Parti Colonial* dont nous parlerons plus bas. Nous avons par ailleurs pu voir au chapitre 2 que Paul Cauwès est proche des pouvoirs politiques au sein desquels il fréquente le président du Conseil Méline, ainsi que de nombreux députés et sénateurs.

Les liens sont donc multiples au sein de ce microcosme intellectuel grandement impliqué dans les affaires politiques. Le capital social qu'ils possèdent joue également un rôle décisif. Outre le fait que 13 d'entre eux seront titulaires de la Légion d'Honneur, leurs engagements partisans les placent aussi dans des champs de pouvoir interconnectés. Blondel est un proche de Lyautey, militaire lié à la colonisation du

que dans les rapports qu'elles peuvent avoir entre elles » ; pour sa composition, voir Andrew & Kanya-Forstner [1974].

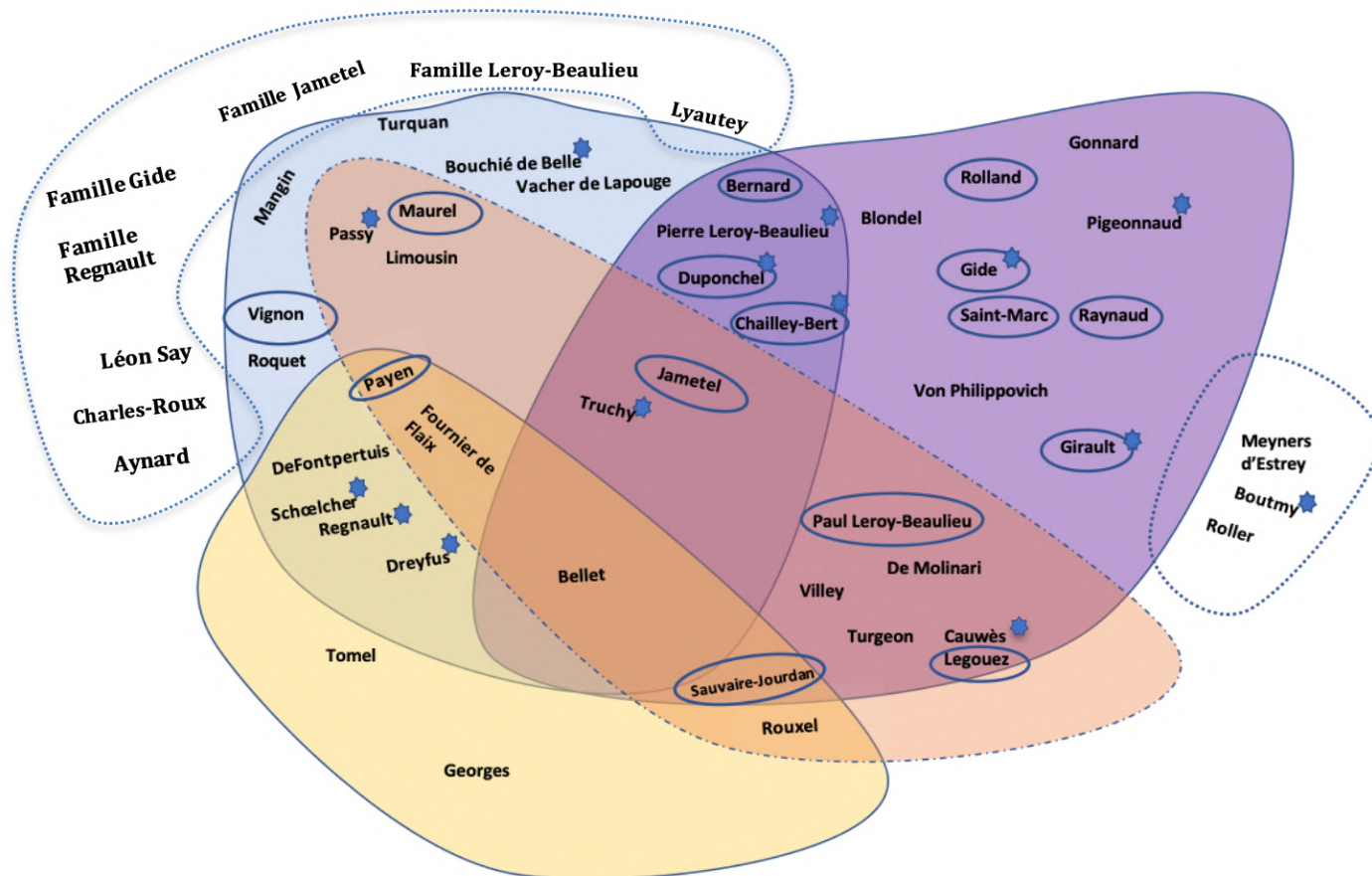
Maroc, mais aussi d'Émile Boutmy, le fondateur de l'« *École Libre des Sciences Politiques* ». Il va enseigner dans cette institution comme au sein de l'« *École des Hautes Études commerciales* ». Il est de plus membre de la *Ligue des Patriotes*, mouvement nationaliste, alors présidé par Maurice Barrès. Léon Walras qui intervient dans la *Revue d'Économie Politique* est soutenu en Suisse par « *Louis Ruchonnet, conseiller d'État du canton de Vaud, puis président de la Confédération Helvétique* » (Levan-Lemesle [1987]), ami de Jules Ferry qui lui aussi soutiendra Walras en France (sans grande réussite). En 1910, Yves Guyot, ancien député et ancien ministre, succède à De Molinari au poste de rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. A travers « *L'Année Sociologique* » à laquelle il participe, François Simiand, un des rédacteurs de la REP, est lié à Mauss et Durkheim (Ramunni [2001]). Par ailleurs, comme l'a traité Ludovic Frobert [2000] dans l'ouvrage qu'il lui a dédié, « *il est l'un de ces intellectuels français qui ont su alterner la réflexion théorique et les responsabilités concrètes d'un service ministériel ou d'un organisme public* », ce qui a pu permettre « *l'influence [...] sur la pensée de son temps, [et voir] ses idées discutées par les sociologues, les historiens et les économistes* » (Ramunni [2001]). Gaëtan Pirou, économiste lui aussi membre du comité de rédaction de la REP va être le directeur de cabinet de Paul Doumer lorsque celui-ci présidera le Sénat.

En parallèle, on remarque la présence importante des militaires parmi les acteurs du lobby colonial (D'Andurain [2017]). Andrew et Kanya-Forstner [1974] en comptent 42 sur les 200 personnalités recensées au centre de l'influence coloniale. De ce fait, ces réseaux donnent accès à des informations de première main et accordent une légitimité à ceux qui peuvent désormais produire publications, ouvrages ou enseignements. Autre exemple concret de l'imbrication des milieux et des personnalités, lorsque le 19 novembre 1906 Anatole Leroy-Beaulieu (le frère de Paul) est remplacé comme académicien libre après avoir lui-même succédé à Émile Boutmy, la commission chargée de recruter son successeur propose, entre autres, Edmond Villey, qui sera nommé.

Ensuite, puisque la toute jeune HEC est créée sous l'impulsion de la Chambre de Commerce de Paris, nombreux sont les intervenants à y enseigner qui vont tisser des liens avec un monde des affaires qui s'avère n'être finalement pas éloigné de leurs préoccupations. La question coloniale n'y est en outre pas étrangère. Le ministre du

commerce Maurice Rouvier, qui est aussi à ce moment-là (fin 1881 - début 1882) le ministre des colonies, sera amené à prononcer le discours d'inauguration. Originaire de Marseille, il entretient depuis son jeune âge des liens avec Zafiropulo, le banquier marseillais d'origine grecque, pour lequel il travaillera au début de sa carrière. Ce dernier est impliqué, via son entreprise Zafiropulo & Zafiri (qui lui survira) dans l'entreprise de Charles-Auguste Verminck, qui deviendra la Compagnie française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO).

Schéma n°1 :
Les divers champs de pouvoir des intervenants.



-  **Professions diverses** (monde de l'édition, avocats, publicistes, journalistes)
-  **Universitaires** (Ecole libre de Sciences politiques, Polytechnique, Ecole des Hautes études commerciales, Collège de France, Université de Paris et universités françaises diverses)
-  **Fonctions de l'Etat** (Députés, sénateurs, magistrats, diplomates, chargés de mission auprès des ministères, Conseil d'Etat, militaires, élus divers, etc.)
-  **Cercles savants** (Académie des Sciences Morales et Politiques, Société d'économie politique, etc.)
-  **Légion d'honneur**
-  **Réseau étendu** (hors du contingent des intervenants)
-  **Bernard** **Intervenants impliqués directement dans la colonisation** (Ecole coloniale, Institut colonial, Union coloniale.)

II. Économistes et milieux coloniaux

De même que les économistes entretiennent des liens avec les milieux politiques, nous observons leur implication conséquente dans les milieux coloniaux. Bien que de réputation anticoloniale, nous avons vu dans les chapitres précédents qu'ils s'adaptaient largement au fait colonial une fois celui-ci survenu. A côté des trois économistes les plus en faveur de la colonisation, à savoir Gide, Leroy-Beaulieu et Duval, nous retrouvons même parmi les plus libéraux des engagements en faveur de l'expansion outre-mer. Il ne s'agit pas seulement de publications relatives à la colonisation dans les revues d'économie, mais d'intérêt directs et d'une participation aux cercles coloniaux à travers notamment ce que l'on nomme le *Parti Colonial*. Ce parti, « *très vague, très peu organisé ou hiérarchisé [est] composé d'hommes [...], unis seulement par l'intérêt commun porté à la mise en valeur de l'empire français* » (Andrew [1975]). Au sein de cette mouvance où les orientations politiques restent divergentes, les économistes concernés côtoient des hommes politiques, des intellectuels ou encore d'autres universitaires. Ils représentent ensemble un courant de l'opinion publique (Brunschwig [1959]) rassemblés dans ce que Andrew et Kanya-Forstner [1975] ont pu déterminer comme étant l'un des groupes de pression les plus puissants de l'histoire de la Troisième République et ayant joué un rôle décisif dans le développement de l'impérialisme français. Ce *Parti Colonial* comprend un grand nombre d'individus ou d'associations qui ont l'oreille des politiciens, comme Bastiat à Bordeaux en son temps (Péhaut [2008]) ou Leroy-Beaulieu et Jules Ferry après lui. Ils développent des liens avec les décideurs de la politique coloniale et entretiennent une vision de la colonisation qu'ils vont transmettre à travers plusieurs canaux. Ils sont d'abord producteurs de publications et d'ouvrages sur la question et deux d'entre eux deviendront des références sur le sujet : Paul Leroy-Beaulieu avec « *De la colonisation chez les peuples modernes* » [1882], et Arthur Girault avec « *Principes de colonisation et de législation coloniale* » [1895].

François Bernard écrit sur le Maroc [1917], Chailley-Bert sur les compagnies de colonisation [1898], DeFontpertuis écrit entre autres sur l'Inde [1875] et l'Asie, Duponchel [1878] et Rolland [1894] s'intéresseront aux chemins de fer en Afrique, et Gide se demande « *A quoi servent les colonies* », [1886].

De plus, ils sont intégrés dans les réseaux coloniaux via par exemple les sociétés de géographie⁵⁴ ou divers groupes d'influence notamment l'*Union Coloniale*.

Cette dernière, fondée en 1893 comme un « *humble satellite de la Chambre de commerce de Paris* » (Andrew [1975]), vise à « *grouper, dans un but de défense réciproque, les intérêts coloniaux* » (*Ibidem*). L'ambition directe est d'obtenir une influence auprès des pouvoirs publics en affirmant que, contrairement aux divers autres syndicats et groupes professionnels, seul le commerce colonial reste « *dépourvu de toute cohésion et représentation* » (Union Coloniale [1894]). Entre 1893 et 1927, Joseph Chailley-Bert en sera secrétaire général puis directeur général ainsi que le directeur de la « *Quinzaine coloniale* », publication bimensuelle de l'*Union* qui cherche à vulgariser les questions économiques aux colonies (D'Andurain [2015]).

A côté de ce type d'engagement au sein de l'*Union Coloniale*, on retrouve d'autres acteurs impliqués dans des activités liées à la colonisation. Par exemple, Louis Vignon est professeur à l'*École Coloniale* et membre du *Conseil supérieur des colonies*. Edouard Payen est rédacteur pour le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*. Georges Rolland appartient à divers ensembles portés vers l'expansion coloniale : il est membre du *Comité de l'Afrique Française* mais aussi du *Groupe colonial des conseillers du commerce extérieur français*, de la *Société de Géographie*, de la *Société de géographie commerciale* et de la *Société d'agriculture du Sud-Algérien*. Des connexions vont naître à travers ces comités, formant des « *cercles d'affinités* » qui vont permettre de créer des lieux de sociabilité (D'Andurain [2008]). Tout d'abord, à travers ces groupes et particulièrement le *Comité de l'Afrique française*, les économistes vont fréquenter les acteurs principaux de la colonisation, à savoir les entrepreneurs coloniaux. Maurel, de la maison « *Maurel Frères* » de Bordeaux en fera partie en tant que vice-président, avec à ses côtés Ulysse Pila qui commerce quant à lui avec l'Indochine. Le Cesne, directeur de la *Compagnie de la Côte Occidentale d'Afrique* en est le secrétaire, et divers de ses membres sont aussi impliqués dans l'économie africaine : Albert Cousin est le directeur de la *Société agricole et commerciale de la Casamance* et Daumas, celui de la maison « *Daumas et C^{ie}* », active quant à elle au Gabon.

⁵⁴ Pour les sociétés de géographie voir : LEJEUNE [1993].

Les Marseillais ne sont pas mis de côté, avec des membres comme Cyprien Fabre ou Mantes, tous les deux actifs au Dahomey.

En conséquence, les engagements au sein de ces instances vont pousser à la promotion diversifiée de l'idée coloniale, à la proximité des acteurs et au développement progressif de ce *Parti Colonial* informel. Ainsi le *Comité de l'Afrique Française* est dirigé par Auguste D'arenberg qui, outre ses relations avec Eugène Etienne avec qui il fonde le *Comité*, va aussi intervenir dans la REP pour des chroniques législatives. Il sera logiquement souvent cité dans les articles liés à la question coloniale et à ses engagements positifs à ce propos. Tous deux députés, ils vont être à l'origine du *Parti Colonial* et Eugène Etienne à l'origine du *Groupe colonial à la Chambre*. Intégré dans les réseaux politiques, celui-ci soutiendra Gambetta à Marseille avec l'appui de Maurice Rouvier, déjà quant à lui intégré dans les affaires coloniales à travers ses relations avec les banquiers de Marseille comme noté plus haut, mais également en tant qu'héritier, puisque son père était déjà associé à Charles-Auguste Verminck dans l'armement de voiliers à destination de l'Afrique de l'Ouest. Maurice Rouvier fera alors entrer Eugène Etienne au sein de son gouvernement en lui proposant le poste de sous-secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies. C'est ici qu'il poussera plus en avant ses ambitions coloniales en voulant lier Afrique du Nord et Soudan Français (D'Andurain [2008]) pour une « *plus grande France* ».

En dehors du contingent des économistes intervenant dans les trois revues étudiées, d'autres sont impliqués dans le processus colonial. On retrouve Emile Levasseur ou Louis Vigouroux. Le premier appartient à l'*Alliance Française* et au *Comité de l'Egypte*, il est un membre fondateur du *Comité de Madagascar* et participe encore à la *Société de Géographie* comme à la *Société de Géographie Commerciale*. Il enseigne au Collège de France et préside la *Société d'Économie Politique* ainsi que le *Congrès Colonial National* entre 1889 et 1890. En 1868, il avait publié « *La France et ses colonies (géographie et statistique)* » (Levasseur [1868]). Le second, en tant que député, appartient au *Groupe Colonial à la Chambre*. Il est membre du *Comité de l'Océanie Française*, un groupe de pression purement économique (Andrew [1975]), et de la *Société de Géographie Commerciale*. Il est encore professeur d'économie politique.

Les charges d'enseignement sont en réalité un point important de l'engagement colonial de ces économistes et les liens sont également ténus entre ces dernières et les projets coloniaux. Andrew et Kanya-Forstner [1974] comptent 47 membres du monde académique impliqués dans les milieux colonialistes. Cette représentation implique tout d'abord des lieux de rencontre et d'échanges entre les universitaires qui souvent participent aux mêmes cercles savants, comme nous l'avons noté plus haut, la *Société d'Économie Politique* et l'*Académie des sciences morales et politiques* en tête. En effet, les cours coloniaux dispensés notamment au sein des Instituts Coloniaux de diverses villes comme Bordeaux, Nancy, Marseille ou le Havre, etc. « *étaient également des instruments de sociabilité [...] permettant la fréquentation, par l'intermédiaire des assemblées consulaires, des élites commerciales et industrielles locales* » (Morando [2008]).

Après avoir poussé à la création de nombreuses sociétés de géographie, de géographie commerciale et d'économie politique, « *l'intérêt des économistes pour l'empire se manifeste aussi par [...] la création de nombreux enseignements d'« économie coloniale » dans les universités et les écoles supérieures de commerce métropolitaines* » (Singaravélou [2008]). Ils sont particulièrement engagés dans des positions au sein des nouvelles *HEC* et *École Libre des Sciences Politiques*. Boutmy, conseillé par Leroy-Beaulieu ouvre une section coloniale au sein de cette dernière en 1886. Henri Pigeonneau, Paul Leroy-Beaulieu ou Chailley-Bert vont y enseigner. Arthur Girault fera de l'Université de Poitiers « *un centre actif d'activité juridique coloniale* » (D'Andurain [2017]) et aura assez d'influence pour tenter de promouvoir l'enseignement colonial (législation et économie) auprès du directeur de l'enseignement supérieur et du ministre de l'Instruction Publique au tournant du XX^e siècle. Sauvaire-Jourdan enseignera de son côté à l'*Institut Colonial* mais également à la faculté de droit de Bordeaux où il dispensera des cours de législation coloniale en licence et de législation et d'économie coloniale pour les doctorants. « *Les membres de cette nébuleuse libérale encouragent les chambres de commerce à doter leur école supérieure d'une section coloniale* » (Singaravélou [2008]) et les intérêts pour l'économie coloniale s'accroît dans l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur. Un « *Cours libre d'enseignement colonial* » est mis en place en Sorbonne par l'*Union Coloniale*. Il est notamment dédié aux « *étudiants des facultés et des grandes écoles et plus spécialement les candidats à l'agrégation d'histoire et de géographie* » (Brunschwig [1959]). Charles-Roux, qui sera président de l'*Union*

Coloniale mais aussi député-maire de Marseille et vice-président de la *Compagnie de Suez*, va participer au projet en y donnant des cours sur « *la condition politique et économique des colonies* » (Brunschwig [1959]). Ce nouvel engouement va entraîner à la fois la multiplication des institutions, des cursus coloniaux disponibles et des travaux entrepris par les universitaires sur le sujet. De nombreuses institutions se mettent au service du projet colonial. Administrativement tout d'abord, quand on voit que « *huit membres du conseil d'administration de l'École Libre des Sciences Politiques entre 1871 et 1914* » seront des dirigeants du « *Parti Colonial* » (Singaravélou [2008])). Pédagogiquement ensuite, avec l'exemple de Marcel Mauss qui formera les administrateurs coloniaux à travers l'Institut d'ethnologie. On retrouve par ailleurs au croisement de l'ethnologie et de l'anthropologie, Henri Meyners d'Estrey, qui intervient quant à lui dans le JDE, qui est membre de la *Société de Géographie* et qui sera missionné, entre autres, pour des études ethnologiques en Scandinavie. Il publiera en outre un article dans les *Annales de Géographie* sur « *Les races d'Afrique Australe* » en 1892. Concomitamment, « *l'anthropologie [et] les sciences sociales [vont] contribu[er] à l'établissement du régime colonial ainsi qu'au fonctionnement des marchés internationaux* » (Mallard [2019]). Notons toutefois que la formation des acteurs coloniaux sera alors très largement déconnectée des réalités des colonies et appréhendée à travers une vision euro-péo-centrée que ces institutions contribuent à perpétuer, avec des intervenant qui n'ont bien souvent pas eu de liens physiques avec les réalités dans les colonies.

Ces intellectuels sont des théoriciens mais aussi des hommes d'affaires (Singaravélou [2008]), tout comme Voltaire ou Montesquieu ont pu l'être en leur temps en étant des actionnaires coloniaux au sein de la « *Compagnie des Indes Orientales* » (Laurent [2024]).

En effet, Paul Leroy-Beaulieu publie « *L'art de placer et gérer sa fortune* » en 1906, administre plusieurs sociétés et possède des intérêts dans les colonies, notamment en Tunisie où il est propriétaire de vignobles dans la vallée de la Medjerda. Il défendra d'ailleurs l'annexion totale de Tunis (Paul Leroy-Beaulieu, EF, 1880) avant de changer d'avis à la fin du XIXe siècle en admettant l'incompatibilité des peuples (Daumalin [2008]). Son fils est impliqué directement dans la gestion de la « *Compagnie des caoutchoucs de Casamance* », aux côtés d'Emile Flourens, ancien ministre, juriste et enseignant à l'*École Libre des Sciences Politique* où Boutmy l'a recruté. Vigouroux

sera administrateur d'« *Afrique et Congo* », une compagnie coloniale d'Afrique Équatoriale ainsi que scrutateur lors de l'assemblée générale des « *Messageries fluviales du Congo* » en 1922. Henri Picot et Froment-Guieysse seront tous les deux membres du *Parti Colonial* et de la *Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelle* mais aussi présents au conseil de la *Société immobilière de Thiès* (Sénégal) qui est une filiale de la Banque.

C'est ainsi qu'un réseau se tisse, soit avec le monde des affaires coloniales, soit encore avec les administrateurs des compagnies coloniales, tous ces acteurs se côtoyant comme nous l'avons vu au sein des institutions d'enseignement, de l'*Union Coloniale*, du *Comité de l'Afrique française*, des instituts coloniaux⁵⁵ ou des sociétés de géographie. Ces dernières vont également être pénétrées par des coloniaux avec l'exemple de « *Marc Maurel [qui] sortit du domaine commercial et politique pour créer, avec le professeur Foucin, la Société de géographie commerciale de Bordeaux dont il fut le premier président* » (Péhaut [2008]). Cet entrelacement de fonctions et ce réseau étendu donne accès à ce que Steinmetz [2008] appelle un « *capital colonial* », c'est-à-dire une forme de capital dont la certification repose sur la connaissance démontrée des mœurs et des sujets coloniaux (Mallard [2019]), ceci afin d'asseoir soit la légitimité de leurs prétentions à l'administration coloniale, soit la pertinence de leurs analyses théoriques qui visent *in fine* à être appliquées.

⁵⁵ Pour les instituts coloniaux voir Morando [2008].

III. Les acteurs politiques dans les entreprises coloniales : réseaux et influence

Alors que de nombreux économistes sont intégrés dans la théorisation de la colonisation à travers leurs activités académiques et que pour certains ils participent aux entreprises coloniales elles-mêmes, le réseau qui se met en place va également voir des hommes politiques s'investir dans les affaires coloniales en parallèle de leurs fonctions régaliennes. Ils sont la plupart du temps des députés mais aussi parfois des ministres, des sénateurs ou des ambassadeurs. Outre leur adhésion à l'idée coloniale et par extension au *Groupe des Coloniaux de la Chambre*, un certain nombre d'entre eux va participer pleinement aux aventures commerciales dans les colonies, soit pendant leurs mandats, soit après leur fonctions d'État lorsqu'ils pourront profiter de leurs réseaux pour « pantoufler ».

On n'observe pas de généralité quant au positionnement politique des membres du groupe colonial de l'Assemblée. Nous constatons cependant que les deux tiers du groupe siégeaient au centre, droit ou gauche (Brunschwig [1959]) et que l'ensemble de l'éventail politique était finalement représenté.

Leur présence au sein des entreprises coloniales est relevée à travers les *Annuaire des entreprises coloniales* que nous avons étudiés et où nous avons accès aux compositions des conseils d'administration ; mais nous nous sommes également appuyés sur des notices biographiques.

Lorsqu'ils cumulent les fonctions, ces agents de l'État sont administrateurs de sociétés commerciales, président de banques, assesseurs ou rapporteurs lors des assemblées générales des entreprises. Les liens se font indirectement, à travers des réseaux familiaux parfois construit par des alliances matrimoniales.

Les zones de l'Afrique de l'Ouest ne sont pas les uniques espaces où ils officient. Ils se diversifient et sont parfois engagés au sein d'entreprises dans un grand nombre de colonies, en Afrique Equatoriale ou dans les colonies asiatiques.

« *Les milieux d'affaires recherchent avant tout le profit, la rentabilité et la sécurité des intérêts engagés* » (Guillen [1974]) tandis que les hommes politiques sont théoriquement portés par l'intérêt national. Nous observons ici alors une convergence des objectifs liée avant tout au fait que les acteurs soient issus en grande majorité des mêmes milieux sociaux, et que les familles concernées investissent les mêmes espaces de pouvoir, qu'il s'agisse du pouvoir économique, d'une présence au sein des

milieux académiques (*Voir Schéma n°1*) ou encore de l'État, alors que l'instabilité de la Troisième République donne beaucoup de pouvoir aux haut-fonctionnaires face aux élus.

En 1922, nous retrouvons par exemple au conseil de la « *Compagnie d'agriculture, de commerce et d'industrie d'Afrique* », Léon Accambray, député de l'Aisne (1914-1932) ou encore Henri Cosnier, député puis sénateur de l'Indre et Isidore Tournan député (1910-1919) puis sénateur (1924-1939) du Gers. Tous se retrouvent aux côtés de Georges Beynis, entrepreneur bordelais engagé dans la colonisation Ouest-Africaine avec les établissements « *Beynis frères* ». Cette entreprise deviendra la « *Compagnie coloniale de la Bia* » avec à son conseil en 1922, Henri Lorin, deux fois député de la Gironde (1919-1924 et 1928-1932) et qui siégera aussi pour la « *Compagnie française de commerce colonial* ». Julien Le Cesne, dont le père député proche de Gambetta s'est enrichi dans le commerce du coton, préside l'*Union Coloniale* entre 1918 et 1926 et siège aussi au conseil de la « *CFAO* ». Raoul Calary de Lamazière, député de la Seine (1919-1924) sera au conseil la « *Société française du Dahomey* ». Ferdinand Bougère, député du Maine-et-Loire (1898-1932) sera au conseil de « *Compagnie française de chemins de fer du Dahomey* ». La « *Compagnie des mines de Falémé-Gambie* » verra siéger à son conseil Charles de Rouvre, un ancien député, et le baron Henry Roulleaux-Dugage, député de l'Orne (1910-1930). Gabriel Combrouze, député de la Gironde (1906-1924) et Lucien Gasparin, député de La Réunion (1906-1942), siégeront pour la « *Compagnie française du Togo* ». Etienne Clémentel, député du Puy-de-Dôme, sénateur et ministre (notamment des colonies entre janvier 1905 et mars 1906) devient en 1906 administrateur des « *Etablissements Bergougnan* » entreprise de caoutchouc concurrente de *Michelin* à Clermont-Ferrand et active en AOF. Peu de temps après sa prise de fonction, les établissements dont il est au conseil obtiennent un marché public avec la fourniture des pneus pour la compagnie des omnibus de Paris (Moulin-Bourret [1997]).

Par ailleurs, Gabriel Angoulvant, un pur produit de l'École Coloniale dont il sort major en 1891, officie tout d'abord en Asie avant de rejoindre l'Afrique et de devenir gouverneur de Côte d'Ivoire entre 1908 et 1917. Il profite de sa position administrative pour appuyer les ambitions de ses proches dans l'exploitation du bois dans cette même colonie. Son passage par ce poste de gouverneur laisse la trace d'un administrateur offrant des largesses aux entreprises d'exploitation du bois notamment à travers des relations établies avec la « *Compagnie des scieries africaines* » qui

succède en 1918 aux « *Etablissements J. Vizioz et C^{ie}* » (Contamin & Memel-Fotê [1997]). Gouverneur Général de l'AOF entre janvier 1918 et juillet 1919, il deviendra député en 1924. Entre temps, on le retrouve en 1922 au conseil de la « *Société Commerciale de l'Ouest Africain* » (SCOA) en tant que représentant de la « *Compagnie général des colonies* » ainsi qu'au conseil de la « *Silico-calcaire africaine* ». Son investissement en tant qu'administrateur dans des entreprises coloniales est multiple, qu'il s'agisse de filiales de la « SCOA » telle que la « *Société agricole africaine* » ou de diverses autres compagnies en AOF, mais aussi en AEF ou en Asie. Il sera également impliqué au sein d'institutions bancaires liées à la colonisation comme la « *Banque commerciale africaine* », dont il est aussi un administrateur.

Face à cela, les relations ne sont pas toujours établies par l'intervention d'hommes politiques dans les conseils ou dans la gestion d'entreprises coloniales. En effet, dès la première moitié du *XIX*e siècle, ce sont inversement des négociants, en l'occurrence des Bordelais, qui vont se tourner vers les fonctions politiques et vont ainsi pouvoir porter leur influence. Ainsi Hubert Prom, de par sa position de président du Conseil Général du Sénégal acquise dès 1842 (ou 1848), est au même moment membre de la Chambre de commerce de Bordeaux. Il pourra de cette manière imposer ses propositions dans la création de la *Banque du Sénégal*, mise en place pour réserver les indemnités versées aux esclavagistes à l'occasion de l'abolition.

Cumulant les fonctions et les relations, les Bordelais vont jouer un rôle politique non-négligeable dans les colonies de Sénégalie, notamment pour la nomination des gouverneurs — en particulier Faidherbe (Péhaut [2008]) — mais également dans l'objectif de libéraliser le commerce. C'est en fonction de ces appétences pour le libre-échange qu'ils appuient dès 1849 la suppression de la corporation de la gomme (alors à l'avantage des fournisseurs Maures) et promeuvent le libre accès aux escales jusque-là réservées aux Sénégalais. Leurs intérêts sont alors au centre des influences politiques qu'ils mettent en place, et dans une déclaration de 1863 lourde de signification, Marc Maurel déclare qu'« *il est bon d'apprendre aux gouverneurs à venir que les commerçants savent les remplacer quand ils n'administrent pas dans le sens de l'opinion* »⁵⁶. L'opinion ainsi mise en avant décrit bien évidemment le point de vue de Maurel qui joue un rôle crucial dans la politique sénégalaise (Manchuelle [1984]). Les luttes de pouvoir se formaient aussi et avant tout contre des concurrents locaux

⁵⁶ Archives Maurel & Prom ; Marc Maurel, St Louis, 7 mai 1863, (Péhaut [2008]).

comme Devès. En effet, Maurel appuyait toujours une candidature métropolitaine pour le choix du député, bien que Blaise Diagne, élu en 1914, reçu leur soutien, au moins financier. Ainsi, « *jusqu'à la Première Guerre mondiale, Maurel donna des consignes à ses agents pour que barrage soit fait à Devès et à ses héritiers* » (Péhaut [2008]).

Les interventions et l'influence politique des Bordelais se joua aussi dans le processus de la conquête et de l'avancée sur le fleuve Sénégal. A travers d'âpres négociations sur les contrats publics, « *Maurel & Prom* » obtiennent du Ministère « *l'adjudication des transports militaires, depuis Bordeaux, avec remontée du fleuve* » (*Ibidem*). La concurrence entre les maisons bordelaises sur ce fleuve allait conduire finalement à la création d'une société où « *Maurel & Prom* », « *Devès & Chaumet* » puis « *Buhan & Teisseire* » allaient avoir des participations et ainsi se partager les tâches de transport.

Dans le même sens, les Marseillais utilisent leurs réseaux politiques pour promouvoir également la conquête d'une région où ils développent commerce et influence : le Dahomey. Alors que de premières expéditions militaires avaient permis de soumettre partiellement le territoire, Cyprien Fabre, grand négociant marseillais en reste insatisfait. Il use en conséquence de son influence envers l'Amiral Vallon, « *président de la Commission parlementaire chargée d'examiner le projet de traité avec Béhanzin*⁵⁷ » (Daumalin [2001]) pour faire annuler cet accord et ainsi lancer avec succès la colonisation complète du Dahomey.

Conclusion

Il reste finalement délicat de recouper tous les liens existant dans cette aventure coloniale et l'on observe peu de règles générales. « *L'impérialisme colonial résulte d'un faisceau complexe où facteurs politiques et économiques s'enchevêtrent [et] l'importance relative des uns et des autres a varié suivant les moments* » (Guillen [1974]). Toutefois, les intervenants que nous avons étudié au sein des trois revues économiques nous laissent comprendre qu'il existe un entre-soi permettant à la fois de motiver les interventions académiques sur les questions coloniales mais aussi les prises de positions liées à leurs propres intérêts ou ceux de leur(s) réseau(x) au sein des communautés coloniales. Tous sont ancrés dans les réseaux politico-économiques de la Troisième République, influencent et conseillent les politiques en

⁵⁷ Behanzin (1845-1906) est roi d'Abomey.

faveur de l'expansion coloniale de la fin du XIX^e siècle, comme Paul Leroy-Beaulieu ou Jules Ferry qui restent le plus notoires. Pour cela, les intervenants étudiés sont très impliqués dans les institutions universitaires et vont motiver en leur sein le développement des enseignements coloniaux. Leurs liens familiaux, leurs fonctions académiques et leur implication dans les instances savantes forment un entrelacement de fonctions et d'appartenance qui donnent accès à un « *capital colonial* ». C'est ainsi qu'ils vont l'utiliser afin d'asseoir la légitimité, soit de leurs prétentions à l'administration coloniale pour certains, soit de leurs analyses théoriques et par ailleurs appuyer les acteurs des réseaux économiques qu'ils fréquentent.

A ceux-là se rajoutent les divers acteurs des entreprises intégrées à la colonisation de l'AOF, présents aux conseils d'administration et issus des mêmes cercles et des mêmes milieux. On retrouve alors des militaires, des hommes politiques et des agents de l'État. Un grand nombre de ces personnages s'inscrit dans des instances formelles comme le *Groupe des coloniaux à la Chambre* mais aussi dans un groupe qui restera informel : le *Parti Colonial*. Ce groupe de pression comprend un grand nombre d'individus ou d'associations qui ont l'oreille des politiciens. *L'Union Coloniale* sera active de la même manière, avec l'objectif similaire de regrouper et de défendre les intérêts coloniaux notamment par l'influence portée envers les pouvoirs publics. Des institutions comme les Sociétés de géographie, les divers Comités ou des groupes coloniaux variés vont faire émaner des connexions et des « *cercles d'affinités* » en rassemblant toutes les strates des coloniaux : économistes, hommes d'État et entrepreneurs, partageant tous des intérêts communs et dont, selon la formule de La Bruyère, « *les convictions rejoignent les intérêts* » (Laurent [2024]). Finalement, mis à part le dévouement de certains pour la défense théorique de l'idée d'une « plus grande France », les multiples connexions, qu'elles soient familiales ou corporatistes vont servir les intérêts économiques et financiers dans l'expansion coloniale.

Des universitaires sont impliqués dans les réseaux politiques, économiques et financiers et, avec ceux qui le sont moins, conseillent et influencent des hommes d'État décisionnaires, ces derniers s'impliquant directement ou indirectement dans les affaires économiques coloniales, « *la collaboration entre administrateurs des colonies et administrateurs des sociétés* [étant] *étroite* » (Coquery-Vidrovitch [1983]).

Chapitre 5 - La mise en œuvre économique de la colonisation : entreprendre en contexte colonial

Introduction

Alors que le commerce de traite qui suit la période esclavagiste et qui s'impose à partir du début du *XIXe* siècle, aurait pu être initiateur d'un développement dont nous ne connaissons jamais l'issue, la fin du siècle sera pour le continent africain une rupture (Amin [1971]) et la réduction de ses ambitions aux décisions d'un groupe de pays européens. Ces derniers qui ont fait le pari de se partager les territoires africains⁵⁸, visent alors la mise en place de rapports militaires basés sur la soumission puis de relations commerciales déséquilibrées entre un capitalisme européen déjà en place et des Africains auxquels on va retirer « *le contrôle de leur marche* » (Amin [1971]). C'est donc tout d'abord la conquête militaire qui va permettre de lancer l'exploitation économique des territoires qui nous intéressent, c'est à dire ceux qui vont se trouver progressivement sous la domination de la France.

En conséquence, les entreprises se sont multipliées très rapidement après la conquête militaire (Oloruntimehin [1974]). A la suite de la période de pacification, lorsque toutes les zones seront mises sous un relatif contrôle, des possibilités commerciales vont alors émerger et entraîner la mise en œuvre de grands travaux, comme par exemple ceux des chemins de fer, visant à fournir suffisamment d'espace à l'exploitation coloniale. Ces investissements d'infrastructures (transport, ports et autres wharfs), financés par la puissance publique et parfois même par des initiatives privées (Hubert [1904]), vont permettre aux « *maisons de commerce coloniales de tirer du système des profits de monopole faciles, sans risques ni investissements* » (Amin [1971]). L'impérialisme se met en place et les ambitieux entrepreneurs coloniaux vont utiliser « *l'appareil gouvernemental [pour leurs] intérêts privés afin de s'assurer des gains économiques en dehors de leur pays* » (Hobson [1902]). Les « *besoins du jeune capitalisme européen l'orientent [ainsi] vers une division du travail plus poussée à l'échelon aussi bien international que national* » (Afana [1977]). On regarde alors les colonies comme des lieux de production de denrées ne faisant pas concurrence à celles produites en métropole : épices, or, bois, huiles, etc. Ainsi, les activités

⁵⁸ Conférence de Berlin, 1885. Voir : ALCANDRE [2016]

commerciales avec l'AOF prennent de plus en plus d'ampleur comme avaient pu l'imaginer et le souhaiter les économistes étudiés dans les chapitres deux et trois. Entre 1891 et 1901, le mouvement commercial de la colonie va plus que tripler. On passe de 31 millions en 1891 à 40 millions en 1895, 65 millions en 1899, 79 millions en 1900 et à plus de 100 millions en 1901. En Guinée, on passe de 8 millions en 1891 à 10 millions en 1896, puis à 25 millions en 1899. En Côte d'Ivoire en 1890 on atteint à peine les 2,5 millions puis on passe à 6,5 millions en 1896, à 10,5 millions en 1898 et 17 millions en 1900. Au Dahomey, le commerce est de 13,5 millions en 1892, il sera de plus de 21 millions en 1895, de 23 millions en 1899 et de 24 millions en 1901 (Hubert [1904]).

Bien que l'exploitation économique des colonies françaises ait toujours été marquée par l'emprise étatique, qui est d'ailleurs souvent accusée d'entraver les initiatives privées (Ki Zerbo [1956]), un nombre important d'entrepreneurs s'intéressent de plus en plus aux espaces de l'AOF.

Ces aventures commerciales offrent l'espoir de profits importants et sans commune mesure avec ceux possibles au niveau national. Comme le déclarait Jules Ferry : « *Les colonies sont, pour les pays riches, un placement de capitaux des plus avantageux* » (Millet [2006]). Déjà au XVIII^e siècle, le commerce colonial débouchait sur des profits impossibles à atteindre ou réduits en métropole : « *à tous les points de vue l'investissement était plus avantageux dans ce commerce que dans presque tous les secteurs de l'économie intérieure* » (Daudin [2005]). A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, on observe en conséquence un nombre croissant d'entreprises qui traitent avec les colonies africaines. Certaines d'entre elles se sont installées progressivement dès les prémices du « *commerce légitime* » (Law [1995]), c'est-à-dire celui remplaçant la traite esclavagiste, mais ce sera avec les conquêtes que la plupart vont voir le jour et que les colonies ouest-africaines seront envisagées comme de futurs marchés lucratifs (Bernard [1913]). Il s'agit de structures qui peuvent aller de petites entreprises familiales jusqu'aux « *grandes compagnies commerciales, puissantes, concentrées, à capitaux internationaux sous des noms français* [et qui ouvrent] *l'Ouest africain sur le monde extérieur* » (Richard-Molard [1948]). La Première Guerre Mondiale viendra aussi donner des ambitions aux investisseurs privées qui ont pu observer l'importance des approvisionnements depuis les colonies lors du conflit. En effet, alors qu'entre 1916 et 1918, les importations coloniales pour les besoins de la défense nationale ont été centralisées sous l'autorité directe du Ministère des

Colonies, la majeure partie de celles-ci provenaient des colonies de l'AOF (environ 550 000 tonnes de produits sur un total d'environ 1,6 millions entre 1916 et 1918). De ce fait, « *chaque jour plus nombreux, les financiers, les industriels, les commerçants se sont tournés avec intérêt, après l'armistice, vers ces champs nouveaux* » (Sarraut [1923]). C'est ainsi que l'on observera des créations d'entreprises de plus en plus importantes dans les années 1920 avec des profits considérables, notamment car les coûts de production étaient peu élevés (Coquery-Vidrovitch [1975]). A travers une approche commerciale basée sur l'importation de produits surévalués et l'exportation vers la métropole d'une production agricole payée à bas prix, les investisseurs peuvent envisager d'obtenir des profits pouvant aller exceptionnellement jusqu'à 80%⁵⁹ ; il n'était pas rare d'avoir des taux de rentabilité de l'ordre de 15% ou 20%, ce qui était totalement inaccessible en métropole.

Si les interventions de l'Etat français sont souvent décriées notamment par les partisans d'une colonisation privée et ne sont finalement plébiscitées que pour la mise en place d'infrastructures essentielles à l'activité commerciale, on observe sur le terrain que le concours de l'autorité publique en matière économique, notamment à travers l'investissement, va dépendre des situations et des contextes. Ce partiel « *désengagement de l'État [conduira-t-il alors] automatiquement à la création d'un marché concurrentiel* » (Gastellu [1981]), comme le préconisaient les théoriciens étudiés aux chapitres précédents ? La multiplication des entreprises coloniales donnera-t-elle une impulsion en ce sens ou les grandes entreprises s'installeront-elles, grâce à leur pouvoir de marché, dans une situation de quasi-monopole des opérations d'import-export (Assidon [1989]) ?

A quoi correspondent alors ces multiples entreprises qui s'installent en AOF au tournant du XXe siècle ? Quels sont les produits qui font d'elles des négoce lucratifs ? Quels sont leurs périmètres d'activité, comment, d'où et avec qui s'organisent-elles ? A partir d'informations fournies par les archives diverses que nous avons pu étudier⁶⁰, nous allons tenter de comprendre qui sont les acteurs économiques de cette colonisation de l'AOF.

⁵⁹ C'est par exemple le cas de la « *Compagnie des Bois de la Côte d'Ivoire* » fondée en 1923 avec un capital de 1,2 millions divisé en action de 100 Fr. En 1923, les dividendes reversés seront de 80 Fr. et en 1924 de 60 Fr.

⁶⁰ Voir Introduction générale.

I. Approche historique

1. La période précoloniale

Les échanges commerciaux entre l'Afrique de l'Ouest subsaharienne et le monde européen remontent à l'Antiquité et se poursuivent tout au long du Moyen-Âge. Les intermédiaires de ce négoce diffèrent alors selon les époques et passent souvent par les zones du Maghreb (Ould Cheikh [2000]). Ce n'est qu'à la période Moderne que s'installent des comptoirs européens le long de l'Atlantique même si les Normands, notamment en quête d'ivoire⁶¹, ont pu être des précurseurs en s'établissant sur les côtes africaines dès le XIV^e siècle (Centers [1970]). Que ce soient par les Portugais, les Français ou encore les Hollandais ou les Anglais, les espaces côtiers de la façade Ouest du continent sont des lieux de plus en plus convoités après le XV^e siècle, dans un « *nouveau système géo-économique orienté vers l'Atlantique* » (Ogot [1998]). L'exemple de Gorée est l'un des symboles de cette lutte. L'île de la rade de Dakar fut en effet à la fois disputée par les Hollandais – qui lui ont certainement donné son nom, les Anglais et les Français qui en prennent possession dès 1677. Plus tard, après avoir été longuement disputée puis qu'elle soit passée aux mains de l'Angleterre une partie du XIX^e siècle, les français feront d'elle l'une des quatre communes de plein droit du Sénégal en 1872, statut qu'elle partagera avec Saint-Louis puis Rufisque et Dakar respectivement en 1880 et 1887.

Du point de vue des relations économiques, dès les prémices de l'époque Moderne, Portugais et Marocains se concurrencent pour le contrôle du Soudan et de la Boucle du Niger, lieu de commerce du sel, de la kola et de l'or. *Ce dernier « provenait pour l'essentiel des mines du Bouré et du Bambuk, mais aussi, plus au sud, des régions forestières, [et il] est à l'origine de la réputation de richesse qui accompagne très tôt les mentions du Bilâd al-Sudân chez les voyageurs et les géographes arabes »* (Ould Cheikh [2000]). Très vite cependant, la production américaine fera diminuer les demandes européennes en métal précieux africain⁶².

⁶¹ Voir Nantet B. [1990].

⁶² Le commerce de l'or gardera une certaine importance notamment pour le Maroc (Ba [2020]) qui fera tomber l'Empire Songhaï en partie pour cette raison.

1.1. Les compagnies européennes et la Côte africaine

Les compagnies de commerce qui vont naître à cette période vont se voir attribuer des droits souverains en échange de la construction et de l'entretien de comptoirs fortifiés le long des côtes, « *instruments privilégiés de connexion de cette première mondialisation* » (Saupin [2020]). Une lutte a lieu en Afrique entre les diverses puissances européennes, au gré des conflits sur le Vieux Continent et les installations se multiplient, depuis le Cap Blanc (aujourd'hui *Ras Nouadhibou* en Mauritanie) jusqu'à l'Afrique australe. Les Portugais, s'installent à la fin du XVe siècle sur la Côte-de-l'Or (actuel Ghana) où le commerce de l'or se met en place (Franconville [2016]). Pour eux, « *le paradigme de la découverte et l'ordre mercantiliste* [suivent l'extension] *d'une « frontière » allant de l'occupation de certaines îles isolées telles que Madère et les Açores [...], les îles du Cap-Vert [...] et les îles de Guinée [...], à l'établissement de forts côtiers et de comptoirs de traite des esclaves* » (Newitt [2010]). De leur côté les Hollandais fondent Fort Nassau (actuel Ghana) en 1611 après s'être déjà emparé de Gorée en 1588.

« *Des sociétés marchandes* [sont donc créées] *telles que la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales en 1602, la British Royal African Company en 1660* [et ont ainsi] *dominé l'ordre mercantiliste* » (Ndlovu-Gatsheni [2015]).

Les échanges commerciaux s'intensifient et prendront une tout autre échelle lorsque la main d'œuvre servile deviendra indispensable au commerce colonial dans les Amériques, entraînant la création des compagnies « *activement impliqués dans la traite des esclaves* » (*Ibidem*)

C'est ce négoce qui prend désormais le dessus et dans lequel les portugais ont toujours une certaine primauté. « *Parvenus à Arguin en 1441, ils y organisent, à partir de 1445, un point de relâche* » des esclaves en échange de « *vêtements et de tissus, d'épices, de céréales, de verroterie* » (Ould Cheikh [2000]). Mais faute de matières premières nationales à échanger en quantité suffisante ces derniers sont vite concurrencés par les Français, les Anglais et les Hollandais, pas encore limités par leur administration en matière de commerce outre-mer (Ogot [1998]). Ces derniers s'avèrent plus à même de fournir ces marchandises auxquelles s'ajoutent des armes,

commerce que les souverains portugais avaient toujours refusé de faire avec les rois africains⁶³.

Plus exactement, les Anglais fondent des compagnies de commerce pour l'Afrique dans la seconde moitié du *XVI*^e siècle quand « *les comtes de Warwick et de Leicester* [se retrouvent] *à la tête de la première compagnie [...] pour le commerce de l'Afrique* » (Coyer [1756]). D'autres compagnies voient le jour à la fin du *XVI*^e siècle et début du *XVII*^e siècle lorsque que des patentes sont accordées à certains marchands des villes de « *Londres et d'Exeter pour le trafic à la rivière Sénégal et en Guinée* » (*Ibidem*). Au tournant du *XVIII*^e siècle, les privilèges accordés ici vont être concurrencés lorsque tous les sujets de Grande-Bretagne vont désormais être autorisés à commercer (Bonnassieux [1892]). Cette extension entraîne une augmentation du commerce des esclaves et la perte par ces compagnies de l'administration des forts et des comptoirs au profit de gouverneurs généraux nommés par la monarchie.

1.2. Les intérêts français pour l'Afrique

Les compagnies françaises pour l'Afrique sont quant à elles initialement tournées vers la Méditerranée et l'Afrique du Nord. Les échanges avec l'Afrique de la côte Atlantique restent le fait de quelques entreprises sans patente, rouennaises ou dieppoises, s'afférant à piller les navires portugais et à commercer avec les Africains le long des côtes, notamment en Sénégalie.

Progressivement les Français s'installent, des compagnies privilégiées voient le jour et mettent en place des échanges qui viseront surtout au développement du commerce triangulaire.

La ville de Saint-Louis est fondée au Sénégal en 1659 sur un site occupé par des marchands français désireux d'accéder par ce point à l'intérieur des terres.

« *Le principal marché du Sénégal était [jusqu'] alors (en 1637) au Terrier-Rouge, escale à l'entrée de l'empire des Foulis, non loin du point où s'est élevé plus tard le fort de Podor* » (Bonnassieux [1892]), c'est-à-dire à l'intérieur des terres, sur le fleuve.

⁶³ Même si « *l'importation des armes à feu n'a pas l'importance qu'on lui a prêté* » (Suret-Canale [1977]) notamment par rapport à son rôle dans les campagnes visant à la capture des esclaves.

Encadré n°1
Compagnies françaises de commerce avec L'Afrique.

- <i>Compagnie Normande ou Compagnie Rozée</i>	1626-1659
- <i>Compagnie du Cap vert et du Sénégal</i>	1658-1664
- <i>Compagnie des Indes Occidentales</i>	1664-1674
- <i>Compagnie du Sénégal (1)</i>	1674-1694
- <i>Compagnie Royale du Sénégal</i>	1695-1709
- <i>Compagnie du Sénégal (2)</i>	1709-1718
- <i>Compagnie de Guinée</i>	1684-1748

Plusieurs compagnies sont créées. La *Compagnie des Indes Occidentales* (1664-1673) fondée par Colbert reçoit par lettre patente du Roi « *en toute propriété, justice et seigneurie, [...] avec faculté d'y faire seule le commerce pendant 40 ans [...] toute la côte d'Afrique, du Cap Vert au Cap de Bonne-Espérance, et nommément à la côte de Guinée et au Sénégal* » (*Ibidem*). Ses privilèges vont d'une remise sur des droits de fermage jusqu'à la nomination des gouverneurs, des officiers de guerre et de justice et même des prêtres, ainsi que les droits de guerre et de paix. Pourtant cette compagnie « *ne fit guère d'efforts sérieux [...] pour mettre à profit ses concessions d'Afrique* » et fut dissoute moins de dix années après sa création.

A sa suite, la *Compagnie du Sénégal* (1674-1694) découvre les conditions d'un marché devenu concurrentiel qui la pousse à demander à la monarchie une « *protection particulière sans laquelle les intéressés se ruineront et le commerce tombera* » (*Ibidem*). Une des mesures réclamées par cette compagnie concernait la jouissance des privilèges qui lui étaient accordés et donc l'interdiction des rivaux sur une côte dont elle réclame la propriété (Bonnassieux [1892]). Un grand nombre de compagnies se succèdent alors, avec succès et déboires.

On les rattache à des personnages comme André Brüe⁶⁴, à des villes comme Nantes ou déjà Bordeaux mais de manière générale, nous remarquons que puisque le Monde

⁶⁴ Berlioux E. F. [1874] (2009), *André Brüe, ou l'origine de la colonie française du Sénégal*, Paris : Bibliobazaar.

Moderne penche inexorablement vers les colonies américaines, c'est le commerce des esclaves qui reste la base de la majorité de ces aventures commerciales, depuis Colbert jusqu'au XIXe siècle de l'abolition de l'esclavage et de la nouvelle destinée coloniale de la France.

1.3. Le commerce intra-africain

Cependant, il ne faudrait pas réduire les activités économiques de l'Afrique de l'Ouest précoloniale aux seules interactions avec l'Afrique du Nord et par prolongation avec l'Europe. En effet, de nombreux échanges avaient lieu au sud du Sahara indépendamment du Nord du continent, et il serait une erreur de penser les populations africaines seulement « en réaction ». Des échanges existent et sont observés au moins à partir du VIIIe et IXe siècles impliquant « *les sociétés paysannes autochtones confrontées aux problèmes du commerce transsaharien réorganisé à la suite de l'islamisation de l'Afrique du Nord* » (Ogot [1998]). Cette multiplication des échanges subsahariens va conduire à l'élaboration progressive d'un réseau commercial sur de vastes zones au sud du désert saharien et sur l'ensemble de la sous-région.

Lors de la rencontre avec l'Europe par le nouveau débouché que représente l'océan, les peuples autochtones seront à la manœuvre pour « *préserver leur identité et garder la maîtrise de leur destin* » (*Ibidem*). Aucune structure de type entrepreneurial n'a pu être définie mais on observe plutôt des zones d'échanges et de courtage et un commerce par relais où les marchandises étaient transmises d'un groupe à un autre sans commerçant spécialisé, sinon au travers de traditions ethniques.

C'est donc ce type de commerce qui va prévaloir en Afrique de l'Ouest jusqu'au XIXe siècle, en relation toutefois étroite avec la traite des esclaves à laquelle les marchés régionaux et les luttes de pouvoir s'adaptent (Suret-Canale [1977]). Le commerce triangulaire reste la motivation première de l'activité des entreprises européennes avec ces territoires mais « *le commerce transsaharien n'a pas pour autant disparu sous les coups de butoir du commerce transatlantique. Il s'est adapté par différentes modalités, stratégies [et] formes d'accommodation* » (Ba [2020]).

2. L'économie de traite en Afrique de l'Ouest

Les choses changent au tournant du XIXe siècle avec l'impact de plusieurs facteurs. En premier lieu, c'est l'économie euro-américaine elle-même qui va se transformer en ce début de XIXe siècle. L'expansion croissante du capitalisme agraire et industriel, exige alors un marché de la main-d'œuvre plus souple et plus mobile auquel le mode de production esclavagiste ne permet pas de répondre (Messailoux [1971]).

Au même moment, les impulsions philanthropiques initiés en Grande Bretagne dès la fin du siècle précédent font naître des mouvements abolitionnistes qui entraînent la disparition progressive de la main d'œuvre servile. Le commerce des esclaves tire encore parfois une certaine rentabilité du fait de son illégalité après le « *Slave Trade Act* » de 1807, mais l'Afrique de l'Ouest n'est plus à cette époque « *qu'un exportateur très accessoire* » d'esclaves (Suret-Canale [1977]). Cependant en Sénégal, où l'exportation de produit divers est plus conséquente que dans le reste de l'Afrique subsaharienne (notamment la gomme) « *l'exportation des esclaves domine de loin tout le reste* » (*Ibidem*).

La première cause des transformations du commerce ouest-africain est donc l'abolition. En conséquence, le commerce de traite des produits prend le dessus dès la première partie du XIXe siècle. Ce « *commerce légitime* » (Law [1995]) se développe « *organiquement à partir de la traite des esclaves [...] et en a tiré la plupart de ses premières caractéristiques* » (Lynn [1995]). Non seulement les mêmes zones et les mêmes ports prennent le relais mais il en va de même de l'organisation commerciale et des techniques utilisées (*Ibidem*) :

« *L'abolition de la traite négrière et l'essor de ce qui est désormais connu sous le nom de "commerce légitime" n'ont pas libéré l'Afrique du lien de plus en plus profond d'une économie internationale moderne capitaliste en évolution, basée sur l'exploitation* » (Law [1998], In: Ndlovu-Gatsheni [2015]).

La traite vise alors à faire des colonies de l'Afrique de l'Ouest un débouché pour les productions métropolitaines croissantes en considérant « *le Noir des colonies non seulement comme un producteur mais comme un consommateur.* » (Ki Zerbo [1956]). Dans cette vision partagée par Jules Ferry, « *l'Europe peut être considérée comme une maison de commerce qui voit décroître son chiffre d'affaires, car la consommation européenne est saturée* ». [L'objectif sera alors] « *de faire surgir de nouvelles couches de consommateurs, [c'est] « une question de débouchés* » (Millet [2006]).

Face à cela, dans les colonies, la production locale sera toute entière tournée vers la métropole et l'un des objectifs sera la réduction des coûts de production sur place, notamment par des progrès quant aux moyens de transports. Les chemins de fer (particulièrement celui qui sera construit entre 1883 et 1885 entre Dakar et Saint-Louis puis le Dakar – Niger achevé en 1923) visent cet objectif en omettant toutefois de relier les zones internes, privilégiant toujours le chemin de l'exportation via les côtes (Ki Zerbo [1956]).

2.1. Les besoins de la Révolution Industrielle

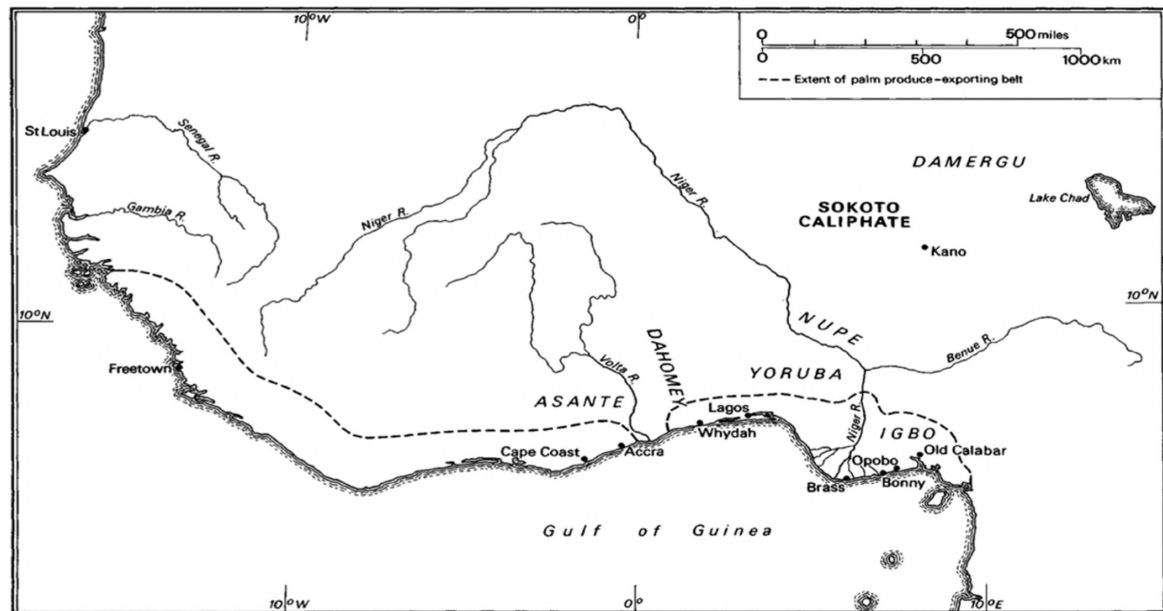
C'est d'abord la gomme qui était plébiscitée. Entre les *XVIIe* et *XIXe* siècles, en parallèle de la traite esclavagiste, « *la gomme arabique, produite dans le Sahara mauritanien et dans la vallée du fleuve Sénégal, est fortement demandée en Europe, compte-tenu de sa qualité d'intrant dans les industries textiles et pharmaceutiques* » (Ba [2020]). Sa production dans les colonies de l'Afrique de l'Ouest qui représente 12% des exportations en valeur en 1780, sera de 71,8% en 1830. L'intérêt qu'elle représente pour les diverses industries européennes entraîne des profits importants à la revente en Europe. Par ailleurs, la compétition entre différents groupes de commerçants européens motive la prise de contrôle progressive du fleuve Niger par les Français (Coquery-Vidrovitch [2001]). On peut ainsi remarquer l'influence des entreprises coloniales qui sont parfois directement à l'origine de l'expansion territoriale dans les colonies. Ce sera également le cas lors de la conquête du Dahomey dans laquelle les entreprises marseillaises joueront un rôle important⁶⁵ (Daumalin [2001]). Les nouveaux besoins nés de la révolution industrielle vont également générer une forte demande en matières grasses dont l'Afrique de l'Ouest se dévoile être énormément pourvue à travers l'huile de palme tout d'abord. Si « *les Anglais deviennent les spécialistes du trafic de l'huile fournie par la palmeraie naturelle [...] les Français ne leur font une pâle concurrence qu'au Dahomey-Togo et en Côte d'Ivoire* » (Péhaut [1978]).

Le commerce de l'huile de palme, produit échangé depuis longtemps en Afrique de l'Ouest tant comme un commerce intérieur au sein de la région que comme un

⁶⁵ Voir : Xavier Daumalin [1993].

commerce d'exportation (Lynn [1995]), prend de l'importance et motive les entreprises françaises.

Carte n°1
La culture des produits palmistes au XIXe siècle.
 Source : Robin Law [1995]



2.2. L'arachide, symbole de l'économie de traite

C'est donc ensuite dans la traite de l'arachide que les français s'engagent et « prennent leur revanche » (Péhaut [1978]). Lancée en Sénégambie, ces derniers et « particulièrement les Bordelais et Marseillais, [en] deviennent [...] spécialistes » (*Ibidem*) et entraînent donc une multiplication des aventures entrepreneuriales dans un « commerce dont les structures représentent le mieux celles de l'économie de traite » (*Ibidem*).

C'est ainsi que cette partie de l'Afrique de l'Ouest, qui deviendra partie de l'empire français va s'inscrire dans 130 années d'une économie de traite de l'arachide.

Encadré n°2

La légende Ndakaaru

À plusieurs centaines de kilomètres de la côte du Rio Pongo¹, où les Lightbourn² faisaient un commerce florissant de cacahuètes et de gens, il y avait un endroit appelé Ndakaaru.

A cette époque, Ndakaaru n'était pas encore la grande ville qu'elle deviendrait, avec son nom modifié et abrégé en Dakar, mais était alors une suite de villages de pêcheurs étreignant les promontoires rocheux de la presqu'île du Cap Vert. C'était le doigt du continent, s'étendant aussi loin qu'il pouvait dans le grand océan, couvert d'un tapis d'herbes, de fleurs et de gros baobabs dont les branches grêles se tendaient pour gratter le ciel.

Les habitants de Ndakaaru étaient surtout connus des Français pour leur habitude de piller les navires qui mouillaient au large des côtes, et ils étaient nombreux. Comme ils n'étaient qu'à une courte distance en bateau des rues étroites et des entrepôts animés de l'île prospère de Gorée, où le gouvernement français avait un fort, ils ont fait des affaires rapides en approvisionnant les habitants de cette île avec tout ce dont ils pourraient avoir besoin ou vouloir.

Un jour de 1840, dans un récit historique aux allures de légende, le chef de Ndakaaru s'approche du représentant d'une maison de commerce française avec des esclaves à vendre. Le marchand français répondit au chef : « Gardez vos esclaves, ce sont nos semblables, mais je vous donnerai tout ce que vous voudrez d'Europe pour des cacahuètes ! »

Soudainement, le chef eu une révélation. Il s'en alla parler à son peuple de cette nouvelle idée. « Puisque chaque esclave vaut assez de cacahuètes pour son prix de vente, au lieu de les vendre, utilisons les pour cultiver nos champs », a-t-il dit.

À partir de ce moment, les habitants de Ndakaaru ont promis non seulement de se consacrer à la culture de l'arachide, mais aussi d'en parler à leurs cousins et voisins le long de la côte et à l'intérieur, dans les terres entre les fleuves Sénégal et Gambie et au-delà...

Ils ont prêché pour la culture de l'arachide partout. Et donc cela s'est propagé.

C'était une ruée vers les cacahuètes.

Jori Lewis, Slaves for peanuts [2022].

¹ Fleuve Pongo en Guinée.

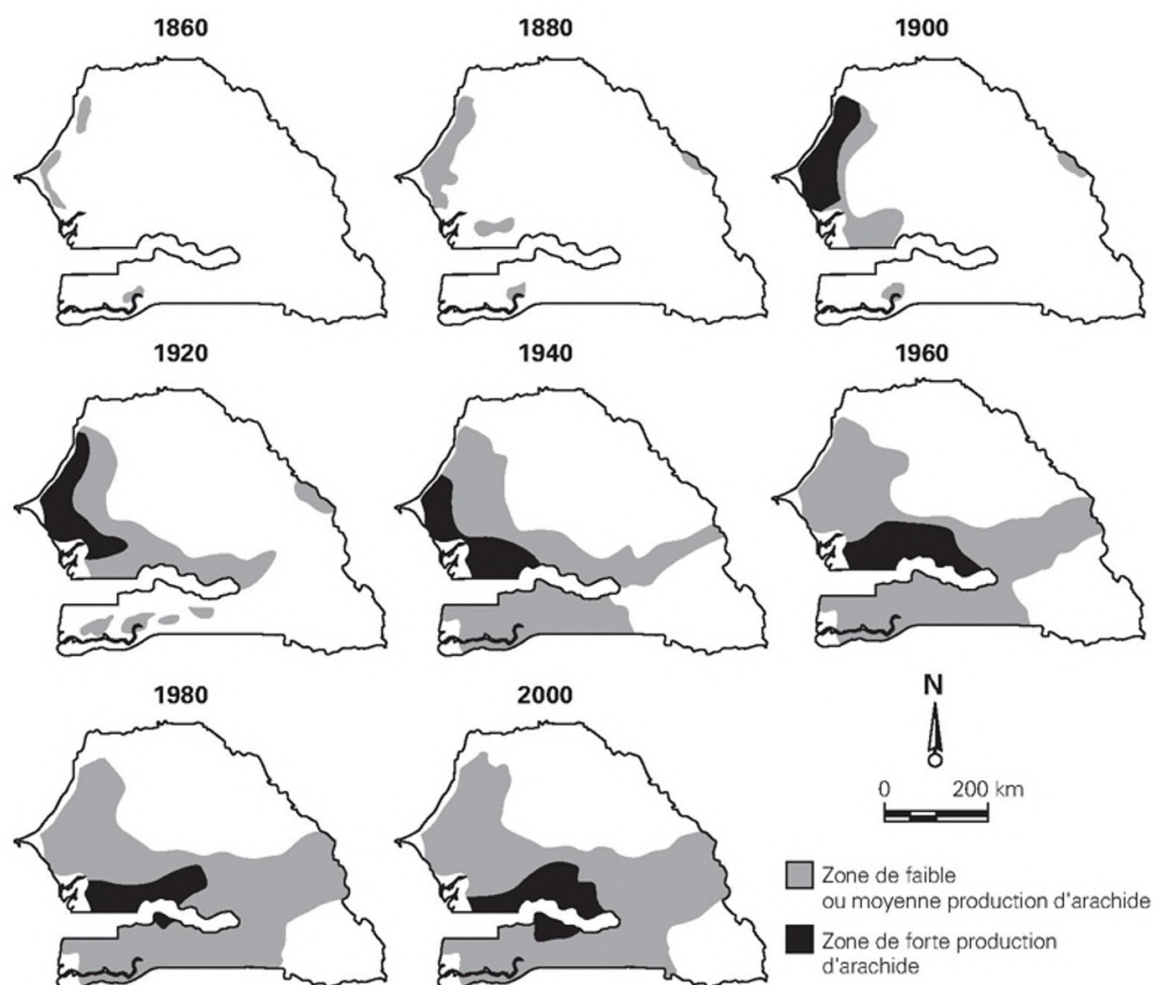
² Il s'agit de Stiles Edward Lightbourn, un marchand d'esclaves des Bermudes et de son épouse métisse luso-africaine.

Dès lors, cette culture d'exportation devient le produit le plus important de la Sénégalie et sa production ira croissante, favorisant la création et le développement des huileries surtout bordelaises et marseillaises. Ailleurs, d'autres entreprises tirent profit de cette situation également, comme l'entreprise Lesieur fondée en 1908 à Dunkerque et qui produira une partie de ses huiles grâce aux arachides sénégalaises importées par le port de cette même ville.

Tableau n°1
Exportation des arachides depuis l'AOF et le Sénégal.
Source : Assidon [1989].

Exportation des arachides depuis l'AOF et le Sénégal (en milliers de tonnes, moyennes annuelles)					
Années \ Zone	1909-1913	1925	1938	1957	1962
SENEGAL	144	196	374	276	300
AOF	149	197	436	357	405

Carte n°2
Extension des territoires de l'arachide au Sénégal.



Sources : PÉLISSIER, 1966 ; VANHAEVERBEKE, 1970 ; DAVID, 1980 ; LAKE et TOURÉ, 1985.

Carte : M. Sidibé, G. Vanbalberghe.

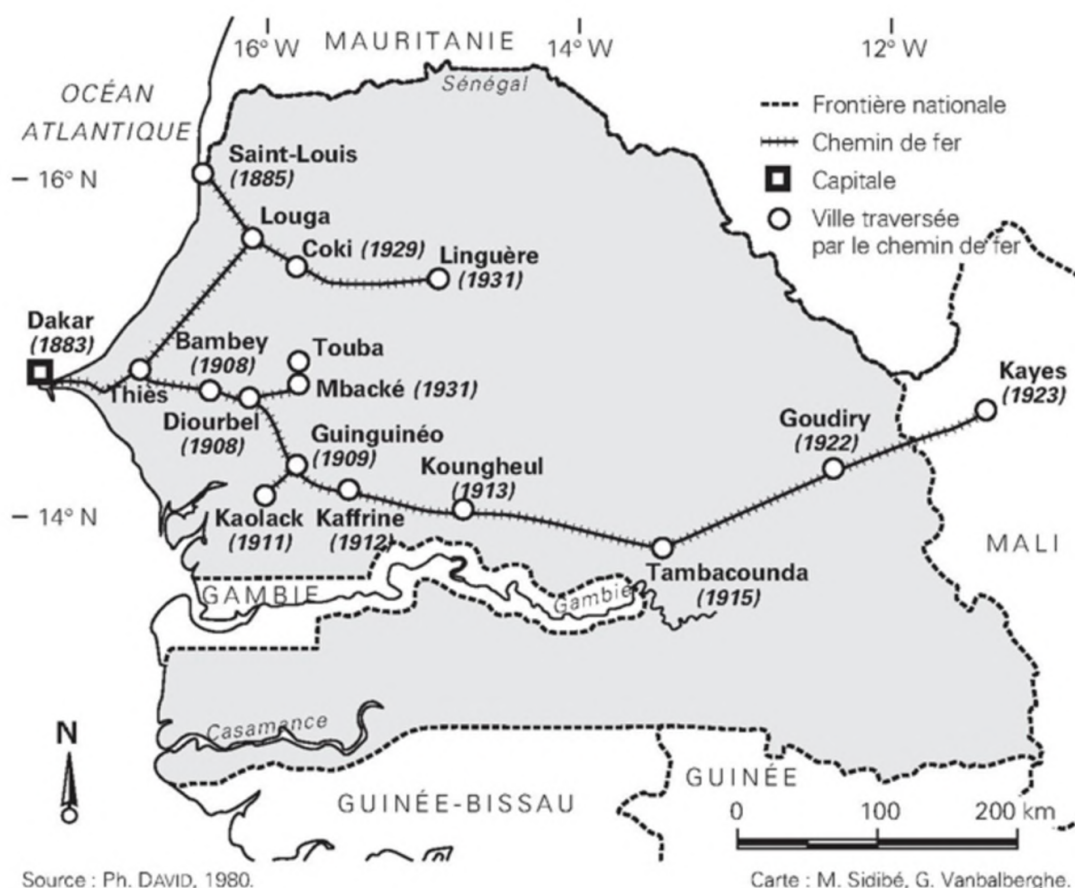
Dans la première moitié du XXe siècle, cette traite de l'arachide « *était aux mains d'environ 3000 traitants du secteur privé* » (Péhaut [1961]). Ce marché est alors chapeauté par des entreprises d'import-export, grosses « *firmes expatriées [...] héritière d'affaires nées au cours du XIXe siècle* » (Coquery-Vidrovitch [2023]). Elles sont Bordelaises comme « *Maurel et Prom* », « *Peyrissac* », « *L. Vézia* » ⁶⁶, Marseillaises telle la « *Compagnie Française de l'Afrique Occidentale* » (CFAO) ou franco-suisse comme la « *Société commerciale de l'Ouest Africain* » (SCOA). Elles ont « *des agences générales pour le Sénégal qui se trouvent à Dakar, et disposent de comptoirs* » et d'agences dans les principales localités, de factoreries dans les escales, et d'opérations en brousse » (Péhaut [1961]). Le traitant africain exerce alors un rôle de commis ou de colporteur, après que les paysans aient transmis leur production issue d'un travail technologiquement peu avancé (Coquery-Vidrovitch [2023]).

La traite de l'arachide qui va occuper les maisons de commerce trouve sa marque dans une succession d'étapes qui sont au fondement même de l'économie coloniale. Sa principale zone reste le Sénégal qui développe ce qui sera convenable d'appeler une « monoculture extrême », puisqu'en 1930 par exemple, la culture arachidière occupe les 2/3 des activités humaines du pays et ce sera toujours le cas à la veille de l'indépendance (Michel [2009]). Les entreprises liées au commerce de la traite de l'arachide sont composées de divers acteurs et organisent leurs activités en fonction de plusieurs facteurs. Le premier d'entre eux est la saison. Les plantations par les producteurs (paysans autochtones) se fait avant la saison des pluies, c'est-à-dire autour du mois de juin. La récolte s'effectue après cette même saison, c'est-à-dire vers novembre. Dès le début des échanges, les producteurs rencontrent les « *opérateurs* » (opération de traite), agents des maisons de commerce européennes et parfois acheteurs indépendants (qui disparaîtront ensuite, victimes la crise de 1929) afin de transmettre leurs productions. Ces échanges se font dans ces escales, factoreries ou comptoirs, lieux où le producteur vient vendre ses sacs remplis de 50 ou 80 kilos d'arachides en coque, sacs fournis au préalable par les maisons de commerce (Michel [2009]). Ces escales sont situées dans un cercle proche des lieux de production et le long des voies de communication : fleuves, pistes, chemins de fer construit à cet effet. Leur nombre sera limité par la puissance publique dans les années 1930 afin de

⁶⁶ Voir encadré n°4

favoriser la concurrence dans de gros points de rassemblement. Un autre arrêté de juin 1932 imposera une limite du nombre des centres de traite. Ceux-ci étaient positionnés à proximité de la voie ferrée Dakar – Niger, dans des zones où les infrastructures de collecte étaient suffisantes. « En 1930, le Sénégal comptait plus de 200 points de traite. 28% furent supprimés en 1932 et trois ans après, 32 centres fermés étaient ré-ouverts » (Thioub [1989]). « Ce réseau d'établissements est d'ailleurs significatif des faibles investissements réalisés sur le terrain par les compagnies d'import - export : les comptoirs sont des baraques de bois, seules les maisons principales sont en dur » (Robin [1976]).

Carte n°3
Développement des voies ferroviaires au Sénégal.



Les marchandises sont ensuite acheminées vers des escales plus importantes, puis vers les ports et wharfs pour être enfin traité en France (Marseille, Bordeaux, Le Havre ou Dunkerque) ou à l'étranger (Allemagne ou Hollande). La Première Guerre Mondiale mettra un frein à cette production et les inquiétudes naîtront chez certains exportateurs

français quant à la place prépondérante prise par l'Angleterre sur le marché mondial des matières grasses. Ils estimeront ainsi nécessaire à cette période de devoir fournir de « *sérieux efforts pour rétablir la situation d'avant-guerre* » (Bulletin de l'Agence générale des colonies [1920]).

Tableau n°2
Importations en France des produits oléagineux depuis l'AOF.
 Source : Bulletin de l'Agence générale des colonies [1920].

Importations en France des produits oléagineux depuis l'AOF (en tonnes)			
Période Produits	Avant-guerre	1918	1915-1920
Arachide coque	256 000	78 000	40 000
Arachides décortiquées	237 000	9000	300 000
Coprah	112000	21000	12 000
Amande de palme	Pas de données	4000	200 000
Huile de palme	Pas de données	14 000	20 000

Dès les années 1920, les entreprises de traite vont alors décider de décortiquer les arachides sur place et non plus à l'arrivée afin de réduire les coûts du fret et d'augmenter les profits. Mais cette tentative d'industrialisation ne sera pas très efficace.

Enfin, précisons que depuis le *XIXe* siècle, la traite arachidière est une activité libre. Au tournant du *XXe* siècle et surtout après les années 1920, on observera un interventionnisme accru (Michel [2009]) dans plusieurs domaines et pour plusieurs raisons, notamment pour réguler la production et la commercialisation en protégeant les producteurs :

- **Fixation arbitraire par l'État des dates de début de fin de la période de traite** (15 novembre jusqu'à février).
 → Eviter les ventes prématurées et les spéculations endettant les producteurs⁶⁷.
- **Limitation du nombre des escales et factoreries.**
 → Concentrer les ventes dans de lieux où pouvait jouer la concurrence et empêcher les acheteurs indépendants d'aller directement chez les producteurs en fixant leurs propres prix.

⁶⁷ Cette volonté de protéger les producteurs donna lieu à la mise en place de *Sociétés indigène de Prévoyance* en AOF, qui existaient déjà dans d'autres territoires de l'empire et notamment en Algérie.

L'arrêté du 10 mars 1932 allait fixer les dates de la traite, interdisant toute activité commerciale entre traitants et producteurs en dehors de celles-ci.

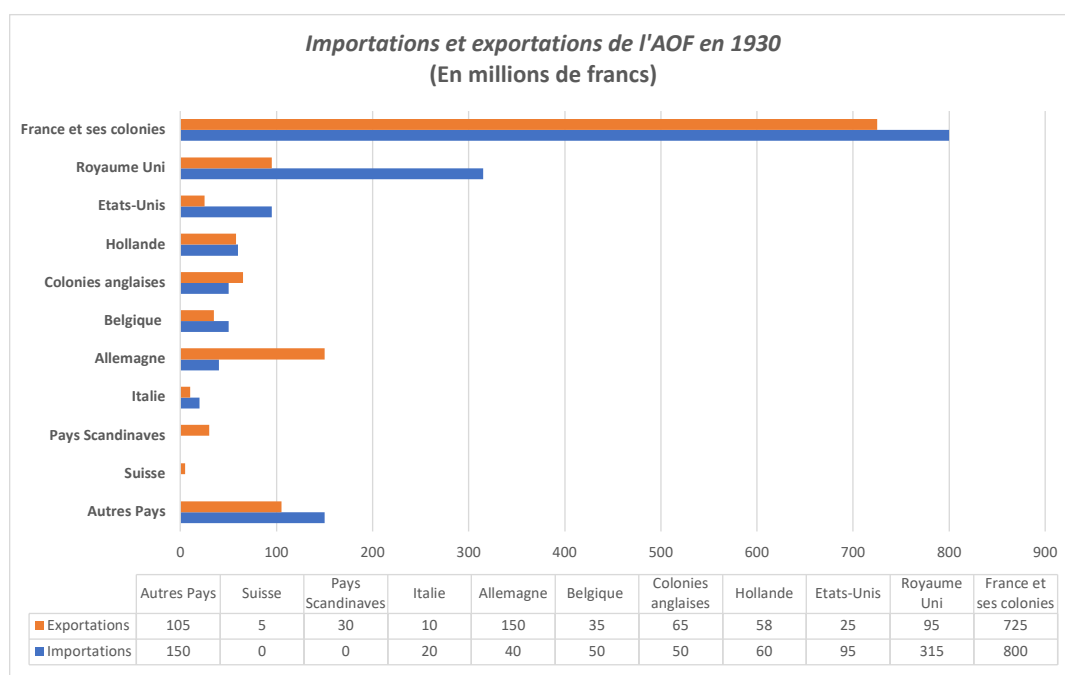
Ces réglementations ont pourtant été inefficaces face aux ententes qu'ont pu établir entre eux les opérateurs de traite, en fixant au préalable les prix auxquels ils allaient acheter les arachides directement auprès du producteur. Cette défaillance du marché allait s'accroître avec la mise en place progressive des transports par camions et des commissions prélevées par ces derniers. L'État tentera alors plus tard d'interdire ces enlèvements par camion auprès des producteurs, sans réel résultat.

2.3. Quoi produire en Afrique de l'Ouest ?

En plus de l'arachide, qui est une spécialité sénégalienne, divers autres produits sont exportés depuis les autres régions de l'Afrique de l'Ouest par les entreprises coloniales et varient selon les zones géographiques.

Pour la colonie du *Haut-Sénégal et Niger* par exemple, il s'agit principalement de caoutchouc, de gomme, d'or ou d'ivoire. Pour l'ensemble de l'AOF on retrouve en plus, entre autres, les huiles, la kola, le sel, les peaux, le bois, l'or, les animaux ou encore le riz et le coton. Ces exportations sont en grande majorité dirigées depuis l'AOF vers la France et l'ensemble des possessions coloniales françaises. L'Institut Colonial de Marseille nous donne d'ailleurs connaissance des principales destinations des productions :

Tableau n°3
Importations et exportations de l'Afrique occidentale française en 1930.
Source : *Annuaire Economique Colonial* [1930] :



Nous observons que des échanges, bien que plus restreints, peuvent s'opérer également en direction de pays étrangers ou de leurs possessions coloniales, comme par exemple l'Angleterre et la Côte-de-l'Or (*Gold Coast*, actuel Ghana). Les échanges entre la colonie du *Haut-Sénégal et Niger* et cette possession britannique sont d'ailleurs en augmentation au tournant du XX^e siècle puisque l'on passe d'environ 175 000 Francs en valeur d'exportation en 1899 à plus de 750 000 Francs en 1904.

On remarquera aussi une augmentation significative de l'ensemble des productions et des exportations en provenance de l'AOF, s'accordant avec les perspectives d'une colonie en devenir évoquée par les économistes étudiés précédemment. Voici les diverses productions exportées depuis l'AOF en 1906 et 1907 puis en 1920 :

Tableau n°4

Valeur des diverses productions exportées depuis l'AOF en 1906.

Sources : Tableaux 3 et 4 : données recueillies dans les AEC et compilées par nos soins.

Désignation des marchandises	Exportations en 1906 (en Francs)			
	Colonies d'origine			
	Sénégal	Guinée	Côte d'Ivoire	Dahomey
Animaux vivants	205 000	1 202 000	Néant	340 000
Laine	Néant	Néant	Néant	Néant
Peaux	68 000	438 000	Néant	7000
Maïs	Néant	Néant	Néant	364 000
Riz	21 000	5000	Néant	Néant
Huile de palme	Néant	35 000	1 722 000	2 710 000
Gomme copal	Néant	321 000	1000	Néant
Caoutchouc	5 553 000	13 774 000	6 444 000	6000
Gomme arabique	1 605 000	Néant	Néant	Néant
Kola	2000	79 000	1000	70 000
Arachide	24 979 000	35 000	Néant	5000
Palmiste	200 000	586 000	547 000	4 238 000
Sésame	Néant	40 000	Néant	Néant
Coton	4000	Néant	Néant	55 000
Bois	Néant	Néant	678 000	Néant
Or	436 000	Néant	30 000	Néant
Autres	2 646 000	617 000	187 000	711 000

Tableau n°5
Valeur des diverses productions exportées depuis l'AOF en 1907.

Désignation des marchandises	Exportations en 1907 (en Francs)			
	Colonies d'origine			
	Sénégal	Guinée	Côte d'Ivoire	Dahomey
Animaux vivants	294 168	1 474 929	343	236 887
Laine	150 193	Néant	Néant	Néant
Peaux	95 269	633 489	1611	16 815
Maïs	Néant	Néant	Néant	392 027
Riz	18 219	44 301	Néant	Néant
Huile de palme	Néant	42 934	1 949 449	3 427 196
Gomme copal	Néant	372 078	1020	Néant
Caoutchouc	6 637 112	11 692 953	7 074 640	5344
Gomme arabique	1 552 505	Néant	Néant	Néant
Kola	5676	56 894	953	43 902
Arachide	30 721 781	118 391	Néant	46 925
Palmiste	332 391	738 845	571 739	4 673 091
Sésame	Néant	33 343	Néant	Néant
Coton	14 273	Néant	Néant	80 085
Bois	3760	Néant	1 138 791	Néant
Or	454 737	14 500	Néant	Néant
Autres	3 578 762	767 089	171 935	748 711

Tableau n°6
Valeur des diverses productions exportées depuis l'AOF 1920.
Source : AEC 1922-1923.

Principales exportations de l'AOF en 1920 (en milliers de Francs)			
Arachide	294 497	Cire	1193
Amandes de palme	62 998	Poissons séchés	1130
Huile de palme	33 571	Huile d'arachide	987
Bois d'ébénisterie	23 545	Moutons	954
Peaux de bœuf	8794	Beurre de karité	558
Gomme arabique	8469	Or	499
Laine	4721	Graines de ricin	487
Caoutchouc	3853	Noix de kola	395
Peau (mouton, chèvre)	3407	Indigo	278
Coton	3100	Graines de sésame	231
Cacao	2701	Gomme copal	220
Bœufs	1409	Sel	181

De la même manière, les importations vers l'AOF sont également en augmentation et rendent compte d'un développement à la fois de la consommation sur place mais aussi des débouchés rendus possibles par les avancées coloniales dans ces espaces ouest-africains. Les désirs de Gide et des autres économistes quant aux multiplications des besoins des populations colonisées et de la fourniture de produits manufacturés européens à leur intention semblent se réaliser.

Au début du XXe siècle les importations et exportations sont en valeur indiquées dans le tableau n°7. Les tableaux n°8 et n°9 qui suivent donnent ensuite des détails sur les exportations depuis les diverses zones de l'AOF.

Tableau n°7

Tableau général du commerce de 1898 à 1907.

Source : Situation générale de l'année 1907, Gouvernement Général de l'AOF.

Tableau général du Commerce de 1898 à 1907.

ANNÉES	IMPORTATIONS DE MARCHANDISES				EXPORTATIONS DE MARCHANDISES ET PRODUITS DU CRU ou importés				TOTAUX GÉNÉRAUX
	françaises venant		étrangères venant de France et de l'étranger	TOTAUX	pour la France	pour les Colonies françaises	pour l'étranger	TOTAUX	
	de France	des Colonies françaises							
	francs.	francs.							
1898.....	17.849.349	2.342.917	33.076.150	53.268.416	20.653.376	3.466.581	21.261.633	45.381.590	98.650.006
1899.....	25.810.356	3.739.175	39.703.842	69.253.373	21.988.591	250.286	25.355.067	47.593.944	116.847.317
1900.....	25.072.010	2.942.721	41.046.874	69.061.635	31.753.705	304.635	28.744.369	60.802.709	129.864.344
1901.....	34.469.533	3.945.766	42.399.391	80.814.690	26.778.435	191.943	23.677.999	50.648.377	131.463.067
1902.....	29.165.763	2.286.478	42.038.748	73.490.992	28.318.710	319.788	28.781.294	57.419.792	130.910.784
1903.....	35.877.643	2.904.658	51.166.058	89.948.359	27.440.629	297.540	34.136.112	71.874.281	161.822.640
1904.....	39.207.639	3.105.572	48.600.211	90.913.422	29.915.258	283.219	34.840.404	65.038.881	155.952.303
1905.....	41.582.512	3.847.673	51.437.268	96.867.453	26.671.668	301.244	29.235.006	56.207.918	153.075.371
1906.....	39.552.491	4.300.182	48.635.853	92.488.526	37.637.457	252.599	33.068.338	70.958.394	163.446.920
1907.....	43.988.852	4.103.956	48.917.392	97.010.200	45.999.047	497.171	33.933.898	80.430.116	177.440.316

Tableau n°8

Sources des tableaux 8 et 9 : données recueillies dans les AEC et compilées par nos soins.

EXPORTATIONS DES COLONIES AOF entre 1899 et 1907 (en Francs)						
Sénégal vers :			Guinée française vers :			
Pays Années	France	Colonies Françaises	Etranger	France	Colonies Françaises	Etranger
1898	16 119 665	3 383 058	5 674 532	420 690	73 919	7 245 369
1899	15 247 785	164 523	4 561 622	610 373	68 475	8 426 648
1900	24 169 899	84 545	5 709 698	1 079 682	218 881	8 789 322
1901	19 886 400	76 910	6 371 710	1 075 786	95 544	6 558 269
1902	19 700 403	66 622	5 795 856	2 052 595	132 403	9 048 889
1903	29 217 602	58 843	11 353 567	2 625 625	214 774	11 250 344
1904	19 928 255	199 082	9 793 556	2 622 548	36 035	11 016 153
1905	17 043 507	236 528	7 284 320	4 812 719	44 163	11 516 779
1906	25 920 160	125 567	9 673 014	5 954 777	80 769	11 087 721
1907	32 681 353	265 738	10 911 759	5 496 312	156 802	10 336 542

Tableau n°9

EXPORTATIONS DES COLONIES AOF entre 1899 et 1907 (en Francs)						
Côte d'Ivoire vers :			Dahomey vers :			
Pays Années	France	Colonies Françaises	Etranger	France	Colonies françaises	Etranger
1898	1 935 070	516	3 090 220	2 177 946	9 088	5 251 522
1899	1 596 729	9 198	3 110 195	3 433 704	8 090	9 256 602
1900	1 730 803	1 209	6 320 277	4 773 271	—	7 920 072
1901	1 809 966	16 077	4 391 858	4 006 283	3 412	6 356 162
1902	2 408 062	9 466	4 636 708	4 157 650	91 393	9 299 841
1903	2 566 591	8 273	5 038 596	3 030 811	15 650	6 493 600
1904	3 607 566	22 597	6 556 680	3 757 801	24 043	7 374 115
1905	2 105 786	2 881	5 527 086	2 709 656	17 672	4 906 821
1906	3 131 947	21 062	6 456 975	2 856 010	25 201	5 625 191
1907	3 914 728	26 589	6 969 220	3 906 654	47 952	5 716 377

De manière générale, l'ensemble des exportations est en progression, que ce soit vers la métropole et les autres colonies françaises, aussi bien que vers l'étranger. Par exemple, depuis la Guinée, les exportations à destination de la France ont été multipliées par treize entre 1898 et 1907.

Les échanges commerciaux fluctuent donc en fonction des périodes et le début du XXe siècle reste une étape de fort développement qui nécessite une flexibilité importante des entreprises et des investisseurs désireux de trouver des marchés porteurs dans les colonies naissantes de l'AOF. Il en est ainsi par exemple des exportations de caoutchouc depuis Saint-Louis qui sont en progression au début du XXe siècle. On passe de 250 tonnes en 1902 à 579 tonnes en 1903, puis à 750 tonnes en 1904, ce qui représente une somme de 4,125 millions de Francs cette année-là, à raison d'une évaluation faite à Kayes (Soudan Français) à 5,50 Francs le kilo. La plupart de la production provient de ce qui est aujourd'hui le Mali, notamment du Cercle de Sissako⁶⁸, situé au sud-est de Bamako (Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française [1906]).

Au contraire, la gomme est quant à elle sur le déclin à cette même période. Les progrès de la chimie ainsi que la concurrence faite par les marchés d'Afrique de l'Est (Égypte et Abyssinie) entraînent une baisse significative de la demande. De 2,90 Francs le kilo en 1885, il n'est plus que de 0,30 Francs en 1904. Les chefs de comptoirs et autres négociants de Médine et de Kayes, qui étaient 49 en 1885, ont ensuite perdu leurs parts de marché au profit d'un commerçant unique, Ibrahim Gueye, qui exporte à lui seul les 1,175 tonnes encore produites.

Le bois est aussi un bien recherché. La Côte d'Ivoire en est le principal lieu d'exploitation et dès la fin du XIXe siècle, on y assiste à une « *véritable course au bois* » (Contamin & Memel-Fotê [1997]). Les chiffres d'exportation enregistrés par le seul port d'Assinie (Côte d'Ivoire) en reste un exemple criant : « 1890 : 452 tonnes ; 1891 : 2577 tonnes ; 1892 : 3 816 tonnes ; 1893 : 5 207 tonnes » (*Ibidem*). Ces exploitations vont se maintenir et dans le premier quart du XXe siècle, malgré un marché des arachides en réduction, les produits autres que les oléagineux et le bois ne jouent finalement qu'un rôle secondaire dans le commerce d'exportations de l'AOF. En 1920, l'arachide reste le premier produit exporté et représente près de 300 000 tonnes dont la quasi-totalité provient du Sénégal. Les oléagineux (arachides, amandes

⁶⁸ Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie du Haut-Sénégal et Niger, 1904

de palme, sésame, ricin, coprah, amandes de karité) sont ailleurs les principaux produits d'exportation. Malgré leur diversité, en 1924, ces derniers ne représenteront que 8% des exportations en quantité et 16% en valeur (*Annuaire des entreprises coloniales* [1926]). En 1928, ce sera toujours le cas et les exportations d'arachide représenteront 88 % du montant des exportations du Sénégal et 51 % des exportations totales de l'AOF (*Annuaire économique colonial* [1930]).

Finalement, entre le début du siècle et 1924 (date à laquelle nous avons trouvé le plus de données précises à travers l'*Annuaire des Entreprises Coloniales* de 1926), il y a peu de changement quant aux produits exportés depuis l'AOF :

Tableau n°10
Productions de l'AOF en 1924.

Sources des tableaux 10 & 11 : données AEC 1926, compilées par nos soins.

Productions de l'AOF en 1924			
Produits Pays	Produits végétaux	Animaux (vivants + produits et dépouilles d'animaux - cuirs, plumes, etc.-).	Minéraux
Sénégal	Arachide, palmier à huile (amande de palme), gomme, mil, riz, maïs, manioc, ricin, caoutchouc, agave, cocotier, kapok, bambou, indigo.	Bovidés, moutons et chèvres, chevaux, ânes, porcs, chameaux.	Or, sel marin, sel gemme.
Soudan français	Arachide, coton, karité, gomme, sisal, mil, riz, maïs, ricin, caoutchouc, kapok.	Bovidés, moutons, chèvres, chevaux, ânes, porcs.	-
Guinée française :	Arachide / palmier à huile, mil (fonio), ricin, caoutchouc, coton, cocotier, riz, mil, manioc, maïs, kola, patates, cacao, bananes, ananas, sésames, gomme, dû, sisal, café, palétuvier, kapok	Bovidés, moutons, chèvres, chevaux, ânes, porcs.	Or.
Côte d'Ivoire	Palmier à huile, coton, mil, manioc, igname, café, ricin, cacao, caoutchouc, acajou et bois variés, cola, kapok, palétuvier, arachide.	Bovidés, moutons, chèvres, chevaux, ânes, porcs.	Or.
Dahomey	Palmier à huile, coton, manioc, cocotier, igname, maïs, karité, cacao, café, ricin, cola.	Bovidés, moutons, chèvres, porcs.	-
Haute-Volta	Mil, maïs, riz, arachide, coton, caoutchouc, bois. Mauritanie : bois divers, gomme, palmier.	Chevaux, ânes, bovidés, moutons, chèvres.	-
Mauritanie	-	Bovidés, moutons, chèvres, chevaux, ânes, chameaux	-
Territoire du Niger	-	Équidés, bovidés, moutons, chèvres, ânes, chameaux.	-

Tableau n°11
Quantités exportées depuis l'AOF en 1924

Principales marchandises exportées de l'AOF en 1924 (en quantité)			
Arachides en coque ou décortiquées (Tonnes)	319985	Beurre et huile de karité	986
Amande de palme	72 092	Noix de kola	187
Acajou et bois d'ébénisterie	93 697	Tourteaux oléagineux	2 077
Huile de palme	25 788	Piments	255
Cacao	4 345	Moutons et chèvres (Têtes)	28 892
Gomme arabique	4 127	Peaux (moutons et chèvres) (Tonnes)	156
Bœufs. (Têtes)	12 503	Gomme copal	218
Peaux de bœufs (Tonnes)	1 940	Café	95
Or (Grammes)	256 672	Huile d'arachide	76
Poissons séchés (Tonnes)	842	Banane	658
Coton	1 741	Tabac	127
Graines de sésame	561	Maïs	29
Caoutchouc	1 282	Ivoire	7,5
Cire	151	Indigo.	296
Sisal	590	Sel	441
Laine	699		
Riz	228		

Ce sont ces diverses productions qui vont faire l'objet de convoitises et qui vont permettre d'envisager des relations commerciales fructueuses avec les colonies de l'AOF ; en conséquence, les créations d'entreprises vont se multiplier.

II. Entreprendre en AOF

Les échanges et la commercialisation des produits que nous venons de présenter sont désormais soutenus par un chapelet d'entreprises qui voient le jour progressivement à partir de la soumission militaire des espaces africains.

Si certaines sont de création plus ancienne et ont connu les prémices du « commerce légitime » du début du XIXe siècle, d'autres se créent au tournant du XXe siècle quand les colonies ouest-africaines sont envisagées comme de futurs marchés lucratifs. On voit alors grandir l'idée selon laquelle « *les colonies devraient être considérées comme des domaines dont on devrait tirer d'énormes profits avec très peu d'investissements* » (Oloruntimehin [1974]). Ainsi, à cette période « *les maisons les plus importantes sont*

des sociétés dont chacun peut reconnaître les initiales dès qu'il débarque en Afrique » (Dresch [1952]) : « CFAO », « SCOA », « Maurel et Prom », « Maurel Frères », « Peyrissac », « L. Vézia », ou encore « Devès et Chaumet », mais il existe un nombre considérable d'entreprises qui tentent l'aventure dans les colonies de l'Afrique de l'Ouest Française. Ces dernières s'organisent en un réseau plutôt fermé autour de plusieurs critères : les types d'entreprises et les produits échangés, leurs administrateurs et enfin leurs lieux de rattachement et les zones dans lesquelles elles s'implantent.

1. Types d'entreprises et fonctionnement

Comme nous l'avons noté plus haut, les produits exportés depuis l'AOF sont finalement peu nombreux et les entreprises participent au commerce de traite en exportant ces mêmes productions. On constate alors la multiplication des établissements commerciaux et le faible pourcentage des entreprises à caractère strictement agricole et encore moins industriel. Il convient de préciser ici que la conséquence première des spécialisations commerciales tournées vers la métropole reste « *l'interdiction d'industrialiser [les colonies], dans la mesure où leur industrialisation les mettrait en compétition avec leurs métropoles* (Afana [1977]). C'est le fondement du Pacte Colonial. Nous avons pu recenser et faire la liste de différentes entreprises dont le siège est situé en Europe et dont la date de création est précisée dans les *Annuaire des Entreprises Coloniales* (AEC). Cependant un grand nombre d'entreprises sont également citées sans aucune précision sur leur date de création. Il s'agit d'entreprises qui sont en activité lors de la rédaction de ces AEC. Parmi ces dernières, dont le nombre est de 132, 93 sont des entreprises commerciales, 29 sont des entreprises industrielles et 10 des entreprises agricoles, forestières ou minières, soit respectivement 71 %, 22% et 7%. Parmi les entreprises dont la date de création cette fois précisée est comprise entre 1895 et 1930, elles sont au nombre de 341. Vingt-quatre (24) d'entre elles sont des sociétés d'études, 141 sont des entreprises industrielles, agricoles, forestières ou minières et 176 sont des entreprises commerciales. Nous atteignons alors un total de 473 entités recensées. Il est possible de constater que certaines d'entre elles possèdent plusieurs activités. C'est par exemple le cas de « *La société d'étude de la côte Ouest-Africaine* » qui le 19 août 1922 prendra le nom de « *Société parisienne des comptoirs africains* » (au capital de

500 000 Fr.) et dont l'activité principale consiste à aménager des palmeraies en Côte d'Ivoire puis à produire l'huile et à la vendre. Plus largement, elle participe par ailleurs à la traite de produits en Côte d'Ivoire mais aussi au Sénégal. D'autres sont à la fois nommément « *industrielles et commerciales* ». Il s'agit principalement d'entreprises ayant des activités agricoles, mais surtout des entreprises qui ont conservé leurs activités de production et la commercialisent. Nous retrouvons ainsi la « *Société agricole, commerciale et industrielle de l'Afrique Occidentale* », fondée en 1912 avec un capital de départ d'1 million de Francs, active en Guinée et en Côte d'Ivoire par exemple ; ou encore la « *Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique* », fondée en 1919 avec un capital de départ de 7 millions de Francs (qui sera de 15 millions en 1928 puis de 40 millions en 1930), active en Côte d'Ivoire et au Dahomey. Parmi les 473 entreprises, nous n'avons comptabilisé ni les banques ni les organismes financiers. Nous avons toutefois observé que leur nombre ira croissant durant la période, et ceci pour l'ensemble des colonies. Il reste cependant assez inférieur en nombre en ce qui concerne l'AOF, la quantité de ces institutions financières étant beaucoup plus nombreuse pour les autres zones coloniales. Nous avons également mis de côté les entreprises dont le siège social se trouve dans les colonies mêmes. Elles ont au nombre de 29 et si elles sont créées par depuis la métropole, leurs sièges sont à Grand-Bassam, Grand-Lahou ou Abidjan en Côte d'Ivoire, Dakar, Kolda ou Rufisque au Sénégal, Ouagadougou en Haute-Volta, Conakry ou Kankan en Guinée, Kayes ou Bamako au Soudan, Parakon au Dahomey.

Les entreprises antérieures à 1895, dont 18 sont recensées dans les AEC sont majoritairement commerciales et comptent parmi elles 14 entreprises de ce type pour seulement 4 entreprises industrielles et/ou agricoles, forestières ou minières. On constate donc très largement la prépondérance des entreprises seulement commerciales. Même si au départ les compagnies pouvaient avoir l'ambition de contrôler l'ensemble du circuit, depuis la production jusqu'à la commercialisation, elles vont finalement s'éloigner progressivement des stratégies d'intégration industrielle lors de la récession de la fin du XIX^e siècle (Daumalin [2001]). À ce moment-là, les entreprises mettent davantage l'accent sur l'import-export et la vente des productions ouest-africaines et non plus sur la chaîne de valeur dans son ensemble, se focalisant sur l'objectif commercial et la vente des produits. Ainsi par exemple, face au marché

porteur des entreprises d'oléagineux exerçant dans les pays d'Europe du Nord⁶⁹ (qui proposent de meilleurs prix), les entreprises spécialisées dans l'arachide continuent de faire des bénéfices malgré la période de crise de cette fin de XIXe siècle. « *Le modèle [...] de ces années-là est donc celui d'une société purement commerciale qui se contente de passer des contrats annuels avec les industriels européens qui offrent les meilleurs prix* » (Daumalin [2001]). Les sociétés commerciales n'interviennent alors presque plus dans l'activité de production (en créant ou gérant elles-mêmes leurs propres succursales), mais elles s'impliquent plutôt financièrement à travers des filiales ou la participation dans des sociétés de plantations, des sociétés forestières ou parfois de transport. « *La production est alors le fait d'Africains qui s'orientent de force ou poussés par l'appât du gain vers des cultures commerciales* » (Ibidem). Ainsi, suivant ce que Faidherbe⁷⁰ préconisait dès le milieu du XIXe siècle, les africains deviennent des consommateurs de produits européens en tous genres, tout en orientant leur agriculture vers ce qui est exportable. Dès 1859, alors gouverneur, il déclarait ainsi :

« *Si les Noirs se contentent de manger le mil qu'ils cultivent, cela ne nous rapporte rien. Ce serait à notre avantage de leur faire cultiver des cacahuètes, du coton, etc., au lieu du mil, et de leur vendre pour leur subsistance du riz importé d'Inde par les navires français* » (Lewis [2022]).

Dans ce projet de multiplication des importations de ressources alimentaires qui vont être culturellement construites comme essentielles pour les populations colonisées, nous constatons chiffres à l'appui que les importations de riz passent en valeurs (en Francs) d'une moyenne d'environ 6 millions en 1907 et 1908 à 83,5 millions en 1925, la farine de 1,3 millions à 18,3 millions et le sucre de 2,1 millions à près de 40 millions. Cette augmentation des consommations locales va donc profiter aux entreprises créées spécialement pour le commerce avec les colonies ouest-africaines mais aussi à celle qui orientent désormais leurs activités vers ces territoires. Ce sera par exemple le cas de « *La Compagnie franco-coloniale du riz* » qui naîtra à Marseille en 1927, de l'unification des « *Rizeries de la Méditerranée* » et des « *Rizeries françaises* » avec un capital porté à 30 millions de Francs, qui traitera désormais avec l'AOF et contribuera

⁶⁹ Hambourg est à la fin du XIXe siècle le premier port européen de débarquement des oléagineux africains.

⁷⁰ Léon Faidherbe (1818 - 1889) : général, administrateur colonial, Gouverneur du Sénégal (1854-1861 et 1863-1865) et homme politique français.

à créer « *une interdépendance entre les sociétés coloniales* » (Barjot & Frémeaux [2012]). De plus, la concurrence faite par le riz va entraîner une réduction des plantations vivrières précoloniales et pousser à la monoculture arachidière. En effet, la vente du produit d'un hectare de culture d'arachide permet de s'offrir entre 700 et 750 kilos de riz alors que la culture d'un hectare de mil ne permet d'acquérir qu'environ 500 kilos de cette céréale⁷¹. Les paysans privilégient alors rationnellement la culture de l'arachide, plus rentable et le riz importé d'Asie, décortiqué et préparé à Marseille est ensuite expédié en AOF où il est vendu aux paysans « *qui ont abandonné les cultures vivrières pour produire les oléagineux nécessaires aux huileries, aux savonneries et aux stéarineries marseillaises* » (Barjot & Frémeaux [2012]).

Le total des exportations de l'AOF représente 330 millions de Francs en 1919, près de 587 millions Francs en 1920 et 410 millions de Francs en 1921 (Sarraut [1923]). Les oscillations de ces bilans (+78% entre 1919 et 1920 puis -30% l'année suivante) mettent l'accent sur l'instabilité des marchés coloniaux ouest-africains qui ne favorise ni des investissements conséquents ni l'autofinancement qui reste faible. Ces marchés représentent alors pour les investisseurs plus de risques qu'en métropole et par conséquent, les entreprises coloniales « *réinvestissent peu leurs bénéfices et se contentent de distribuer des dividendes aux actionnaires métropolitains* » (Dresch [1952]). Les immobilisations de fonds se feront alors principalement sur les fonds des épargnants et non ceux des entreprises (Marseille [2005]) et il est admis que « *si l'on cherchait l'investissement du capital industriel comme indicateur de la motivation économique de l'impérialisme français en Afrique de l'Ouest (ou bien de l'impérialisme européen en général), le résultat serait négligeable, voire totalement négatif* » (Oloruntimehin [1974]). Ces lacunes sont mises à l'index par des administrateurs coloniaux eux-mêmes, qui comme Clozel⁷² regrette l'absence de toute politique d'investissement également de la part de l'administration coloniale française (*Ibidem*). En fait, la politique coloniale a dû s'adapter aux contextes divers et variés des colonies de l'AOF en tentant « *de corriger les défaillances des organisations économiques locales, davantage par des mesures administratives que par un investissement direct dans le circuit de production* » (Gastellu [1981]).

⁷¹ En 1937.

⁷² François-Joseph Clozel (1860 - 1918) est un administrateur colonial, gouverneur général de AOF.

1.1. La période de crise des années 1920

Outre ces instabilités structurelles, une conjoncture défavorable et une « *récession brève, mais aiguë* » (Bonin [2022]) apparaît dans le début des années 1920. Malgré un vif succès boursier des actions coloniales entre les deux guerres (Marseille [2005]), elle va entraîner la baisse voire la disparition des dividendes versés par certaines entreprises coloniales. Ce sera par exemple le cas pour l'entreprise « *Afrique et Congo* », créée en avril 1907 avec un capital de départ d'1 millions de Francs (qui sera de 20 millions en 1928). Elle va alors proposer entre 1909 et 1920 des dividendes de 6% en moyenne et ne proposera rien entre 1921 et 1924. La « *Compagnie Générale de l'Afrique Française* » créée à Bordeaux en 1911 avec un capital de 5 millions (porté à 10 millions en 1926 et à 30 millions en 1927) proposera des dividendes jusqu'en 1921, mais entre 1921 et 1924, elle non plus, n'en proposera aucun. L'« *African and Eastern Trade Corporation Limited* » créée en 1899 à Liverpool, verra ses dividendes passer de 25% de moyenne entre 1916 et 1919 à 17,5% dès 1920. Cette situation touche également les plus grandes compagnies puisque la « *Société Commerciale de l'Ouest Africain* » (SCOA) ne reversera rien non plus à ses actionnaires en 1924.

La raison de cette crise se trouve tout d'abord dans l'organisation même de la traite : « *trop de commandes ont été passées, trop de stocks accumulés, trop de dettes comptabilisées* » (Bonin [2022]). De ce fait, de nombreuses entreprises, notamment les plus petites, suspendent leurs activités et mettent « *un frein au volume des échanges et un coup d'accélérateur à la récupération des créances* » (*Ibidem*). C'est alors un autre changement de taille qu'ont pu apporter ces entreprises coloniales dans ces contextes de récession. Initié par la « *CFAO* » de Frédéric Bohn dès la crise de la fin du *XIXe* siècle et accentué en cette période d'après-guerre, elles mettent de plus en plus en avant l'utilisation exclusive de monnaie lors des échanges et la « *fin du système dangereux des avances sur récolte [en abandonnant le] troc pour une monétisation systématique* » (Daumalin [2001]). Ceci se fait en corrélation avec les considérations et les arguments culturels qui assurent une supériorité civilisationnelle lorsque les échanges sont basés sur de la monnaie fiduciaire face à toute autre forme de transaction, comme nous avons pu le repérer plus haut dans les revues économiques. Après la Première Guerre Mondiale, l'État fera disparaître de la traite l'utilisation des pièces de monnaie, au profit des billets, non sans une certaine

méfiance de la part des producteurs pour cette monnaie-papier (Michel [2009]). Les maisons de commerce avaient par ailleurs besoin d'énormément de liquidités lors de ces transactions, ceci afin d'assurer l'achat d'importantes quantités de marchandises. C'est alors la « *Banque de l'Afrique Occidentale* » (fondée le 1^{er} Juillet 1901 en prenant la suite de la « *Banque du Sénégal* » avec un capital de 1,5 millions, qui atteindra 6 millions dès 1910) qui leur fournira les sommes nécessaires, tout en accordant ce privilège en fonction des affinités régionales (Bordelais en particulier) ou d'intérêts (favoriser les grandes maisons au détriment des opérateurs indépendant et/ou locaux).

Toutefois, ce cycle difficile n'est pas uniformément ressenti et l'entreprise « *Peyrissac* »⁷³, pour la période qui s'étend de 1919 à 1926, verra son activité se développer largement en bénéficiant des hauts cours des produits tropicaux après la Première Guerre Mondiale (Robin [1976]). « *Maurel et Prom* », après avoir subi les effets de la chute des cours de l'arachide de 40 % en 1921 (Péhaut [1999]) couplés à une revalorisation du franc, perd 11 millions de Francs cette année-là. Toutefois, dès 1923, elle va connaître une expansion significative, multiplier ses profits et « *entre 1923 et 1927, Maurel & Prom enregistra 45 millions de Francs de bénéfice brut et un enrichissement de 27,8 millions* » (*Ibidem*).

Cette période fait déjà ressentir les prémices de l'organisation des activités commerciales après la crise de 1929, c'est-à-dire la disparition progressive des entreprises de petite et moyenne taille, au profit de gros groupes soutenus par les banques.

1.2. Les augmentations de capitaux

Un autre problème est mis en évidence lors des périodes de crise. Un grand nombre de compagnie coloniales sont réticentes à garder des réserves (sauf « *Maurel et Prom* » qui, lors de la campagne 1920, enregistra un bénéfice de 16 millions, desquels il mit en réserve 13 millions qui lui serviront à amortir les pertes de l'année suivante). Dans la plupart des cas, les compagnies ne s'autofinancent que très peu voire pas du tout comme nous l'avons noté plus haut, et c'est alors par l'appel aux capitaux qu'à lieu l'investissement (Marseille [2005]) et que certaines compagnies pourront résister

⁷³ Voir encadré n°4.

face aux difficultés rencontrées. On remarque de nombreuses augmentations de capital entre 1895 et 1930. Pour les plus grandes d'entre elles, nous avons l'exemple de la « SCOA » (« *Société Commerciale de l'Ouest Africain* ») fondée en 1906 avec un capital de départ de 3 millions de Francs. Elle verra son capital passer à 4 millions en 1913, 9 millions en 1918, 19 millions en 1919, 30 millions en 1920, 50 millions en janvier 1924, puis à 100 millions en décembre de la même année, et enfin à 105 millions en 1927. La « CFAO » fondée en 1887 sur les décombres de la « *Compagnie du Sénégal et de la Côte Occidentale d'Afrique* » avec un capital de 7 millions passera à 9 millions en 1910 puis à 10 millions en 1913, pour atteindre 25 millions en 1920.

Pour citer quelques exemples parmi les entreprises de plus faible envergure, nous avons la « *Société de Bamako* », fondée en 1909 qui aura un capital de 425 000 Francs à sa création, de 2 millions en 1927, puis 3 millions en 1928. « *L'Africaine Française* » fondée en 1910 avec un capital de 1,9 millions, arrivera à 15 millions en 1929. La « *Compagnie française de la Côte d'Ivoire* » avec 100 000 Francs de capital à sa création en 1911 atteindra 5 millions en 1927.

Nous observons que ces mouvements de financement se produisent parfois lors du rachat de sociétés, lors de la fusion entre plusieurs d'entre elles qui conduit épisodiquement à des changements de statut. La « *Compagnie des mines de la Falémé* » en est un exemple. Fondée en 1911 avec un capital de 300 000 Francs, elle passera en 1922 à 3,5 millions grâce à l'absorption de la « *Société des mines de Sénégal* » qui fut fondée quant à elle en 1908 avec un capital de départ de 3 millions de Francs. Plus simplement, c'est par appels aux investisseurs que les capitaux augmentent. Dans le tableau suivant, nous choisissons de montrer le cumul des capitaux des entreprises en fonction des années de création, entre 1897 et 1929. Puisque nous n'avons pas pu systématiquement obtenir les informations sur les dates précises de l'augmentation du capital des diverses entreprises concernées, les chiffres suivants ne concernent que le cumul des capitaux des entreprises créées l'année n.

Tableau n°12
Capitaux cumulés des entreprises par année de création

Sources : données compilées par nos soins depuis les AEC

Case grisée = Absence de donnée.

Capitaux cumulés des entreprises par année de création (en millions de Francs)									
Années	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905
Capitaux	2	2,7	6,5		8,85	5		1,6	

1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915
6,5	33,3	5,15	9,8	8,1	11,25	4,45	3,65	3,5	0,4

1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925
8,4	15,15	55,15	85,1	72,37	51,75	29,5	12,9	58,2	52,35

1926	1927	1928	1929
116,2	146,65	98,8	35,8

On observe ici que les années qui précèdent la Première Guerre Mondiale sont des années où, en moyenne, peu d'entreprise sont créées. Nous en sommes aux balbutiements de l'AOF, la pacification de ces espaces vient de se terminer et l'exploitation coloniale y est encore assez réduite, si ce n'est à travers des entreprises de création plus ancienne. Entre 1895 et la veille de la Grande Guerre, 71 entreprises vont voir le jour, sur les 341 recensées dans les AEC. Après 1918 et les quelques 19 créations dénombrées pendant ces 4 années de conflit, on peut observer une augmentation significative de l'intérêt pour ces colonies. Comme nous l'avons noté plus haut, les apports des colonies africaines pendant la Guerre n'y sont pas étrangers et les créations d'entreprises se multiplient. Nous comptons 251 entreprises créées entre 1919 et 1930. Nous retrouvons également dans la somme des investissements calculés ici, la trace de la crise du début des années 1920, où après les 85 millions de Francs de capitaux apportés en 1919 pour 29 créations d'entreprises, ce qui

semblaient marquer une recrudescence des intérêts pour l'AOF, on redescendra à 12,9 millions en 1923 pour 13 créations. Les intérêts pour le commerce ouest-africain se feront de nouveau sentir après cela et une relance s'amorce dès l'année suivante avec 58,2 millions de capitaux cumulés en 1924, avec cependant un nombre de création toujours limité. L'année 1925 comptera encore peu de créations (12 entreprises) pour 52,35 millions de Francs de capitaux cumulés, ce qui par ailleurs dénote un investissement plus poussé par entreprise. Dès 1926, le cumul des capitaux va être multiplié par 2,2 et passer à 116,2 millions de Francs, pour cette fois une augmentation conséquente des créations d'entreprises avec 38 entités. Cependant les sommes allouées aux ambitions ouest-africaines ne sont pas extrêmement élevées comparativement au commerce international qui augmente partout dans le monde et qui est également fort entre la France et ses autres colonies. A titre d'exemple, en 1924, la valeur du mouvement commercial de l'AOF est d'environ 1,4 milliards de Francs tandis que celle de l'Indochine est de plus du double avec 3,16 milliards de Francs (AEC [1926]), pour une superficie comparée de 4,7 millions de km² pour l'AOF contre seulement 710 000 km² pour l'Indochine. Si on compare avec d'autres espaces coloniaux au sein même du continent africain, on pourra constater par exemple que l'économie sud-africaine blanche attire sans commune mesure les investissements internationaux. « *A la veille de la Seconde Guerre mondiale, elle recevait des capitaux internationaux (britanniques et américains) qui constituaient les trois quarts du total des investissements effectués sur tout le continent* » (Coquery-Vidrovitch [2011]).

L'économie de l'Afrique de l'Ouest reste plus que jamais une économie de traite qui motive non seulement les entreprises françaises mais également quelques entreprises étrangères qui sont alors recensées dans les AEC. Ce sont 5 pays où des entreprises créées spécialement pour commercer avec l'Afrique Française sont installées.

Tableau n° 13

Les entreprises européennes créées après 1895 pour traiter avec l'AOF.

Sources : données fournies par les AEC et compilées par nos soins.

Angleterre	Allemagne	Pays-Bas	Belgique	Suisse
<i>W.D. Woddin and Co. Ltd.</i> (Londres), fondée en 1898.	<i>Noltenius & Paul</i> (Bremen), fondée en 1907.	<i>Handelmaatschappij</i> (ville ?) fondée en 1921.	<i>Société franco-belge du Sénégal et du Niger</i> (Bruxelles), fondée en 1926.	<i>P. Fauconnet et Compagnie</i> (Genève), fondée en 1925
<i>Kokumbo Co. Ltd.</i> , (Londres), fondée en 1902.		<i>Société commerciale du Soudan français</i> (Rotterdam), fondée en 1897		
<i>African and Eastern Trade Corporation</i> (Liverpool), fondée en 1899.				

Puisque la situation de quasi-monopole (Assidon [1989]) dont jouissent les grandes maisons françaises ne laissent que peu de place aux entreprises étrangères, seulement quelques privilégiés tentent l'aventure coloniale vers l'empire français. Parmi ces derniers, et mise à part l'entreprise « *Kokumbo* » qui vise à l'exploitation minière, agricole et industrielle en Côte d'Ivoire, il s'agit en totalité d'entreprises uniquement commerciales. Après 1907, seulement deux entreprises créées au niveau international pour traiter avec l'AOF sont présentées dans les AEC : en Suisse⁷⁴ et en Belgique.

1.3. Les entreprises locales

Les entreprises basées en France et qui commercent avec l'Afrique de l'Ouest sont également relayées par des entreprises locales. Il s'agit d'entreprises créées et détenues par des colons français, des Libano-syriens ou par des autochtones et qui participent à l'économie coloniale. Elles sont parfois des succursales ou extensions des entreprises plus ou moins grandes dont le siège social est en France et

⁷⁴ Pour les liens de la Suisse avec les entreprises coloniales, se référer à Guex S. [2000].

représentent dans ces cas les « *comptoirs [...], agences [ou] factoreries* » évoqués plus haut (Péhaut [1961]).

Dans les AEC voici comment ces différentes entreprises locales sont dénombrées :

Tableau n°14
Nombre d'entreprises par secteur et par année de recensement.
Sources : AEC.

Années Pays	Compagnie de Commerce					Entreprises Industrielles					Entreprises forestières /Agricoles				
	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
Sénégal	82	111	123	82	87	6	10	14	20	23					
Haut Sénégal - Niger	27	35													
Soudan			30	34	36										
Guinée	49	67	46	27	32	3	2	3	2	5			6	13	15
Côte d'Ivoire	25	32	51	28	37	4					41	43	39	37	39
Dahomey	24	34	34	23	16										
Togo		1		7	10										
Mauritanie									1	1					

Lecture du tableau : Colonne A = AEC 1914-1915 ; colonne B = AEC 1920-1921 ; colonne C = AEC 1922-23 ; colonne D = AEC 1926 ; colonne E = AEC 1927.
Case grisée = aucune entreprise de ce type ou aucune donnée.

Nous constatons effectivement une forte domination des entreprises commerciales et cela dans toutes les colonies de l'AOF. Seule la Côte d'Ivoire laisse apparaître de nombreuses entreprises agricoles et forestières du fait principalement de son climat et de « *l'introduction autoritaire de cultures d'exportation par la colonisation* » (Chauveau [1985]).

Par ailleurs, nous pouvons observer qu'avant 1912, un certain nombre de sociétés minières sont créées. Elles sont peu nombreuses (16 entrées depuis 1895), mais après la « *Société d'études minières de l'Afrique française* » fondée le 26 mars 1912 à Paris, (société au capital de 200 000 Francs), seulement 4 créations ont lieu : la « *Compagnie minière de la Guinée Française* » en 1919, la « *Société minière La Baratyne* » en 1925, la « *Société minière du Niger français* » en 1926 et la « *Compagnie minière de la Haute-Volta* » en 1928. À celles-ci on peut ajouter le « *Syndicat minier de la Mauritanie* » créé en 1928.

Une autre compagnie porte la mention « *minière et agricole* » dans sa dénomination : la « *Société minière et agricole de Marcory* » créée en 1920 et qui deviendra la « *Société minière et agricole de la Côte d'Ivoire* » en 1924. Toutefois, outre le fait que son activité soit davantage tournée vers l'agriculture (comme stipulé dans les descriptions données dans les AEC), son activité minière ne concerne pas les territoires africains mais plutôt des prospections minières en France, dans l'Hérault ; la société exerce ainsi des activités en parallèle sur deux continents. De plus, son siège social est enregistré à la même adresse que la « *Compagnie minière du Congo français* », ce qui permet de préciser que plusieurs entreprises minières créées durant cette période sont liées les unes aux autres. Il s'agit de filières créées par une maison-mère, telle la société « *Kokumbo Co. Ltd* » fondée en 1902 à Londres et qui donnera naissance en 1909 à une société subsidiaire : la « *Société minière et foncière du Bandama* », immatriculée cette fois à Lyon. On retrouve encore la « *Société anonyme des dragage aurifères du Tinkisso* » fondée en 1904, qui est liée à la « *Société minière et coloniale de l'Ouest africain* » particulièrement car toutes deux ont pour objet la « *recherche et l'exploitation de gisements de métaux précieux, (en particulier l'or et le platine), [et que leur] administrateurs principaux sont les mêmes* » (Archives Nationales du Monde du Travail).

Cette diminution dans la création d'entreprises minières s'explique par le manque de matériel disponible facilement sur place pour soutenir l'exploitation et par les investissements lourds que nécessite cette industrie. Cette situation ne poussait pas un grand nombre d'investisseurs à s'aventurer dans ce type d'affaires ni les acteurs déjà en place à approfondir les recherches géologiques dans cette partie-là du continent. L'économie minière était plutôt concentré vers « *les quelques pays richement dotés en minerais utiles à l'économie internationale : l'or d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud (Zimbabwe), le cuivre du Congo belge et de la Copperbelt zambienne, le diamant du Congo* » (Coquery-Vidrovitch [2023]). Ainsi, « *on a préféré affirmer que l'Afrique est aussi pauvre en gisements miniers qu'en bons terroirs, et les mines s'arrêtent trop souvent (sic) aux frontières des territoires du Commonwealth* » (Dresch [1952]).

1.4. Négociants et commissionnaires

Comme un grand nombre de compagnies se chargent depuis la métropole d'approvisionner les colonies en matériaux et fournitures de tous genres (depuis les produits chimiques jusqu'au matériaux de construction), on retrouve parallèlement un nombre conséquent de négociants et commissionnaires spécialisés dans le commerce colonial avec l'Afrique de l'Ouest. Les entreprises traitant avec ces colonies fournissent les commerces métropolitains et sont relayées par de nombreuses entreprises faisant circuler les produits coloniaux en Europe. Bien que les grosses compagnies conservent la part la plus importante des échanges, ce serait une erreur de penser que « *seules quelques firmes spécialisées entretenaient avec les colonies des liens privilégiés* » (Coquery-Vidrovitch [2022]).

Ces entreprises sont actives dans certaines villes de France comme Marseille, Paris, Bordeaux et Le Havre, ou encore Lyon et Nantes. Nous avons regroupé ces données selon ces villes en ne prenant pas en compte les entreprises qui officient avec « *toutes les colonies* » mais seulement celle dont les activités sont spécifiquement tournées vers l'AOF comme nous l'avons dit plus haut.

Pour l'année 1910, ces négociants et commissionnaires traitant avec l'Afrique de l'Ouest sont au nombre de 50 sur un total de 259 cette année-là ; en 1914, ils représenteront 49 entreprises sur les 236 recensées. Pour l'année 1920, Paris en compte 15 sur un total 161 entreprises y ayant leur siège, Bordeaux : 18 sur 51, Le Havre : 14 sur 30, Lyon : 1 sur 5, et Marseille : 8 sur 64. En 1926, Bordeaux : 19 sur 37, Le Havre : 8 sur 42, Lyon : 1 sur 7, Marseille : 18 sur 93, Nantes : 1 sur 10 et Paris : 16 sur 141. Enfin en 1927, Bordeaux : 37 sur 89, Lyon : 1 sur 8, Marseille : 30 sur 123, Paris : 20 sur 156 et Nantes : 2 sur 10.

Tableau n° 15

Les négociants et commissionnaires traitant avec l'AOF

Sources : AEC.

Les négociants et commissionnaires traitant avec l'AOF					
Années	1910	1914-1915	1920-1921	1926	1927
AOF/nombre total	50/259	49/236	56/311	63/330	90/386
%	19,3%	20,7%	18%	19%	23,3%
Lecture : en 1910, 19,3% du nombre total des négociants et commissionnaires dirigent leurs travaux vers les colonies de l'AOF, soit 50 entreprises sur un total de 259.					

1.5. Les sociétés d'étude

Pour continuer notre présentation, nous nous attardons cette fois sur les sociétés d'étude. Ces entités chargées de prospecter et de fournir des informations susceptibles de donner des avantages aux entreprises désireuses de s'implanter dans les colonies, dédient aussi leurs activités à la récolte des données pertinentes sur les secteurs les plus porteurs et ainsi servir de conseil aux investisseurs. Nous avons pu signaler plus haut qu'elles étaient au nombre de 24 dans les AEC entre 1895 et 1930. A côté de ce chiffre, il faut également comprendre que les banques ainsi que les grandes entreprises accomplissent par elles-mêmes ce type de prospections. Par exemple, en 1890 pendant la colonisation de Madagascar, la Banque d'Indochine refusera d'investir à la suite d'un rapport pessimiste fourni par une mission d'étude mandatée par de grandes banques (Guillen [1974]). Ainsi le nombre de ces sociétés d'études reste donc relatif et ne reflète que partiellement les intérêts portés vers cet espace colonial. Le nombre total des sociétés d'études pour l'ensemble des colonies est de 54 ; 44 % de ces dernières sont donc consacrées à l'AOF. Pour les années où nous avons pu regrouper suffisamment d'informations, les capitaux engagés dans ces sociétés se décomposent comme suit :

Tableau n°16
Capitaux engagés dans les sociétés d'études.
Sources : recueillies dans les AEC et compilées par nos soins.

Capitaux engagés dans les sociétés d'études (par année, en millions de Francs)								
Années	1906	1914	1917	1919	1922	1926	1927	1928
Capitaux engagés	5	2	1	0,06	0,05	29,75	10,5	6

Un écart considérable est observé entre le début du siècle et la deuxième partie des années 1920 : on passe de 8 millions entre 1906 et 1925 à presque 45 millions de Francs apportés entre 1925 et 1928. Cela dénote d'un regain d'intérêt pour la zone où, comme nous l'avons vu, les premières années de la décennie 1920 ont pu être difficiles.

Enfin, on note que la grande majorité des entreprises qui vont traiter avec les colonies de l'Afrique de l'Ouest sont des Sociétés Anonymes (SA). Cette déduction est faite à partir des 341 entreprises dont nous possédons la date de création. Quelques contre-exemples existent, telle l'entreprise « *L. Vézia et C^{ie}* », fondée en 1899 qui est d'abord une Société en nom collectif et qui deviendra une SA en 1925 sous le nom d'« *Etablissements Vézia* », avec un capital de 18 millions de Francs. Pour la majorité des autres entreprises dont la date de création nous reste inconnue, aucune donnée suffisante ne nous permet de tirer de conclusion dans ce domaine et les sociétés ainsi énumérées portent souvent les noms propres du ou des présumés fondateurs, des propriétaires ou de leurs ascendants (« *Bezagu et C^{ie}* », « *Léon Cochez et Gobinet frères* », « *D. Lacoste* », à Bordeaux ou « *J. Neveu et Fils* » à Neuilly s/Seine). Cette grande majorité de SA expose une différence entre ces entreprises du premier XX^e siècle et les aventures du siècle précédent où nous avons pu remarquer la persistance des structures familiales, notamment chez les Bordelais.

2. Fondateurs et administrateurs : qui mène la colonisation ?

Les recherches sur les acteurs des entreprises coloniales est restée une difficulté, comme nous l'avons relevé en introduction. Les diverses liaisons existantes, tout comme les mutations et refondations (*voir annexe à ce chapitre*) n'ont pas toujours pu être prises en compte et les informations nous parvenant sont parfois lacunaires. Il s'agit alors de pouvoir recouper de multiples sources pour s'assurer de l'origine des entreprises et de leurs acteurs, les noms, domaines d'activité et zones de rattachements étant souvent proches sinon similaires. Par exemple, la compagnie « *Soudan-Niger* » est une entreprise qui sera dissoute en 1909 ; une nouvelle compagnie qui porte le même nom est créée en 1926. Dans une étude a posteriori, outre ce cas particulier, il s'agit donc de faire la distinction entre deux entités mais également, lorsque les années sont proches ou similaires, de pouvoir comprendre s'il s'agit là d'une toute autre structure, de la continuité ou de la refonte de cette dernière. Par ailleurs, de nombreuses entreprises se distinguent également soit par le lieu d'exploitation soit par le domaine d'activité. Il peut s'agir de succursales, de nouvelles fondations issues d'un même groupe ou encore de divisions ou rapprochement des acteurs de ces entreprises. Ces distinctions s'expliquent par la séparation entre les fondateurs ou leurs héritiers, parfois en quête de réussite individuelles (ne signifiant

pas pour autant la disparition de la maison d'origine), parfois comme stratégies commerciales, mais que seules des recherches historiques permettent de comprendre. Nous avons par exemple l'entreprise « *Maurel et Prom* », fondée en 1831, liée à Bordeaux, qui compte parmi les plus anciennes compagnies présente en Afrique Occidentale, et dont on verra les déclinaisons sous les noms de « *Maurel Frères* », ou de « *J. Prom et C^{ie}* ». Une autre entreprise : « *J.B. Clastres* » sera observée sous plusieurs noms et plusieurs lieux de rattachement, bien que toujours liée à Bordeaux. « *E. Chavanel et compagnie* » à Bordeaux, s'appelle « *E. Chavanel et fils* » à Rufisque au Sénégal. On retrouve « *Clastres et Plantey* » à Bordeaux, *Fatick et Saint-Louis*, ou encore « *Clastre, Plantey, Seugnet* » à Rufisque. Encore, « *Decamps et Rubichon* », fondé en 1860, ne porte pas le même nom en fonction des colonies où elle officie. En Afrique équatoriale, elle s'appelle « *Peyrebere et C^{ie}* » et en Côte d'Ivoire « *Labarthes, Vacquier et C^{ie}* ».

Ces évolutions, qui parfois n'en sont pas et ne peuvent être que des omissions de la part des rédacteurs des sources utilisées, demandent des recherches supplémentaires qui sont parfois difficiles à entreprendre du fait de l'absence de données détaillées, dans un contexte où certaines entreprises ont une origine historique pouvant remonter au début du XIX^e siècle.

2.1. Des entreprises familiales

Au long du XIX^e siècle, ce sont les structures familiales qui ont été l'assise des entreprises coloniales en AOF, avec l'exemple des Bordelais qui s'installent en Sénégalie ou encore des Marseillais au Dahomey. Ces entreprises se créent et se développent à travers les liens de parenté, au gré des rapprochements familiaux. Maurel et Prom sont des cousins, Devès travaillera avec ses frères, Albert Teisseire avec son beau-père Buhan pour fonder l'entreprise éponyme, « *J. E. Buhan et fils et A. Teisseire* », qui sera une société anonyme dès 1871, Ernest et Albert Hortala, eux aussi originaires de Bordeaux, fondent la société « *Hortala et C^{ie}* » en 1900. Frédéric Bohn de la « *CFAO* » est le gendre de Charles-Auguste Verminck, industriel, armateur et négociant marseillais, fondateur de « *Verminck et Compagnie* » en 1852, qui deviendra la « *Compagnie du Sénégal et de la Côte occidentale d'Afrique* » en 1881 et qui sera absorbé par la « *CFAO* » en 1887.

La grande majorité de ces entreprises coloniales sont donc fermées de fait aux apports extérieurs. Les économistes du *XIXe* siècle préconisaient une colonisation privée où l'aide des infrastructures construites par l'État seraient simplement un préalable aux engagements individuels. Dans ce cadre-là, on peut affirmer que leur vision fut mise en œuvre sur le terrain car seul un nombre très restreint d'entreprises présentées auront des liens avec l'État.

Quel est alors le profil des entrepreneurs qui se lancent dans ce nouvel espace colonial ? Si comme nous l'avons dit, il fut difficile de retrouver les fondateurs des entreprises, nous possédons des informations sur les membres de leurs conseils d'administration. Nous constatons alors qu'ils appartiennent aussi aux mêmes cercles en cela que l'on y retrouve des noms familiers du commerce colonial en AOF et toujours des liens très prégnants entre les entreprises de même origine géographique. Les rapports entre elles se tissent aussi à travers les expériences vécues au sein des maisons de commerce implantées au cours du *XIXe* siècle. Par exemple, Louis Vézia sera directeur du comptoir de Gorée pour « *Maurel et Prom* », et créera sa maison de commerce en 1876 (« *L. Vézia* »), avant de s'associer à son neveu François pour fonder ensemble en 1899 la société en nom collectif évoquée plus haut et qui se spécialisera également dans ce commerce de traite (« *L. Vézia et C^{ie}* »). Ernest Guiraud sera aussi à ses débuts un négociant de « *Maurel et Prom* » avant de fonder sa propre maison de commerce à la fin du *XIXe* siècle (Péhaut [1983]) puis l'entreprise « *La Camayenne* » en 1909.



« *La Camayenne* », fondée en février 1909.

Capital de départ de 600.000 Francs divisé en 6.000 actions de 100 Francs, il sera de 2 millions en 1912 puis 2,6 millions en 1914.

Objet : Fruits (Ananas et bananes) en Guinée française.

Source : www.numistoria.com

Les acteurs de la colonisation en AOF sont donc connus à travers ces noms de sociétés. Toutefois, lorsque les grosses entreprises capitalistes prennent le dessus et remplacent progressivement des structures familiales, il est nettement plus difficile d'identifier l'archétype de l'investisseur ou du propriétaire. Certaines informations émergent toutefois de notre recensement.

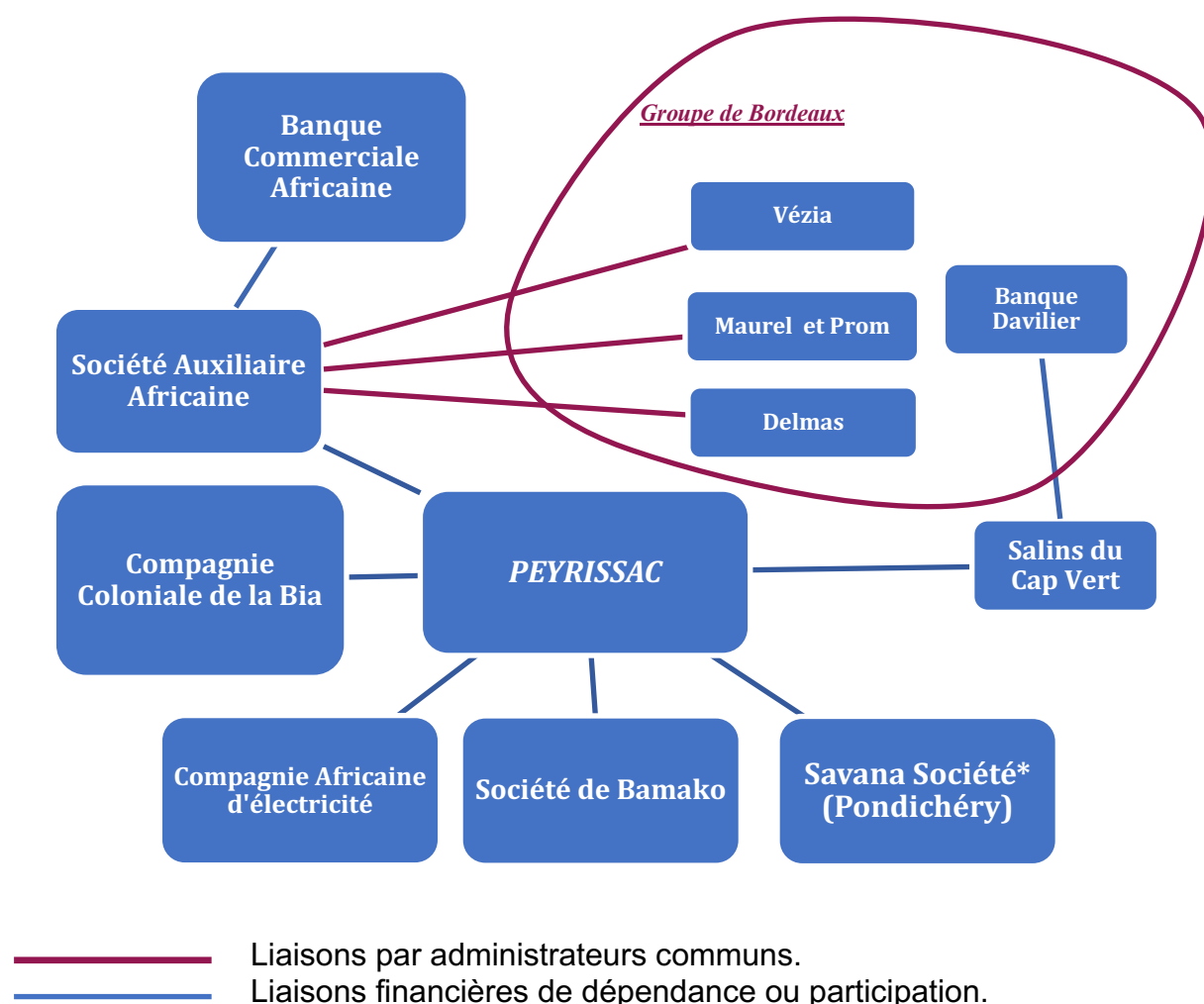
2.2. Des réseaux d'entreprises

Tout d'abord, nous observons un certain nombre de noms qui reviennent de manière récurrente au sein des conseils. Ces derniers ont pu établir, en fonction notamment de leurs liens géographiques, de puissantes liaisons économiques et commerciales qui les font siéger dans les diverses entreprises.

En 1926, Léon Cochez entrepreneur d'import-export avec le Haut Sénégal-Niger et en Guinée, siège au conseil du « *Comptoir Général Français de l'Afrique Occidentale* » fondé en 1912, des « *Comptoirs sénégalais* » fondés en 1924 ainsi que de « *La Compagnie industrielle des produits coloniaux* » fondée en 1920. Toujours la même année, Devès siège, entre autres, au conseil de la « *Compagnie des Chemins de Fer Dakar – Saint-Louis* » et dans celui de la « *Société Anonyme des cultures du Diakandapé* ». Dès 1871, les membres des entreprises « *Chaumet* » et « *Teisseire* » seront à l'origine de « *La Sénégalaise* », compagnie anonyme spécialisée dans le transport fluvial. Il est possible de multiplier les exemples pour les noms les plus connus, ceux qui détiennent une entreprise portant leur nom ou ayant créé une compagnie coloniale. Les frères Raoul, Pierre et Robert Comboul sont administrateurs de la société anonyme « *Locoroul* » fondée en 1923, qui reprend la suite d'une maison de commerce en leur nom. Jean Armandon qui, mise à part « *Armandon et C^{ie}* », entité active au Dahomey, siège également au sein du conseil de la « *Société Commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique* », fondée en 1917. Philippe Delmas de « *J.A. Delmas et C^{ie}* » siège pour l'« *Association cotonnière coloniale* » (fondée en 1903), pour la « *Société du coton africain* » (fondée en 1925), la « *Compagnie africaine de commerce* » (fondée en 1920), les « *Salins du Sine-Saloum* » (1914), et pour l'entreprise « *Sénégal* » (fondée en 1909). Prom et Delmas seront au conseil de la « *Compagnie bordelaise des comptoirs africains* » fondée à Bordeaux en 1909 et qui prend la suite de la « *Société coloniale de la Côte de Guinée* » fondée quant à elle en 1891 pour le commerce avec la Côte d'Ivoire principalement. Ainsi, ces pontes du

commerce bordelais, Maurel, Prom, Delmas, Vézia ou Peyrissac seront parties prenantes dans un grand nombre de sociétés coloniales formant de véritables groupes commerciaux, dont Bordeaux a su se faire le parangon et que nous observons ici avec le groupe Peyrissac :

Schéma n°1
Les liaisons financières de la société Peyrissac 1922-1923.
 Source : Robin [1976].



**Nota bene* : La société *Savana* localisée à Pondichéry fournit les pièces de guinée qui servent de monnaie d'échange, pour les échanges avec les Maures notamment.

A côté de ces Bordelais, Emile Castaincau et Maurice Gorgeu siègent tous deux dans les mêmes entreprises : la « *Compagnie coloniale de la Bia* », la « *Compagnie africaine d'électricité* », les « *Salins du Cap Vert* » et la « *Compagnie coloniale de*

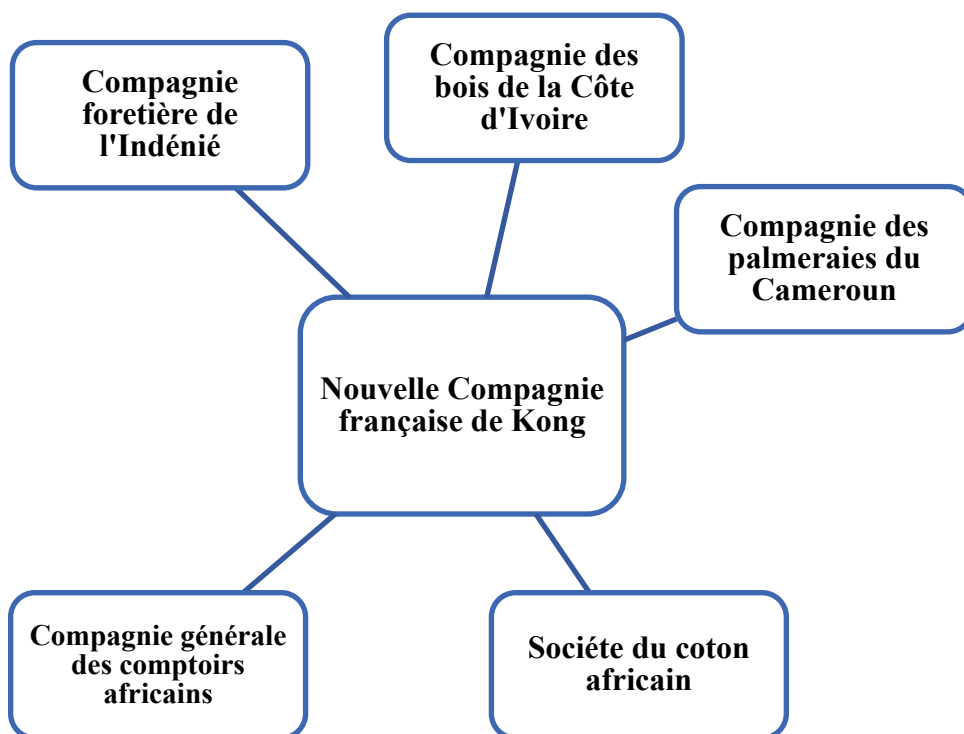
l'Afrique française » (« *Anciens Établissements Ch. Peyrissac et C^{ie}* ») et sont ainsi liés au groupe Peyrissac (voir schéma n°1).

Certains des administrateurs d'entreprises coloniales n'appartiennent pas à ces cercles mais leurs noms reviennent cependant à plusieurs reprises. Nous avons par exemple Maurice Mizraki qui siège pour la « *Compagnie Générale des Comptoirs Africains* » (fondée 1921), la « *Nouvelle Compagnie de Kong* » (fondée en 1923), la « *Compagnie forestière de l'Indénié* » (fondée en 1924), la « *Compagnie des bois de la Côte-d'Ivoire* », et la « *Société du coton africain* » (fondée en 1924). Ces entreprises sont d'ailleurs liées puisque la « *Nouvelle Compagnie française de Kong* », société anonyme fondée en 1923 et qui prend la suite de la « *Compagnie française de Kong* » (fondée en 1894), va participer à la création de plusieurs entreprises dans la sous-région (au Cameroun et en Côte d'Ivoire principalement) et partager des administrateurs communs.

Schéma n°2

Les liaisons de la « Nouvelle Compagnie française de Kong ».

Sources : données depuis AEC [1926].

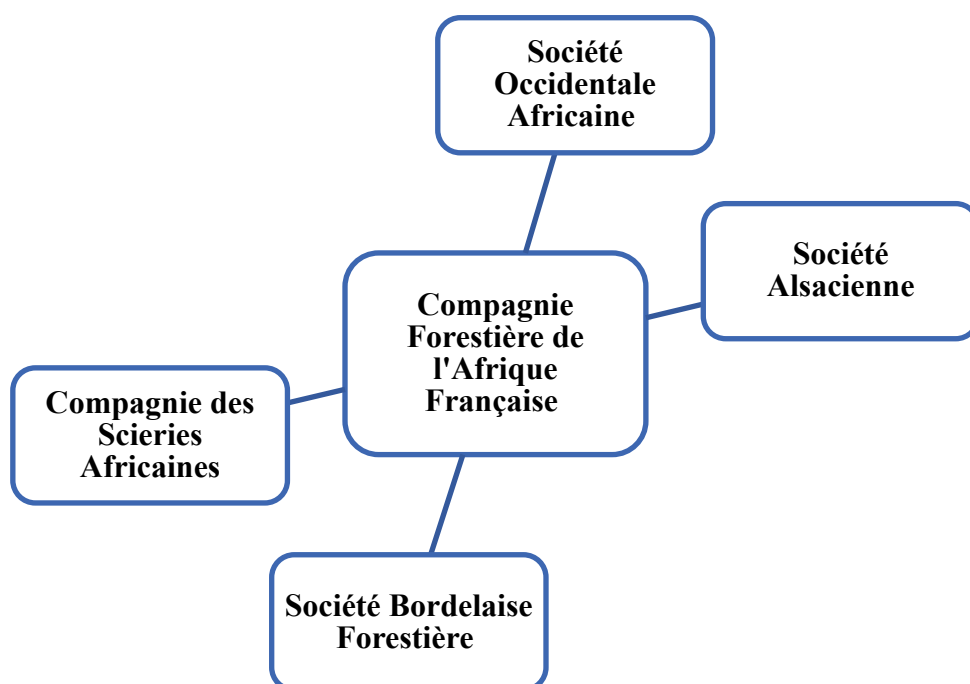


D'autres compagnie sont liées ou verront le jour dans des contextes particuliers d'exploitation. Plusieurs membres de la famille Vizioz vont être ensemble présents aux conseils de la « *Compagnie des scieries africaines* » (anciens « *Etablissement J. Vizioz et C^{ie}* ») (fondée en 1918), de la « *Société occidentale africaine* », de la « *Société Alsacienne de la Côte d'Ivoire* » (fondée en mars 1919), ou encore de « *Société bordelaise forestière* » (fondée en avril 1919). Surtout, ils vont siéger pour la « *Compagnie forestière de l'Afrique française* », fondée en 1911, et dès 1912, ils vont profiter de leurs relations avec les milieux politiques pour mettre en place « *un trust de concessions* » (Contamin & Memel-Fotê [1997]) dont l'objectif est de permettre à cette compagnie de s'approprier le marché du bois en Côte d'Ivoire (*Voir schéma n°3*). Pour ce faire, Julien Vizioz va créer ces succursales d'exploitation, aux noms de ses frères puis de divers associés et autres employés afin de s'approprier les espaces forestiers et ainsi « *empêcher les autres exploitants de s'étendre* » (*Ibidem*). Il sera appuyé pour cela par le gouverneur Angoulvant et ses relais militaires à travers l'ancien Général Messimy notamment, membre actif par ailleurs du *Parti colonial* et que Andrew [1975] classe parmi ses 45 leaders.

Schéma n°3

La « nébuleuse » de la « *Compagnie forestière de l'Afrique française* ».

Sources : AEC 1922,1926 + Contamin & Memel-Fotê [1997].



2.3. Des réseaux d'administrateurs

Tracer le profil type de l'entrepreneur colonial est donc une charge difficile, en particulier du fait du grand nombre de petits investisseurs, mais la composition des conseils nous donne à observer quelques particularités.

Au sein de ces derniers en effet, nous observons un certain nombre de liens familiaux. Des membres de mêmes familles, à des degrés divers, des frères ou des beaux-frères, des pères et des fils, exercent ensemble ou séparément des fonctions d'administrateurs. Maurice Gorgeu et son fils Serge siègent pour la « *Compagnie coloniale de l'Afrique française* », Gaston et Amédée Thubé, issus d'une famille d'armateurs nantais sont présents au conseil de la bordelaise « *Nouvelle Société commerciale africaine* », Th. et Henri Rahm siègent pour la « *Société commerciale et industrielle de l'Afrique occidentale* », Maurice et Albert Delarbre pour la « *Compagnie Guinée-Niger* », Maxime et Léo Furlaud pour la « *Compagnie nationale de commerce* » fondée en 1919 et Marcel et Henri Hirsch sont au conseil de la « *Société de Bamako* ». Nous retrouvons encore les frères Charles, Jean et Jacques, comtes De Chabannes La Palice, administrant ensemble la « *Compagnie française de commerce international et colonial* » fondée en 1920, en même temps que Charles siège pour la société « *Figafrica* », domiciliée en Guinée et fondée en 1924.

Cette dernière famille va nous permettre de remarquer qu'il existe parmi les administrateurs de ces entreprises coloniales un nombre important de membres de l'aristocratie française, voire même anglaise comme par exemple Lord Wester Wemyss, baron anglais administrant la même compagnie que les trois comtes De Chabannes La Palice. La Société « *Palmador* » fondée en 1921, n'est administré en 1926 que par des aristocrates : Henry et Jean de Logivière, le comte Xavier de St-Pol⁷⁵ et Bertrand de la Bouilleries. La « *Société anonyme des Établissements Pozzo di Borgo* » est administrée en partie par des membres de cette famille éponyme issue elle aussi de la noblesse. Le baron Jean Davillier, issu d'une dynastie de banquiers, est lié au groupe de Bordeaux (voir schéma n°1) par la banque du même nom. Ainsi, il siège aux conseils de la « *Compagnie coloniale de l'Afrique française* », (« *Ch. Peyrissac et C^{ie}* »), de la « *Compagnie générale de l'Afrique française* » (« *Plantey et C^{ie}* »), de la « *Compagnie africaine d'électricité* » et pour les « *Salins du Cap Vert* ». André Masséna, Prince d'Essling, siège pour la « *Société Anonyme des cultures du*

⁷⁵ 1881-1955, ingénieur des Arts et Manufactures.

Diakandapé » aux côtés de Raoul de Lestapis, issu quant à lui de la noblesse du Béarn. Thérèse Prom ainsi qu'Odette Prom, deux petites-filles d'Hubert Prom vont épouser également des membres de la noblesse, respectivement le Vicomte Louis de Lestrang et le Comte Jehan de Lastic Saint Jal. Les généalogies complètes ne sont pas de notre intérêt premier mais nos recherches nous ont permis d'observer que les grandes familles aristocratiques sont surreprésentées dans les groupes coloniaux (Andrew [1975]). Ces familles gardent alors le souci de continuer à exister en investissant dans « *le monde de la diplomatie, de l'écriture et les couloirs du Parlement* » (D'Andurain [2008]) mais également des affaires. Elles s'investissent dans un commerce colonial lucratif du fait de la possibilité qu'elles ont de s'appuyer sur des capitaux forts et des liens puissants avec les milieux d'affaires et notamment les banques. Nous avons l'exemple de la Banque Davillier et il en va de même pour la Banque Rivaud, créée sous la III^{ème} République par quatre frères Rivaud de la Raffinière et active dans la colonisation indochinoise (« *Plantations des Terres Rouges* »⁷⁶, « *Compagnie des caoutchoucs de Padang* »). René et Olivier de Rivaud sont présents aux conseils des « *Salins du Sine-Saloum* » (fondés en 1914) ou des « *Huilleries africaines* » (fondées en 1920). Ils participeront à « *La financière des colonies* » fondée en 1916 et qui sera impliqué dans toutes les affaires coloniales, de la banque aux opérations d'import-export.

A leurs côtés se juxtaposent de grandes familles bourgeoises comme celle d'André Caplain Saint-André qui siège pour la « *Compagnie Guinée-Niger* » et qui est issu d'une famille de bijoutiers célèbres ou Robert de la Bouglise, qui siège pour l'entreprise « *Marcel Simon* » (fondée en 1918), ainsi que pour la « *Compagnie minière de la Guinée* » (fondée en 1919). Il est le fils de Georges-Alfred de la Bouglise qui a fait fortune dans les métaux précieux (or et cuivre) aux États-Unis et en Amérique Latine. L'héritier d'une grande famille grecque de Marseille, Périclès Zafiri (Daumalin [2015]) siège presque logiquement au conseil de la marseillaise « *CFAO* », et il le fait aux côtés de Julien Le Cesne, héritier d'une famille havraise ayant fait fortune dans le commerce du coton américain.

La famille Schwob d'Héricourt quant à elle, compte plusieurs de ses membres au sein de divers conseils, parfois les mêmes, comme celui de la « *Compagnie des scieries africaines* (Anciens Établissement « *J. Vizios et Compagnie* ») où siègent Georges et

⁷⁶ Aujourd'hui au sein groupe Bolloré.

André Schwob d'Héricourt. Georges est par ailleurs le beau-frère de Raoul Gradis, bordelais à la tête de la très ancienne *Maison Gradis*, fondée en 1685⁷⁷. Tous les deux vont alors transformer cette entreprise séculaire en « *Société française pour le commerce avec l'Outre-mer* » dès 1921. La fille de Raoul Gradis épousera plus tard Pierre Leroy-Beaulieu, arrière-petit-fils de Paul Leroy-Beaulieu.

Ainsi nous pouvons remarquer que les liens seront alors non seulement construits à travers ces réseaux professionnels mais également sur une endogamie très prégnante et qui va dépasser le cadre des familles nobles. Par exemple, Raoul de Lestapis épouse Madeleine Begouën et devient donc le beau-frère de Max Begouën. Tous les deux siègent ensemble au conseil de la « *Société anonyme des cultures du Diakandapé* », présidé par Paul Devès (fils de Justin Devès⁷⁸), qui est à la tête, avec son frère Gabriel de « *Devès et Chaumet* ». Max Begouën est par ailleurs le petit-fils de ce même Paul Devès, puisque son père, Jacques Begouën (né en 1851), armateur à Bordeaux, a épousé Paula Devès, la fille de Paul. Une autre sœur Begouën épouse cette fois Guy de Lestapis, le frère de Raoul évoqué plus haut. Un autre exemple : la sœur de René et Olivier de Rivaud (cités plus haut) épouse Jean de Beaumont, le fils de Marc de Beaumont, présent avec ses beaux-frères au conseil des « *Salins du Sine-Saloum* ». Leur fille épousera Edouard de Ribes qui deviendra bien plus tard PDG de la Banque Rivaud. A Marseille, les familles Fabre et Régis/Mante, qui s'imposent parmi les principaux négociants en Afrique de l'Ouest au *XIXe* siècle, sont aussi liées par des mariages et Cyprien Fabre sera lancé dans les affaires par Victor Régis, banquier, armateur et industriel marseillais, et mari de sa tante.

Par ailleurs, nous retrouvons au sein des conseils un certain nombre de militaires ainsi que la présence plus ou moins directe d'hommes d'état. Le Général Ferry préside le conseil de « *Société commerciale et industrielle des Palmeraies africaines* » (fondée en 1920), le Général J-E Estienne celui de la « *Compagnie générale transsaharienne* » (fondée en 1923), et le lieutenant de Chazoulière celui de la « *Compagnie minière de Guinée* » (fondée en 1906) et siège pour la « *Compagnie des mines de Siguiri* » (fondée en 1907). Le Colonel Gros préside le conseil de la « *Compagnie forestière de l'Afrique française* » (fondée en 1911) à côté d'Aldolphe Messimy qui siège également

⁷⁷ Maison de commerce installée à Bordeaux depuis le *XVIIe* siècle et ayant fait une partie de sa fortune avec les colonies américaine, à travers le commerce esclavagiste puis avec l'Afrique de l'Ouest dès 1763.

⁷⁸ Justin Devès fonde une maison de commerce à Saint-Louis avant 1830, puis la première huilerie d'arachides de Bordeaux.

pour « *La Silico-calcaire africaine* » (fondée en 1922) et la « *Compagnie des scieries africaines* » (*Anciens Établ. J. Vizios et C^{ie}*). Ce général se retrouve au sein de cette « *Silico-calcaire africaine* » aux côtés de Gabriel Angoulvant, administrateur colonial dans de nombreuses parties de l'empire français et qui est gouverneur de la Côte d'Ivoire de 1908 à 1917. Une certaine proximité existe alors entre des administrateurs coloniaux et les milieux économiques au sein des colonies, ce qui n'est pas sans poser des questions quant aux conflits d'intérêt et aux situations de « pantouflage » par la suite.

Ainsi Gabriel Angoulvant sera présent en 1922 aux conseils de la « *Société commerciale de l'Ouest africain* » (SCOA) et de « *La Silico-Calcaire africaine* ». En 1926, il préside en plus les « *Comptoirs Sénégalais* » (fondés en 1924). Cependant, dès 1910 il utilise ses liens étroits avec les administrateurs de la « *Compagnie forestière de l'Afrique française* » pour influencer les conditions commerciales : M. Gros (qui n'est pas encore colonel) est son ami proche, et M. Lecoq est son ancien chef de Cabinet (Contamin & Memel-Fotê [1997]). Tous les deux siègent pour cette même compagnie forestière qui bénéficie alors de privilèges hors du commun entraînant une disparition de la concurrence. L'administration coloniale met en place de lourdes formalités⁷⁹ qui seront, avec le poids des redevances, des obstacles insurmontables pour les petits exploitants locaux et qui favoriseront, a contrario les grosses compagnies. De plus, certaines conditions imposées aux divers candidats à l'exploitation ne seront pas soumises à une obligation de résultat et les avantages accordés par ailleurs seront nombreux. En favorisant la disparition de ses potentiels concurrents autant qu'en lui accordant des privilèges sur les coûts, l'administration coloniale va permettre le développement de la « *Compagnie forestière de l'Afrique française* », une « compagnie amie » qui n'aura « *jamais respecté son cahier des charges* » (Contamin & Memel-Fotê [1997]). Autre situation de pantouflage, Lucien Fourneau, administrateur colonial en Afrique Equatoriale Française (AEF) jusqu'en 1919, siègera en 1922 au conseil de « *La Silico-Calcaire africaine* » et de « *La société des Huileries-rizeries de Guinée* » (fondée en 1922). Avant lui, son frère Alfred Fourneau avait été administrateur colonial jusqu'en 1908 et siègera en 1922 au conseil

⁷⁹ Par exemple, on demande au candidat à l'exploitation un croquis du territoire revendiqué, à l'échelle 1/100 000^{ème} ou encore une attestation de résidence délivré par l'administrateur colonial lui-même (Contamin & Memel-Fotê [1997]).

d'entreprises coloniales en AOF mais aussi en AEF (par exemple la société « *Afrique et Congo* », fondée en 1907).

Etienne Clémentel, ancien ministre des colonies sera par la suite un administrateur de la compagnie « *Bergougnan* » (voir encadré n°3), spécialisée dans le caoutchouc et traitant entre autres avec l'AOF.

2.4. Administrateurs coloniaux et entreprises

La présence des administrateurs coloniaux dans le fonctionnement des compagnies reste marginale si l'on s'enquiert de leur investissement direct au sein des conseils. Toutefois, l'État reste très présent de diverses manières notamment parce que son action est réclamée pour la mise en place d'infrastructures essentielles à l'exploitation coloniale comme nous l'avons vu. Même si après la Première Guerre Mondiale « *les pouvoirs publics prirent de la distance envers le grand commerce* » (Péhaut [2001]), son intervention est tout de même primordiale notamment pour la distribution des terres. Ainsi, la « *Compagnie commerciale et agricole de Casamance* » fondée en 1890 et qui sera liquidée en 1898 pour laisser place à la « *Compagnie des Caoutchoucs de Casamance* », va obtenir de l'État, par décret du Président de la République, des droits de concession sur des territoires agricoles en Casamance (Sénégal). D'autre part, des subventions sont sporadiquement accordées à des entreprises coloniales. Ce sera par exemple le cas de la « *Compagnie de culture cotonnière du Niger* » qui sera subventionnée à hauteur de 3,6 millions de Francs par l'État (Ministère du Commerce) et de 800 000 Francs par le gouvernement général de l'AOF.

De manière générale, à travers ses instances coloniales, l'État a imposé ou renforcé les contrôles politiques sur les facteurs de production et ces contrôles politiques ont contribué à définir les formes et la dynamique des économies coloniales (Boone [1992]). On peut voir son influence sur le régime foncier, les licences d'importation, l'accès au crédit réglementé, les licences pour les commerçants, les licences industrielles ou les coopératives agricoles créées par l'État, les restrictions ou obligations sur les cultures d'exportation, la fixation des prix ou les oligopoles d'achat des cultures et les monopoles de distribution (*Ibidem*). A côté de cela, les actes des gouverneurs comme Angoulvant peuvent aussi être considérés comme des interventions de l'État envers les compagnies. Les privilèges accordés à certaines

entreprises vont alors jouer un rôle quant à l'accès à la concurrence donc au niveau d'ouverture des marchés. A travers l'État, les divers acteurs privilégiés vont pouvoir influencer les prix et donc les coûts de production. Le gouvernement de Côte d'Ivoire, sous la direction d'Angoulvant, va par exemple ramener à 0,155 Francs la redevance par hectare payée par la « *Compagnie forestière* » alors qu'elle s'élevait à 1,20 Francs pour les autres exploitants (Contamin & Memel-Fotê [1997]).

Des positions prises sur le droit du travail vont aussi offrir à certaines entreprises des avantages qui ne seront pas négligeables dans le contexte du développement des exploitations de cet espace colonial.

2.5. Les banques dans les conseils d'administration

Enfin, les conseils d'administration sont aussi l'occasion d'observer que des institutions comme des banques ou d'autres entreprises sont parties prenantes dans la gestion d'autres compagnies coloniales. Nous avons vu le cas des entreprises liées par des administrateurs communs (*voir schéma n°1*) ou des groupes artificiellement formés pour des objectifs partagés (*voir schéma n°3*), nous voyons ici la situation dans laquelle des banques participent à la gestion des entreprises coloniales. La « *Banque de Chine* » siège au conseil de la « *Société commerciale et industrielle de l'Afrique Occidentale* » (fondée en 1916), la « *Banque Coloniale d'études et d'entreprises mutuelles* » siège pour la « *Société des briqueteries de Bamako* » (fondée en 1924), la « *Banque de l'Union Parisienne* », à travers un administrateur, siège pour la « *Société du Coton africain* » (fondée en 1924) et encore la « *Banque française de l'Afrique* » siège au conseil de la « *Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Etienne* » (fondée en 1925 en Mauritanie). Avec d'autres entreprises, comme par exemple les sociétés « *Niger-Soudan* » ou la « *Compagnie Générale des colonies* » qui investissent respectivement dans la « *Société de Bamako* » (fondée en 1909) et « *La Silico-Calcaire africaine* », elles obtiennent ainsi un portefeuille d'actions en conséquence et participent aux conseils. Plus largement, les liens entre les entreprises seront le fruit de projets communs et seront également souvent liés aux origines géographiques partagées.

3. Lieux de rattachement et zones coloniales

Il apparait très nettement dans un troisième point que parmi l'ensemble des entreprises qui traitent avec les colonies de l'AOF, un mouvement de concentration s'opère autour de trois principales villes françaises : Paris, Bordeaux et dans une moindre mesure Marseille. Les entreprises y voient le jour et y sont enregistrées. D'autres initiatives sont toutefois dispersées sur le territoire national et nous dénombrons 15 villes françaises différentes où des entreprises traitant avec l'AOF voient le jour : Billancourt (1 entreprise), Boulogne (1), Clermont-Ferrand (1), Dijon (1), Le Havre (1), Levallois (1), Lyon (4), Nancy (2), Nantes (2), Saint-Laurent du Var (1), Strasbourg (1) Toulon (1), Toulouse (2) et Villars (Loire) (1). Une entreprise est fondée en 1923 dans le Bas-Rhin sans précision de la ville : l'entreprise « *Philippe Holtzscherer* » qui fera commerce du bois avec la Côte d'Ivoire.

Encadré n°3

Les diverses villes française et les entreprises coloniales.

Sources : AEC + www.numistoria.com.

Billancourt

- « **Compagnie générale transsaharienne** », fondée en 1923.

Capital : 3 millions de Francs en action de 500 Fr.

Objet : communications terrestres et aériennes (avec pour objectif principal la réalisation du chemin de fer transsaharien).

Boulogne (Seine)

- « **Compagnie française du titane** », fondée le 22 février 1923.

Capital : 1 million de Francs en actions de 100 Fr. à l'origine (sera de 5 millions en actions de 500 Fr. après 1928).

Objet : Production de titane.



Source : www.numistoria.com

Clermont Ferrand

- « **Société de Caoutchouc brut ou manufacturé** », fondée en 1896 (anciens « **Établissements Bergougnan et C^{ie}** », fondés en 1889, au capital de départ de 250 000 Fr.).
Capital : 6,5 millions de Francs.

Objet : Fabrication et commerce de tout article en caoutchouc ; or et ivoire.

Dijon

- « **Compagnie des drogueries africaine** », fondé le 3 décembre 1927.

Capital : 1,1 million de Francs (porté à 4 millions en 1929).

Objet : Produits chimiques.

Le Havre

- « **Société maritime de pêche industrielle** », fondée en 1926.

Capital : 700 000 Fr.

Objet : Pêche sur la côte de l'Afrique.

Levallois-Perret

- « **Société industrielle des bananeraies de la Côte d'Ivoire** », fondé le 28 janvier 1929.

Capital : 500 000 Fr. en actions de 500 Fr.

Objet : Commerce des fruits et importation d'alimentation en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta.

Lyon

- « **Compagnie des mines d'or du Bouré-Siéké et de l'AOF** », fondé le 13 décembre 1906. Capital 1 million de Francs.

Objet : Exploitation minière.

- « **Comptoirs coloniaux** » (anciennement « *Maison Paul P. Camoin* ») fondé le 13 septembre 1924. Capital : 400 000 Fr. (sera de 1 million de Francs en 1928) en action de 500 Fr.

Objet : Huile, palme, cacao, karité, exploitation au Dahomey.

- « **Société coloniale de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta** », fondée en octobre 1926.

Capital : 1,2 millions de Francs.

Objet : Import-export (cacao, huile, café).

- « **Société minière et foncière du Bandama** », fondée le 28 juillet 1909.

Capital d'origine : 3,4 millions divisé en actions de 100 Fr., porté à 6,6 millions en 1918 puis à 8,8 millions en 1928).

Objet : Mines en Côte d'Ivoire.

Société subsidiaire de la société anglaise « Kokumbo C^o L^{td} » fondée à Londres en 1902 (au capital d'origine de 500 000 Livres Sterling).



Source : www.numistoria.com

Nancy

- « **Société Lorraine de la Côte d'Ivoire** », fondée le 15 octobre 1912.

Capital : 600 000 Fr.

Objet : Entreprise forestière et commerciale, bois en Côte d'Ivoire.

- « **Société alsacienne et Lorraine d'exportation et d'importation au Sénégal** », fondée en 1928. Capital : 100 000 Fr.

Objet : Import-export.

Nantes

- « **Becmeur et Sexer** », fondé en 1921.

Société en nom collectif.

Objet : Exploitation et commerce du bois en Côte d'Ivoire.

- « **Société franco-coloniale, comptoir de vente du consortium des maisons nantaises** », fondée le 1^{er} septembre 1927.

Capital : 375 000 Fr. en action de 500 Fr.

Objet : Intensifier le commerce entre Nantes et les colonies africaines.

Saint-Laurent du Var

- « **Société électrique et industriel du Baol** », fondée le 1^{er} juin 1920.

Capital 750 000 Fr. en action de 500 Fr.

Objet : Huile et tourteaux.

Strasbourg

- « **Société alsacienne de la Côte d'Ivoire** », fondée le 9 mars 1919.

Capital de 1,2 millions de Francs en actions de 1000 Fr.

Objet : Exploitation du bois en Côte d'Ivoire.

Toulon

- « **Compagnie des cultures de l'Afrique occidentale** », fondé le 6 février 1928.

Capital : 450 000 Fr. en action 200 Fr.

Objet : Exploitation du cacao et de kola en Côte d'Ivoire

Toulouse

- « **Macina-Niger** », fondé le 27 décembre 1906.

Capital d'origine : 2 Millions en actions de 100 Fr., capital ramené à 1,6 millions en 1924. Objet : Import-export avec le Soudan, opération de transit et égrenage.

Dividendes : 1913-1918 : 5% ; 1918-1919 : 7% ; 1919-1921 : 10%.



Source : www.numistoria.com

- « **Compagnie Internationale de l'Afrique Occidentale Française et du Soudan** », fondée en 1927.

Capital : 500 000 Fr.

Objet : Import-export.

Villars (Loire)

- « **Société d'exploitation des bois contreplaqués** », fondée en 1927.

Capital : 1,5 millions de Francs en action de 500 Fr.

Objet : Production de bois contreplaqués en Côte d'Ivoire.

A côté de ces dernières, pour la période post-1895, Bordeaux est représenté par 48 entreprises, Marseille par 19 et avec 205 entités, Paris est de loin la ville où sont enregistrées le plus d'entreprises ayant leur siège en France et traitant spécifiquement avec les colonies de l'AOF.

Tableau n° 17
Lieux d'enregistrement des entreprises recensées dans les AEC.
Source : AEC.

Lieux d'enregistrement des entreprises recensées dans les AEC (avec (date de création))	
Paris	205
Bordeaux	48
Marseille	19
Autres villes	15
Autres villes en Europe	7

Si l'on se penche désormais sur les entreprises créées avant 1895, sur les 17 entités, 7 sont créées à Bordeaux, 3 à Marseille, 4 à Paris. On retrouvera à côté de celles-ci 4 autres entités : 1 fondée à Gorée, qui date du premier XIX^e siècle et qui porte le nom du commerçant : « *Potin* » (qui sera l'employeur d'Hubert Prom lorsqu'il arrive au Sénégal en 1822), 1 en Angleterre : « *John Walkden and Co. Ltd* » fondée en 1868 depuis Manchester et enfin la société « *P. Lemoine* » fondée en 1867 qui portera ensuite le nom « *Raymond Sanchez* ».

Encadré n°4
Entreprises enregistrées à Paris et traitant avec l'AOF avant 1895.
Sources : AEC.

« Compagnie du chemin de fer Dakar Saint-Louis », fondé le 4 juin 1883. Capital : 5 081 000 Fr. en actions de 500 Fr. Dividendes : 1906 : 40 Fr. ; 1907 : 46 Fr. ; 1908 : 50 Fr. ; 1909 : 55 Fr. ; 1910 : 55 Fr. ; 1911 : 55 Fr. ; 1912 : 50 Fr. ; 1916 et 1917 : 39 Fr. ; 1918 : 30 Fr. ; 1919 : 29,6 Fr. ; 1920 : 39 Fr. « Compagnie française de Kong », fondé en 1894. Capital : 2 050 000 Fr. en actions de 500 Fr. Objet : Import-export. Lieu : Côte d'Ivoire. « Société commerciale industrielle et agricole du Haut-Egoué », fondée en 1893 (prend la suite d'autres établissements traitant avec le Gabon). Capital : 2 millions à l'origine, porté à 3 millions en 1897, à 4 millions en 1901, à 8 millions en 1919, 16 millions en 1920, 20 millions en janvier 1924 et à 40 millions en décembre 1924. Objet : Import-export. Lieux : Activité de base en AEF mais aussi Soudan, Dahomey, Sénégal. « Sonolet fils », fondé en 1886. Objet : exploitation forestière. Lieu : Côte d'Ivoire.

Enfin, parmi les 132 entreprises dont nous ne possédons pas les dates de création et que très peu d'autres données (capitaux engagés, dividendes ou membres du conseil), les différentes villes qui apparaissent, outre Bordeaux, Marseille et Paris, sont : Angoulême, La Rochelle, Le Havre, Le Puy, Lyon, Nantes ou encore Neuilly s/Seine. Bordeaux (38), Paris (50) et Marseille (10 entités) concentrent une fois de plus une majorité de ces activités avec 74% de ces 132 entreprises qui y sont domiciliées. Par ailleurs, on retrouve encore certaines activités entrepreneuriales mises en place depuis d'autres pays européens. Il s'agit essentiellement de sociétés allemandes (4) et anglaises (10), une belge et une suisse s'immisçant parmi elles.

Tableau n° 18
Les entreprises européennes engagées en AOF (sans date de création).
Source : AEC

Angleterre	Allemagne	Belgique	Suisse
- Crombie, Steedman and Co. Ltd, Londres. - F. & A. Swanzy Ltd, Londres, (Côte d'Or, Dahomey, Liberia). - GB Ollivant and Co. Ltd, Manchester. - HBW Russell Ltd, Liverpool, (Togo). - John Holt and Co. Ltd, Liverpool. - Paterson Zochonis and Co. Ltd, Manchester. - Richand & William King Ltd, Bristol. - Rider Son and Andrew, Bristol. - The Pericarp Syndicate Ltd, Londres, (Côte d'Ivoire). - Shuttleworth and Green, Liverpool, (Togo et Dahomey).	- Bremer Kolonial handelsgesellsch aft, Bremen. - Deutsch-westafrikanische handelsgesellsch aft, Hamburg. - Ernst Kentzler, Hamburg. - Vietor JK, Bremen.	- Compagnie commerciale Anversoise, Anvers.	- Société agricole de M'Bato, Genève. (Côte d'Ivoire)

3.1. Les Bordelaises

Si Paris est la capitale française et concentre de ce fait un grand nombre d'investisseurs, Marseille et Bordeaux ont toutes deux des liens de longue date avec l'Afrique. Dès les années 1830, les commerçants originaires de Bordeaux s'installent en AOF et, « *arrivé au Sénégal le 23 mai 1830, Hilaire Maurel - un Bordelais-, commence à jouer un rôle essentiel [...], au point que l'affirmation : "le Sénégal de l'arachide a été créé par les Bordelais" ne fut jamais démentie* ». (Péhaut [1992]). Ces maisons de Bordeaux, ville historiquement liée à l'Afrique via son implication dans le commerce triangulaire⁸⁰, ont intégré le commerce légitime au XIXe siècle et sont restées « *largement fidèles à des formules familiales* » (Péhaut [1999]), tout en se positionnant comme des leaders de l'économie de traite. Les plus connues sont : « *Maurel et Prom* », « *Maurel Frères* », « *Peyrissac* », « *Louis Vézia* », « *Devès et Chaumet* », ou « *Buhan et Teisseire* ». Elles forment ce groupe bordelais, reconnu pour être à l'origine de la majorité des entreprises commerciales traitant particulièrement en Sénégal.

Encadré n°5

Discours de Merlaud-Ponty en 1908.

Extrait de « *La Quinzaine coloniale* », 25 novembre 1908.

Source : Union coloniale Française [1908])

Discours de Merlaud-Ponty⁸¹ devant la chambre de commerce de Bordeaux,
19 novembre 1908 :

« *Le Sénégal a été créé par les Bordelais. Il ne fut d'abord qu'un véritable faubourg de Bordeaux. Ensuite, il devint un débouché économique pour la France entière. Aujourd'hui les intérêts sont connexes, mais il convient de ne point oublier, de ne point perdre de vue que l'Afrique occidentale a été faite surtout par Bordeaux. C'est là, Messieurs un bel exemple d'énergie, car il est bon de constater, et il y a là un bel exemple d'enseignement commercial, que sans jamais demander l'aide du gouvernement ou des colonies, les bordelais ont créé des flottes aux grandes maisons de commerce qui ont installé les grands services maritimes entre l'Europe et l'Afrique. En réalité, ce grand commerce, ce grand négoce s'est créé lui-même et il a trouvé l'assurance de sa valeur mondiale dans la respectabilité dont il est entouré [et] c'est à lui seul qu'il doit son succès* ».

⁸⁰ Voir par exemple : Figeac-Monthus [2011] ou Saupin [2008].

⁸¹ William Merlaud-Ponty (1866-1915) est un administrateur colonial français qui fut gouverneur général de l'AOF de 1908 jusqu'à sa mort.

Les intérêts des Bordelais dans les projections coloniales sont anciens. Ils ont déjà pu porter leur influence sur la « *politique coloniale du baron Portal sous la Restauration, [puis] dans le développement de l'action de Faidherbe au Sénégal et dans l'expansion à partir des comptoirs du Golfe de Guinée* » (Guillen [1974]). Leur expérience dans ce commerce maritime colonial, ainsi que de leur proximité géographique avec la côte africaine, qui fait de cette ville « *une sorte de porte naturelle en métropole* » (Péhaut [1983]), va leur permettre de se concentrer sur le commerce de traite avec l'Afrique. Avec la disparition du commerce des esclaves, « *les Bordelais se montrent [...] de plus en plus intéressés par l'importation de produits africains et mettent place des comptoirs animant des réseaux de collecte au Sénégal puis en Gambie* » (Butel [2001]). De ce fait, en 1823, sur les 36 navires entrés à Saint-Louis, 15 sont originaires de bordeaux (*Ibidem*). Avant le commerce prospère de l'arachide, les activités étaient tournées vers la traite de la gomme (*voir plus haut*). Bien que la situation des maisons de commerce au Sénégal, après le Premier Empire et le retour de Gorée et de Saint-Louis à la France, ne fuisse pas très florissante, des négociants bordelais sont déjà liés à la Côte de l'Afrique par cette activité. Beaucoup de ces entreprises ne vont pas perdurer après le XIX^e siècle et ne seront plus directement en activité à l'époque où les AEC proposent leur recensement. Elles auront soit disparu, soit fusionné avec des entreprises plus dynamiques. Il s'agit par exemple de la maison de commerce « *Potin* » que nous avons déjà évoqué, de « *Delille - Jay*⁸² », ou encore des maisons « *Mahé & Renaud* », « *Bordes* » ou « *Merle* ». En 1810, Justin Devès⁸³ (« *Devès et Chaumet* ») arrive à Saint-Louis, Hubert Prom⁸⁴ (« *Maurel et Prom* ») à Gorée en 1822, Teisseire⁸⁵ (« *Buhan et Teisseire* ») arrive à Saint-Louis en 1830. Les échanges entre la France et l'Afrique de l'Ouest se multiplient alors et en 1846, on compte cette fois 102 navires qui entrent à Saint-Louis, dont 32 viennent de Bordeaux (Butel [2001]).

⁸² Voir encadré n°5.

⁸³ Idem.

⁸⁴ Idem.

⁸⁵ Idem.

Encadré n°6
Entreprises bordelaises du XIXe siècle.
Sources : AEC.

« Buhan et Teisseire »

Société en nom collectif fondée en 1871, elle est issue de la fusion entre la Maisons Buhan et établissements Teisseire dont les racines remontent au début du XIXe siècle.

« Ch. Peyrissac ».

Fondé en 1872 par Chéri Peyrissac. Cette compagnie développe des comptoirs sur la ligne de chemin de fer Dakar, Thiès, Kayes, Bamako. Elle sera restructurée en société anonyme en 1908 sous le nom de « *Compagnie coloniale de l'Afrique française* ».

« Delile Jay »

Pierre Delile Jay fonde en 1828 à Saint-Louis une maison de commerce de la gomme.

« Devès et Chaumet »

En 1823, Justin Devès fonde une maison de commerce au Sénégal, à Saint-Louis. Aux alentours de 1850, la maison Devès s'associe à un premier collaborateur : Lacoste puis ensuite Chaumet.

« Louis Vézia »

Maison fondée à Rufisque en 1876.

« La Sénégalaise »

Compagnie anonyme fondée en 1871, elle est spécialisée dans les transports sur le fleuve Sénégal, le remorquage et le cabotage. Devès et Chaumet en sont les fondateurs.

« Maurel et Prom »

Hilaire Maurel et Hubert Prom fonde la société en 1831 qui deviendra une référence parmi les entreprises bordelaises de l'Afrique occidentale française.

« Maison Chavanel »

Elie Chavanel fonde sa compagnie en 1879. Elle se perpétuera à travers ses fils pour devenir « *E. Chavanel et fils* ».

« Assémat frères »

Commerce d'import et d'export au Sénégal et en Guinée française. Fondée entre 1887 et 1900.

Dans la deuxième partie du XIXe siècle, avec le développement du commerce arachidier, on assiste à de nombreuses implantations bordelaises au Sénégal et dans l'ouest africain. Louis Vézia, Chéri Peyrissac ou les frères Assémat, tous lancent leurs activités après 1860. Autour de la première décennie du XXe siècle nous retrouvons des entreprises de même origine, plus modestes, souvent liées aux précédentes. Ainsi, entre 1900 et 1914, nous recensons 36 entreprises bordelaises, dont la création de 15 d'entre elles est datée.

Encadré n°7
Entreprises bordelaises créées entre 1900 et 1914.
Sources : AEC.

- **1900**
« Hortala et C^{ie} »
Objet : arachides et moteurs Lieu : Sénégal.
« Compagnie commerciale de la côte d'Afrique »
Capital de départ de 2,3 millions de Francs.
Lieux : Sénégal et Côte d'Ivoire.
- **1901**
« Clastres et Plantey », fondée en 1901.
Lieu : Sénégal.
« Les Comptoirs Marc Caland »
Capital de départ : 500 000 Francs.
Objet : arachides, gomme.
Lieu : Sénégal.
- **1907**
« Messageries africaines »
Capital de départ : 1,2 millions de Francs
Lieu : Sénégal.
Cette entreprise est une filiale de « Devès et Chaumet », c'est une entreprise subventionnée par l'État.
« L. Rouchard », fondée en 1907.
Objet ; Import- export.
Lieux : Haut Sénégal, Soudan, Guinée.
- **1909**
« Etablissements Salagna ».
Capital de départ : 1,6 millions de Francs.
Lieux : Casamance, Côte d'Ivoire et Guinée portugaise.
« Compagnie bordelaise des comptoirs africains », prend la suite de la « Société coloniale de la Côte de Guinée ».
Capital de départ : 1 million de Francs.
Lieu : AOF + Nigéria, Gold Coast et Cameroun.
- **1910**
« Etablissements Garrigues, Chichignoud et C^{ie} »
- **1911**
« Compagnie Générale de l'Afrique Française », fondée en 1911 en prenant la suite des
« Etablissements Plantey et C^{ie} ».
Lieu : principalement la Côte d'Ivoire.
« Comptoir général français de l'Afrique occidentale »
Capital de départ : 100 000 Francs.
Lieu : Côte d'Ivoire.
- **1913**
« Jean-Baptiste Delmas et C^{ie} ».
Capital de départ : « 350 000 Francs.
Lieu : Sénégal.
« G. Labarthes – Vacquier et C^{ie} ».
- **1914**
« Les salins du Sine Saloum »
Capital de départ : 1, 5 millions de Francs.
« Paul Soucail et C^{ie} »
Objet : arachides.
Lieu : Sénégal.

Encadré n°8
Entreprises bordelaises (création non datée) actives au début du XXe siècle.
Sources : AEC.

« Besse, Neveu et Cabrol »	« J.B. Clastres
« Barthès et Guiraud »	« L. Bezagu et C ^{ie} »
« Ch. Scholl »	« Léon Cochez et Gobinet frères »
« Clastres et Plantey et Seugnet »	« Marcel Plantey et C ^{ie} »
« D. Lacoste »	« Marcel Simon »
« Dutheil de la Rochere, de la fourniere et C ^{ie} »	« Nouvelle société commerciale africaine »
« E. A. Offret »	« Oldani »
« Ed. Teisseire »	« Pascal Buhan et C ^{ie} »
« Ernest Guiraud »	« Regnaut, Clastres et Plantey »
« Jean Anselme Delmas et C ^{ie} »	« Schleber et Salacroux »
« J. E. Hartmann »	
« J. Prom et C ^{ie} »	

Les entreprises bordelaises qui ont fait de la Sénégambie leur espace privilégié, vont aussi ouvrir leurs activités aux autres espaces de l'AOF : Guinée, Soudan, Côte d'Ivoire, Dahomey, mais également vers les colonies anglophones du Nigéria et de la Gold Coast. En Gambie, « Maurel et Prom », « Maurel frères », « Vézia », « Barthès et Guiraud » (qui deviendra « Barthès et Lesieur ») s'associent avec la « CFAO » et « United Africa Company » pour former une des seules entente féconde que les Bordelais engagent avec des entrepreneurs dont ils ne partagent pas l'origine (Péhaut [1983]). Elles vont se lancer dans une course à la production et multiplier les escales le long des voies de communication. Au Sénégal, leur dynamisme va entraîner la croissance ou la création de ville comme Diourbel, Thiès, ou Kaolack.

On observe également que la totalité de ces entreprises sont à vocation commerciale. Les initiatives industrielles ont été logiquement tournées vers la transformation de l'arachide (décorticage et huileries) mais « se bornent aux quelques installations nécessaires à une première préparation des produits agricoles, en vue d'en améliorer les conditions d'exportation, et aux quelques ateliers mécaniques nécessaires à l'entretien du matériel de transport » (Buchalet [1952]). Elles étaient le fait des maisons de commerces qui dès leur implantation ont envisagé de traiter les arachides sur place. Cependant, face à de nombreux problèmes logistiques et de rentabilité, elles se sont rendues au Pacte Colonial et les complications conjoncturelles de la fin du XIXe siècle ont mis un terme aux ambitions d'intégration industrielle. Malgré quelques tentatives

dans les années 1920, il faudra attendre les années 1930 et surtout les années 1940 pour observer un retour aux ambitions industrielles en AOF, avec notamment la première huilerie de grosse production, celle de « *Lesieur* » fondée en 1943 (Suret-Canale [1950]).

La position privilégiée des Bordelais, acquise au long du *XIXe* siècle leur a permis d'accroître leur influence, en particulier en pénétrant les instances bancaires. Unies en tant que groupe bordelais (institutionnalisé plus tard — en 1917 — comme « *Syndicat de défense des intérêts de la côte Occidentale d'Afrique* »), ces entreprises ont obtenu très tôt, dès 1869, la majorité des parts⁸⁶ de la « *Banque du Sénégal* » (qui deviendra la « *Banque de l'Afrique Occidentale* » en 1901 avec à sa présidence Emile Maurel). Elles bloquent ainsi l'accès au crédit devenu essentiel à l'activité de traite, se prémunissant donc contre toute nouvelle concurrence (Assidon [1989]). Les profits des leurs activités étant alors rapatriés en métropole, la banque ne dispose pas non plus de fonds suffisants pour accorder des crédits, ce qui bloque également les commerçants locaux et entraîne la ruine des familles mulâtres du Sénégal, principalement celles de Gorée (*Ibidem*). Cependant, la prédominance des maisons bordelaises est remise en cause dans le premier quart du *XXe* siècle, par le renforcement du pouvoir de grosses entreprises comme la « *CFAO* » ou la « *SCOA* » (*Ibidem*). Ces dernières allaient s'étendre sur tout l'espace de l'AOF et devenir « *des sociétés multicoloniales* » (Péhaut [2001]). Les entreprises bordelaises perdent alors de plus en plus de pouvoir de marché et ce sera depuis Paris que seront enregistrées la majeure partie des entreprises coloniales.

3.2. Les Marseillaises

Nous observons que les compagnies marseillaises telle la « *CFAO* » ont aussi eu un impact sur le commerce avec l'AOF, et si elles ne sont pas aussi nombreuses que les bordelaises et moins réputées pour certaines, elles n'en ont pas moins contribué au développement des espaces coloniaux, particulièrement au Dahomey.

⁸⁶ Les parts sont en partie issues des dédommagements perçus par les entreprises lors de l'abolition de l'esclavage.

Encadré n°9
Entreprises marseillaises au XIXe siècle.
Sources : AEC.

« **Bendit, Limburger and Co.** », fondé en 1885.

Objet : Import-export.

Lieu : AOF.

« **Etablissements Blanchard** ».

« **Compagnie Française de l'Afrique Occidentale** » (**CFAO**), fondée en 1887.

Capital : à l'origine, 7 millions de Fr. (réduit à 6 millions en 1897 et porté à 9 millions en 1907 puis à 10 millions en 1913).

Objet : Commerce d'import-export avec les colonies françaises et étrangère de l'Afrique de l'Ouest.

« **Etablissements Verminck** » fondés en 1845.

Verminck sera aussi armateur et fabricant d'huiles d'arachides à Marseille.

Objet : Import/Export, Arachides, armateur.

Lieux : Sénégal, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Nigeria puis Guinée.

Les « **Etablissements Verminck** » deviendront ensuite la « **Compagnie du Sénégal et de la Côte occidentale de l'Afrique** » qui sera racheté par la « **CFAO** » en 1887.

« **Cyprien Fabre et C^{ie}** », fondé en 1868.

Objet : Import-export, palme, maïs, karité.

Lieu : Dahomey.

« **Maison Armandon** », fondée en 1893.

Deviendra au XXe siècle « **Armandon et C^{ie}** », en 1903, avant de laisser place à la CICA (« **Compagnie commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique** ») en 1917.

« **Victor Régis Frères** » fondé entre 1820 et 1830.

Objet : Gomme arabique, ivoire, cuir, indigo puis arachides et surtout huile de palme.

Lieux : Sénégal puis Côte de Guinée.

Encadré n°10
Entreprises marseillaises (création non datée) actives au début du XXe siècle.
Sources : AEC.

« **African Express C^{ie}** »

« **Comptoirs Pichot et Ranneçon** »

« **Foufounis frères** »

« **Germain Delmas et C^{ie}** »

« **H. Layet et C^{ie}** »

« **Jabre Frères** »

« **J. Meunier** »

« **Maison Michel Venture et fils** »

« **Naja Frères** »

« **Pozzo di Borgo Fils** »

« **Rezk Frères** »

« **Richa & C^{ie}** »

« **Robert Armenaud et C^{ie}** »

Dès la première partie du *XIXe* siècle, les marseillais s'investissent dans le commerce avec diverses zones de l'Afrique de l'Ouest. Les échanges se multiplient et en 1846 on compte 25 navires provenant de Marseille sur les 102 qui entrent à Saint-Louis du Sénégal (Butel [2001]). En vingt ans, entre 1855 et 1874, le mouvement de la navigation entre les ports du Sénégal et Marseille va doubler (Teissier [1878]). Dans les années 1860, la compagnie de Victor Régis (*voir encadré n°9*) possède des comptoirs du Togo au Nigeria qui sont desservis par ses propres navires. Elle appuiera la première prise de position française dans le Dahomey grâce à des connections avec le pouvoir et Napoléon III. Cyprien Fabre, neveu de la première femme de Victor Régis (issue quant à elle de la famille Fabre, autre famille de négociants marseillais de renom) se lancera dans les affaires à la suite de leur divorce et prendra le relais d'une « *Maison Régis* » alors déclinante. Il s'imposera un temps en installant des comptoirs sur le Niger et la Volta. A côté d'eux, nous retrouvons Charles-Auguste Verminck (*voir encadré n°9*) surnommé le « *Roi de l'arachide* » (Daumalin [2001]). Les « *Etablissement Verminck* » traitent avec l'Afrique de l'Ouest en s'investissant dans commerce du cacao, de l'arachide ou du caoutchouc. Comme nous l'avons vu plus haut, ils deviendront « *La Compagnie du Sénégal et de la Côte Occidentale d'Afrique* » (CSCOA) en 1881, avec un capital de quinze millions de Francs et se placeront ainsi « *en symbole de la maturité de la croissance économique française* » dans les colonies (Bonin [2008]). C'est à la suite de ces « *Etablissements Verminck* » puis de cette « *CSCOA* » que prend naissance la « *CFAO* », encore active aujourd'hui. Cette dernière va se développer rapidement et s'imposer sur le marché colonial en profitant de la disparition progressive de la concurrence des traitants locaux. Elle bénéficie aussi d'une puissance financière nouvelle (Assidon [1989]) en particulier à travers la « *Société Marseillaise de Crédit* » et l'appui de financiers comme « *Zafiropulo & Zarifi* », maison grecque de Marseille.

Avec cette modernisation, les affaires se développent et le taux de rentabilité de l'action passe de 3,5 % à 25 % sous la présidence de Frédéric Bohn entre 1911 et 1923. De la même manière, le nombre de comptoirs de la compagnie a presque quadruplé pendant la même période, passant de 46 à 151.

En parallèle, le développement du commerce marseillais donne aux banques une force neuve et permet ainsi de surpasser des maisons bordelaises liées quant à elles à des banques familiales aux capacités limitées (*Ibidem*).

A côté de la « CFAO », qui acquiert le quasi-monopole sur le commerce ouest-africain, ne se confrontant réellement qu'à la « SCOA », plusieurs entreprises marseillaises voient le jour au début du XX^e siècle.

L'entreprise « *Valla et Richard* » est fondée en 1902 et traite avec le Dahomey, les « *Etablissements Pozzo di Borgo* » fondés en 1898, deviendront une société anonyme en 1913, au capital de 2,2 millions de Francs, traitant avec la Côte d'ivoire ou le Dahomey.



Source : www.numistoria.com

En 1917, en pleine Première Guerre Mondiale, la « *Compagnie commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique* » (CICA) s'installe sur « les décombres de l'ancienne maison Armandon & C^{ie} » (Daumalin [2001]). En 1919, la « *Compagnie générale commerciale* » voit le jour. Elle prendra plus tard, en 1930, le nom de « *Alminko* » puis « *Huileries et savonneries de l'ouest-africain* » en 1940. En 1920, sont créées la « *Compagnie coloniale africaine* » qui va traiter avec la Guinée Portugaise, et la « *Société française du Dahomey* ». Une succursale de « *Foufounis frères* », voit le jour en 1921 : « *Apôtre Foufounis et C^{ie}* ». Comme sa maison mère, elle fera commerce principalement avec la Guinée.

L'entreprise bordelaise « *Oldani* », propriétaire de comptoirs au Sénégal, ouvre une succursale à Marseille en 1924 : « *A. Oldani et C^{ie}* » au capital de 15 millions de Francs et dont l'objet principal est le commerce de traite de la gomme. En 1926, l'entreprise « *Bosano, Brandt et Favier* » est créée pour le commerce des huiles et du coton avec

le Dahomey, les « *Comptoirs Pichot et Ranneçon* » mettent en place une filière en Casamance, à Ziguinchor : « *La Compagnie du Sénégal* » dont le capital atteindra 3 millions de Francs et la « *Société agricole et industrielle du Soudan* » voit le jour, tout comme la « *Société d'exploitation de produits industriels et coloniaux* ». Pareillement, les « *Etablissements Venture et C^{ie}* » sont créés et traiteront les affaires de la « *Maison Michel Venture et fils* ». En 1927, la « *Compagnie franco-coloniale du riz* » naîtra de l'unification des « *Rizeries de la Méditerranée* » et des « *Rizeries françaises* » comme nous l'avons vu plus haut. Cette même année, deux comptoirs de commerce marseillais voient le jour et traitent avec le Soudan, la Haute-Volta, la Guinée et le Sénégal. L'un est basé à Bamako : le « *Comptoir colonial Joseph Tempier* », au capital d'un million de Francs, l'autre à Marseille : le « *Comptoir marseillais des produits exotiques* » au capital de 200 000 Francs. Par ailleurs, les activités au Sénégal des maisons « *Compain* » (Dakar) et « *Turbert* » (Thiès) entraînent la création de l'entreprise « *France-Sénégal* », qui débute avec un capital d'un million de Francs. En Casamance, une compagnie marseillaise est également mise en place pour l'exploitation du titane : « *Ilmenite* », au capital de 2 millions de Francs. Enfin, en 1928, nous retrouvons la « *Société anonyme des huileries Turbé* » qui officie au Sénégal et qui a un capital de départ de 5 millions de Francs.

Cette succession de créations va faire augmenter le trafic vers Marseille en ce début de XX^e siècle, et en 1914 les importations par Marseille des produits coloniaux ouest-africains représenteront 147 000 tonnes sur un total de 1 091 200 tonnes⁸⁷, dont 116 000 tonnes sont en provenance du seul Sénégal.

Finalement, au tournant des années 1910, la « *CFAO* » est restée concentrée sur la Sénégalie « où elle se préoccupait d'ouvrir des factoreries le long de la voie ferrée Thiès – Kaye » (Coquery-Vidrovitch [1975]). Mais à la veille de la crise de 1929, « avec 74 millions de capitaux propres, un chiffre d'affaires de 142 millions de Francs, un bénéfice net de 21,1 millions de Francs et une action qui donne un rapport de 36 %, la CFAO est [...] la plus importante de toutes les sociétés françaises installées dans l'Ouest-africain » (Daumalin [2001]).

Géographiquement, même si les Marseillais sont présents dans l'ensemble de l'AOF, ils se concentrent davantage sur les espaces du Sud et en particulier le Dahomey, contrairement aux Bordelais plus actifs en Sénégalie. Leurs ambitions

⁸⁷ Environ 555 000 tonnes sont importées à Marseille depuis l'Afrique du Nord et notamment l'Algérie (439 000 tonnes).

commerciales détachées des appétences nationalistes (par ailleurs plus communes aux Bordelais) vont se transformer à la fin du siècle quand ils vont encourager l'annexion d'un espace dahoméen devenu leur pré carré. Poussés à la conquête militaire par l'influence des commerçants marseillais, les troupes françaises des Tirailleurs Sénégalais obligent le roi Béhanzin à reconnaître le protectorat de la France sur ses territoires le 3 octobre 1890 (Daumalin [2001]). La compagnie *Armandon* (voir encadré n°9) va à cette occasion se positionner comme le principal agent ravitailleur lors de cette campagne. Cependant, les Marseillais, par la voix de Cyprien Fabre alors à la tête de la Chambre de Commerce de Marseille, demande la conquête de l'ensemble du territoire et en 1894 après de nouvelles campagnes militaires, le Dahomey deviendra une colonie, rattachée à l'AOF dix ans plus tard. Ces requêtes « *d'intervention de l'État, par la force ou par la diplomatie, étaient toujours conçues comme le moyen d'enrayer un déclin commercial face à la concurrence des négociants anglais ou des souverains locaux* » (Durand [2008]).

Finalement avec le développement des entreprises capitalistes, les noms des investisseurs seront moins prédominants dans les aventures coloniales en AOF. Avec la mort des grands colons Marseillais et Bordelais au début des années 1920, ce sera de plus en plus définitivement depuis Paris que les décisions seront prises et que les entreprises verront le jour, leurs sièges sociaux occupant les hôtels particuliers de la capitale. Ces anciennes maisons qui avaient été « *de toutes les batailles menées au nom de la liberté commerciale et du refus du protectionnisme* » (Péhaut [2001]) vont voir leurs activités concurrencées par de nouveaux acteurs à la puissance financière décuplée et qui vont s'étendre sur l'ensemble de l'AOF. Après les Bordelais au Sénégal, les Marseillais au Dahomey, ces nouvelles multinationales de la traite vont, comme la « *CFAO* », s'étendre et « *essaimer dans le reste de l'Ouest Africain : sur les territoires voisins d'abord (Guinées), plus loin le long des chemins de fer ivoirien et dahoméen, et surtout dans les colonies britanniques (Sierra Leone, Gold Coast et Nigeria)* » (Coquery-Vidrovitch [1975]). Les modes d'exploitation de ces multinationales sont alors plus sophistiqués, elles détiennent « *des actions et des obligations dans de nombreux pays* » (Piketty [2019]), font de forts profits. Surtout, leur modèle pourra être étendu à divers territoires (*Ibidem*), contrairement aux productions esclavagistes bloquées par l'immobilité de leur capital humain. Sur le territoire de l'AOF, elles seront

de plus confrontées au dynamisme commercial des Libano-syriens qui modifient également les circuits traditionnels de la traite.

4. Entreprendre sans les Européens

Quand les entreprises européennes se développent, à la faveur notamment de l'explosion du commerce de l'arachide qui suit et remplace celui de la gomme, on passe progressivement de maisons de commerce familiales à des structures capitalistes qui vont prendre des monopoles et favoriser cette monoculture arachidière. Toutefois, sur le terrain, le commerce de traite nécessite des acteurs divers qui ne seront pas seulement des colons européens ou des agents de ces compagnies. Nous retrouvons des travailleurs locaux venus de l'ensemble de la région et des immigrés extra-européens comme les populations libano-syriennes qui viennent de l'Empire Ottoman et s'installent dès la fin du *XIX*e siècle.

4.1. Les Libano-Syriens

Cette partie de notre travail ne consistera pas à donner une histoire complète de la présence des Libano-syriens dans les colonies françaises de l'Afrique Occidentale. Pour cela nous renvoyons à la fois aux travaux francophones de Julien Charnay [2017 ; 2018 ; 2021] ou anglophones avec l'ouvrage d'Andrew Arsan [2015]. Évidemment la liste n'est pas exhaustive et de nombreux chercheurs se sont penchés sur le sujet, aussi bien dans leurs thèses (Jean-Gabriel Desbordes [1938], (Thioub [1989]) que dans leurs ouvrages (Assidon [1989], O'Brien [1972]). Notre recherche se consacrera plutôt à comprendre comment ces immigrés vont s'insérer dans les réseaux économiques de l'AOF et les interactions qu'ils vont avoir dans ce premier *XX*e siècle avec les entreprises que nous venons d'étudier. Les migrations en provenance du Levant n'ont pas été le fruit de décisions administratives françaises particulières mais plutôt d'un « *laissez-faire migratoire entre les années 1890 et 1920* » (Charnay [2021]). Leur présence est avérée dès les années 1880 un peu partout en Afrique Occidentale mais dans un nombre toutefois très restreint. D'abord débarqués au Sénégal en étant passé principalement par Marseille, faute de pouvoir rejoindre les Amériques, c'est Dakar qui restait souvent la destination des moins fortunés. De là, on pouvait atteindre la Guinée puis plus tard, la Côte d'Ivoire où une forte communauté libanaise ira s'installer. Les premiers migrants vont tout d'abord rester éloignés des

« transactions "intéressantes" [...] et d'une économie coloniale "moderne" [qui reste] un système clos et hiérarchisé » (Tarraf-Najib [2000]) aux mains des grandes compagnies européennes et de leurs représentants. Ils s'insèrent ensuite dans ce commerce de traite où ils jouent le rôle d'intermédiaires, de – *Middlemen* – entre les producteurs et les maisons de commerce européennes. Ce sera particulièrement vrai lorsque les français seront appelés sous les drapeaux pour la Grande Guerre et que leur contingent dans les escales et opérations de brousse vont diminuer. Ils vivent tout d'abord comme les autochtones, c'est-à-dire très modestement et s'adaptent facilement aux vies rudes dans les escales. Ils s'acculturent aisément en adoptant notamment les langues locales ou en adaptant leur commerce aux données sociologiques des pays d'accueil (Thioub [2009]). Par la suite, ceux des plus chanceux qui ont pu acquérir un capital économique et social vont se porter garants et aider à l'arrivée de nouveaux compatriotes. Leurs activités en tant qu'intermédiaires peuvent parfois poser problèmes lorsqu'ils sont accusés de prendre la place de petits commerçants locaux (européens ou africains) qui les critiquent, portent plainte et les qualifient de « *parasites* » (Charnay [2021]). Leur présence n'est cependant pas considérée comme une contribution au développement de l'économie de l'AOF à travers une installation pérenne ou une agriculture prolifique et de fait, encore moins comme la poursuite de l'œuvre déjà entamée par les colons blancs européens. Il s'agirait seulement de consommer sans rien produire, d'accumuler du capital déjà en partie rapatrié vers le Levant, et de quitter les lieux une fois un pécule suffisant acquis (Arsan [2015]). Toutefois, puisque la mise en valeur des colonies est confiée aux maisons de commerce européennes, les modalités d'acceptation des migrants libano-syriens sont plus complexes et les politiques divergent quant à la nécessité de ces populations au sein de l'empire français en Afrique (El Chab [2016]). Si les administrateurs locaux les pointent du doigt lors des périodes difficiles, suivant ainsi l'avis de leurs administrés, de l'opinion publique et des campagnes médiatiques à leur rencontre, le pouvoir central en métropole, plus influencé par les grandes compagnies y ayant leurs sièges sociaux, sont moins enclins à la critique. En effet, l'efficacité commerciale dont ils font preuve, les dynamismes de pénétration progressive de l'outil monétaire qu'ils proposent (Thioub [2009]), sans omettre la force civilisatrice qu'ils pouvaient se voir attribuer et à laquelle ils adhèrent eux-mêmes parfois (Winder [1962]), vont limiter les demandes de restrictions d'accès aux colonies de l'AOF à leur rencontre. Ils sont parfois alors décrits par le Ministère des Colonies lui-même comme

de « *précieux auxiliaires dont l'éviction risquerait de faire perdre au commerce* » (Goerg [1997]).

De plus, relayant certains intérêts politiques français, les grandes compagnies ont préféré donner l'avantage aux intermédiaires levantins⁸⁸ pour contrer les possibles ambitions politiques d'une bourgeoisie sénégalaise trop indépendante à leur goût (Amin [1969]). Leurs activités vont tout d'abord se tourner vers l'arachide du Sénégal et le caoutchouc de Guinée. Installés en tant que commerçants ambulants et indépendants, ils réinvestissent le peu qu'ils gagnent jusqu'à la possibilité de s'installer durablement. Par la suite, ils s'appuient sur un réseau communautaire qui, après avoir favorisé l'immigration, va aussi mettre en place un système interne de crédit. Ils travaillent au sein de groupe familiaux et vont alors s'étendre sur le territoire en s'installant dans les zones d'échanges qui, comme nous l'avons vu plus haut, suivent les voies ferrées.

On observe ainsi une forte augmentation du nombre de licences de vente accordées aux Libanais entre 1921 et 1931 au Sénégal :

- 1921 : 667
- 1926 : 709
- 1931 : 2070

Le journal « *France-Afrique Noire* » de 1935 évoque alors une augmentation de 123% par rapport à celles accordées aux Français (Arsan [2015]).

Alors que les grandes maisons de commerce ont pu déployer leurs agents dans de plus en plus d'escales, les Levantins vont aller de plus en plus loin dans l'hinterland pour distribuer les produits importés d'Europe et capter la production locale destinée à l'exportation, surtout après la crise de 1929. Ainsi, à l'intérieur du pays, les licences de vente accordées aux Libanais (en 1935) par rapport à celles accordées aux Français augmentent :

⁸⁸ Levantins est un terme géographique descriptif des populations du Proche-Orient, il acquiert « *progressivement au XIXe siècle une connotation péjorative voire raciste pour désigner des migrants n'ayant pas atteint un stade suffisamment avancé de civilisation tant d'un point de vue moral que socio-économique* » (Charnay [2021]) ; nous l'utilisons dans l'assomption géographique, supposant qu'il regroupe les Libanais, Syriens et Palestiniens voir même Egyptiens, Iraniens et Nord Africains (Thioub [1989]). Le terme de « libanais » est également utilisé indifféremment de manière générique, reprenant ainsi les descriptions contemporaines.

- **Français :**

Dakar : 372.

Ensemble du Sénégal : 836.

Total : 1208.

- **Libanais :**

Dakar : 386.

Ensemble du Sénégal : 1095.

Total : 1481.

Dans ce commerce intermédiaire, ils vont progressivement marginaliser les autochtones et encore plus les « *petits blancs issus des métropoles coloniales* » (Thioub [2009]), en particulier en offrant des prix plus élevés que les maisons de commerce, espérant gagner sur les volumes échangés. Outre la participation au commerce de traite en lien avec les grandes maisons, ils créent également des entreprises sur le territoire de l'AOF, deviennent des commerçants détaillants ou des artisans.

Dans les AEC, l'évocation d'entreprises créées par des Libanais n'apparaît qu'à partir de l'édition de 1937-1938, en regroupant avec eux tout d'abord les Syriens mais également les Marocains⁸⁹. Il s'agit d'une liste très réduite de seulement treize entreprises qui opèrent en Afrique Occidentale Française, principalement à Kayes. Quelques entreprises sont installées dans le commerce avec l'AOF et nous sont tout de même connues. « *La compagnie commerciale Africaine* » voit le jour en 1907, date à laquelle Saïd et Asaad Mansour débarquent en Côte d'Ivoire, directement en provenance du Liban. Enregistrées à Marseille, les entreprises « *Richa et C^{ie}* » ou « *Rezk Frères* » sont tenues par des Libanais installés au Sénégal. De manière générale, les Levantins en AOF, au Sénégal, en Guinée ou en Côte d'Ivoire, vont être ces *middlemen* en relation avec les grandes maisons de commerce européennes mais ils vont également développer progressivement des entreprises locales en tant que petits entrepreneurs. Entre la fin de la Première Guerre Mondiale et 1930, les effectifs des Levantins va plus que doubler au Sénégal et « *le taux moyen annuel d'accroissement s'est constamment maintenu égal ou supérieur à 30% par rapport à 1909* » (Thioub [1989]).

⁸⁹ Voir note 33.

Tableau n°19 :
Répartition par colonies de la population levantine de l'AOF en 1929.
Source : Thioub [1989].

Colonies	Effectifs	% du Total
Sénégal	2868	61%
<i>dont Dakar</i>	1182	25%
Guinée	1354	29%
Côte d'Ivoire	68	1%
Dahomey	46	1%
Soudan	393	8%

Les AEC nous informent en outre sur un certain nombre de ces entreprises locales (voir tableau n°15). Il est alors possible d'observer les installations commerciales détenues par des Levantins (au sens large du terme – voir note 33), mais la liste reste incomplète et ne compte que peu d'entrées même si leur nombre double entre 1914-1915 et 1927 :

- AEC 1914-1915 : 13 noms.
- AEC 1920-1921 : 22 noms.
- AEC 1927 : 31 noms.

Le statut des Levantins en ce début de siècle, leur précarité et leur dispersion dans les zones d'échange ne permettent pas un inventaire efficace. En effet, même avec une présence de plus en plus conséquente, les Levantins voient 71% de leurs effectifs dispersés dans l'ensemble du bassin arachidier (Thioub [1989]). La diversification ne sera tangible qu'après la crise de 1929 où ils vont pouvoir se tourner vers l'agriculture (noix de Kola – surtout en Côte d'Ivoire, agrumes au Sénégal), une petite industrie (imprimerie, pâtisseries-confiseries, tanneries au Sénégal), des professions libérales, des restaurants et des hôtels. Leurs activités principales resteront cependant le commerce et en 1938, 75 % des établissements commerciaux de Dakar leur appartiendront, comme 55% de ceux de l'intérieur du pays (Labaki [1993]). Là, ils interagissent avec des Africains que ce soient les producteurs ou les commerçants de plus ou moins grande importance.

4.2. Les acteurs locaux

Comme nous l'avions noté avec les activités économiques de l'Afrique de l'Ouest précoloniale, il ne faut pas mettre de côté la participation des populations locales ni leur « *potentiel d'adaptation et [leur] dynamisme* » face au commerce colonial (Marfaing [1997]). Depuis les producteurs locaux qui se spécialisent dans les cultures d'exportation jusqu'aux commerçants divers, ils sont nombreux à s'investir dans les échanges avec les maisons de négoce européennes et les activités commerciales ne se font pas uniquement par l'intervention d'acteurs allogènes, qu'ils soient Européens ou Levantins. De plus, des échanges perdurent au sein des groupes locaux, se passant de tout rapport hiérarchique avec les nouveaux arrivants. Les acteurs autochtones côtoient les Européens (agents des maisons de commerce ou « Petits Blancs »), et sont par exemple divisés en deux groupes au Sénégal, à savoir les familles métisses de Gorée ou de Saint-Louis et les autres Africains. Ailleurs, ils s'appuient sur des ethnies traditionnellement attachées au commerce comme en Côte D'Ivoire. Au Sénégal, le commerce de la gomme prévalait au *XIXe* siècle et, avec le développement de celui de l'arachide, les conditions nécessaires à la mise en place progressive d'une bourgeoisie d'affaires non-européenne auraient pu émerger. Aux alentours de 1900, ils sont environ 500 à payer une patente commerciale dans le pays (Amin [1969]) et on peut les retrouver dans les divers *Cercles* coloniaux lorsqu'ils sont inscrits dans les registres de commerce. Par exemple, en 1898 on retrouve dans le Cercle de Louga, 11 commerçants Africains enregistrés, en 1910, ils seront 39 (Sall [1995]). Le déclin du commerce de la gomme et la prise de pouvoir des maisons européennes dans les escales vont alors progressivement les repousser hors du système. Pour reprendre l'exemple du *Cercle* de Louga, les commerçant locaux ne seront plus que de 14 en 1920 (Sall [1995]).

Au même titre que les Levantins, les AEC nous informent de manière très incomplète sur leur implication dans l'économie locale. Entre les opus de 1914 et de 1927, seulement 8 entrées sont recensées. Avec 5 acteurs au Sénégal (N'Diaye à Kébémér, Diop et Boye à Matam, Saba à Sédhiou), 2 acteurs au *Haut-Sénégal-Niger* (Ibrahim Gueye et Isaac Gueye), et 1 en Guinée (Ibrahima Sory). Ce décompte ne correspond pas du tout à la réalité de l'implication des autochtones dans le commerce, ne serait-ce que parce que l'ensemble des producteurs reste des Africains ou que les

entreprises européennes les emploient comme traitants, manutentionnaires de l'arachide et démarcheurs. L'économie de traite donne en réalité une grande place au paysan comme producteur indépendant et les maisons de commerce européennes, réticentes aux investissements comptent sur ces intermédiaires indigènes. En 1921, sur les 265 électeurs de la Chambre de Commerce du Dahomey qui payent patente, 159 sont des traitants dahoméens (Codo & Anignikin [1983]). Toutefois, « *malgré la concurrence impitoyable qu'elles se font entre elles, [les maisons de commerce européennes] font bloc en général contre le commerce africain* » (Marfaing [1997]). Il y a une volonté indéniable du pouvoir colonial de confiner le secteur indigène dans un rôle subalterne, de le marginaliser (Codo & Anignikin [1983]) en laissant les acteurs locaux dans des rôles de collecteurs de produits du cru, sans possible développement entrepreneurial conséquent.

En fait, le nombre d'acteurs présents est difficilement évaluable. Outre les plus importants, ceux qui payent une patente parfois élevée, les archives n'évoquent les petits producteurs que lorsqu'il existe une interaction avec les européens ou de manière négative, à savoir lors du non-respect des règlements ou des plaintes pour fraudes. Les commerçants actifs à l'époque précoloniale vont alors soit disparaître lorsque les produits échangés ne correspondent pas aux besoins de l'économie coloniale, soit se subordonner aux maisons européennes. Une activité commerciale informelle existe malgré cela, avec des échanges commerciaux basés sur des structures précoloniales et/ou se servant de celles mises en place par la colonisation. Cependant les barrières administratives ne permettent pas leur développement et les informations disponibles à ce sujet ne sont encore une fois que le fruit des interactions négatives avec l'administration. Au Dahomey, les structures précoloniales et les « *réseaux internes du commerce suffisaient* » à entretenir des relations avec l'intérieur des terres (Coquery-Vidovitch [2005]), et les entrepreneurs locaux, bien que non-inscrits dans les registres, n'en sont pas moins intégrés dans le commerce d'exportation. En Côte d'Ivoire, le commerçant local joue un « *rôle très important dans la distribution* » (Bonnefonds [1968]). Il tient les factoreries dites « de brousse », celle qui sont le plus éloignées des chefs-lieux de *Cercle* et participe aussi clairement au commerce colonial. Les Dioulas, traditionnellement commerçants vont être eux aussi insérés dans le système commercial colonial, au point de faire concurrence aux intérêts des Européens. En conséquence, l'administration va légiférer et restreindre leurs activités, interdire leur installation en dehors des zones officielles d'échange,

obliger l'utilisation de monnaie afin de contrôler les flux commerciaux (Meillassoux [1999]) et de pouvoir ensuite récolter l'impôt plus facilement. Comme dans les autres zones de l'AOF, une économie informelle continue d'exister en parallèle, avant là aussi de s'atténuer progressivement au profit des Levantins et des Européens.

Les destins, même modestes, alors édifiés sur les participations plus ou moins directes au commerce colonial ne se perpétueront pas au-delà des années 1920 et disparaîtront après la crise de 1929. Au Sénégal, l'arrivée des Levantins et de nombreux « Petits Blancs » que les maisons de commerce « *vont aider à s'emparer des positions jusque-là tenues par des Sénégalais* » (Amin [1969]) ne permet pas à des groupes locaux de perdurer. Le pouvoir économique dont ils disposaient n'a pas permis « *la transformation des grands commerçants en une bourgeoisie nationale* » (Harding [1997]). Ils seront mis à l'écart par la fermeture de l'accès au crédit ou subordonnés progressivement (pour ceux qui acceptaient) aux maisons de commerce européennes (Goerg [1997]) ou s'orienteront vers des carrières dans la fonction publique. Le maintien d'activités d'affaires sera inconstant et les acteurs seront « *plus hommes publics et politiques [...] qu'hommes d'affaires, plus affairistes que commerçants* » (Amin [1969]), n'investissant pas dans le commerce et perdant ainsi l'habitude de gérer des affaires régulières (*Ibidem*). Les Dioulas quant à eux ne profiteront pas de cette opportunité issue du statut particulier réservé au Sénégal au sein de l'AOF et tomberont « *sous la domination d'un système économique [...] auquel ils ont été contraints de s'intégrer au niveau le plus bas* » (Meillassoux [1999]).

Finalement, le commerce sans les Européens ne sera pas détaché de toute influence ou de toute relation avec les maisons de commerce implantées sur le territoire de l'Afrique Occidentale Française. On notera une interdépendance, même si les structures du commerce africain peuvent s'avérer être autonomes, utiliser les réseaux précoloniaux, et se passer des réglementations coloniales en se déplaçant notamment vers l'Est dans le cas du Sénégal. En ce qui concerne le cas du commerce autochtone ou plutôt des aventures possibles de grands commerçants africains, les maisons européennes ont tout fait pour les faire disparaître. Les privations systémiques de l'accès au crédit, la mise en avant d'autres acteurs du commerce de traite comme les « Petits Blancs » (qui seront eux aussi remplacés plus tard par des locaux lorsque la rentabilité passera par une réduction des coûts de la main d'œuvre), l'arrivée des Levantins aussi bien que le développement des grosses structures entrepreneuriales

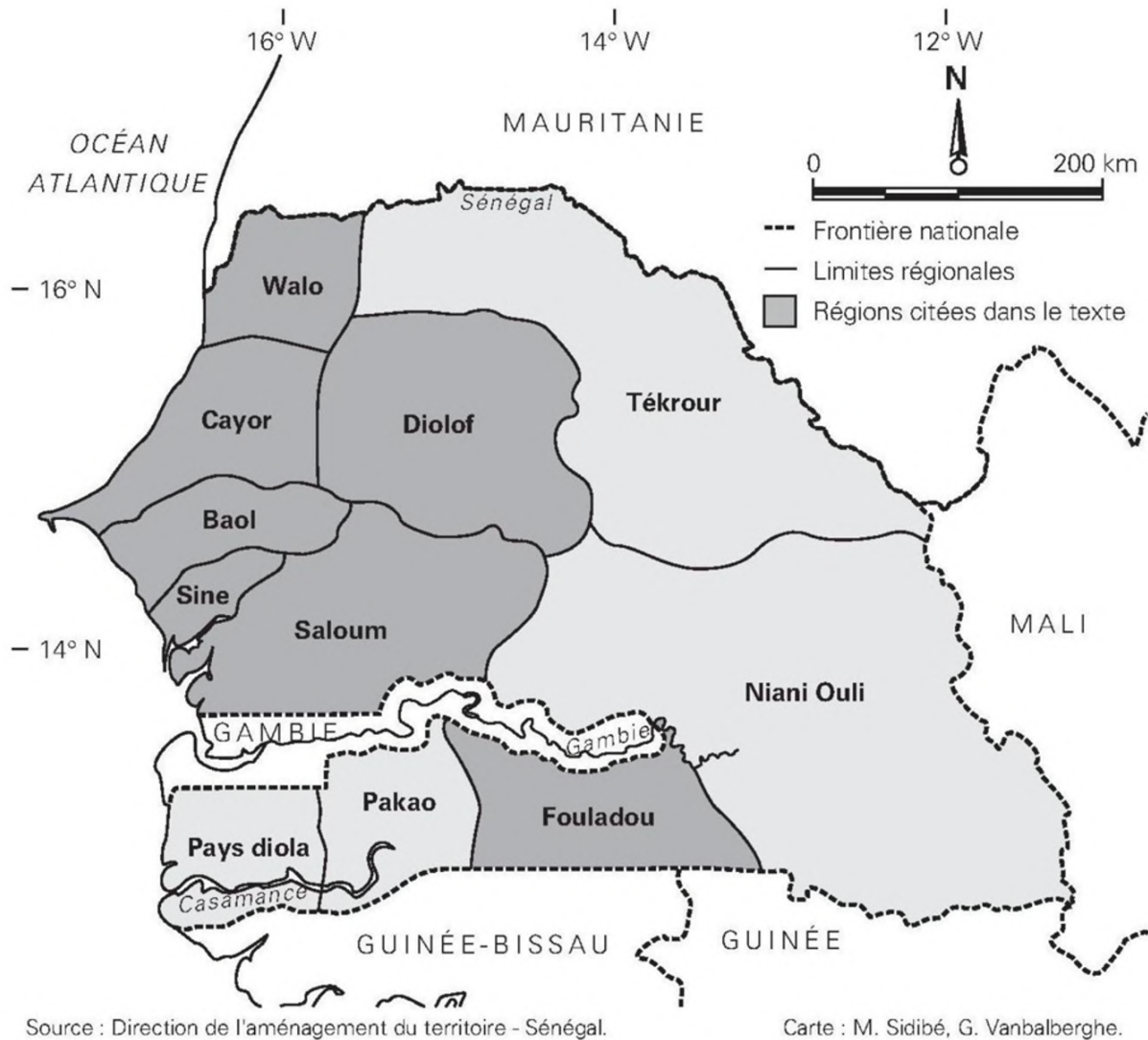
vont être autant de cause de cette éviction progressive, achevée au tournant des années 1930. De la même manière, les spécialisations marchandes ethniques ont progressivement dû s'adapter voire disparaître face aux activités commerciales coloniales et ainsi dépasser ces frontières ethniques pour se répandre dans toutes les couches sociales (Marfaing [1997]).

4.3. Les religieux et le commerce en AOF

4.3.1. La confrérie Mouride

A côté des acteurs « classiques », de l'économie en AOF, on retrouve une première catégorie d'entreprenariat religieux avec la confrérie Mouride. Fondée à la fin du XIX^e siècle par le Cheikh Amadou Bamba, elle devient un instrument « *de résistance potentielle à cette implantation coloniale* » en cours (Copans [1980]). La résistance était donc pacifique puisque la lutte militaire était devenue trop inégale, ce qui n'a pas empêché les déportations du Cheikh, d'abord au Gabon (1895-1902) puis en Mauritanie (1903-1907) et enfin sa mise en résidence surveillée dès son retour au Sénégal jusqu'à sa mort en 1927. Toutefois, la discipline de travail de ses membres et la verticalité de son organisation vont faire naître des « *convergences d'intérêts entre l'administration coloniale et la confrérie autour de la culture arachidière* » (Sall [2014]). La confrérie va donc se déployer sur un front pionnier de zones de culture de l'arachide, le long des voies commerciales et en particulier le long du chemin de fer afin de s'insérer dans ce commerce. « *C'est ici qu'apparaît une catégorie [...] de marabouts-entrepreneurs* » (Couty [1982]) qui vont pousser leurs disciples à prendre le dessus sur des terres occupées par des population peules qu'ils vont chasser, parfois *manu militari* comme dans la région du Baol (Sénégal) (*voir carte n°4*). Cette catégorie d'entrepreneurs qui de fait, ne sont pas inscrit dans les registres du commerce vont être cependant intégrés dans les circuits de l'économie capitaliste des entreprises européennes. La production arachidière est investie par ces groupes qui vont devenir les relais locaux des maisons de commerce et organiser la production autour de principes religieux où le travail et la hiérarchie voire la dévotion envers le leader vont entraîner une efficacité productive et un relais d'administration indirect pour les colonisateurs (Coquery-Vidrovitch & Moniot [2005]). Ces petites communautés se font le relais d'une colonisation agraire où l'arachide reste le point central.

Carte n°4
Les anciens royaumes au Sénégal



Les marabouts mourides ont alors géré « leurs » producteurs-paysans et exploité « *le surplus agricole généré par le travail volontaire de leurs talibés*. [Ils ont ainsi] joué un rôle de collaboration dans la mise en place de l'économie de traite au profit des maisons commerciales et des Libano-Syriens » (Harding [1997]).

4.3.2. Les missionnaires

De l'autre côté du miroir nous retrouvons des religieux chrétiens intégrés à cette entreprise commerciale coloniale. Les relations entre la religion et développement

colonial trouve des origines lointaines déjà dans la controverse de Valladolid (1550-1551) mais se retrouve aussi au *XIXe* dans les idées de David Livingstone sur le Christianisme, le Commerce et la Civilisation (Nkomazana [1998]). Cette théorie des « 3C », à travers laquelle il prône la combinaison de l'amélioration morale et matérielle des colonies, va prendre forme avec l'implication de sociétés missionnaires et de religieux chrétiens dans le processus commercial en Afrique de l'Ouest. L'objectif est multiple : diffuser la culture française et l'idée de son universalisme mais aussi permettre aux populations colonisées bénéficiaires de devenir « *des clients qui demain donneront la priorité aux produits français* » (Prudhomme [2008]). De plus, les interventions de ceux que l'on peut qualifier d'agents culturels français vont potentiellement « *préparer les populations à accepter les nouvelles logiques économiques et financières* » (*Ibidem*) et la diffusion d'un ethos économique de type capitaliste comme le souligne Didier Péclard [1995] à propos de l'Angola. Ainsi concrètement, les missions permettent une organisation du modèle de production discuté lors des échanges religieux : organisation des plantations, de la production et du travail ou encore organisation de l'épargne. En ce sens, la *Société des Missions Africaines de Lyon* édite en 1921 une brochure mettant en avant les réalisations des missionnaires quant à « *la mise en valeur des immenses richesses* » du domaine colonial français et « *la réalisation de l'idéal supérieur de la politique coloniale* ».

Si la conquête de l'Afrique de l'Ouest se produit dans un temps particulièrement anticlérical en métropole, les colonies ne sont pas un terrain pour ces discussions. Paul Bert déclare que l'anticléricalisme n'est pas sujet à l'exportation et Jean-Victor Augagneur qui sera député-maire de Lyon et gouverneur de Madagascar (1905-1909) puis de l'AEF (1920-1923) encourage l'œuvre scolaire des missionnaires en Afrique. Si de son côté le Vatican ne promeut pas les activités commerciales de ses membres en interdisant le prosélytisme commercial aux missionnaires catholiques dès 1920, des religieux s'investissent et vantent le rôle des missionnaires pour cette mise en valeur des colonies. Ainsi dès 1894, Mgr Toulotte, vicaire apostolique du Sahara et du Soudan, garantit au Ministre des Colonies Théophile Delcassé l'entier dévouement des missionnaires pour les intérêts de la Patrie⁹⁰ (De Benoist [1983]).

Et les religieux ne sont pas les seuls. Maurice Delafosse, administrateur colonial français, africaniste et ethnologue, déclare dans la *Dépêche Coloniale* de 9 décembre 1921 :

⁹⁰ Lettre du 8 juin 1894 (Archives Nationales, section Outre-Mer, ANSOM, Afrique VI, 122a).

« Partout où les missionnaires se sont installés, et où ils ont eu quelques libertés d'action, ils ont contribué à perfectionner les industries indigènes, à en créer de nouvelles, à améliorer les procédés de culture [...], en un mot ils ont fait œuvre réellement utile en ce qui concerne le développement matériel des races autochtones et la mise en valeur du sol » (Delafosse [1921]).

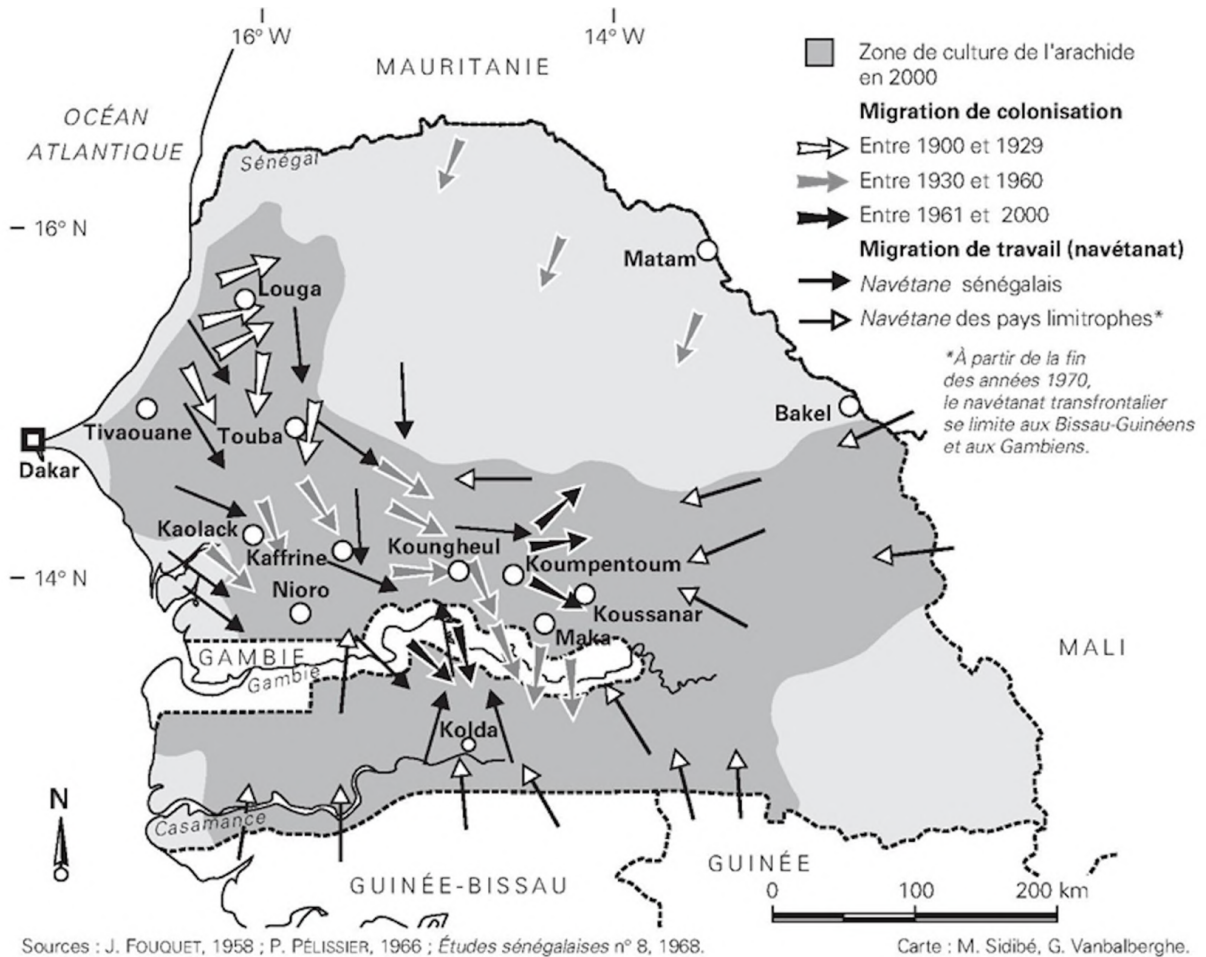
Cependant les missions des Pères Blancs n'eurent que peu de succès en Afrique Occidentale, suscitant la méfiance des gouverneurs locaux quant aux frais qu'ils pouvaient réclamer pour leur fonctionnement et ce, malgré leur capacité à former des agents producteurs, artisans ou ouvriers.

Ce sera seulement autour de la région de Ouagadougou que le père Thévenoud, évêque du Soudan Oriental, mettra en place les entreprises les plus importantes, tournées vers la production cotonnière et l'ensemble de sa chaîne de valeur. Dans l'ensemble de l'AOF cependant, les tentatives de productions agricoles par les religieux n'ont jamais pu aboutir à de fortes rentabilités.

Les entrepreneurs français ont par ailleurs pu donner de l'importance aux mouvements religieux, militant pour leur installation dans les territoires coloniaux. C'est le cas au Dahomey où la maison *Victor Régis*, précurseur de l'influence marseillaise sur cette zone coloniale appuie la mise en place de la *Société des missions africaines*⁹¹. Cette présence sert les intérêts civilisationnels et sans doute le rapport au divin des promoteurs mais il s'agit également de favoriser la formation de main d'œuvre dans des espaces coloniaux en développement qui en nécessitent. Ce besoin de force de travail va entraîner des mouvements de population non seulement depuis l'Europe avec la parenthèse de la Grande Guerre qui va pousser à l'arrivée des Libano-syriens, comme nous l'avons vu plus haut, mais aussi au sein même des zones coloniales où par exemple le développement de la culture de l'arachide (*voir carte n°2*) va attirer de nombreux travailleurs dans le circuit (*voir carte n°5*).

⁹¹ Voir Trichet [2011].

Carte n°5
La circulation migratoire dans les territoires de l'arachide.



Conclusion

Le XIXe siècle marque effectivement une rupture (Amin [1971]) pour le commerce et pour les entreprises européennes installées sur continent africain. C'est en particulier le cas puisque les avancées sur l'ensemble des terres régies auparavant par des souverains locaux vont les emmener au-delà des comptoirs côtiers et des échanges basés principalement sur la traite des esclaves. La présence se concrétise désormais par l'établissement progressif de compagnies commerciales qui vont non seulement augmenter leurs échanges dans le contexte du « commerce légitime » mais aussi commencer l'exploitation agricole, nécessitant ainsi la prise de possession des terres. Leurs activités commerciales vont alors se mettre en place nécessairement grâce aux conquêtes militaires et aux interventions plus ou moins appuyées de l'État.

Les maisons de commerce, tout d'abord issues de villes comme Bordeaux ou Marseille, ne vont pas intégrer le commerce africain qui leur préexiste mais vont plutôt tenter de l'utiliser, de le contourner, et « *elles chercheront sinon à le détruire du moins à le soumettre* » (Marfaing [1997]). Les pionniers du négoce avec l'Afrique de l'Ouest vont miser sur le commerce de la gomme, de l'huile de palme, de l'ivoire ou des ressources minières dans « *un petit nombre de firmes d'ampleur médiocre et généralement en difficulté* » (Coquery-Viderovitch [1983]). Le commerce arachidier qui va prendre la suite en Sénégal, notamment par l'entremise des Bordelais, va devenir une monoculture permettant le développement des entreprises qui y sont liées. Ce commerce rentable va se regrouper plus tard au sein de grosses firmes quasi monopolistiques. Alors que la pacification des territoires reste en cours, les choses changent davantage à partir des années 1880. Le développement d'infrastructures comme le chemin de fer Dakar – Saint-Louis va favoriser des échanges devenus de plus en plus libres. On observe alors « *une prolifération de ces maisons à l'intérieur des terres et le renforcement de la colonisation et du commerce* » (Coquery-Viderovitch [1983]). Les *Annuaire des Entreprises Coloniales* nous ont permis de comptabiliser la création de compagnies traitant avec l'AOF, mais pourtant toutes n'y sont pas répertoriées. Nous avons par exemple observé que seulement 5 entreprises sont créées et recensées dans les AEC pour l'année 1910 alors que de son côté, pour la même année, la publication officielle de l'*Union Coloniale Française* note l'émergence de 69 entreprises engagées dans ce commerce (Oloruntimehin [1974]). Outre le fait que nous ayons filtré les entités traitant uniquement avec l'AOF, la différence reste toute de même importante. Elle résulte de plusieurs facteurs. Déjà l'inscription dans les AEC restait onéreuse et le fait des commerçants eux-mêmes. Elle excluait donc de fait les « *petits commerçants mal renseignés* » (Goerg [1986]). Par ailleurs, certaines entités mineures n'étaient pas systématiquement prises en compte ou leur enregistrement se faisait avec un certain délai et seulement les structures les plus importantes étaient relevées.

Il convient alors de retenir qu'entreprendre en Afrique Occidentale Française prend plusieurs formes et que le commerce dans ces colonies va substantiellement se développer au tournant du XX^e siècle. Nous observons en conséquence la multiplication de compagnies de diverses tailles répondant alors aux besoins de la métropole, échangeant fatalement les mêmes produits, même si se sont essentiellement les transactions liées à l'arachide qui développent les structures

représentant le mieux l'économie de traite (Péhaut [1978]). Entre 1890 et 1914, ces entreprises vont voir leur nombre fortement augmenter en parallèle de la naissance et du développement de géants de l'impérialisme colonial (Coquery-Viderovitch [1983]) telles que la CFAO, ou la SCOA. Mais en aucun cas ces multiples entreprises qui, face à ces « géants », tentent de compenser par des marges importantes, ne doivent faire concurrence aux productions métropolitaines, respectant ainsi le Pacte Colonial.

La plupart d'entre-elles sont organisées de la même manière : le siège social se trouve en France, à Marseille ou Bordeaux et dans les autres rares villes où elles voient le jour, puis seront progressivement centralisées à Paris. Sur le continent africain, elles possèdent des escales où se produisent les échanges avec les producteurs locaux contre lesquels elles s'allient entre elles pour fixer les prix et réduire les intermédiaires. Leurs dirigeants sont issus d'un cercle assez restreint, et se recoupent avec les élites financières, économiques et politiques de la métropole. Le développement de ce commerce avec les colonies africaines permet alors de générer des débouchés pour des productions métropolitaines qui profitent de taxes préférentielles et peuvent atténuer ainsi l'effet des crises de la fin de *XIXe* siècle et maintenir certains secteurs en activité.

L'État français n'est pas directement impliqué dans les investissements envers les entreprises commerciales de la traite. Seules de rares subventions ont été observées, par exemple pour « *La compagnie des messageries africaines* », une émanation des maisons bordelaises « *Devès et Chaumet* », « *Maurel et Prom* », et « *J.-A. Delmas et Cie* » ou pour les entreprises liées à l'exploitation du coton comme « *Compagnie de culture cotonnière du Niger* ». Ses implications sont plutôt liées aux infrastructures de communication, indispensables à la mise en place de l'exploitation coloniale, et principalement au chemin de fer, aux travaux d'aménagement des ports et des voies navigables ou encore à ceux relatifs à l'assainissement. Toutefois cette absence ne signifie pas un retrait total et au contraire, dans une période où « *jusqu'au New Deal au moins le libéralisme intégral était la règle* » (Coquery-Viderovitch [1983]), pour ce qui est des colonies, la puissance publique s'affirme « *comme omnipotente dans l'activité économique [...] légifère, oriente, organise, contrôle et intervient comme promoteur d'entreprises nouvelles* » (Thioub [1989]). Ce sera le cas principalement après la crise des années 1930, mais pour la période qui nous concerne, entre 1903 et 1930 par exemple, les investissements de l'État français en AOF ne représentent

que 0,22% du total des investissements publics ⁹² . Plus tard, en 1940, les investissements privés en AOF/AEF seront toujours largement majoritaires avec 8,7 milliards issus des sociétés sur un total de 10,5 milliards. Le partiel désengagement de l'État évoqué en introduction de ce chapitre n'entraînera finalement pas l'ouverture d'un marché concurrentiel, surtout quand au tournant des années 1930 les entrepreneurs locaux et les petites firmes encore actives vont être soumises ou vont disparaître face aux grosses structures comme la CFAO ou la SCOA. Ces deux entités qui apparaissent dès 1920 comme leaders des entreprises françaises, prennent la place des Bordelaises jusque-là représentatives des intérêts métropolitains dans la région. A la différence des plus anciennes structures dont les appuis financiers sont limités, ces deux maisons de traite disposent du soutien de grandes banques aux larges capacités de financement. CFAO et SCOA vont alors modifier les structures du commerce en AOF. La première profite du réseau de transport marseillais, monétise les échanges et installe ses réseaux entre Afrique et Europe, quand la seconde mise sur une croissance externe en absorbant les établissements en difficultés (Assidon [1989]). Ces entreprises vont résister tant bien que mal à la crise des années 1930, renforçant à cette occasion le processus de concentration amorcé lors de la décennie précédente. Elles laissent alors encore plus d'écart entre leurs activités et celles des maisons plus modestes qui ont survécu. En définitive, dès 1934, l'oligopole devient une caractéristique du commerce ouest-africain (Bauer [1954], In : Assidon [1989]) et cette évolution va se poursuivre en ce sens jusqu'aux indépendances alors que les administrations métropolitaines et coloniales travaillent à implanter et à maintenir ces monopoles. Un contrôle plus ou moins exclusif sur les ressources ou les marchés va se produire, ceci afin de protéger les intérêts coloniaux de la concurrence internationale mais aussi africaine (Boone [1992]).

⁹² Chambre de Commerce de Dakar : Synthèse de la situation économique de l'ex-AOF, durant la période 1948-1958, Dakar, 1959, in : Thioub [1989].

Annexe

Annexe – Liaisons et mutations de diverses entreprises : exemples de restructurations et de continuités.

« Afrique et Congo ».

Fondée en 1907 à Paris (au capital de départ d'un million de Fr., en action de 100 Fr.) est active au Dahomey. Elle exploite les anciens établissements « P. Barde », cette dernière a des liens avec l'Algérie.

« Bendit, Limburger and Co. ».

Fondé en 1885 à Marseille, lié aux entreprises « Germain Delmas » et « Arnaud et C^{ie} ». Elles sont actives au Soudan Français, respectivement : à Kayes et à Mopti.

« Société anonyme des dragage aurifères du Tinkisso ».

Fondée à Paris en 1904 (au capital 1,6 millions en action de 500 Fr.), est liée à la société minière et Coloniale de l'Ouest Africain aussi appelé « Henri Mollet et C^{ie} » (au capital de 900 000 Fr.). Elle est active en Guinée, au Sénégal, au Niger, en Côte d'Ivoire, mais aussi au Congo.

« Société commerciale industrielle et agricole du Haut-Ogooué ».

Fondée en 1893 prend la suite des « Etablissements MM. Daumas et Beraud » fondés au Gabon en 1868. Les deux compagnies vont être actives tout d'abord au Gabon mais auront aussi des activités au Dahomey, au Soudan et au Sénégal.

« Compagnie africaine de commerce ».

Prend la suite de la « Compagnie bordelaise des comptoirs africains » et de « La compagnie Cameroun-Nigeria », va ensuite (en 1927) s'appeler « La compagnie générale des comptoirs africain ». Il s'agit donc d'une seule et même compagnie qui peut prendre plusieurs appellations en fonction du rachat ou de la fusion avec d'autres entreprises ou parfois change simplement de statut et donc en profite pour changer de nom.

« Compagnie coloniale de la Bia ».

Fondée à Bordeaux en 1920 à la suite des établissements Beynis frères. Le capital est de 4,5 millions de Francs divisé en action de 100 Fr. Léon Péryssac est au CA

« Compagnie d'agriculture de Commerce et d'industrie d'Afrique ».

Prend la suite de la compagnie africaine de commerce d'industrie et d'agriculture fondée en 1921 à Paris, au capital de 2 millions de Francs divisé en action de 500 Fr. beynis est au CA.

« Compagnie d'électricité du Sénégal ».

Fondée à Paris en 1910 capital 1 million de Francs en action de 250 Fr. . Cette entreprise est installée au même siège social que les « Chemins de Fer Dakar-Saint-Louis ».

« Compagnie des mines de la Falémé ».

Créée à Paris en 1911 en 1920 de grâce à l'absorption de la « société des mines de Sénégalie » : le capital passe de 1,6 à 3,5 millions.

« Compagnie française pour le commerce et l'industrie ».

Voit le jour au capital de 19,75 millions de Francs. Cette compagnie le résultat de la fusion de la

compagnie générale d'Extrême-Orient et de la compagnie française du coton colonial de la compagnie générale de l'Amérique latine et de la compagnie générale de l'Europe orientale. Ses activités ont lieu au Dahomey au Togo à Madagascar et dans le monde entier.

« Établissement Roux-Baudran frères ».

Fondé à Paris en 1917, capital : 2,5 millions de Francs, deviendra « La société des bois de Sassandra » en 1925 au capital de 5 millions par fusion, puis changement de nom : « La société coloniale industrielle du bois en 1929 ». Au capital de 6 millions de Francs.

« Etablissements Garrigues, Chichignoud et Cie ».

Créée à Bordeaux en 1910, va devenir la compagnie « Guinée-Niger » en 1923.

« Etablissements Peyrissac » et « La Compagnie coloniale de l'Afrique française ».

Fondée en 1908, le capital en 1929 est de 50 millions, alors qu'il était à l'origine de 4 millions en action de 500 Francs. Elle va absorber la « Société anonyme des établissements Salagna » en 1923, et « La société financière des colonies » en 1924.

« Etablissements Plantey et Cie ».

Vont devenir en 1911 « La compagnie générale de l'Afrique française » au capital de départ d'environ 5 millions en action de 500 Francs. En 1926, le capital annoncé est de 10 millions et en 1927 de 30 millions. Les dividendes en 1917 sont de 25 Francs ; en 1918 : 35 Francs ; en 1919 : 50 Francs et en 1920 : 25 Francs. A Noter qu'en 1921 à 1924, aucun dividende ne sera versé.

« F. Gauthier et G. Vallet ».

Symbole de la transmission des entreprises familiales, la compagnie fondée en 1905 à Paris, deviendra en 1920 l'entreprise « **Veuve Gauthier et G Vallet** ».

« Jean-Baptiste Delmas et Cie ».

Fondée en 1918, capital de 550 000 Fr., sera absorbé par la société « Oldani » fondée en 1918 à Bordeaux et dont le siège social est à Saint-Louis au Sénégal.

« L'usinage du bois ».

Fondée à Paris en 1922 avec un capital de 450 000 Fr. vois Jean Fouque présent à son conseil d'administration. Il est le directeur de l'occidentale africaine et de la compagnie des scieries africaines.

La « Compagnie minière de Guinée ».

Fondée en 1906 à Paris, au capital de départ de 500 000 Francs, elle va être créée par un certain M. Provost. Ce même personnage va aussi être à l'origine en 1907 de la compagnie « Les mines de manganèse », localisée en Ariège, ainsi que d'autres mines de charbon en 1907. Provost sera aussi au Conseil de la « Compagnie de l'Ouest Africain Français » fondée à Paris également en 1907.

« La Compagnie des acajous de la Côte d'Ivoire ».

Fondée en 1922, elle sera absorbée en 1927 par « La compagnie des exploitations forestière africaine » basé au Gabon. Le capital en 1922 est de 1,8 millions de Francs divisé en action de 100 Fr.

« La nouvelle compagnie française de Kong ».

Fondée en 1923, elle participe à la création de « La compagnie générale des comptoirs africain »

et de « La compagnie des bois de la Côte d'Ivoire » comme de « La compagnie des palmeraies du Cameroun », de « La compagnie forestière de L'Indenié » et de « La société du coton africain »

« L. Vézia ».

En 1897, il absorbe la maison ariègeoise de Thiès « François Arcens » qui était le plus gros marchand en détail de la ligne Dakar–Saint-Louis. En 1925, la Société reprendra « Les établissements Chichignoud » du Soudan.

« Outre-mer français ».

Entreprise fondée à Paris en 1917 avec un capital de 6 millions de Francs divisé en action de 500 Francs. Elle prend la suite de la maison « Bjelke » fondée à Marseille en 1900.

« P. Soucail et C^{ie} ».

Associé à « Soucail, Vergi et C^{ie} ». On note ici que de nombreuses entreprises sont liées, ont des filiales ou des entreprises mères ou filles. En 1914, « P. Soucail » absorbe « Assémat Frères » qui a des liens avec les huiliers du Nord.

« Pascal BUHAN et C^{ie} ».

Devient ensuite « Nouvelle Société Commerciale Africaine » (NOSOCO) (1908).

« P. Lacoste ».

Cette société est reprise par « J. Devès » en 1850 sous la raison sociale « J. Devès, Lacoste et C^{ie} ». Après la mort de Justin Devès, la société devient, en 1866, « Devès et Chaumet », ce dernier étant depuis 1851 associé.

« Salagna ».

Fondée à Bordeaux en 1909 au capital de 1,6 millions de Francs en action de 500 Francs. Les dividendes en 1909 sont de 6 % ; en 1911 de : 6 % et en 1912 de 7 %. Elle est active en Casamance, en Côte d'Ivoire et en Guinée portugaise.

« Société auxiliaire africaine pour le développement du commerce de l'industrie et de l'agriculture en Afrique occidentale ».

Fondée à Paris en 1917, c'est une société d'études avec un capital de 2,5 millions de Francs. Elle aura en gestion « Les salines du Sine Saloum » et « La société du coton africain ».

« Société commerciale africaine d'exportation et d'importation ».

Créée en 1920 avec un capital de 5 millions. Ce capital sera abaissé en 1925 à 3,8 millions. Cette entreprise est liée à l'établissement « Mansour frères ».

« Société d'entreprise africaines ».

Fondée en 1921 à Paris avec un capital de 1,6 millions de Francs. En 1923 cette société absorbe « La compagnie de navigation et transport Congo Oubangui ». Cette alliance démontre les liens entre les différentes colonies.

« Société d'importation de produits coloniaux ».

Fondée à Paris en 1919 au capital de 500 000 Francs. En 1920 elle absorbe la firme Angelo à Porto-Novo ce qui porte le capital total à 1,5 millions.

« Société de Bamako ».

Fondée à Paris en 1909 au capital de départ de 425 000 Francs divisé en action de 100 Francs. Sur

les 4250 actions de départ, 375 ont été attribuées à « La société Niger-Soudan » qui est dissoute la même année, après avoir été créée en 1900 en remplacement des « Établissements Pillet, Colas et C^{ie} » fondés quant à eux en 1867.

« Société française des huilerie et plantation de la Côte d'Ivoire ».

créée en 1911 avec un capital de 2 millions de Francs divisé en action de 500 Fr. elle sera dissoute le 12 avril 1920 est remplacé par la SHA « société des huileries africaine » créé à Paris avec un capital de 8 millions en action de 100 Fr. ; en 1926 elle changera de nom pour s'appeler huileries africaines.

« Société Grace ».

Fondée à Paris en 1920 au capital de 1 million de Francs divisé en action de 100 Francs, elle est la filière française de la société « Grace Brothers and Co Ltd » fondée à Londres.

« Société minière et foncière du Bandama » et « Kokumbo ».

Fondée le 28 juillet 1909, le capital d'origine est de 3,4 millions de Francs divisé en actions de 100 Francs. Il sera porté à 6,6 millions en 1918 puis à 8,8 millions en 1928.

Objet : Mines en Côte d'Ivoire.

Société subsidiaire de la société anglaise **Kokumbo Co. Ltd.**, fondée à Londres en 1902 (au capital d'origine de 500 000 Livres Sterling).

Conclusion générale

Dans cette recherche sur l'économie politique de la colonisation en Afrique Occidentale Française nous avons pris le parti de mélanger les genres et d'exposer tout d'abord un travail sur les diverses revues d'économie de la fin du XIXe siècle, puis sur les diverses publications liées aux colonies de l'AOF et à l'entrepreneuriat en leur sein. Le premier objectif était de rendre compte des pensées des économistes contemporains de la colonisation sur la question coloniale. La première approche d'histoire de la pensée a su relever plusieurs résultats probants. Tout d'abord il est avéré que si la question coloniale est bien débattue et que l'on note l'existence de nombreuses contributions sérieuses et variées relatives à la colonisation, l'espace de l'Afrique de l'Ouest reste en retrait par rapport aux publications relatives aux autres colonies. Les publications portent alors sur la colonisation de manière plus générale et des spécialistes de l'économie coloniale y contribuent et y sont discutés, comme Arthur Girault ou Paul Leroy-Beaulieu. Des économistes de renom comme De Molinari, Chailley-Bert, Passy ou Gide et Villey prennent aussi la parole sur la question et il est manifeste que les trois revues montrent un soutien général au projet colonial.

Malgré des divergences entre elles et des écoles de pensée différentes, nous avons constaté que les intervenants se produisent en même temps dans plusieurs des trois revues, indépendamment de leurs positionnements idéologiques et forment ainsi un réseau dont nous reparlerons plus loin. En fractionnant les revues en deux groupes, anticipant ainsi les divergences théoriques, notre analyse en est venue effectivement à révéler plusieurs dissemblances dans la production des intervenants. La principale friction réside alors dans le rôle de l'État. Les acteurs de la *Revue d'Économie Politique* font en effet fortement reposer le processus colonial sur ce dernier, dont il souhaiterait non pas l'éviction, mais une intervention plus efficace de son armée, l'amélioration de son administration et des services publics.

Le positionnement de la REP est, de fait, moins éclectique qu'anticipé : la revue se situe clairement dans une tradition d'interventionnisme d'État où le processus colonial repose non pas sur son désengagement mais sur sa participation efficace pour mettre en œuvre le commerce colonial alors perçu comme essentiel pour contrer la concurrence européenne en offrant notamment des débouchés aux productions nationales.

De leur côté, « *Le Journal des Économistes* » et « *L'Économiste Français* » montrent leur attachement à un « *libéralisme impérial* » souligné auparavant par Jennifer Pitts. Face à l'intervention de l'État, les libéraux prônent son désengagement dans les affaires économiques mais reconnaissent la nécessité d'une intervention publique pour créer les conditions propices au commerce colonial. Ainsi l'État est convoqué pour sécuriser les colonies ou construire des infrastructures. Cette position est alors un point de convergence entre les trois revues où l'interventionnisme étatique, s'il reste un paradoxe chez les libéraux, est en pratique nécessaire pour mettre en place et favoriser le développement des colonies. Il s'agit notamment de la préparation et de l'installation de nombreux prérequis impossibles à assumer par le secteur privé : les conquêtes militaires, l'établissement et la sécurisation des voies de communication et en particulier les chemins de fer, l'assainissement, les politiques migratoires, fiscales, et la régulation des droits fonciers.

Les revues libérales examinent les aspects économiques de la colonisation sous l'angle de l'efficacité et de la rentabilité, tout en défendant des valeurs comme la liberté économique. Les libéraux traditionnellement anticoloniaux nous montrent que dès la seconde moitié du XIX^e siècle, les économistes ne se divisent plus entre pro et anti-colonisation mais uniquement sur les modes opératoires. La colonisation est désormais acceptée par la majeure partie d'entre eux. Les débats opposent dorénavant partisans d'une « colonisation libre » contre partisans d'une « colonisation étatique » avec parfois même des références concrètes aux compagnies privilégiées, parfois liées à l'idée d'une colonisation réussie.

L'arrivée pesante des arguments culturels et civilisationnels est un autre aspect que nos travaux mettent en lumière. Là aussi, les trois revues convergent sur ce point et ces arguments vont parfois prendre le pas sur les ambitions commerciales et économiques. Toutes trois mobilisent le racisme pour une analyse économique et la hiérarchisation des populations colonisées qui trouve déjà des origines chez Voltaire où les Africains incarnaient des sous-humains dont la servitude était une extension des « *lacunes de la race* » (Laurent [2024]). Cette classification se fait donc en fonction des comportements culturels, sociaux et politiques mais aussi des capacités de production, de travail et le rapport à la monnaie, justifiant ainsi l'expansion et l'exploitation coloniale et adaptant le schéma hiérarchique en fonction des velléités de conquête. Toutefois, contrairement à la REP qui insiste sur les attributs raciaux et la supposée supériorité des Européens et de leur mission civilisatrice, le sentiment

dominant qui émane des deux autres journaux libéraux reste plutôt l'inefficacité des méthodes violentes et dégradantes qui découlent de cette infériorisation. Cela ne signifie pas pour autant que les économistes libéraux rejettent le tableau raciste globalement esquissé, mais plutôt qu'ils préconisent la non-violence et le respect afin de favoriser une plus grande efficacité et rentabilité, tout en créant un terrain propice à l'implantation de leur modèle colonial.

Cette vision économique de l'autre n'est pas sans conséquence sur la stratégie de développement économique désiré pour les colonies. On considère alors qu'avec l'influence d'un seul petit nombre de dirigeants européens, il serait possible de « civiliser » cet espace colonial et de le conduire aux bienfaits de l'économie et du commerce. Ainsi le racisme est relié à une forme de modernité car « *il prétend appliquer les apports des sciences de la nature aux êtres humains [et] s'inscrit dans le projet d'améliorer la réalité* » (Bauman [2002]). Les économistes le mettent en application car il correspond aux idées répandues alors – la REP invite par exemple De Lapouge à s'exprimer – et c'est à travers un ensemble de courants libéraux que se répand l'idée de race et de classification raciale.

On constate finalement que les propositions des économistes au sujet de la colonisation sont instables et contradictoires et que ces incohérences révèlent une colonisation de l'Afrique de l'Ouest complexe et fréquemment traitée en fonction des contextes sociaux, politiques, économiques, ainsi que de la concurrence avec le Royaume-Uni ou des relations avec les populations locales en cours de subordination. La complexité de cet impérialisme colonial se matérialise alors dans l'entremêlement des acteurs et des intérêts et c'est le point suivant de notre recherche. En effet, mise à part la présence de nombreux intervenants issus d'écoles de pensée distinctes mais participants aux mêmes revues, nous constatons une proximité d'abord idéologique quant au soutien à l'entreprise coloniale. Tous sont partisans d'une intervention française en Afrique de l'Ouest et de la prise de pouvoir de la France sur de rentables colonies en devenir. Seules pour le moment les modalités de leur gestion restent un point d'achoppement. Tous également prennent les arguments civilisationnels comme point de convergence de leurs ambitions en Afrique, les uns par opportunisme économique, les autres par conviction et désir universaliste d'une « plus grande France », exportatrice de sa supposée culture supérieure. La proximité se joue alors dans les intérêts communs d'un réseau finalement assez restreint et qui permet d'espérer des retombées économiques conséquentes. Ainsi, les économistes et autres

contributeurs des revues économiques sont engagés dans les instances universitaires mais participent aussi directement à la vie politique du pays. Tous sont intégrés dans les réseaux de la Troisième République. Ils influencent et conseillent les politiques en faveur de l'expansion coloniale, vont promouvoir les enseignements coloniaux et se lier aux réseaux économiques et financiers de la colonisation, soit directement, soit par des attaches familiales ou d'intérêts. A travers la construction de ce capital colonial, ils vont promouvoir leurs propres intérêts ou ceux de leurs proches, soignant notamment leur appartenance au *Parti Colonial*, à l'*Union Coloniale* ou pour certains au *Groupe des coloniaux de la Chambre des Députés*. De plus, l'appartenance à diverses sociétés savantes participent également à ce maillage complexe d'intérêts partagés entre universitaires, hommes d'État et entrepreneurs coloniaux.

Ces proximités assumées peuvent alors soulever la question de l'objectivité des productions théoriques et des savoirs savants sur la colonisation, lorsque les bénéfices matériels figurent parmi les opportunités offertes par cette même conquête coloniale. Face à eux, la collaboration entre administrateurs des colonies et administrateurs des sociétés coloniales est étroite, tout ce monde se retrouvant dans divers cercles d'affinités dont les convictions rejoignent les intérêts.

Enfin, le *XIXe* siècle marque effectivement une rupture dans le négoce entre l'Europe et l'Afrique qui n'est pas seulement liée à la mise en place du « commerce légitime » à la suite de la fin de la traite esclavagiste. La subordination de tout un continent entraîne la prise en main de la majeure partie des échanges commerciaux, attachés de plus en plus au commerce de traite des maisons européennes implantées sur le territoire. Après 1880 et l'intensification des conquêtes, puis 1895 et la création de l'AOF, le nombre de ces entreprises va s'accroître, multipliant les échanges de produits divers. On assiste à l'abandon des cultures vivrières et à l'introduction autoritaire de cultures d'exportation, spécialement l'arachide en Ségambie ou les produits palmistes dans la sous-région, mais aussi à l'exploitation de diverses ressources comme le bois de Côte d'Ivoire. Les petites entreprises et les traitants locaux vont disparaître, ou vont se voir subordonnés aux maisons européennes historiques, lesquelles vont progressivement s'effacer elles aussi au profit de plus grosses compagnies comme la CFAO ou la SCOA qui vont prendre les commandes. Un oligopole se forme alors, dilué plus tard dans la spécialisation internationale.

Ainsi, les volontés des économistes étudiés dans les revues ne sont en définitive ni prises en compte ni vraiment rejetées. Comme ils l'avaient sollicité, l'État s'est investi

pour la mise en place des infrastructures essentielles à la colonisation et les colonies vont en définitive réaliser la quasi-totalité de leurs équipements d'infrastructures à travers « *leurs propres ressources, financières et humaines* ». L'ouverture des marchés n'aura pas non plus lieu quand très vite, les plus grosses entreprises vont tout faire pour annihiler les initiatives locales, subordonner les petites maisons de commerce et quand par la suite la conjoncture des années 1920-1930 entraînera presque définitivement la disparition de leurs concurrents. Le commerce ne va pas non plus favoriser le développement des colonies de l'AOF. Les entreprises ne vont pas investir dans les facteurs de production et l'autofinancement restera faible. Elles vont tirer profit du commerce d'import-export mis en place, se contentant de miser sur la baisse des coûts de production, notamment à travers la main d'œuvre, la demande de réglementation des prix ou la diminution du nombre d'intermédiaires pour nourrir prioritairement leurs actionnaires. Enfin, contrairement aux attentes des économistes, nos travaux ont finalement permis de comprendre qu'au sein de l'AOF, la puissance publique reste prépondérante dans l'activité économique où elle va être amenée à légiférer, orienter, organiser puis contrôler (Thioub [1989]). La construction d'infrastructures, telles que les chemins de fer, a certes permis de structurer et de dynamiser l'économie coloniale mais en consolidant la domination étatique sur les territoires colonisés. La présence importante de fonctionnaires va être conséquemment un fait marquant dans ces espaces qui vont rester des colonies d'exploitation et où le personnel français va absorber une part importante des ressources locales. Même si après la Seconde Guerre Mondiale cette donne sera amenée à changer, la faiblesse des investissements au cours de la période étudiée et l'extraversion de l'économie vont éroder les structures traditionnelles et enfin bloquer le processus d'accumulation capitaliste des pays africains.

Les économies coloniales destinées à satisfaire les exigences des marchands européens furent ainsi des éléments structurants du capitalisme.

Finalement, comme le déclare Ferhat Abbas⁹³ :

« La colonisation ne constitue pas qu'une entreprise militaire et économique défendue ensuite par un régime administratif approprié [...] c'est une véritable révolution venant bouleverser tout un vieux monde d'idées et de croyances, un mode d'existence

⁹³ Ferhat Abbas (1899-1985) : chef nationaliste et homme d'État algérien, in: Adu Boahen [1987].

séculaire. Elle place un peuple devant un changement soudain. Et voilà toute une population, sans préparation aucune, obligée de s'adapter ou de périr ».

L'AOF s'est donc adaptée autour d'un système colonial basé sur l'extraction de ses ressources naturelles et cette présence allogène sur une longue période a laissé un héritage matériel et immatériel notamment sur la formation et la persistance des institutions économiques.

De la dépendance économique vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale jusqu'à la persistance d'un État militarisé et fort dans les économies africaines post-coloniales, en passant par la formation des élites économiques et politiques issus de choix coloniaux, les leçons tirées de l'économie coloniale peuvent éclairer sur les situations contemporaines dans les anciennes colonies comme sur les politiques de développement actuelles.

Bibliographie et références

Sources primaires

Bellet, D. (1905), « Mouvement colonial », *Journal des Économistes*.

Martonne, E. (1924), « *Atlas des cercles de l'AOF* », dressé et dessiné au Service Géographique de l'AOF à Dakar, pour le Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale, sous la direction du Commandant de MARTONNE, Paris : Maison Forest.

Union coloniale Française, *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3586.

- **Revue d'Économie Politique**

Barrault, H-E. (1907), « Bulletin Bibliographique : Lieutenant Gritti, Notre Empire colonial Africain », *Revue d'Économie Politique*, Année 21 (4), pp. 319-320.

Bernard, F. (1907), « La Tunisie Actuelle », *Revue d'Économie Politique*, Année 21 (10), pp. 672- 686.

Bernard, F. (1913), « Le régime douanier colonial », *Revue d'Économie Politique*, Année 27 (4), pp. 450-461.

Blondel, G. (1900), « Bulletin Bibliographique : Moure, C., D'où vient la décadence de la France ? », *Revue d'Économie Politique*, Année 14 (7), pp. 728-731.

Blondel, G. (1937), « Eugène Schwiedland », *Revue d'Économie Politique*, Année 51 (4), pp. 1300-1303.

Cauwès, P. (1898), « L'économie politique nationale », *Revue d'Économie Politique*, 12 (2), pp. 97-107.

Cauwès, P. (1892), « Les nouvelles compagnies de colonisation privilégiées », *Revue d'Économie Politique*, Année 6 (1), pp. 1-35.

Comité de rédaction (1887), *Revue d'Économie Politique*, Année 1, pp. 1-2.

Dafert, F.W. (1891), « L'abolition de l'esclavage au Brésil et ses conséquences », *Revue d'Économie Politique*, Année 5 (9-10), pp. 771-793.

De Molinari, G. (1898), « La justice civilisée en Afrique », *Journal des Économistes*, Vol. 1, p. 154.

Dellavolta, R. (1899), « Une œuvre posthume de M. Ugo Rabenno: La question foncière dans les colonies de l'Australie, *Revue d'Économie Politique*, Année 13 (10-11), pp. 833-850.

Favre, C. (1898), « L'Homme primitif a-t-il eu le sens économique », *Revue d'Économie Politique*, Année 12 (7), pp. 659-673.

Favre, C. (1899), « La genèse de l'argent », *Revue d'Économie Politique*, Année 13 (4), pp. 352- 363.

Gide, C. (1888), « Chronique : La participation aux bénéfices chez les nègres du Brésil », *Revue d'Économie Politique*, Année 2 (5), pp. 541-555.

Gide, C. (1890), « Chronique : L'Afrique à l'Europe et l'Amérique aux Américains », *Revue d'Économie Politique*, Année 4 (5), pp. 517-524.

Gide, C. (1895), « Bulletin Bibliographique : Paul Rougier, Précis de législation et d'économie coloniale » ; « Arthur Girault, Principes de colonisation et de législation colonial », *Revue d'Économie Politique*, Année 9 (2), pp. 190-193.

Gide, C. (1896), « Chronique économique : Le futur régime des terres à Madagascar », *Revue d'Économie Politique*, Année 10 (5), pp. 499-504.

Gide, C. (1908), « Bulletin Bibliographique : Henri Chevans, La mise en valeur de l'Afrique Occidentale française », *Revue d'Économie Politique*, Année 22 (11-12), pp. 794-795.

Gide, C. (1909), « Bulletin bibliographique, *Félicien Challaye, Le Congo Français* », *La Revue d'Économie Politique*, p. 721.

Gide, C. (1909), « Bulletin Bibliographique : Georges Deherme, L'Afrique occidentale française », *Revue d'Économie Politique*, Année 23 (6), pp. 475-476.

Gide, C. (1909), « Bulletin Bibliographique : Paul Leroy-Beaulieu, De la colonisation chez les peuples modernes », *Revue d'Économie Politique*, Année 23 (8-9), pp. 638-639.

Gide, C. (1919), « Les clauses coloniales du Traité de paix », *Revue d'Économie Politique*, Année 33 (6), pp. 749-754.

Gide, C. (1919), « Le partage de l'Afrique et le Traité de paix », *Revue d'Économie Politique*, Année 33 (6), pp. 754-763.

Gide, C. (1925), « *La politique coloniale* », *L'émancipation*, Septembre.

Gide, C. (1926), « *Un programme socialiste de politique coloniale* », *L'émancipation*, Mars.

- Girault, A. (1894)**, « Nouveau régime douanier des colonies et ses résultats », *Revue d'Économie Politique*, Année 8 (11), pp. 854-879.
- Girault, A. (1896)**, « Travaux de l'Institut Colonial International », *Revue d'Économie Politique*, Année 10 (2), pp. 147-160.
- Girault, A. (1897)**, « Le Congrès colonial de Bruxelles », *Revue d'Économie Politique*, Année 11 (8-9), pp. 865-872.
- Girault, A. (1919)**, « Les clauses coloniales du Traité de paix », *Revue d'Économie Politique*, Année 33 (6), pp. 749-754.
- Heins, M. (1902)**, « La notion de l'État », *Revue d'Économie Politique*, Année 16, pp. 734-746.
- Jourdan, A. (1887)**, « De l'enseignement de l'Économie Politique », *Revue d'Économie Politique*, 1 (1), pp. 3-31.
- Legouez, R. (1913)**, « Le chemin de fer transafricain », *Revue d'Économie Politique*, Année 27 (2), pp. 175-195.
- Limousin, C. (1900)**, « La cénocosophie ou sociologie », *Revue d'Économie Politique*, Année 14 (3), pp. 296-316.
- Leroy-Beaulieu, Paul (1882)**, *De La Colonisation Chez Les Peuples Modernes*, (2^{ème} éd. rev., corr.et augm.), Paris : Guillaumin et C°.
- Peez A. (1895)**, « La politique commerciale et coloniale de la France », *Revue d'Économie Politique*, Année 9 (2), pp.124-144.
- Pigeonnaud, Henri, (1891)**, « A propos d'un livre sur l'histoire de la question coloniale en France », *Revue d'Économie Politique*, Année 5 (12), pp.1071-1083.
- Raynaud, B. (1912)**, « Chronique coloniale : Application de la législation du travail dans les colonies françaises », *Revue d'Économie Politique*, Année 26 (3), pp. 339-347.
- Saint-Marc, H. (1895)**, « Bulletin Bibliographique : De Preville, Les sociétés africaines », *Revue d'Économie Politique*, Année 9 (2), p.189.
- Sauvaire-Jourdan, F. (1909)**, « Le protectionnisme rationnel et la réforme douanière en France », *Revue d'Économie Politique*, Année 23 (10), pp. 682- 703.
- Schwiedland, E. (1907)**, « Bulletin bibliographique : "Gustave Le Bon, Lois psychologiques de l'évolution des peuples" », *Revue d'Économie Politique*, Année 21 (2), pp. 144-149.
- Schwiedland, E. (1913)**, « La lutte pour la suprématie mondiale dans les temps modernes », *Revue d'Économie Politique*, Année 27 (3), pp. 273-289.

Truchy, H. (1902), « Revue des revues françaises : Annales des Sciences Politiques », *Revue d'Économie Politique*, Année 16 (2), p. 265.

Truchy, H. (1902), « Revue des revues françaises : Revue internationale de sociologie », *Revue d'Économie Politique*, Année 16, pp. 943-944.

Turgeon, C. (1888), « Le droit de la Nation et le droit de l'étranger », *Revue d'Économie Politique*, Année 2 (3), pp. 233-276.

Turgeon, C. (1899), « Les groupements féministes en France », *Revue d'Économie Politique*, Année 13 (4), pp. 364-393.

Vacher De Lapouge, G. (1897), « Corrélations financières de l'indice céphalique », *Revue d'Économie Politique*, Année 11 (3), pp. 257-279.

Villey, E. (1888), « Chronique : La politique coloniale de la chambre », *Revue d'Économie Politique*, Année 2 (2), pp. 199-204.

Villey, E. (1889), « Chronique : Le sous-secrétariat des colonies », *Revue d'Économie Politique*, Année 3 (2), pp. 180-190.

Villey, E. (1893), « Chronique législative », *Revue d'Économie Politique*, Année 7 (6), pp. 616- 622.

Villey, E. (1897), « Chronique législative », *Revue d'Économie Politique*, Année 11 (1), pp. 66- 73. **Villey, E. (1899)**, « De l'influence du milieu sur le développement de l'Homme », *Revue d'Économie Politique*, Année 13 (1), pp. 18-29.

Villey, E. (1900), « Chronique législative », *Revue d'Économie Politique*, Année 14 (7), pp. 722- 727.

Von Philippovich, E. (1890), « L'émigration européenne », *Revue d'Économie Politique*, Année 4 (4), pp. 341-372.

- **Le Journal des Économistes :**

Bellet, D. (1905), « Mouvement colonial », *Journal des Économistes*, p.38.

Bouchié De Belle, A. (1892), « Le nouveau régime douanier des colonies » , *Journal des Économistes*, Vol.3, p.161.

Chailley-Bert, J. (1887), « La politique coloniale de l'Ancien Régime », *Journal des Économistes*, Vol.3, p.335.

De Molinari, G. (1889), « Chronique », *Journal des Économistes*, Vol.1, p.465.

De Molinari, G. (1891), « Chronique », *Journal des Économistes*, Vol. 2, p.311.

De Molinari, G. (1895), « Chronique », *Journal des Économistes*, Vol.1, p.471.

De Molinari, G. (1898), « Chronique : La justice civilisée en Afrique », *Journal des Économistes*, Vol.1, p.154.

De Molinari, G. (1900), « Chronique : Nègres et Boers », *Journal des Économistes*, Vol.1, p.304.

De Molinari, G. (1901), « Chronique : Les mœurs de la civilisation en Indochine », *Journal des Économistes*, Vol.1, p.157.

De Molinari, G. (1901), « Chronique », *Journal des Économistes*, Vol.1, p.312.

De Molinari, G. (1902), « Chronique », *Journal des Économistes*, Vol. 2, p.158.

Meyers d'Estrey, G. (1896), « Le mouvement Colonial », *Journal des Économistes*, Vol.3, p.35.

Reybaud, L. (1841), « Introduction », *Journal des Économistes*, Année 1, Tome 1.

Roquet, L. (1886), « Bulletin Bibliographique : Louis Vignon, Les colonies françaises », *Journal des Économistes*, Vol.1, p.141.

Rouxel, (1907), « Bulletin bibliographique : Yves Guyot : L'évolution politique et sociale de l'Espagne », *Journal des Économistes*, Vol.2, p.133.

Tomel, G. (1896), « Compte rendu du journal des débats : La valeur commerciale de l'Afrique », *Journal des Économistes*, Vol.1, p.405.

- **L'Économiste Français :**

Bellet, D. (1917), « Une culture industrielle à poursuivre dans nos colonies », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.167.

Chailley-Bert, J. (1889), « L'État indépendant du Congo : procédés de colonisation », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.763.

Chailley-Bert, J. (1889), « La France au Soudan », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.327.

Chailley-Bert, J. (1891), « La nécessité d'un remaniement dans la distribution des possessions européennes en Afrique. La Gambie anglaise et le Sénégal », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.5.

Chailley-Bert, J. (1892), « La Boucle du Niger : Les explorations du Capitaine Binger ; les résultats acquis ; la politique à suivre ; un terrain d'essai pour les compagnies de colonisation », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.4.

Chailley-Bert, J. (1892), « La forme des colonies et son influence sur la législation qui leur convient », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.262.

Dreyfus, P. (1896), « Dakar », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.429.

Duponchel, A. (1881), « Le chemin de fer Transsaharien », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.442.

Duval, J. (1869), « Notre programme », *L'Économiste français*, 5 Janvier 1869

Fournier De Flaix, E. (1895), « Le Dahomey, conquête et occupation », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.7.

Girault, A. (1920), « Le régime douanier du continent africain », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.37.

Jametel, M. (1882), « La monnaie en Cochinchine », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.12.

Leroy-Beaulieu, Paul (1873), « Programme », *L'Économiste Français*, Premier numéro, Samedi 19 avril 1873.

Leroy-Beaulieu, Paul (1879), « De la colonisation et de l'exploitation du continent africain », *L'Économiste français*.

Leroy-Beaulieu, Paul (1880), « Développement de la puissance coloniale de la France », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.529, 561.

Leroy-Beaulieu, Paul (1880), « Intérêts de la France en Afrique », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.249.

Leroy-Beaulieu, Paul (1881), « Les événements d'Afrique et l'avenir de nos colonies africaines », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.345.

Leroy-Beaulieu, Paul (1884), « La politique coloniale de la France : nécessité de la persévérance, Sénégal et Madagascar », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.153.

Leroy-Beaulieu, Paul (1884), « Quelques règles de conduite pour la colonisation française », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.253.

Leroy-Beaulieu, Paul (1884), « Situation coloniale », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.501.

Leroy-Beaulieu, Paul (1885), « La curée de l'Afrique : du rôle de la France sur le continent africain », *L'Économiste Français*, Vol.1, pp.257, 289.

Leroy-Beaulieu, Paul (1886), « Notre situation coloniale et nos procédés coloniaux », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.337.

Leroy-Beaulieu, Paul (1888), « La politique coloniale, les colonies françaises et le budget », *L'Économiste Français*, Vol.1, pp.225, 257.

Leroy-Beaulieu, Paul (1889), « La colonisation française », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.161.

Leroy-Beaulieu, Paul (1891), « De la pénétration et du partage de l'Afrique à l'occasion de la mission Crampel », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.225.

Leroy-Beaulieu, Paul (1891), « L'État indépendant du Congo et le communisme colonial », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.363.

Leroy-Beaulieu, Paul (1891), « Les companies de colonisation privilégiées », *L'Économiste Français*, Vol.1, pp. 481, 514.

Leroy-Beaulieu, Paul (1894), « La colonisation française en Afrique : nos droits et nos obligations », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.729.

Leroy-Beaulieu, Paul (1894), « La législation et l'administration coloniale », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.815.

Leroy-Beaulieu, Paul (1896), « Le développement commercial des colonies françaises », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.593.

Leroy-Beaulieu, Paul (1899), « Le régime foncier des colonies », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.305.

Leroy-Beaulieu, Paul (1900), « La Guinée française », *L'Économiste Français*, Vol.1, p. 337.

Leroy-Beaulieu, Paul (1913), « Le projet de réforme du régime douanier colonial », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.149.

Leroy-Beaulieu, Pierre (1901), « Les conditions de la mise en valeur de notre empire africain », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.5.

Leroy-Beaulieu, Pierre (1902), « L'administration des colonies », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.107.

Leroy-Beaulieu, Pierre (1904), « L'Afrique Occidentale Française, sa situation et ses perspectives », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.175.

Leroy-Beaulieu, Pierre (1904), « La situation de nos colonies africaines », *L'Économiste Français*, Vol.2, pp.830, 865.

Leroy-Beaulieu, Pierre (1906), « L'Afrique Occidentale », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.45.

Leroy-Beaulieu, Pierre (1906), « Les progrès de l'AOF : le nouvel emprunt et les travaux publics », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.45.

Leroy-Beaulieu, Pierre (1910), « La situation dans nos colonies africaines », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.41.

Leroy-Beaulieu, Pierre (1913), « La situation de l'Afrique Occidentale et la politique indigène », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.78.

Leroy-Beaulieu, Pierre (1914), « La situation de l'Afrique Occidentale Française », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.297.

Lisboa, Carlos (1880), « Les exportations portugaises à l'intérieur de l'Afrique », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.386.

Mangin, Arthur (1880), « Quels principes de colonisation ? », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.439.

Martin, V. (Capitaine.) (1867), « Notes sur le Baol », *Moniteur du Sénégal et dépendances*, n° 574.

Maurel, Marc (1880), « Sénégal », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.604.

Maurel, Marc, (1885), « La politique coloniale », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.546.

Mauriceau, Ed. (1880), « Le chemin de fer Transsaharien », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.442.

Michel, G. (1890), « Le Congrès colonial », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.261.

Michel, G. (1896), « L'initiative privée et la colonisation », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.275.

Payen, E. (1898), « Les chemins de fer africains », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.470.

Payen, E. (1915), « Les possessions françaises d'Outre-Mer et la guerre : l'Afrique Occidentale Française », », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.503.

Rolland, G. (1891), « Trafic du Transsaharien », *L'Économiste Français*, Vol.1, pp.8, 39.

Roller, Th. (1885), « La propriété rurale et les capitalistes en Algérie », *L'Économiste Français*, Vol.1, pp.72, 139, 226.

Rouland, (1898), « L'avenir du Soudan français », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.101.

Schœlcher, Victor (1880), « Travaux public et esclavage au Sénégal », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.697.

Turquan, Victor (1893), « L'émigration aux colonies », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.265.

Vignon, Louis (1919), « Quelle politique la France doit-elle suivre à l'égard de ses sujets d'Outre-Mer ? », *L'Économiste Français*, Vol.2, p.773.

Villey, Edmond (1884), « Régimes douanier des colonies », *L'Économiste Français*, Vol.1, p.262.

- **Autres**

Bernard, F. (1917), *Le Maroc économique et agricole*, Paris : Georges Masson.

Chailley-Bert, J. (1898), *Les compagnies de colonisation sous l'ancien régime*, Paris : Armand Colin.

De Fontpertuis, A. (1875), *L'État économique, moral et intellectuel de l'Inde anglaise*, Paris : Guillaumin. **Duponchel, (1878)**, *Le chemin de fer transsaharien, jonction coloniale entre l'Algérie et le Soudan*, Montpellier : Boehm et fils .

Gide, C. (1886), *À quoi servent les colonies*, Paris : Delagrave.

Leroy-Beaulieu, Paul (1880), « Intérêts de la France en Afrique », *L'Économiste Français*, Vol.2.

Meyners d'Estrey, H. (1892), « Les races d'Afrique Australe », In : *Annales de Géographie*, t. 1, n°3, pp. 323-330.

Rolland, G. (1894), *Chemin de fer transsaharien*, Imprimerie nationale,

Union coloniale française (1894), *Syndicale du commerce colonial*, Paris : Augustin Challamel.

Union coloniale française (1910), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120.

Union coloniale française (1914-1915), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3584.

Union coloniale française (1920-1921), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3585.

Union coloniale française (1922-1923), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3586.

Union coloniale française (1926), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3587.

Union coloniale française (1927), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3588.

Union coloniale française (1928), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3589.

Union coloniale française (1929-1930), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3590.

Union coloniale française (1937-1938), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration.

Afrique occidentale française, Éditeur scientifique, « Annuaire du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française », *Bibliothèque numérique patrimoniale*, <https://odyssee.univ-amu.fr/items/show/935>.

Archive Nationales du Monde du Travail - ANMT, *Société minière et coloniale de l'Ouest africain Henry Mollet et C^{ie} et Société anonyme des dragages aurifères du Tinkisso*, Côte : 2005-9, 1 à 264 et 2016-57, 1 à 8, Publication : 2011-2017, Roubaix.

Delafosse, M. (1921), « Un facteur à ne pas négliger : Les missionnaires, leur participation à notre œuvre coloniale », *La dépêche coloniale*, 9 décembre 1921, 29^{ème} année, n°7194.

Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française (1906), *Rapport d'ensemble sur la situation générale de la colonie du Haut-Sénégal et Niger en 1904*, Paris : Imprimerie Nationale.

Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française (1908), *Situation générale de l'année 1907*, Gorée : Imprimerie du Gouvernement Général.

Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française (1909), *Situation générale de l'année 1908*, Gorée : Imprimerie du Gouvernement Général.

Institut colonial de Marseille (1930), *Annuaire économique colonial*, IV^e édition, Marseille : Institut colonial.

Ministère des colonies (1920), *Bulletin de l'Agence générale des colonies*, n°150-151, 13^{ème} année, Juin-Juillet 1920, Melun : Imprimerie administrative.

Union coloniale Française (1910), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120.

Union coloniale Française (1914-1915), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3584.

Union coloniale Française (1920-1921), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3585.

Union coloniale Française (1922-1923), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3586.

Union coloniale Française (1926), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3587.

Union coloniale Française (1927), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3588.

Union coloniale Française (1928), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3589.

Union coloniale Française (1929-1930), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration. Archives : BnF, Collection : D3 RdJ, MICROFILM M-19120, SR97/3590.

Union coloniale Française (1937-1938), *Annuaire des entreprises coloniales*, Paris : Administration.

Union coloniale Française (1908), *La quinzaine coloniale*, Douzième année (juillet - décembre), Paris : Rédaction et administration, Edition Augustin Challamel.

Sources secondaires

Acemoglu, D. ; Robinson, J. (2017), The Economic Impact of Colonialism, in: Michalopoulos S., E. Papaioannou (eds.), *The long economic and political shadow of History*, Vol. 1, London: CEPR Press.

Adu Boahen, A. (1987), *Histoire générale de l'Afrique*, Vol. 7 : *L'Afrique sous domination coloniale. 1880-1935*, Paris : Unesco.

Afana, O. (1977), *L'économie de l'Ouest Africain, perspectives de développement*, Paris : Maspero.

Alcandre, J-J. (2016), « La Conférence de Berlin 15 novembre 1884 - 26 février 1885 », *Allemagne d'aujourd'hui*, Vol. 3 (N° 217), p. 90-97.

Amin, S. (1969), *Le monde des affaires sénégalais*, Paris : Les Éditions De Minuit.

Amin, S. (1971), *L'Afrique de l'Ouest bloquée, L'économie politique de la colonisation*, Paris : Les Editions de Minuit.

Amin, S. (1971), *L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation, 1880-1970*. Paris : Editions de Minuit.

Andrew, C. M. ; Grupp, P. ; Kanya-Forstner, A. (1975), « Le mouvement colonial français et ses principales personnalités (1890-1914) », In : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 62, n°229, 4e trimestre.

Andrew, C. M. ; Kanya-Forstner, A. (1974), "The Groupe Colonial in the French Chamber of Deputies, 1892-1932", *The Historical Journal*, Vol. 17, n°4, pp. 837-866 New-York: Cambridge University Press.

Andrew, C. M. (1975), « Le mouvement colonial français et ses principales personnalités (1890-1914) », In : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 62, n°229, 4e trimestre. pp. 640-673.

Antonelli, E. (1953), « La naissance de la « *Revue d'Économie Politique* » vue à travers la correspondance de Charles Gide et Léon Walras », *Revue d'Économie Politique*, 63 (6), pp. 826-856.

Arsan, A. (2015), *Interlopers of empire, the Lebanese diaspora in colonial French West Africa*, New York: Oxford University Press.

Assidon, E. (1989), *Le commerce captif, Les sociétés commerciales française de l'Afrique noire*, Paris : L'harmattan.

Austin, G. (2003), "Markets With, Without, and in Spite of States: West Africa in the Pre-colonial Nineteenth Century", Working Paper n° 03/04 presented at the first GEHN Conference, Bankside, London (17-20th September).

Austin, G. (2010), « Développement économique et legs coloniaux en Afrique », *International Development Policy, Revue internationale de politique de développement*.

Ba, I. (2020), *Le commerce transsaharien et ses logiques d'accommodation par rapport au commerce transatlantique entre le XVe et le XIXe siècle*, *Varia Historia*, vol. 36, n° 71.

Bancel, N. ; Blanchard, P. ; Lemaire, S. ; Thomas, D. (Dir.) (2022), *Histoire Globale de la France coloniale*, Paris : Editions Philippe Rey.

- Barjot, D. ; Frémeaux, J. (Dir.) (2012)**, *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires*, Paris : Sedes.
- Bauer, P. T. (1954)**, *West African Trade. A Study of Competition, Oligopoly and Monopoly in a changing Economy*, Cambridge: The University Press.
- Bauman, Z. (2002)**, *Modernité et holocauste*, Paris : La Fabrique
- Bentham, J. (1811)**, *Theory of pain and pleasure*, London: Vogel & Shulze.
- Berlioux, E. F. (1874) (2009)**, *André Brüe, ou l'origine de la colonie française du Sénégal*, Paris : Bibliobazaar.
- Binoche, B. (2004)**, « *Les deux principes du libéralisme* », *Actuel Marx*, n° 36, Paris : PUF.
- Bonin, H. ; Cahen, M. (dir.) (2000)**, *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du XVIII^e au XX^e siècles*, Paris : Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer.
- Bonin, H. (2008)**, *CFAO (1887-2007). La réinvention permanente du commerce outre-mer*, Paris : SFHOM.
- Bonin, H. (2022)**, « L'économie de l'outre-mer colonial après la Grande Guerre », In : Bancel, N. ; Blanchard, P. ; Lemaire, S. ; Thomas, D. (Dir.), *Histoire Globale de la France coloniale*, Paris : Editions Philippe Rey.
- Bonnassieux, P. (1892)**, *Les grandes compagnies de commerce, étude pour servir à l'histoire de la colonisation*, Paris : Plon.
- Bonnefonds, L. A. (1968)**, « La transformation du commerce de traite en Côte d'Ivoire depuis la dernière guerre mondiale et l'Indépendance », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°84 - 21^e année, Octobre-décembre.
- Boone, C. (1992)**, *Merchant capital and the roots of state power in Senegal, 1930-1985*, New York: Cambridge University Press.
- Bourdieu, P. (2011)**, « Champ du pouvoir et division du travail de domination » : Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985-1986. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 190, 126-139.
- Braudel, F. (1979)**, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, tome 2 : *Les Jeux de l'échange*, Paris : Armand Colin.
- Breton, Y. & al. (1991)**, *L'Économie politique en France au XIX^e siècle*, Paris : Economica.
- Brunschwig, H. (1959)**, « Le parti colonial français », In : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 46, n°162, premier trimestre, pp. 49-83.

Buchalet, J. (1956), « L'industrialisation et ses problèmes en Afrique occidentale française », In : *Le Globe, Revue genevoise de géographie*, Tome 91.

Bugeaud, T.R. (1838), *De l'établissement de légions de colons militaires dans les possessions françaises du nord de l'Afrique*, Paris : Institut de France.

Butel, P. (1999), « Bordeaux et l'Afrique noire dans la première moitié du 19e siècle. L'exemple de la maison Delile-Jay », In : Bonin, H. (2001), *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du 18e au 20e siècles*. Actes du colloque du Centre d'étude d'Afrique Noire (Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux), 23-25 septembre 1999, Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.

Campbell, C. (2010), « *Mill's Liberal Project and Defense of Colonialism from a Post-Colonial Perspective* », *South African Journal of Philosophy*, 29:2, 63-73.

Celimène, F. ; Legris, A. (2012), *L'économie de l'esclavage colonial : enquête et bilan du XVIIIe au XIXe siècle*, Paris : CNRS Éditions.

Centers, K. L. (1970), « *Fourteenth Century Normans in West Africa* », Honors Theses, Western Michigan University.

Césaire, A. [1950], *Discours sur le colonialisme*, Paris : Présence Africaine.

Césaire, A. [1956], « *Lettre à Maurice Thorez* », 24 octobre 1956.

Chambru, C. ; Viallet-Thévenin, S. (2017), Mobilité sociale et empire colonial : Les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960, In : *Working Papers of the Paul Bairoch Institute of Economic History*, 6/2017, Université de Genève.

Chambru, C. ; Viallet-Thévenin, S. (2017), Mobilité sociale et empire colonial : Les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960, In : *Working Papers of the Paul Bairoch Institute of Economic History*, 6/2017, Université de Genève.

Charnay, J. (2017), « Les Syro-Libanais en Afrique Occidentale Française (A.O.F) des années 1880 à 1939 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°142, (décembre), Arts Visuels, Etudes libres.

Charnay, J. (2018), « Peur coloniale et politisation des immigrants chiites sud-libanais au Sénégal dans l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, n°262 (janvier - mars), Paris : Sciences Po University Press.

Charnay, J. (2021), *Libanais et Syriens dans l'Empire : migrations transnationales en situation coloniale et d'indépendance : Liban, Syrie - A.O.F., années 1890-1960*. Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Nanterre - Paris X.

Chauveau, J-P. ; Dozon, J-P. (1985), « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », In : Anthropologie et histoire. *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*.

Chevalier, M. (1851), *La Monnaie*, Bruxelles : Meline, Cans & Comp.

Clément, A. (2006), “English and French mercantilist thought and the matter of colonies during the 17th century”, *Scandinavian Economic History Review*, vol. 54, (3), November, p.291-323.

Clément, A. (2009), « Du bon et du mauvais usage des colonies : politique coloniale et pensée économique française au XVIIIe siècle », *Cahiers d'économie Politique*, vol.1 n° 56, pages 101 à 127, Paris : L'Harmattan.

Clément, A. (2012a), « Libéralisme et anticolonialisme, La pensée économique française et l'effondrement du premier empire colonial (1789-1830) », *Revue économique*, Vol. 63, n°1.

Clément, A. (2012b), « Le discours économique libéral à l'encontre des pratiques coloniales ou le rejet de l'empire britannique (1750-1815) », In : *Libertés et libéralismes : Formation et circulation des concepts*, Lyon : ENS.

Clément, A. (2013), « L'analyse économique de la question coloniale en France (1870-1914) », *Revue d'économie politique*, 123 (1), pp. 51-82.

Clément, A. (2013), « La question coloniale dans la première moitié du XVIIIe siècle en Grande-Bretagne », *CEREGMIA – Journées Gide*.

Clément, A. (2014), « La question coloniale et la pensée économique libérale française (1830-1914) », *Alternatives Economiques, L'économie politique*, Vol.4, n° 64, pp.72 -82

Clément, A. (2014b), “Liberal economic discourse on colonial practices and the rejection of the British Empire (1750-1815)”, *The European Journal of the History of Economic Thought*, 21:4, 583-604.

Codo, C. & Anignikin C. (1983), « Pouvoir colonial et tentatives d'intégration africaines dans le système capitaliste : le cas du Dahomey », In : *Entreprises et Entrepreneurs en Afrique : (XIXe et XXe siècles)* : actes du colloque organisé par le Laboratoire « Connaissance du Tiers-Monde », Tome 2, Paris : L'Harmattan.

Cogneau, D. (2023), *Un empire bon marché : histoire et économie politique de la colonisation française, XIXe-XXIe siècle*, Paris : Editions du Seuil.

Contamin, B., Memel-Fotê, H. (1997), *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris : Editions KARTHALA et ORSTOM.

Copans, J. (1980), *Les marabouts de l'arachide*, Paris : Le Sycomore.

Coquery-Vidrovitch, C. ; Moniot, H. (2005), *L'Afrique de 1800 à nos jours*, Paris : Presses Universitaires de France.

Coquery-Vidrovitch, C. (1975), « L'impact des intérêts coloniaux : SCOA et CFAO dans l'ouest africain, 1910-1965 », *Journal of African History*, XVI, 4, New York : Cambridge University Press.

Coquery-Vidrovitch, C. (1983), « Introduction », In : *Entreprises et Entrepreneurs en Afrique : (XIXe et XXe siècles)* : actes du colloque organisé par le Laboratoire « Connaissance du Tiers-Monde », Tome 1, Paris : L'Harmattan.

Coquery-Vidrovitch, C. (1985), *Afrique noire : Permanences et ruptures*, Paris : Payot.

Coquery-Vidrovitch, C. (2001) (1972), *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930*, Tome 1, Nouvelle édition, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Coquery-Vidrovitch, C. (2001), « Le commerce transsaharien au XIXe siècle vu d'Afrique noire », In : Bonin H. (2001), *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du 18e au 20e siècles*. Actes du colloque du Centre d'étude d'Afrique Noire (Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux), 23-25 septembre 1999, Paris : Société française d'histoire d'outre- mer.

Coquery-Vidrovitch, C. (2011), *Petite histoire de l'Afrique*, Paris : La Découverte.

Coquery-Vidrovitch, C. (2022), « Impérialisme et exploitation en Afrique subsaharienne », In : Bancel N., Blanchard P., Lemaire S., Thomas D. (Dir.), *Histoire Globale de la France coloniale*, Paris : Editions Philippe Rey.

Coquery-Vidrovitch, C. (2022), « Le mythe économique colonial », In : Bancel N., Blanchard P., Lemaire S., Thomas D. (Dir.), *Histoire Globale de la France coloniale*, Paris : Editions Philippe Rey.

Coquery-Vidrovitch, C. (Dir.) (1992), *L'Afrique occidentale au temps des Français, colonisateurs et colonisés (1860-1960)*, avec la collaboration d'Odile Georg, Paris : La Découverte.

Couty, P. (1982), « Les Mourides et l'arachide au Sénégal », In : *Tiers-Monde, Sociologie du développement*, tome 23, n°90.

Coyer, (1756), *La noblesse commerçante*, Paris : Librairie Duchêne.

D'Andurain, J. (2008), « Réseaux politiques et réseaux d'affaires : le cas d'Eugène Etienne et d'Auguste d'Arenberg », In : Bonin H. (2008), *L'esprit économique impérial*

(1830-1970). *Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.

D'Andurain, J. (2013), « Entre velléité et opiniâtreté : La création du ministère des Colonies en France (1858-1894) », *French Colonial History*, Volume 14, pp. 33-54.

D'Andurain, J. (2015), « Le réseau dans le réseau. La phalange coloniale ou la collecte de l'information du "Parti Colonial" », *Outre-Mers* 2015/1 (N° 386-387), pages 227 à 240, Paris : Editions Société Française d'Histoire des Outre-Mers (S.F.H.O.M)

D'Andurain, J. (2017), « Le "Parti Colonial" à travers ses revues. Une culture de propagande ? », *Revue et empires coloniaux*, Clio@Themis, *Revue électronique d'histoire du droit*.

Darhoit, A. (2014), « Sociabilités et imaginaires coloniaux dans le Nord de 1870 à 1918 », Thèse, Histoire. Université Charles de Gaulle - Lille III.

Daudin, G. (2005), *Commerce et Prospérité : La France au XVIIIe siècle*, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne.

Daudin, G. (2007), « Les empires coloniaux à l'origine des différences de développement ? » *Questions internationales*.

Daumalin, X. (1993), « La conquête du Dahomey : une solution à la récession des échanges entre Marseille et l'Ouest africain ? », In : *Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, Aix-en-Provence, Institut d'histoire des pays d'outre-mer/PUP.

Daumalin, X. (2001), « Récessions & attitudes coloniales : l'exemple des maisons de négoce marseillaises dans l'Ouest africain », In : *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du 18e au 20e siècles*, Actes du colloque du Centre d'étude d'Afrique Noire (Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux), 23-25 septembre 1999. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.

Daumalin, X. (2008), « La doctrine coloniale africaine de Paul Leroy-Beaulieu (1870-1916) : essai d'analyse thématique », In : Bonin H (2008), *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.

Daumalin, X. (2015), « Les Grecs de Marseille et les investissements industriels transméditerranéens au XIX^e siècle », *Méditerranée*, 124, 29-36.

De Benoist, J.-R. (1983), « Les missionnaires catholiques du Soudan français et de la Haute-Volta entrepreneurs et formateurs d'artisans », In : *Entreprises et Entrepreneurs en Afrique : (XIXe et XXe siècles)* : actes du colloque organisé par le Laboratoire « Connaissance du Tiers-Monde », Tome 1, Paris : L'Harmattan.

- De Clercq (1880)**, Recueil des traités de la France, Paris, tome 2, p. 414.
- De Gobineau, A. (1855)**, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris : De firmin Didot Frères.
- De Lanessan, J-L. (1897)**, *Principes de colonisation*, Paris : Alcan.
- Delacampagne, C. (2000)**, *Une histoire du racisme, Des origines à nos jours*, Paris : Librairie Générale française.
- Delafosse, M. (1912)**, *Haut-Sénégal-Niger (Soudan Français), Le Pays, les Peuples, les Langues*, Tome 1, Paris : Emile Larose.
- Desbordes, J. G. (1938)**, *L'Immigration libano-syrienne en Afrique occidentale française*, Thèse de doctorat, Poitiers, Université de Poitiers. Faculté de droit.
- Desmars, B. (2011)**, « Duval, Jules », « *Dictionnaire biographique du fouriérisme* », en ligne, Janvier 2021, <http://www.charlesfourier.fr/spip.php?article893>.
- Dorigny, M. ; Gainot, B. (1998)**, *La Société des amis des Noirs, 1788-1799 : Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris : Éditions de l'Unesco / Edicef, coll. « Mémoire des peuples ».
- Doron, C-O. (2011)**, *Races et dégénérescence. L'émergence des savoirs sur l'homme anormal*, Thèse Histoire, Philosophie et Sociologie des sciences, Université Paris-Diderot - Paris VII.
- Dresch, J. (1952)**, « Les investissements en Afrique Noire », *Présence Africaine* n°13, Le travail en Afrique Noire, pp. 232-241, Paris : Editions Présence Africaine.
- Durand, G. (2008)**, « Marseille colonial : quels choix ? quels mythes ? quelles réalités ? », In : Bonin H. (2008), *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*, Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.
- Ekanza, S-P. (2006)**, « Le double héritage de l'Afrique », *Etudes*, N° 4045.
- El Chab, M. (2016)**, « La migration régionale et entrepreneuriale des Libanais à Dakar, Abidjan et Ouagadougou », *Emulations*, Décembre, n°17.
- Enfantin, P. (1843)**, *Colonisation de l'Algérie*, Paris : P. Bertrand.
- Etemad, B. (2012)**, *L'héritage ambigu de la colonisation. Économies, populations, sociétés*, Paris : Armand Colin.
- Fanon, F. (1961)**, *Les damnés de la terre*, Paris : Maspero.
- Ferry, J. (1885)**, « Les fondements de la politique colonial », Discours à la Chambre des Députés.

Fauvelle, F-X. ; Surun I. (dir.) (2019), *Atlas historique de l'Afrique, de la Préhistoire à nos jours*, Paris : Editions Autrement.

Figeac-Monthus, M. (2011), « Bordeaux et la traite », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n°17 : Bordeaux et l'Océan.

Flamant, M. (1992), *Histoire du libéralisme*, Paris : PUF.

Flandreau, M. (2016), *Anthropologists in the Stock Exchange: A Financial History of Victorian Science*, Chicago: The University of Chicago Press

Foucault, M. (2001), *Dits et Ecrits*, t. II, Paris : Gallimard-Quarto.

Foucault, M. (2004), *Naissance de la biopolitique*, Paris : Gallimard.

Franconville, T. (2016), « Le commerce dieppois au Sénégal et en Guinée (1626-1679) », Journée d'études des doctorants "*Territoires, frontières, mobilités*", Groupe de Recherche d'Histoire, Université de Rouen.

Friedmann, G. (1946), *Problèmes humains du machinisme industriel*, Paris : Gallimard.

Frobert, L. (2000), *Le travail de François Simiand (1873-1935)*. Paris : Economica.

Frobert, L. (2005), « Clément Juglar, l'Algérie et les colonies », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 47 (143), pp. 95-105.

Gastellu, J-M. (1981), « Politique coloniale et organisation économique des pays serer, Sénégal, 1910-1950 », version modifiée d'un passage de : Gastellu J-M. (1981), *L'égalitarisme économique des Serer du Sénégal*, Paris : ORSTOM.

Gide, C. (1886), *À quoi servent les colonies*, Paris Delagrave.

Gide, C. (1890), « Chronique : L'Afrique à l'Europe et l'Amérique aux Américains », *Revue d'Économie Politique*, Année 4 (5), pp. 517-524.

Gide, C. (1891), « Dans les ténèbres de l'Angleterre » In : Pénin M. (2007), *Œuvres de Charles Gide*, Volume VIII – *Revue protestantes*, Paris : L'Harmattan.

Gide, C. (1903), « Compte rendu de Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes* », In : Pénin M. (2003), *Œuvres de Charles Gide*, Volume V – *Contributions à la Revue d'économie politique*, Paris : L'Harmattan.

Girault, A. (1895), *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris : Larose.

Guiral, P. ; Temime, E. (1977), *L'idée de race dans la pensée politique contemporaine*, Paris : CNRS.

Girault, A. (1895), *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris : Larose.

Goerg, O. (1986), *Commerce et colonisation en Guinée, 1850-1913*, Paris : L'Harmattan.

Goerg, O. (1997), « De l'espace sénégalais à la Guinée française, Les mutations économiques dans le contexte du passage de l'autonomie de la colonie à la centralisation fédérale », In : Becker C., Mbaye S. et Thioub I. (Dir.), *AOF : Réalités et héritages Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Tome 1, Dakar : Direction des Archives du Sénégal.

Guex, S. (2000), « Le négoce suisse en Afrique subsaharienne : le cas de la société Union Trading Company (1859-1918) », in : Hubert Bonin & Michel Cahen (dir.), *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du XVIII^e au XX^e siècles*, Paris : Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer.

Guibert-Sledziewski, E. (1993), « Fondations du libéralisme français (1760-1848) », In : *Raison présente*, n°108, 4e trimestre, *Les sciences humaines en débat* (I) pp. 93-109.

Guillaumin, G. ; Coquelin, C. (1852), *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris : Guillaumin.

Guillen, P. (1974), « Milieux d'affaires et impérialisme colonial », *Relations internationales*, n°1, Milieux d'affaires et politique étrangère, Paris : Editions Belin.

Guillen, P. (1974), *Milieux d'affaires et impérialisme colonial, Relations internationales*, n°1, Milieux d'affaires et politique étrangère, Paris : Editions Belin.

Harding, L. (1997), « Les commerçants africains en AOF et au Nigéria : une approche comparative », In : Becker C., Mbaye S. et Thioub I. (Dir.), *AOF : Réalités et héritages Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Tome 1, Dakar : Direction des Archives du Sénégal.

Hazemann, Y. (1987), « Un outil de la conquête coloniale : l'École des otages de Saint-Louis », Contributions à l'Histoire du Sénégal, *Cahier du CRA (Centre de recherches africaines)* n° 5, p. 135-160.

Héricord, A. (2008), « Libéral versus colonial, sortir de la contradiction, Pour une étude positive de la proposition toquevillienne d'une "colonisation naturelle" », *Labyrinthe*.

Hobson, J.A. (2016 (1938)), *Imperialism: A study*, New York: Routledge.

Hubert, L. (1904), *Politique africaine*, Paris : Dujarric et C^{ie}.

Hugon, P. (2000), « La pensée libérale française et la colonisation : l'œuvre de Leroy-Beaulieu », In : Dockès et al. (eds.), *Les traditions économiques françaises. 1848-1939*, pp. 565-577, Paris : CNRS Edition.

Huillery, E. (2008), Histoire coloniale, développement et inégalités dans l'ancienne Afrique Occidentale Française, Thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales en Sciences Economiques, présentée et soutenue publiquement le 27 novembre 2008, Paris : École Des Hautes Etudes En Sciences Sociales.

Hyard, A. (2003), « *Adam Smith et le républicanisme* », Revue électronique d'études sur le monde anglophone.

Ki Zerbo, J. (1956), « L'économie de traite en Afrique Noire ou le pillage organisé (XVe-XXe siècle) », *Présence Africaine* 1956/6 (XI), Paris : Éditions Présence Africaine.

Kipré, P. (2004), « Sur la périodisation de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest : le Golfe de Guinée », *Afrique & Histoire*, vol. 2(1), pp.85-96.

Labaki, B. (1993), « L'émigration libanaise en Afrique Occidentale sub-saharienne », In : *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n°2.

Laski, H. (1950), *Political Thought in England from Locke to Bentham*, Oxford: Oxford University Press.

Laurent, S. (2024), *Capital et race, Histoire d'une hydre moderne*, Paris : Editions du Seuil.

Laurent, S. (2024), *Capital et race, Histoire d'une hydre moderne*, Paris : Editions du Seuil.

Lavallée, L-P. (2009), « Libéralisme et Empire : l'impérialisme britannique revisité », Colloque étudiant : *Les deux faces de Janus : Comprendre le libéralisme et le socialisme*, Montréal : Université du Québec.

Law, R. (1995) (Ed.), *From slave trade to "legitimate" commerce, The commercial transition in nineteenth-century West Africa*, Papers from a conference of the Centre of Commonwealth Studies, University of Stirling, New York: *Cambridge University Press*.

Le Masne, P. (2013), « Les Physiocrates et les Colonies : Antimercantilisme ou Anticolonialisme ? » *Journées d'étude de l'ACGEPE – Journées Gide*.

Leter, M (2015), *Le Capital I. L'invention du capitalisme*, Paris : Les Belles Lettres.

Lejeune, D. (1993), *Les sociétés de géographie et l'expansion coloniale en France au XIXe siècle*, Paris : Albin Michel.

- Leroy-Beaulieu, Paul (1882)**, In : *L'Économiste français*, p.706.
- Liauzu, C. (2007)**, *Histoire de l'anticolonialisme en France du XVIe siècle à nos jours*, Paris : Armand Colin.
- Leroy-Beaulieu, Paul (1873)**, « Programme », *L'Économiste Français*, Premier numéro, Samedi 19 avril 1873.
- Leroy-Beaulieu, Paul (1882)**, *De La Colonisation Chez Les Peuples Modernes*, Paris : Guillaumin et C°.
- Leroy-Beaulieu, Paul (1902)**, *Le Sahara : Le Soudan et les chemins de fer transsahariens*, Paris : Guillaumin.
- Levan-Lemesle, L. (1980)**, « La promotion de l'économie politique en France au XIXe siècle, jusqu'à son introduction dans les Facultés (1815-1881) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome 27, n°2, Avril-juin, pp. 270-294.
- Levan-Lemesle, L. (1985)**, « Guillaumin, éditeur d'économie politique 1801-1864 », *Revue d'économie politique*, Vol. 95, n°2, pp. 134-149.
- Levan-Lemesle, L. (1987)**, « Dumez Hervé, L'économiste, la science et le pouvoir : le cas Walras, (compte-rendu) », *Revue française de sociologie*, Année 1987, 28-3, Editions du CNRS.
- Levasseur, E. (1868)**, *La France et ses colonies (Géographie et statistique)*, Paris : Delagrave.
- Lewis, J. (2022)**, *Slaves for peanuts, A story of conquest, liberation, and a crop that changed history*, New York: The New Press.
- Losurdo, D. (2013)**, *Contre histoire du libéralisme*, Paris : La Découverte.
- Luizard, J.P. (2006)**, *Le choc colonial et l'islam, Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Paris : La découverte.
- Lynn, M. (1995)**, « The West African palm oil trade in the nineteenth century and the "crisis of adaptation" », In: Law R. (1995), "From slave trade to "legitimate" commerce, The commercial transition in nineteenth-century West Africa", *Papers from a conference of the Centre of Commonwealth Studies*, University of Stirling, New York: Cambridge University Press.
- Macé, E. (2000)**, « Qu'est-ce qu'une sociologie de la télévision ? Esquisse d'une théorie des rapports sociaux médiatisés, La configuration médiatique de la réalité », In : Réseaux, volume 18, n°104, Internet et entreprise. pp. 245-288.
- Mallard, G. (2019)**, *Gift Exchange, The transnational history of a political idea*, New York: Cambridge university press.

Mallard, G. (2019), *Gift exchange: the transnational history of a political idea*, New York: Cambridge University Press.

Manchuelle, F. (1984), « Métis et colons : la famille Devès et l'émergence politique des Africains au Sénégal, 1881-1897 », In : *Cahiers d'études africaines*, vol. 24, n°96. pp. 477-504.

Marfaing, L. (1997), « La réaction du commerce africain à l'implantation des maisons de commerce françaises au Sénégal à la fin du XIXe siècle », In : Becker C., Mbaye S. et Thioub I. (Dir.), *AOF : Réalités et héritages Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Tome 1, Dakar : Direction des Archives du Sénégal.

Marseille, J. (1984), *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*. Paris : Albin Michel.

Marwah, I.S. (2019), *Liberalism, Diversity and domination, Kant, Mill and the Government of Difference*, Cambridge: Cambridge University Press.

Megglé, A. (1931), *L'Afrique Occidentale Française*, Paris : Société Française d'Editions.

Mehta, U. (1999), *Liberalism and Empire*, Chicago: University Press of Chicago.

Messailloux, C. (1971), « Adaptations et réactions des sociétés ouest-africaines aux transformations de la traite », In: *The development of indigenous trade and markets in West Africa*, Studies presented and discussed at the Tenth International African Seminar at Fourah Bay College, Freetown, December 1969, Londres : Oxford University Press.

Messailloux, C. (1999), *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire, De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Mill, J.S. (1859), *On liberty*, London: Parker and son.

Millet, D. (2006), *L'Afrique sans dette*, Paris : Syllepse.

Morando, L. (2008), « Les Instituts coloniaux de province (1893-1940) : une action efficace ? », In : Bonin H. (2008), *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*, Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.

Moulin-Bourret, A. (1997), *Guerre et industrie : Clermont-Ferrand, 1912-1922 : la victoire du pneu*, Vol.1, Clermont-Ferrand : Institut d'Etudes du Massif Central.

- Murphy, A. (1992)**, « *Richard Cantillon et le groupe de Vincent de Gournay* », In : Alain Beraud et Gilbert Faccarello, (éds.), *Nouvelle histoire de la pensée économique, Tome 1 : Des scolastiques aux classiques*, Paris : La découverte.
- Nantet, B. (1990)**, *Les routes de l'ivoire*, Paris : Castermann.
- Nardin, J-C. (1967)**, « La reprise des relations franco-dahoméennes au XIXe siècle : la mission d'Auguste Bouët à la cour d'Abomey (1851) », In : *Cahiers d'études africaines*, vol. 7, n°25.
- Ndlovu-Gatsheni, S.J. (2015)**, "Genealogies of Coloniality and Implications for Africa's Development", *Africa Development*, Volume XL, n° 3, Dakar: CODESRIA.
- Neveu, E. (1999)**, « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », In : *Réseaux*, volume 17, n°98, Médias et mouvements sociaux, pp. 17-85.
- Newitt, M. (2010)**, "The Portuguese in West Africa, 1415-1670": *A Documentary History*, New York: Cambridge University Press.
- Nkomazana, F. (1998)**, "Livingstone's ideas of Christianity, commerce and civilization", *Botswana Journal of African Studies*, vol.1 & 2.
- O'Brien, R. (1972)**, *White society in black Africa- the French of Senegal*, Evanston: Northwestern University Press.
- Obeng-Odoom, F. (2020)**, *Property, Institutions, and Social Stratification in Africa*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Ogot, B.A. (1998)**, *Histoire générale de l'Afrique, vol. 5 : L'Afrique du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris : Unesco.
- Oloruntimehin, B.O. (1974)**, "The French estate in West Africa, 1890-1918", *Journal of the Historical Society of Nigeria*, Vol. 7, No. 3 (December 1974).
- Ould Cheikh, A. W. (2000)**, « La caravane et la caravelle, Les deux âges du commerce de l'ouest saharien », *L'Ouest saharien, Cahiers d'études pluridisciplinaires*, Vol.2, Paris : L'Harmattan.
- Parent, A. (2018)**, "Clément Juglar and Algeria: three pillars of a modern anti-colonial criticism", *Journal of Institutional Economics*, 14(2), p. 393-408.
- Pénin, M. (1986)**, « Les questions de population au tournant du siècle à travers l'œuvre de C. Gide (1847-1932) », *Histoire, Économie et Société*, Année 5 (1), pp. 137-158.
- Pénin, M. (1997)**, *Charles Gide (1847-1932), L'esprit critique*, Paris : L'Harmattan.

Péclard, D. (1995), « Ethos missionnaire et esprit du capitalisme, la mission Philafricaine en Angola 1897-1907 », *Le Fait missionnaire*, Lausanne : Université de Lausanne.

Péhaut, Y. (1961), « L'arachide au Sénégal », In : *Cahiers d'outre-mer*, n°53 - 14e année, Janvier-mars.

Péhaut, Y. (1978), « L'évolution des structures de commercialisation des produits agricoles en Afrique noire », In : *Cahiers d'outre-mer*, n° 124, 31^{ème} année, Octobre - Décembre.

Péhaut, Y. (1983), « A l'époque de la « traite » de l'arachide : les « Bordelais » au Sénégal », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n°30.

Péhaut, Y. (1992), « L'arachide en Afrique occidentale », In : *Cahiers d'outre-mer*, n°179-180, 45^{ème} année, Juillet - décembre, Les plantes américaines à la conquête du monde.

Péhaut, Y. (2001), « Les maisons de négoce bordelaises face aux mutations du négoce dans les années 1920/1960 (notamment à travers le cas de Maurel & Prom) », In : Bonin H. (2001), *Négoce blanc en Afrique noire. L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du 18e au 20e siècles*, Actes du colloque du Centre d'étude d'Afrique Noire (Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux), 23-25 septembre 1999. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.

Péhaut, Y. (2008), « Le réseau d'influence bordelais : la "doyenne" Maurel & Prom jusqu'en 1914 », In : *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*, Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.

Pénin, M. (1991), « Charles Gide, l'hétérodoxie bien tempérée », In : Yves Breton et Michel Lutfalla (Dir.), *L'économie politique en France au XIXe siècle*, Paris : Economica.

Pénin, M. (1999), « Un solidarisme interventionniste : la Revue d'Économie Politique et la nébuleuse réformatrice (1887-1914) », In : Topalov Christian (dir.) *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris : EHESS Edition.

Pénin, M. (1997), *Charles Gide (1847-1932), L'esprit critique*, Paris : L'Harmattan.

Pénin, M. (2006), « Charles Gide est-il toujours d'actualité », *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, 301, pp. 65-81.

- Pénin, M. (Dir.) (2001)**, *Les œuvres de Charles Gide, Volume III, L'émancipation*, Comité pour l'édition des œuvres de Charles Gide, Paris : L'Harmattan.
- Piketty, T. (2019)**, *Capital et idéologie*, Paris : Editions du Seuil.
- Pitte, J-R. (Dir.) (2009)**, *Atlas de l'Afrique*, Paris : Les Editions du Jaguar.
- Pitts, J. (2008)**, *Naissance de la bonne conscience coloniale les libéraux français et britanniques et la question impériale, 1770-1870*, Ivry sur Seine : Editions de l'Atelier.
- Prudhomme, C. (2008)**, « Le missionnaire et l'entrepreneur dans les colonies françaises », In : Bonin H. (2008), *L'esprit économique impérial (1830- 1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer.
- Ramunni, G. (2001)**, « Le travail de François Simiand (1873-1935) », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, Compte rendu de l'ouvrage de Ludovic Frobert (2000) : *Le travail de François Simiand (1873-1935)*.
- Ravix, J.T. (2000)**, « Paul Cauwès et le concept d'économie nationale », in : Dockès et al. (éds.), *Les traditions économiques françaises. 1848-1939*, CNRS Edition : Paris.
- Rey, N. (2002)**, « Compte rendu de : Célimène F. et Legris A. (2002), *L'Économie de l'esclavage colonial : enquête et bilan du XVIIe au XIXe siècle*, Paris : CNRS Éditions.
- Richard-Mollard, J. (1948)**, « La vie économique de l'AOF », In : *L'information géographique, volume 12, n°4, pp. 141-152*.
- Richter, M. (1963)**, «Tocqueville on Algeria», *The Review of Politics*, Vol. 25, No. 3, Cambridge University Press - University of Notre Dame du lac, pp. 362-398.
- Roberts, S. (1929)**, *History of French colonial policy (1870-1925)*, London: Orchard House.
- Robin, R. (1976)**, « La Grande Dépression vue et vécue par une société d'import-export en AOF : Peyrissac. (1924-1939) », In : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n°232-233, 3e et 4e trimestres 1976, *L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938)* pp. 544-554.
- Røge, P. (2012)**, « *L'économie politique en France et les origines intellectuelles de "la mission civilisatrice" en Afrique* », *Dix-Huitième siècle*, Vol.1, n°44.
- Røge, P. ; Leclair, M. (2012)**, « L'économie politique en France et les origines intellectuelles de la " mission civilisatrice " en Afrique », *Revue Dix-Huitième Siècle*, 2012/1, n°44, pp. 117-130, Paris : La Découverte.

Roussellier, N. (1998), « Libéralisme politique et libéralisme économique : complémentarité ou antagonisme ? (XVIII^e -XIX^e siècle) », In : Serge Bernstein (1998), *La démocratie libérale*, pp. 213 à 259.

Sall, L. (2014), « Soufisme et utopie économique-religieuse : les entrepreneurs mourides sénégalais à l'« assaut » des métropoles occidentales », *Lien social et Politiques*, n° 72.

Sall, T. M. (1995), *Histoire du Cercle de Louga : évolution administrative et socio-économique de 1895 à 1960*, Mémoire de Maîtrise, Dakar : Université Cheikh Anta Diop.

Sarrault, A. (1923), *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris : Payot.

Sartre, J-P (1961), Préface aux *Damnés de la terre*, Frantz Fanon, Paris : Maspero.

Sartre, J-P. (1956), « Le colonialisme est un système », *Les Temps Modernes*, n°123, mars-avril, In : Sartre, J.-P. (ed.), *Situations*, V, pp. 25-48 Paris : Gallimard.

Saupin, G. (2008), « Commerce triangulaire et villes atlantiques françaises au XVIII^e siècle », *Revue historique de l'Océan Indien*, Autour de l'histoire de La Réunion : recherches, enseignement.

Saupin, G. (2020), "The emergence of port towns in pre-colonial Sub-Saharan Africa, 1450-1850: What kind of development did they entail?", *The International Journal of Maritime History*, Vol. 32.

Say, J.B. (1803), *Traité d'économie politique, ou simple exposition de la manière dont se forment les richesses*, Paris : Imprimerie de Crapelet.

Schumpeter, J.A. (1957), *History of Economic Analysis*, New York: Oxford University Press, 11th Edition.

Singaravélou, P. (2008), « L'empire des économistes. L'enseignement de l'économie coloniale" sous la III^e République », In : *L'esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire*, Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, pp. 135-148.

Singaravélou, P. (2023), *Colonisations. Notre histoire* (dir.), Paris : éditions du Seuil.

Sismondi, J-C. (1837), *Les colonies des Anciens comparées à celles des Modernes sous le rapport de leur influence sur le bonheur du genre humain*, Genève : Lador et Ramboz.

Smith, A. (1776) (1776), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, R.H. Campbell, Andrew S. Skinner, W. B. Todd, 2 Vol., Indianapolis: Liberty Fund.

- Solal, P. ; Zouache, A. (2000)**, « Ordre Naturel, Raison, et Catallactique : l'approche de F. Bastiat », In : Dockès et al. (éds.), *Les traditions économiques françaises. 1848-1939*, Paris : CNRS Edition.
- Steiner, P. (1996)**, « J.-B. Say et les colonies où comment se débarrasser d'un héritage intempestif ? » *Cahiers d'économie politique / Papers in Political Economy*, No. 27/28, Le libéralisme à l'épreuve (1996), pp. 153-173, Paris : L'Harmattan.
- Steinmetz, G. (2008)**, "The Colonial State as a Social Field: Ethnographic Capital and Native Policy in the German Overseas Empire Before 1914", *American Sociological Review*, 73(4): 589-612.
- Suret-Canale, J. (1950)**, « L'industrie des oléagineux en AOF », In : *Cahiers d'outre-mer*, n°11 – 3^{ème} année, Juillet-septembre.
- Suret-Canale, J. (1977)**, « La Sénégambie à l'ère de la traite », Review of Ph. D. Curtin: *Economic Change in Pre-colonial Africa. Senegambia in the Era of Slave Trade*, *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Etudes Africaines*, Vol. 11, n°1.
- Suret-Canale, J. (1982)**, *Afrique noire, l'ère coloniale ; 1900-1945*, Paris : Edition sociale.
- Taguieff, P. A. (2005)**, « Racisme aryaniste, socialisme et eugénisme chez Georges Vacher de Lapouge (1854-1936) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 183, pp. 69-134.
- Taraud, (2018)**, « La colonie de peuplement, c'est la confiscation des terres "indigènes" pour les colons », *Idées reçues sur la colonisation, La France et le monde : XVIe-XXIe siècles* (p. 49-56), Paris : Le Cavalier Bleu.
- Tarraf-Najib, S. (2000)**, « Immigration ancienne et territorialisation inaccomplie les familles libanaises du Sénégal », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n°30, juin-décembre.
- Taverne, D. (2000)**, « La tradition éclectique dans la pensée économique française : Paul Cauwès entre individualisme et socialisme », In : Dockès et al. (eds.), *Les traditions économiques françaises. 1848-1939*, pp. 81-93, Paris : CNRS Edition.
- Teissier, O. (1878)**, *Histoire du commerce de Marseille pendant vingt ans (1855-1874)*, Marseille : Imprimerie et Stéréotypie Samat.
- Thioub, I. (1989)**, *Entreprises, entrepreneurs et État dans une économie dépendante. Domination étrangère et marginalisation des Autochtones (Dakar-Sénégal) 1930-1973*. Thèse de Doctorat en Histoire, Université Paris VII, Connaissance des Tiers-Mondes, Espaces, Héritages, Changements.

Thioub, I. (2009), « Les Libano-syriens en Afrique de l'Ouest, de la fin du XIXe siècle à nos jours », Mélanges en hommage au professeur Mbaye Gueye, *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, Dakar : Université Cheikh Anta Diop.

Topalov, C. (dir.) (1999), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris : Editions de l'EHESS.

Trichet, P. (2011), « Victor Régis, l'armateur marseillais qui voulait une mission catholique à Ouidah », Pour les 150 ans de l'arrivée au Dahomey de la Société des Missions Africaines, In : *Histoire et missions chrétiennes*, 2011/2 (n°18), pages 149 à 181, Paris : Editions Karthala.

Valbert, G. (Victor Cherbuliez) (1896), « Les colons français et le Comité Dupleix », *Revue des Deux Mondes*, 4e période, tome 135, pp. 696-707.

Von Mises, L. (1998), *Human action*, Auburn: The Ludwig von Mises Institute.

Wappäus, J. E. (1841), *Untersuchungen über die Negerländer der Araber und über den Seehandel der Italiener, Spanier und Portugiesen im Mittelalter*, Göttingen.

Wappäus, J. E. (1871), *Brasilien*, Leipzig.

Wesseling, H. (1996), *Verdell en heers de deling van Afrika (1880-1914)*, (Traduction française : *Le Partage de l'Afrique*), Paris : Gallimard.

Williams, D. (2018), « *Liberalism, Colonialism and Liberal Imperialism* », *East Central Europe*, 45(1), pp.94-118.

Winder, B. (1962), « The Lebanese in West Africa », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 4, n°3, April, New York: Cambridge University Press.

Zouache, A. (2009), « Socialism, liberalism and inequality: the colonial economics of the saint-simonians in nineteenth-century Algeria », *Review of Social Economy*, 66 (4), pp. 431-456.

Zouache, A. (2009), Socialism, liberalism and inequality: the colonial economics of the Saint-Simonians in nineteenth-century Algeria, *Review of Social Economy*, 66(4).

Zouache, A. (2014), De la question coloniale chez les anciens et néo-institutionnalistes, *Revue d'Économie Politique*, 124 (1), p. 129-149.

- **Autres**

Allardyce, Jason (2018), « *Glasgow University reveals its links to slave trade* », www.thetimes.co.uk/article/glasgow-university-reveals-its-links-to-slave-trade-5jprvrgnd, « *The Times* », 16 septembre 2018.

Desmars, B. (2011), « Duval, Jules », « *Dictionnaire biographique du fouriérisme* », en ligne, Janvier 2021, <http://www.charlesfourier.fr/spip.php?article893>.

Digithèque de matériaux juridiques et politiques, Université de Perpignan (accessible en ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/aof.htm#1886>).

Funes, Nathalie (2019), « Enfants pendus, décapitations... l'atroce conquête du Tchad, il y a 120 ans ».

<https://www.nouvelobs.com/monde/afrique/20190128.OBS9190/enfants-pendus-decapitations-l-atroce-conquete-du-tchad-il-y-a-120-ans.html>, « L'Obs », 30 janvier 2019.

Michel, M. (2009), « *L'arachide au Sénégal* », Vidéo du 8 octobre 2009, CERIMES, Musée du quai Branly, Paris : Canal U, <https://www.canal-u.tv/37987>.

LISTE DES DOCUMENTS

- **Chapitre 1 :**

Annexes

Annexe 1 : *Chronologie des évènements : Sénégal et Soudan.*

Annexe 2 : *Chronologie des évènements : Niger.*

Annexe 3 : *Superficie comparée France- AOF.*

Annexe 4 : *Carte des colonies de l'AEF après 1921.*

Annexe 5 : *L'Afrique coloniale avant 1914.*

Annexe 6 : *L'Afrique coloniale en 1924.*

Cartes

Carte n°1 : *Colonies et Cercles.*

Carte n°2 : *L'Afrique au XVIe siècle.*

Carte n°3 : *Les établissements européens en Afrique, XVe -XVIIe siècle.*

Carte n°4 : *La perte de souveraineté des États africains.*

Carte n°5 : *Ancienne carte générale de l'Afrique Occidentale Française, 1931.*

Tableaux

Tableau n°1 : *Actions administratives et formation de l'AOF.*

Tableau n°2 : *Décret du 16 juin 1895, instituant un gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.*

Tableau n°3 : *Population et superficie de l'AOF en juillet 1921.*

- **Chapitre 2 :**

Annexes

Annexe : *Liste des contributeurs de la « Revue d'Économie Politique » sur la colonisation de l'Afrique de l'Ouest.*

- **Chapitre 3 :**

Annexes

Annexe 1 : *Liste des contributeurs du « Journal des Économistes » sur la colonisation de l'Afrique de l'Ouest.*

Annexe 2 : *Liste des contributeurs de « L'Économiste Français » sur la colonisation de l'Afrique de l'Ouest.*

Annexe 3 : *Listes des publications liées à la colonisation au sein des "Éditions Guillaumin" (1837-1910).*

- **Chapitre 4 :**

Schéma n°1 : *Les divers champs de pouvoir des intervenants.*

- **Chapitre 5 :**

Annexes

Annexe : *Les liaisons et mutations de diverses entreprises : exemples de restructurations et de continuités.*

Cartes

Carte n°1 : *La culture des produits palmistes au XIXe siècle.*

Carte n°2 : *Extension des territoires de l'arachide au Sénégal.*

Carte n°3 : *Développement des voies ferroviaires au Sénégal.*

Carte n°4 : *Les anciens royaumes au Sénégal.*

Carte n°5 : *La circulation migratoire dans les territoires de l'arachide.*

Encadrés

Encadré n°1 : *Compagnies françaises de commerce avec L'Afrique.*

Encadré n°2 : *La légende Ndakaaru.*

Encadré n°3 : *Les diverses villes française traitant avec les colonies ou les entreprises coloniales.*

Encadré n°4 : *Entreprises enregistrées à Paris et traitant avec l'AOF avant 1895.*

Encadré n°5 : *Discours de Merlaud-Ponty, le 19 novembre 1908.*

Encadré n°6 : *Entreprises bordelaises du XIXe siècle.*

Encadré n°7 : *Entreprises bordelaises créées entre 1900 et 1914.*

Encadré n°8 : *Entreprises bordelaises (non datée) actives au début du XXe siècle.*

Encadré n°9 : *Entreprises marseillaises au XIXe siècle.*

Encadré n°10 : *Entreprises marseillaises (non datée) actives au début du XXe siècle.*

Schémas

Schéma n°1 : *Les liaisons financières de la société « Peyrissac » 1922-1923.*

Schéma n°2 : *Les liaisons de la « Nouvelle Compagnie française de Kong ».*

Schéma n°3 : *La « nébuleuse » de la « Compagnie forestière de l'Afrique française ».*

Tableaux

Tableau n°1 : *Exportation des arachides depuis l'AOF et le Sénégal.*

Tableau n°2 : *Importations en France des produits oléagineux depuis l'AOF.*

Tableau n°3 : *Importations et exportations de l'AOF en 1930.*

Tableau n°4 : *Valeur des diverses productions exportées depuis l'AOF en 1906.*

Tableau n°5 : *Valeur des diverses productions exportées depuis l'AOF en 1907.*

Tableau n°6 : *Valeur des diverses productions exportées depuis l'AOF 1920.*

Tableau n°7 : *Tableau général du commerce de 1898 à 1907.*

Tableau n°8 : *Exportations des colonies AOF entre 1899 et 1907.*

Tableau n°9 : *Exportations des colonies AOF entre 1899 et 1907.*

Tableau n°10 : *Productions de l'AOF en 1924.*

Tableau n°11 : *Quantités exportées depuis l'AOF en 1924.*

Tableau n°12 : *Capitaux cumulés des entreprises par année de création.*

Tableau n°13 : *Les entreprises européennes créées après 1895 pour traiter avec l'AOF.*

Tableau n°14 : *Nombre d'entreprises par secteur et par année de recensement.*

Tableau n°15 : *Les négociants et commissionnaires traitant avec l'AOF.*

Tableau n°16 : *Capitaux engagés dans les sociétés d'études.*

Tableau n°17 : *Lieux d'enregistrement des entreprises recensées dans les AEC.*

Tableau n°18 : *Les entreprises européennes engagées en AOF (sans date de création).*

Tableau n°19 : *Répartition par colonies de la population levantine de l'AOF en 1929.*

Résumé

Victor Schoelcher déclarait dans *L'Économiste Français* : « Ma philanthropie n'est pas aussi "singulièrement naïve" qu'on vous l'a fait croire », soutenant le travail forcé pour construire le chemin de fer « civilisateur » du Sénégal. Cette déclaration illustre les compromis politiques, économiques et moraux de la colonisation de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et les tâtonnements doctrinaux qui l'accompagnent.

A travers une histoire de la pensée économique, cette thèse analyse la colonisation de l'AOF dans les productions de trois revues économiques françaises choisies pour leur hétérogénéité : la « Revue d'Économie Politique » (REP), le « Journal des Économistes » (JDE), et « L'Économiste Français » (EF). L'objectif est de comprendre comment les doctrines économiques débattues ont façonné et influencé les politiques coloniales et la structuration des économies. Il s'avère que dans ce contexte, la REP soutient un interventionnisme étatique structurant l'administration et les infrastructures, tout en intégrant une lecture raciale des enjeux économiques. Dans une combinaison de libéralisme et d'interventionnisme, le JDE et l'EF, critiquent l'inefficacité française tout en prônant une meilleure implication de l'État pour sécuriser les marchés et organiser les politiques migratoires et douanières. Ces revues justifient également la conquête par des arguments civilisationnels, légitimant ainsi la spoliation de « terra nullius ».

L'étude mobilise ensuite des sources complémentaires (« *Annuaire des Entreprises Coloniales* », archives biographiques, publications officielles) proposant une étude des réseaux économiques et politiques qui vont révéler un système où intérêts privés et structures institutionnelles se renforcent mutuellement.

Enfin, le travail examine la mise en œuvre économique à travers l'entrepreneuriat colonial : l'implantation de compagnies commerciales entraîne une intervention accrue de l'État notamment militaire et la montée d'oligopoles va structurer le commerce ouest-africain et assurer la protection des intérêts coloniaux en limitant la concurrence. La conclusion souligne la complexité d'une pensée économique coloniale oscillant entre interventionnisme et libéralisme, et interroge ses héritages dans les dynamiques postcoloniales.

Mots-clés :

Libéralisme, colonialisme, Histoire de la pensée économique, colonisation, AOF, Afrique de l'Ouest, Journal des Économistes, L'Économiste français, Revue d'Économie Politique, État, entreprises coloniales.

Abstract

Victor Schoelcher declared in *L'Économiste Français*: "My philanthropy is not as 'singularly foolish' as you have been led to believe," supporting the use of forced labor to build the "civilizing" railway in Senegal. This statement illustrates the political, economic, and moral compromises of the colonization of French West Africa (AOF) and the doctrinal uncertainties that accompanied it.

Through a study of the history of economic thought, this thesis analyzes the colonization of AOF as presented in the works of three French economic journals selected for their heterogeneity: *Revue d'Économie Politique* (REP), *Journal des Économistes* (JDE), and *L'Économiste Français* (EF). The objective is to understand how the debated economic doctrines shaped and influenced colonial policies and the structuring of economies. In this context, REP supports state interventionism as a means to structure administration and infrastructure while incorporating a racial reading of economic issues. In a combination of liberalism and interventionism, JDE and EF criticize French inefficiency while advocating for greater state involvement to secure markets and organize migration and customs policies. These journals also justify colonial conquest through civilizational arguments, legitimizing the expropriation of "terra nullius."

The study then draws on complementary sources ("*Annuaire des Entreprises Coloniales*", biographical archives, official publications) to examine economic and political networks, revealing a system where private interests and institutional structures mutually reinforce each other.

Finally, the research explores the economic implementation of colonization through colonial entrepreneurship. The establishment of trading companies led to increased state intervention, particularly military, while the rise of oligopolies structured West African trade and protected colonial interests by limiting competition. The conclusion highlights the complexity of colonial economic thought, oscillating between interventionism and liberalism, and questions its legacies in postcolonial dynamics.

Key words:

History of economic thought, liberalism, colonialism, colonization, AOF, French West Africa, Journal des Économistes, L'Économiste français, Revue d'Économie Politique, State, Colonial companies.

Université de Lille, Rue Paul Duez, 42, 59000 Lille, France.

<https://univ-lille.fr>

SÉSAM, École doctorale – ED 73,

Bât SH1 Campus Cité Scientifique, 59655 Villeneuve d'Ascq, France.

<https://edsesam.univ-lille.fr>

CLERSÉ CNRS, UMR 8019, Centre Lillois d'Études et de Recherches Sociologiques et Économiques,

Bât SH1 Campus Cité Scientifique, 59655 Villeneuve d'Ascq, France.

<https://clerse.univ-lille.fr>